NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 00690006 6

Digitized by Google

Digitized by Google

HISTOIRE

DE

L'ANCIENNE INFANTERIE FRANÇAISE.

Digitized by Google

SAINT-CLOUD. — IMPRIMERIE DE BELIN-MANDAR.

Digitized by Google

HISTOIRE

DE L'ANCIENNE

INFANTERIE FRANÇAISE

1592

Auguste Victor Vincent, 1810-36

PAR LOUIS SUSANE,

Capitaine d'artillerie,
Chef du personnel de l'arme au ministère de la guerre.

PARIS,

LIBRAIRIE MILITAIRE, MARITIME ET POLYTECHNIQUE

DE J. CORRÉARD,

LIBRAIRE-ÉDITEUR ET LIBRAIRE-COMMISSIONNAIRE,

RUE CHRISTINE, 1.

1849.

12

Digitized by Google

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
63248A
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
R 1922 L

Digitized by Google

PRÉFACE.

Il y a quelques années, en parcourant l'*Histoire de la Milice française* du P. Daniel, je fus frappé de la justesse des réflexions inspirées à l'auteur par un Mémoire sur le régiment d'infanterie du Maine, Mémoire dont il fait une courte analyse.

Voici le passage de Daniel :

« Il a paru depuis peu une histoire du régiment du Maine écrite
» avec esprit et dans un style cavalier par un jeune capitaine
» du corps, qui, depuis la paix, s'est fait un amusement d'arran-
» ger divers Mémoires qu'il avoit eu la curiosité de rassembler
» sur ce sujet; curiosité digne d'un homme de son état, et dont
» il seroit à souhaiter que, dans chacun des plus considérables
» régimens, quelque officier se laissât piquer pour la gloire de
» ceux qui l'y ont précédé, sans quoi leurs plus belles actions
» demeureront ensevelies dans l'oubli.

Digitized by Google

» Il s'agit là non-seulement de la gloire de quelques particu-
» liers, mais encore de celle de tout le corps; car, faute d'avoir
» fait ou recueilli de tels Mémoires, *on sçaura un jour tout au*
» *plus qu'il y a eu un tel régiment dans les troupes de France,*
» *mais on en ignorera jusqu'à l'origine et jusques aux noms*
» *des commandans.*

» Personne ne s'est plus aperçu que moi de ce défaut dans
» cette partie de mon ouvrage. J'ai trouvé dans la plupart de
» ces corps un parfait oubli de ceux qui les avoient commandez
» autrefois, aussi bien que du tems où ils avoient été créez, et des
» actions mémorables où ils s'étoient particulièrement distin-
» guez..... J'ai fait inutilement des tentatives auprès de quel-
» ques-uns, et je ne puis en dire plus que ce qu'on m'en a appris;
» car les historiens ne descendent guères dans le détail de ce
» qui concerne les corps particuliers. »

L'auteur de l'*Histoire de la Milice française*, lorsqu'il écrivait ces lignes au commencement du règne de Louis XV, était loin de soupçonner avec quelle promptitude et quelle rigueur devait s'accomplir sa prophétie. Pouvait-il prévoir, en effet, qu'au moment où le XVIIIe siècle aurait achevé son cours, il ne resterait plus de ces vaillants bataillons qui avaient entendu la voix d'Henri IV, de Condé et de Turenne, qu'un souvenir enseveli au fond du cœur de quelques vétérans?

Ma curiosité ayant été vivement excitée par les réflexions de Daniel, je voulus savoir s'il était possible de réparer l'oubli des contemporains et de Daniel lui-même qui, en sa qualité d'historiographe de France, avait plus que personne le temps et toutes les facilités pour combler la lacune qu'il déplorait. Je me

Digitized by Google

mis donc courageusement et sérieusement à l'œuvre, et je fus entraîné peu à peu par les difficultés mêmes que je rencontrais et par l'irrésistible penchant qui pousse l'intelligence humaine à chercher le mot de toute énigme; je fus entraîné, dis-je, à faire un travail considérable, dont les résultats peuvent être de quelque utilité pour l'histoire de l'armée.

Je crois être parvenu, après dix ans de recherches, à combler la lacune indiquée par Daniel, et avoir recueilli pour les personnes, en très-petit nombre, qui prennent intérêt aux traditions militaires, une moisson de faits positifs très-suffisante pour satisfaire leur curiosité. Non-seulement on pourra ne plus ignorer qu'il y ait eu un tel régiment dans les troupes de France, mais on connaîtra son origine et les noms des commandants. Des Mémoires, tels que les désirait le bon Père, ont été rédigés, avec tout l'esprit qu'on y a pu mettre, et dans un style que les lecteurs trouveront peut-être trop cavalier; enfin on a rectifié, chemin faisant, un assez grand nombre d'erreurs qui déparent l'*Histoire de la Milice française*, erreurs qu'aucun des auteurs, qui jusque dans ces derniers temps ont écrit sur l'armée, n'a négligé de copier très-scrupuleusement.

Ce travail, dont le but principal était de tracer les biographies des anciens régiments, et d'abord des régiments d'infanterie, devait naturellement commencer par un Mémoire renfermant toutes les questions générales, tous les faits qui n'appartiennent pas à un régiment en particulier, mais à l'arme tout entière. Telles sont les questions qui se rattachent à l'établissement du service à pied en France, à son développement et aux diverses transformations qu'il a subies. On a également placé dans ce Mémoire l'exposition de tous les détails relatifs à l'organisation des troupes à pied, à leur armement, à leur instruction et à leurs

Digitized by Google

mœurs, qui eussent gêné la marche du récit des faits exclusivement militaires composant la vie de chaque corps, et qui, d'ailleurs, eussent entraîné à de fréquentes répétitions.

Ce Mémoire tiendra lieu d'introduction; puis viendront, s'il plaît à Dieu, les notices historiques de tous les régiments qui ont vécu jusqu'à la Révolution.

Nous donnerons aussi un souvenir aux nombreux corps dont la carrière avait été interrompue par la réforme avant cette époque.

LOUIS SUSANE.

Digitized by Google

HISTOIRE

DE

L'ANCIENNE INFANTERIE FRANÇAISE.

PREMIÈRE PARTIE.

ORIGINE ET DÉVELOPPEMENTS DE L'INFANTERIE EN FRANCE.

Regardez-la, elle fera bien; louez-la, elle fera mieux.

LACOMBE SAINT-MICHEL, *Séance de l'assemblée nationale du* 23 *avril* 1792.

CHAPITRE PREMIER.

Etat de l'infanterie depuis l'origine de la monarchie jusqu'au règne de Louis le Gros. Gaulois, Francs; service à pied sous les deux premières races. Influence de la féodalité sur le service à pied. Anéantissement du service à pied. Origine du mot infanterie.

L'infanterie, plus nombreuse à elle seule que les autres armes réunies, ne peut se recruter que par l'appel sous les drapeaux de toutes les classes qui forment la masse des populations. Elle a donc dû partager le sort de la multitude. Ainsi, abjecte et méprisée aux temps

Digitized by Google

où les peuples sommeillent, insouciants ou abrutis sous le poids de leurs chaînes ; faible et incertaine dans ses allures pendant ces époques moyennes où les sociétés sont en travail d'une organisation, l'infanterie n'apparaît en effet dans toute sa force et sa puissance que parmi les nations où l'inégalité des conditions et des droits, base des institutions barbares, a fait place à un ordre plus équitable et plus respectueux de la dignité humaine. Aussi, une infanterie bien constituée est-elle, bien plus que la cavalerie, un indice certain de civilisation avancée, car elle suppose l'initiation du peuple tout entier à ce sentiment sublime qu'on appelle patriotisme, et la reconnaissance de son aptitude à prendre part aux affaires les plus sérieuses de son pays. Il faut d'ailleurs observer que la force de l'infanterie réside principalement dans l'ordre, la discipline et la combinaison savante des mouvements, tandis que le courage individuel et l'impétuosité du choc peuvent suffire pour rendre la cavalerie redoutable.

Les Grecs et les Romains, qui représentent la portion civilisée de l'antiquité, avaient une infanterie fortement organisée, et qu'ils regardaient, ainsi que les nations modernes, comme la partie essentielle de leurs armées.

Une des choses les plus dignes d'admiration dans les constitutions de la République romaine, c'est l'organisation de ces puissantes légions, qui ont conquis le monde, et dans lesquelles les divers éléments d'une armée étaient combinés d'une manière si rationnelle, qu'après tant de révolutions survenues depuis dans la science

Digitized by Google

difficile de la guerre, elles sont restées le modèle de nos modernes divisions.

L'époque la plus brillante pour les légions de Rome fut celle où les provinces les plus voisines de la grande capitale ayant été admises au droit de cité, versèrent leur énergique jeunesse dans les vieux cadres romains, déjà énervés par trop de prospérité et de richesses. Ce fut le temps de Pompée et de César. Les rudes enfants de la Gaule se firent bientôt une place glorieuse parmi les nouvelles cohortes (1). A Pharsale, Pompée avait les légionnaires de l'Italie, de l'Espagne et de la Grèce. Avec César marchaient les Cisalpins et les Gaulois.

Mais l'Empire, en absorbant successivement toutes les nations subjuguées, préparait lui-même sa décadence. Pour garder des frontières aussi étendues, il fallut de nouvelles légions. Le citoyen romain ne suffit bientôt plus à remplir les vides d'une si vaste organisation : les peuples vaincus y furent appelés ; des mercenaires étrangers imposèrent leurs services; les esclaves de la veille, les barbares qui allaient se disputer les dépouilles de l'Empire, formèrent la majeure partie de l'armée. Ce n'était plus l'armée romaine, et Rome succomba autant par la trahison et la lâcheté

---

(1) Parmi les légions gauloises qui s'illustrèrent sous César, il ne faut point oublier la fameuse dixième légion, surnommée l'Alouette, de l'emblème de ses enseignes. César ne s'en séparait jamais. Elle fut admise en masse au droit de cité romaine l'an 46 avant Jésus-Christ.

des auxiliaires que sous les coups redoublés de l'invasion.

Avec les dernières légions impériales, qui brillèrent encore d'un éclat passager dans les Gaules sous Aëtius et Œgidius, périrent les traditions de la tactique et de l'organisation des armées. Les barbares durent faire peu de cas d'une science qui n'avait pu prévaloir contre la brutale impétuosité de leurs masses.

Les nouveaux maîtres de la Gaule, les Francs, les Burgondes, les Wisigoths, lorsqu'ils franchirent pour la première fois le Rhin au troisième siècle, n'avaient point dans leurs armées d'organisation régulière. La plupart de ces belliqueux enfants de la Germanie combattaient à pied; mais on ne saurait donner le nom d'infanterie à ces foules qui se ruaient sur l'ennemi sans ordre et sans discipline, en brandissant leurs framées (1) et leurs francisques (2), et en poussant d'effroyables hurlements. Dans le combat, qui n'était que la somme d'une multitude de duels, les principaux chefs étaient entourés de leurs *leudes* ou fidèles, et ceux-ci se faisaient suivre à leur tour des guerriers d'un rang inférieur. C'était la tactique et la formation confuse qu'on

---

(1) Javelots fort lourds, dont le fer portait deux petits crochets recourbés en fleur de lis, qui, en s'engageant dans les chairs ou dans le cuir du bouclier de l'ennemi, livrait celui-ci à la merci du soldat franc.

(2) Haches à double tranchant et à manche très-court, dont les Francs se servaient de près et de loin.

retrouve encore chez les sauvages de l'Océanie et de l'Afrique centrale.

Cependant trois siècles entiers s'écoulèrent avant que les Francs aient pu asseoir d'une manière définitive leur domination sur la Gaule; trois siècles de luttes incessantes où ils furent tour à tour ennemis des Gallo-Romains pour étendre le territoire que l'Empire leur avait cédé, et leurs alliés pour défendre leur établissement contre de nouvelles invasions. Dans ce long contact avec les armées impériales, les Francs s'initièrent à quelques-uns des secrets de la science militaire des Romains, et leurs bandes mieux disciplinées purent paraître avec éclat à côté des légions d'Aëtius dans ces plaines de Châlons où vint se briser Attila : mais, en général, leur génie sauvage se montrait rebelle à toutes ces entraves auxquelles se soumettent les races civilisées, et ils continuaient à placer de préférence leur confiance dans la vigueur de leurs bras et dans leur impétuosité naturelle. Les soldats avaient abandonné la francisque et la framée pour adopter la pique et l'épée, l'arc et le javelot; la distribution des commandements était calquée sur la hiérarchie romaine; les armées campaient et se rangeaient en bataille comme les Romains ; mais, le signal une fois donné, on se battait à la franque.

Depuis que Clovis, converti à la religion chrétienne, et réunissant dans sa main les pouvoirs de chef des Francs et de consul des Gallo-Romains, eut commencé à fonder la nationalité française, ces deux peuples se retrempèrent l'un par l'autre et se communiquèrent une

Digitized by Google

partie des qualités qui distinguaient chacun d'eux. Si les Francs apportaient à la communauté leur énergique vigueur, les Gaulois y versaient les habitudes d'ordre et de discipline et les éléments d'organisation civile et militaire qu'ils avaient acquis sous la domination romaine. Il résulta de ce concours un ordre de choses assez régulier, et qui rappelait, bien imparfaitement à la vérité, le bel ensemble des institutions de Rome.

Comme sous les empereurs, la nation resta divisée en deux classes distinctes, les hommes libres et les esclaves.

Les hommes libres étaient les Francs et les nombreux habitants des cités gauloises. Comme à Rome, ils se subdivisaient en patriciens, plébéiens et affranchis. Tous devaient au roi le service de guerre en proportion de leur fortune. Tous aussi, même les affranchis, pouvaient par leur mérite et leurs services parvenir aux emplois les plus élevés.

Les esclaves étaient les membres de ces familles déjà livrées à la servitude dans la Gaule celtique, qui avaient traversé la période romaine sans arriver à la liberté, et qui s'étaient recrutées en route de tous les prisonniers de guerre réduits selon la coutume en esclavage. Les esclaves ne figuraient guère dans les armées qu'à l'état de bêtes de somme.

Nous avons dit que tous les hommes libres étaient astreints au service militaire. Or, dans ces siècles de luttes perpétuelles, comme l'état de guerre était devenu l'état normal, insensiblement le mot *miles*, soldat,

Digitized by Google

devint l'équivalent d'homme libre. L'ensemble des citoyens étant avant tout militaire, il en résulta que l'administration du pays revêtit la forme d'un gouvernement militaire, tempéré seulement par l'autorité des évêques alors très-respectée. Au sommet de la hiérarchie était le roi, dont le pouvoir était absolu, sinon en droit, du moins de fait. Au-dessous de lui paraissaient les ducs, *duces*, chargés du commandement des provinces, et généraux en chef, comme l'indique leur nom, des troupes de leurs gouvernements. Après les ducs marchaient les comtes, *comites*, les compagnons du chef. Les comtes étaient à la tête de l'administration des cités et de leurs territoires, c'est-à-dire des fractions d'une même province. Ils levaient les hommes de guerre et les commandaient immédiatement sous la direction du duc, dont ils étaient ainsi les lieutenants généraux.

Venaient ensuite les bénéficiers. Ceux-ci étaient des hommes qui, en récompense de leurs services, avaient obtenu du roi la jouissance viagère d'un domaine ou d'un office Après les bénéficiers, véritables officiers particuliers de l'armée, paraissaient les simples *milites*. Dans ces deux derniers ordres, les plus riches, ceux qui avaient les moyens d'entretenir un cheval, formaient la cavalerie. Les autres servaient à pied.

Enfin, au dernier degré de l'échelle des hommes libres, les affranchis, tous gens de métier, exerçaient à l'armée les diverses professions mécaniques dont la

science militaire de cette époque pouvait exiger l'emploi.

Cette organisation militaire, qui atteignit tout son développement sous Charlemagne, était belle et libérale, puisque chaque citoyen y contribuait à la défense de la patrie en raison de sa fortune, et que chacun, avec du mérite et de beaux services, pouvait arriver aux hauts emplois. En effet, l'affranchi pouvait devenir *miles*, le *miles* bénéficier, et le bénéficier comte et duc. La féodalité anéantit tout cela.

Nous n'avons point ici à nous occuper de savoir si la féodalité fut, oui ou non, une forme de gouvernement transitoire nécessaire au développement de la nationalité française. L'essentiel dans ce tableau est de bien déterminer l'influence de ce régime sur les institutions militaires.

Dans les temps qui précédèrent la mort de Charlemagne, les offices et les bénéfices concédés aux hommes qui avaient bien servi l'Etat n'étaient point héréditaires, et cette circonstance maintenait l'égalité entre tous les hommes libres, en s'opposant à la réunion de plusieurs bénéfices sur une même tête et en conservant à chacun la faculté d'arriver à l'état privilégié de bénéficier. Mais sous les tristes successeurs de Charlemagne, les ducs, les comtes, tous les hauts fonctionnaires profitèrent habilement de l'affaiblissement de l'autorité royale. Aidés dans leurs ambitieux projets par les sanglantes discordes qui divisaient les princes de la famille carlovingienne, ils se rendirent peu à peu

Digitized by Google

inamovibles dans les provinces, les comtés et les districts dont le gouvernement leur était confié. Sous prétexte de garder les terres du roi et de protéger leurs administrés contre les incursions des Normands, ils couvrirent de châteaux forts tous les points culminants du territoire, et du haut de leurs tours ils arrachèrent au monarque des chartes d'hérédité. De ces concessions résulta pour la France une forme nouvelle de gouvernement, la féodalité, dont l'esprit fut pendant sept siècles contraire au développement de l'infanterie.

Lorsque les ducs, comtes et autres officiers, qui occupaient les hauts-emplois au milieu du neuvième siècle, furent ainsi parvenus à se faire déclarer héréditaires, ils ne tardèrent point à se rendre presque complétement indépendants du pouvoir royal. Une multitude de circonstances vint les servir dans l'exécution de leurs projets. C'étaient la faiblesse du prince, l'avidité naissante du clergé, l'ambition des simples bénéficiers, l'ignorance de la masse du peuple, le mécontentement de plusieurs provinces à la suite des démembrements de l'empire de Charlemagne, et par-dessus tout l'extrême misère des pays ruinés par les guerres et par les courses des pirates du Nord.

Investis au nom du roi d'un pouvoir presque sans bornes dans l'étendue de leurs duchés ou comtés, rassurés contre les retours de la fortune par l'hérédité de leurs charges et par la solidité de leurs donjons, les grands seigneurs féodaux se rendirent les maîtres absolus de leurs provinces. Les bénéficiers, à leur tour,

se trouvant à la merci des comtes, et immédiatement sous leur main, tandis que la protection royale devenait de plus en plus faible et incertaine; désireux aussi de transformer leur fortune viagère en possession héréditaire, se firent les complaisants des hauts barons (1) et les complices de leur despotisme. Ils en obtinrent ainsi des titres d'hérédité, sous condition de ne point reconnaître d'autre autorité immédiate que la leur. Ceux que leur loyauté éloignait de pareilles transactions, furent violemment dépouillés, et leurs bénéfices transportés à d'autres.

En résumé, au bout de peu de temps, toute la terre de France se trouva partagée entre un petit nombre de familles, et la masse des hommes libres, tous ceux surtout qui n'habitaient point les grandes cités, se virent obligés, pour ne pas mourir de faim, de suivre le torrent, de se mettre à la merci des propriétaires du sol, d'aliéner ce qu'ils avaient de plus précieux, la liberté. Les seigneurs leur donnèrent donc à bail, mais sous les conditions les plus onéreuses, quelques lambeaux de champs à cultiver. Les esclaves, au contraire, gagnè-

---

(1) Le mot *bar* ou *ber* avait dans les idiomes teutoniques le même sens que le *vir* des Latins, que le ἀνηρ des Grecs. Il signifiait essentiellement homme, par opposition à *femina*. Dans les temps féodaux, la valeur de ce mot se restreignit peu à peu et fut réservée pour désigner les hommes distingués d'abord, puis seulement les hommes de race noble, et enfin parmi ceux-ci les plus éminents.

Digitized by Google

rent à cette révolution : car, d'esclaves meubles, ils passèrent à l'état de serfs attachés au sol.

Quelques grandes villes, assez puissantes pour se faire respecter, échappèrent seules à cette soumission générale.

Voici ce qui résulta de cette transformation. Au haut de l'édifice social, il y avait un roi, ne possédant rien ou presque rien en propre, n'ayant aucune action directe sur le dernier de ses sujets ; par conséquent impuissant : près de lui un petit nombre de grands vassaux, maîtres des provinces, reconnaissant le roi pour suzerain, l'entourant d'hommages, mais ne lui obéissant qu'autant que cela leur convenait; puis trois ou quatre mille familles de nobles, arrière-vassaux de la couronne, mais d'abord vassaux des ducs et des comtes, relevant d'eux seuls et leur rendant hommage pour leurs terres; enfin sur le dernier plan, la masse des petits vassaux, colons et serfs, relevant chacun de leurs seigneurs particuliers, ne possédant que par eux, enlacés dans un dédale de droits, de redevances, de devoirs, de gênes, tout à fait inextricable, et comptés les uns pour peu de chose, et les autres pour rien.

Dans une société ainsi organisée, où l'on voyait d'une part une minorité opulente et dominatrice, et de l'autre une multitude dépouillée et opprimée, il devait inévitablement arriver ceci : c'est que la noblesse allait se croire d'une autre race que les vilains; c'est qu'elle

allait accaparer le métier des armes, le seul où selon l'esprit du temps il y eût de la gloire à acquérir; c'est qu'elle allait paraître sur les champs de bataille avec de nouveaux moyens que par sa fortune elle pouvait seule se procurer, et qui devaient pour longtemps asseoir dans l'esprit des peuples le préjugé de sa supériorité.

C'est alors, en effet, qu'on vit les barons commencer à se couvrir d'impénétrables armures, et se précipiter dans la mêlée, montés sur de puissants destriers bardés de fer; écrasant sous les pieds de leurs chevaux, démembrant avec leurs larges épées, assommant à coups redoublés de masses d'armes les infortunés piétons, arrachés quelques jours auparavant à la charrue et traînés sur le théâtre du carnage dans le simple appareil des champs et avec des armes impuissantes, seulement pour faire nombre et, ce semble, pour servir de but aux prouesses des chevaliers. Bientôt, tous les hommes à qui était échu en partage un lambeau du territoire de l'ancienne Gaule, imitèrent les grands vassaux, et la portion privilégiée de la nation ne combattit plus qu'à cheval.

Le service à pied, abandonné aux vilains, était donc condamné à disparaître. A l'avénement de la troisième race, il n'y avait, pour ainsi dire, plus de soldats à pied, puisque, d'après les ordonnances des rois, les fiefs n'étaient point obligés d'en fournir. Les armées se composaient presque exclusivement de gens d'armes, armés

Digitized by Google

de pied en cap, c'est-à-dire de cavalerie. Les valets (1) des gens d'armes constituaient seuls une espèce d'infanterie. Serfs pour la plupart, à peine armés et chargés du bagage de leurs seigneurs, ces malheureux n'étaient comptés pour rien et servaient tout au plus à relever leurs maîtres quand ils étaient renversés dans la mêlée, ou à achever les ennemis qu'ils avaient abattus.

C'est là pourtant qu'il faut voir l'origine de notre redoutable infanterie moderne, c'est là ce qui lui a valu un nom qu'elle a su énergiquement ennoblir.

La plupart des mots qui composent notre vocabulaire militaire nous sont venus de l'Italie, qui rentra avant nous dans les voies de la civilisation. Dans l'organisation patriarcale des familles féodales, tout ce qui composait l'entourage habituel du seigneur, après ses parents et ses officiers gentilshommes, tous ceux qui à l'heure du repas venaient s'asseoir au bas de la longue table du maître, clients, serviteurs, domestiques, étaient appelés dans les pays de langue romane du nom de *fanti*. C'était ce même entourage qui suivait le baron à la guerre, et qui combattait à pied près de lui. De ce mot *fante*, que les Italiens ont conservé pour désigner le soldat à pied, ils ont aussi fait *fanteria* et *fantaccino*, que les Français adoptèrent au XVIe siècle sous les formes

(1) Valet signifie proprement petit vassal. De vassallus, on a fait vassalletus, d'où vassalet, vaslet, valet.

infanterie (1) et fantassin (2). Cette origine du mot infanterie, la seule admissible, se trouve justifiée par les différents noms qu'ont portés au moyen âge les hommes qui combattaient à pied, tels que ceux d'ingénus, d'affranchis, de clients, de satellites, de sirvientes, de laquais, d'estaffiers, etc., noms qui rentrent tous dans le sens général qu'emporte le mot *fante* (3).

---

(1) On ne se servit d'abord en France que du mot fanterie qui parut vers 1550. Carloix, la Popelinière l'écrivent ainsi. Ce ne fut qu'à partir du temps de Henri III que la forme dérivée infanterie commença à prévaloir.

(2) Il est assez original que le mot *fantassin* ait la même source, ou plutôt soit le même mot, que celui qui sert à désigner ces petits bons-hommes à ressort, ces marionnettes, ces *fantochini*, les délices de nos jeunes soldats. *Fantaccino*, *fantoccino*, *fantochino* sont tous des diminutifs de *fante*.

(3) Les *ingénus*, les *affranchis*, les *clients* étaient chez nous ce qu'ils avaient été à Rome. Les *satellites* étaient des gardes du corps qui n'abandonnaient jamais le seigneur, et exécutaient ses commandements. Les *sirvientes*, ou servants d'armes, entretenaient et portaient les armes du baron. Cet emploi devint par la suite important, et c'est de là, dit-on, que vient sergent. Les *laquais*, ou plutôt lasquets, étaient, dans les provinces où dominait l'élément germanique, des serfs distraits de la culture pour être attachés au service personnel du seigneur. Ce mot se trouve dans Monstrelet pour désigner des soldats à pied. Lasquet est évidemment le même mot que lansquenet employé plus tard pour désigner l'homme de pied allemand. On sait que lansquenet n'est qu'une corruption du mot composé *Lands-Knecht*, qui signifie littéralement serf de la terre. *Estaffier* vient de l'italien *staffiere*, formé lui-même du mot *staffa*, étrier. L'estaffier était le valet qui tenait l'étrier à son maître, et qui au besoin lui en servait pour monter à cheval.

Il n'est pas indifférent de remarquer, comme confirmation de la

Digitized by Google

Nous allons voir comment cette méprisable infanterie, cette domesticité armée, s'est élevée avec lenteur à la haute position qu'elle occupe aujourd'hui, comment elle est devenue la reine des batailles.

---

valeur primitive que nous assignons au mot fantassin, que jusqu'au milieu du XVIIIe siècle les soldats des régiments de cavalerie étaient appelés *maîtres*. C'était évidemment un souvenir des temps chevaleresques.

Digitized by Google

CHAPITRE II.

Milices des communes. Corporations d'arbalétriers et d'archers. Milices féodales. Roultiers. Service à pied au XIIIe siècle. Influence des croisades sur le service à pied. Grands-maîtres des arbalétriers.

A l'époque de la révolution féodale, les villes les plus considérables, et surtout celles où s'étaient le mieux conservées les traditions des cités romaines, surent garder une sorte d'indépendance; elles n'avaient point plié sous le joug des barons. Elles avaient puisé cette force de résistance dans l'importance de leurs populations, dans un sentiment plus éclairé de leurs droits, et aussi, il faut le dire, dans la solidité des murailles dont elles avaient commencé à s'entourer pendant les incursions des Normands. Mais, si ces villes avaient conservé leur liberté dans l'intérieur de leurs murs, il n'en était pas de même dans leurs relations avec l'extérieur. Ne pouvant vivre que par le négoce, elles se voyaient bloquées rigoureusement par les barons, qui multipliaient les péages et les vexations sur les pas de leurs marchands et venaient fréquemment rançonner leurs faubourgs.

Cependant, grâce à l'inertie du reste de la nation, et au commerce qui s'était concentré tout entier dans leurs mains, les bourgeois s'enrichissaient, prospéraient et

Digitized by Google

jetaient de temps en temps un regard vers cette royauté impuissante, qui, elle aussi, avait de longues humiliations à venger. Le XIIe siècle vit poindre l'aurore de la réaction.

Aux rois sans héritage de la race carlovingienne avait succédé une nouvelle dynastie, dont le chef Hugues-Capet, à son avénement à la couronne en 987, se trouvait par ses propriétés le plus puissant des grands vassaux. Dès lors l'autorité royale ne fut plus seulement une suzeraineté illusoire; elle eut aussi la force en main, et, en confondant ses intérêts avec ceux des villes et du clergé, elle commença cette longue lutte contre la féodalité qui devait aboutir à la monarchie pure. Chacun des pas de cette révolution devait être marqué par un progrès pour l'infanterie.

On admet généralement que ce fut le roi Louis VI, dit le Gros, qui songea le premier à contracter une alliance avec les bourgeois des villes de son royaume. Sous le règne de son père, le faible Philippe Ier, l'insolence et les brigandages des gentilshommes avaient dépassé toutes les bornes. La réputation que s'était déjà acquise le jeune Louis lorsqu'il parvint au trône ralluma l'espérance dans le cœur des opprimés, et leur inspira une résolution qui devait être féconde en résultats. Quelques villes se mirent dans la main du roi, et le roi les érigea en communes. Cet établissement consistait en priviléges, immunités et franchises très-étendus qui constituaient en quelque sorte chaque cité en république pour son administration intérieure; mais, en

Digitized by Google

retour, les communes ne reconnaissaient aucune autorité intermédiaire entre elles et le roi. Elles avaient le droit de s'armer et d'entretenir pour leur défense des compagnies exclusivement composées de bourgeois; mais, au premier appel du roi, elles devaient mettre leurs milices en campagne pour son service. Cette institution des communes et des milices bourgeoises, grâce aux premières croisades qui apportèrent de grandes perturbations dans la fortune de la classe noble, s'étendit rapidement de proche en proche. Le roi se trouva ainsi avoir de solides points d'appui au milieu des terres des grands vassaux, et l'accroissement de la puissance du roi faisait la sûreté des populations.

Les milices des communes, composées de citoyens des villes, bourgeois et artisans, étaient essentiellement des troupes d'infanterie. Elles ressemblaient à beaucoup d'égards aux gardes nationales actuelles; cependant on peut dire qu'elles avaient quelque chose de plus militaire. Dans ces temps de désordres et de brigandages, où il n'y avait pas de sécurité à trois cents pas des portes de la cité, où rien n'était plus commun que d'entendre le sinistre tintement de la cloche d'alarme, où il régnait d'ailleurs dans toute la population paisible une merveilleuse terreur des barons et de leurs satellites, il n'eût point suffi d'inscrire sur les contrôles de la milice tous les hommes en état de porter les armes. Au jour du danger, plus d'un, sans doute, eût trouvé dans ses affaires ou dans l'empressement de son voisin une excuse suffisante pour ne point se montrer. Les communes,

Digitized by Google

d'un autre côté, devaient fournir leur contingent pour les guerres du roi. Ce service, qui exigeait de la part de ceux qui en étaient chargés d'assez grands sacrifices, ne pouvait point être fait sans compensation et indistinctement par tout le monde. On reconnut dès lors que ces milices, pour remplir leur but, devaient être formées, non pas de l'universalité des citoyens, mais d'un certain nombre de volontaires choisis parmi les plus forts et les plus hardis, et retenus sous les armes par l'attrait de certaines prérogatives municipales. Puis, pour établir un lien, une sorte de point d'honneur entre tous ces courages encore peu éprouvés, on fit jouer un ressort bien simple, alors tout-puissant sur les imaginations, la religion. Les volontaires furent réunis par paroisse en compagnies, ou plutôt en congrégations religieuses dont le curé était le véritable chef. Les jours de combat, le digne pasteur, après une chaleureuse allocution, se mettait à la tête de ses fidèles avec la bannière révérée du saint de la paroisse (1) confiée à leur valeur,

---

(1) La France n'avait point alors de symbole national. La chape bleue de saint Martin de Tours et l'oriflamme pourpre de l'abbaye de Saint-Denis étaient des bannières ecclésiastiques et non point des enseignes nationales. Elles avaient, suivant nous, une signification plus élevée. Leur présence aux armées était une invocation à la protection divine, comme l'Arche sainte chez les Hébreux, comme le Palladium chez les Grecs, comme le Labarum de Constantin, dont l'oriflamme, qui en reproduisait exactement la forme et la couleur, n'était peut-être, du reste, qu'une copie remise en usage par Charlemagne devenu

et tous s'avançaient vers l'ennemi en chantant les Psaumes. On retrouve là toute la tactique des Vendéens, et nos pères ont vu ce que des hommes simples et croyants peuvent faire avec de tels moyens. Cette première institution des milices était un grand progrès. Le principe de l'aptitude des roturiers à porter les armes, pour leur propre défense et pour le service du roi, était admis. Le développement de ce principe et le perfectionnement des milices devaient arriver à leur tour.

Ce fut sous le règne guerrier de Philippe Auguste que naquirent ces célèbres corporations d'arbalétriers, dont il reste encore aujourd'hui des traces dans quelques-unes des villes du nord de la France. Il est nécessaire d'insister sur cette création, car c'est là bien certainement le premier essai d'organisation du service à pied régulier dans notre pays.

Depuis la première formation des milices sous Louis le Gros, ces troupes avaient fréquemment figuré dans les armées, et les hommes qui les composaient avaient rapporté des camps dans les villes l'habitude des armes et de nouvelles idées. On vit bientôt dans quelques cités, à Paris, à Rouen, à Tournai, des bourgeois se

---

empereur d'Occident, enfin comme le Carroccio des républiques italiennes. Le pennon bleu d'azur semé de fleurs de lis d'or du roi de France n'était qu'une enseigne féodale et l'emblème particulier du roi, considéré comme seigneur féodal du duché de France.

Digitized by Google

réunir entre eux pour s'exercer au tir de l'arc et de l'arbalète. Ce jeu fit aussitôt fureur. Tous les hommes voulaient en être. Il fallut dès lors une habileté éprouvée et justifier d'autres conditions restrictives pour être admis à faire partie de *la confrérie du noble et plaisant jeu de l'arbalète*. L'importance de ces confréries, qui s'étaient rapidement multipliées dans les provinces du Nord, fut bientôt appréciée. Dans chaque ville, les hommes qui en faisaient partie étaient, sans contredit, les meilleurs de la milice. On ne devait donc négliger aucun moyen pour les encourager. Ce fut alors que le roi leur accorda les priviléges les plus ambitionnés. En vertu de chartes, qui ne furent pas partout les mêmes, mais qui se ressemblaient quant aux points principaux, les compagnies d'arbalétriers furent placées sous la protection du roi ; leurs membres étaient exempts du service, du guet, de la taille, des aides ; des droits que l'on payait sur les denrées, etc. En retour de ces priviléges, les arbalétriers devaient le service de guerre, pour marcher en quelque lieu où il plaisait au roi de les envoyer. On conçoit quel dut être le résultat des précieux avantages concédés aux arbalétriers. Comme le nombre en était limité dans chaque ville, il y eut une émulation extraordinaire entre tous les hommes pour se rendre dignes d'obtenir les places vacantes. L'exercice des armes devint une des occupations importantes des citadins, et le roi se trouva assuré d'une pépinière féconde de bons soldats. On sait quelle part glorieuse les

arbalétriers des communes prirent à la victoire de Bouvines le 27 août 1214 (1).

Les conséquences de cette institution ne devaient pas tourner tout entières au profit du roi et des communes. En même temps que les habitants des villes adoptaient des mœurs plus guerrières, ils prenaient aussi des habitudes plus turbulentes. On ne se contenta plus de faire bonne garde autour de l'enceinte des cités et sur les routes qui y conduisaient : on entreprit des expéditions contre les barons, et, usant de représailles que l'on devait considérer comme très-légitimes, on porta le ravage sur toutes les terres qui n'étaient pas sous la protection immédiate du château féodal. Les arbalétriers excellaient dans cette guerre de surprises, où à la faveur de la nuit et des difficultés du terrain, ils n'avaient rien à redouter des grands chevaux des hommes d'armes. Dans cette situation nouvelle, la noblesse n'avait qu'un moyen pour remettre quelques chances de son côté, et elle ne le négligea pas. Elle comprit que tous ces hommes, qui vivaient dans l'abjection autour d'elle, pouvaient dans certaines circonstances être bons à quelque chose. Elle arma ses vassaux et voulut qu'ils devinssent aussi de bons arbalétriers, de bons archers.

---

(1) Les communes qui avaient envoyé leurs milices à l'armée de Philippe Auguste étaient Noyon, Montdidier, Montreuil, Soissons, Bruyères, Crépy, Crandeleu, Veley, Corbie, Compiègne, Roye, Amiens, Beauvais et Arras.

Digitized by Google

Cette mesure était juste et bonne en soi, puisqu'elle naissait du droit de légitime défense, et qu'elle impliquait d'ailleurs la reconnaissance de l'aptitude de tout le monde au métier des armes. Malheureusement les circonstances étaient on ne peut plus défavorables. Ces classes que l'on émancipait ainsi, de fait, si brusquement, n'étaient point prêtes pour une semblable révolution. Démoralisées par le servage, elles ne pouvaient voir dans le fer qu'on leur mettait en main que la possibilité d'en abuser dans l'occasion ; et cette occasion se présentait à l'instant même, provoquante, inespérée. La noblesse partait en foule pour la Terre-Sainte.

Il ne restait dans ces donjons, si redoutables naguère, que des vieillards, des femmes et des enfants. L'initiation trop générale au maniement des armes de la population ignorante et misérable du XIIIe siècle allait avoir les plus funestes conséquences pour le pays et retarder pour longtemps encore la réhabilitation de l'infanterie.

Pendant que le roi et ses barons, laissant derrière eux ces serfs à qui ils venaient, sans leur accorder la liberté, de révéler le terrible secret qui sépare l'homme libre de l'esclave, allaient remplir l'Orient du bruit de leurs merveilleux exploits et porter la chevalerie à son plus haut point de gloire, l'immense bouleversement que produisit en Europe la migration de l'élite des populations, et l'impunité qu'assurait aux bandits et aux déserteurs de la glèbe l'absence de toute autorité, firent

Digitized by Google

naître ces bandes de roultiers (1) qui, sous le nom de Brabançons, de Coultereaux, d'Ecorcheurs, de Tardvenus, désolèrent si longtemps le sol de la France et le couvrirent de deuil. Qu'y avait-il à faire contre de pareilles calamités qu'on n'avait pas su prévoir? Rien, sans doute, car Philippe Auguste ne trouva qu'un moyen d'atténuer les ravages des roultiers, et ce moyen fut lui-même un grand mal. Dans les guerres qu'il eut à soutenir contre l'Angleterre il les prit à sa solde, et ce fatal exemple, suivi par ses successeurs, eut le triple inconvénient d'encourager le recrutement de ces bandes, de retarder l'organisation d'une infanterie régulière, et d'entretenir le mépris que nourrissait la noblesse pour le service à pied.

Au XIIIe siècle l'infanterie des armées se composait donc : des milices des communes, des petits vassaux de la couronne et des fiefs et des bandes d'aventuriers. Voyons quel fut le rôle de chacune de ces trois espèces de troupes dans les guerres, quelles influences elles eurent l'une sur l'autre, quelle fut, en un mot, la figure de cette infanterie au milieu des circonstances et des préjugés où elle devait se mouvoir.

Quand le roi rassemblait une armée, soit pour une expédition contre un feudataire rebelle, soit pour une guerre de frontière, les communes envoyaient au rendez-

(1) En latin *ruptuarii*, de *rumpere*, rompre, briser, mettre en pièces.

Digitized by Google

vous leurs contingents de milices. Là, les divers contingents étaient réunis pour former un corps compacte d'arbalètriers et d'archers (1), qui ne se mêlait point avec les autres troupes à pied, et qui eût pu, dès lors, rendre de grands services, si l'impétuosité et la vanité des hommes d'armes lui eût permis quelquefois de montrer ce qu'il pouvait faire. Mais si le rôle des communes était presque nul dans les batailles rangées, il n'en était pas de même dans les marches, dans les retraites, ainsi que dans l'attaque et la défense des places. Partout où le chevalier, avec son fougueux coursier, avec sa pesante armure et son courage désordonné, ne trouvait plus l'occasion de briller, la valeur réfléchie et l'habileté dans le maniement des armes de jet de l'arbalétrier devaient naturellement reprendre leurs droits.

Ce que nous venons de dire des milices des communes doit s'appliquer aussi en partie aux troupes féodales. Elles faisaient assurément la partie la plus nombreuse de l'infanterie; mais, attachées invariablement aux gens d'armes, éparpillées sur toute l'étendue de l'armée en une multitude de petits pelotons qui n'avaient aucun lien entre eux, médiocrement armées et toujours en prise au choc des chevaux amis ou ennemis, ces troupes ne pouvaient pas avoir la solidité que l'on rencontrait dans

(1) L'usage de l'arbalète était général dans les communes du nord du royaume. Dans le midi, on se servait presque exclusivement de l'arc.

l'occasion parmi les milices des communes. Cependant on les voit déjà dans les grandes journées engager le combat en s'avançant sur le front de l'armée pour lancer les flèches qui remplissaient leurs trousses, escarmoucher sur les ailes, suivre les hommes d'armes à la charge pour dégager leurs seigneurs compromis et achever les ennemis, poursuivre la victoire lorsque les chevaux tués ou harassés contraignaient la chevalerie à s'arrêter, ou protéger la retraite en disputant le passage des villages et des défilés.

Quant aux roultiers, leur rôle était tout différent et bien autrement lucratif. Les milices des communes servaient le roi par patriotisme et en échange de certains priviléges ; les vassaux pour l'accomplissement du devoir féodal ; les aventuriers n'étaient mus que par l'attrait du pillage. Leurs grandes compagnies faisaient autour de l'armée royale ce qu'on appela plus tard la petite guerre, c'est-à-dire qu'en retour de la solde payée à leurs capitaines, elles s'engageaient à ne point ravager le domaine du prince qui les entretenait, et à exercer de préférence leur savoir-faire sur les terres de l'ennemi.

L'existence aventureuse, indépendante et sensuelle de ces forbans avec qui la puissance royale était obligée de traiter, dut paraître bien séduisante aux misérables serfs de la glèbe. L'exemple contagieux de tant de licences seigneuriales, de tant de bombances inouïes, de tant de paillardises monstrueuses, couvertes de l'impunité la plus complète, était bien fait pour agir sur

Digitized by Google

des imaginations brutales et luxurieuses. Aussi voyait-on, après chaque expédition militaire, ces bandes infernales, au lieu de diminuer, se grossir d'une multitude de déserteurs de l'infanterie féodale. Les bannis des contrées voisines de la France, tous les hommes qui avaient perdu dans les voyages de Palestine l'habitude d'une vie paisible et sédentaire, y affluaient de toutes parts. Bientôt elles régularisèrent leur organisation, reconnurent des chefs habiles auxquels elles obéissaient aveuglément, et se soumirent à une sorte de discipline. Elles ne perdirent point pour cela leur caractère féroce et impitoyable, et leurs ravages n'en devinrent que plus redoutables. Il n'y avait alors que la religion qui pût mettre un frein à de telles atrocités, et l'Eglise s'était en quelque sorte faite la complice des roultiers. N'y avait-il point, en effet, indulgence plénière pour ceux qui prenaient part aux croisades contre les Sarrasins ou les Albigeois? Or, un grand nombre de ces roultiers avaient fait le voyage de Terre-Sainte, et le reste se promettait bien de gagner l'indulgence avant de mourir.

Au milieu d'une situation aussi violente, la portion la plus pure de l'infanterie, la milice des communes, disparut peu à peu des armées pour se renfermer dans les villes et garantir contre les ravages des grandes compagnies leurs familles et leurs fortunes. Il ne resta donc plus pour le service à pied que les troupes féodales de plus en plus démoralisées, et les aventuriers qui tendaient de plus en plus à les absorber dans leurs bandes, sur lesquelles nous aurons à revenir.

Digitized by Google

Pendant que les croisades produisaient des effets si funestes au développement de l'infanterie, elles agissaient en sens inverse à l'égard de la cavalerie. Il est d'abord incontestable que les dépenses excessives auxquelles furent entraînés les seigneurs pour payer les frais de leur pieuse entreprise, ont été la cause de l'aliénation d'une grande partie de leurs fiefs, et par conséquent de l'élévation à l'état de propriétaires ou de nobles d'un nombre assez considérable de nouvelles familles. De là une augmentation très-sensible des gens d'armes, des hommes devant au suzerain le service à cheval. D'un autre côté, le long contact de l'élite des nations européennes avec les populations alors plus éclairées de l'Orient eut une influence prodigieuse sur les mœurs de la noblesse. Les merveilles de la splendide et savante Constantinople, la bravoure indomptable, la foi inviolable, et la généreuse hospitalité des Arabes, les fêtes guerrières, la politesse exquise et la chevaleresque galanterie des Maures d'Espagne durent impressionner vivement les imaginations naïves de nos preux. Leur esprit inculte, mais naturellement tourné vers le beau, dut saisir avec avidité cette lumière qui jaillissait avec profusion sous leurs pas. Ils s'approprièrent ces secrets de la science, ces raffinements de la vie sociale, toutes ces vertus d'une civilisation avancée. Ils revinrent donc meilleurs des croisades. Ils en rapportèrent la véritable chevalerie (1). Ainsi, pendant

(1) Les croisades, en mettant en contact les races diverses de l'Eu-

que la portion de la nation à laquelle était dévolu le service à pied, s'enfonçait de plus en plus dans la dé-

---

rope, en excitant entre elles une rivalité de gloire et d'intérêts, firent naître la première idée des distinctions nationales. En 1095, à la voix de Pierre l'Ermite, la chrétienté se lève en armes pour marcher à la délivrance des saints lieux. Chaque guerrier, en témoignage du vœu qu'il prononce, attache une croix d'étoffe sur sa poitrine. L'éloquence d'un pauvre moine venait de fonder la nationalité chrétienne en présence de la nationalité musulmane, d'opposer la croix au croissant. La croix de Pierre l'Ermite, telle est l'origine et la partie essentielle des premières armoiries de toutes les nations de l'Europe. Variable dans sa forme, dans sa couleur, et dans la couleur du fonds sur lequel elle est posée, on la trouve dans les enseignes de tous les peuples chrétiens qui, du XIIIe au XVe siècle, commencèrent à sortir du chaos du régime féodal pour se constituer sur le principe de l'unité. Dans la première ferveur des croisades, la croix était pour tout le monde droite et d'étoffe rouge, cousue ordinairement sur une cotte d'armes blanche. Plus tard, lorsque des intérêts mondains vinrent se mêler à la pensée religieuse de l'entreprise, et exciter les rivalités des croisés des divers pays, chaque faction, pour se reconnaître, modifia à son gré le signe général. La France, qui jouait incontestablement le premier rôle dans ces pieuses guerres, était pour cela même l'objet particulier des jalousies des autres nations. C'est à la suprématie réelle qu'elle exerçait qu'il fallait échapper, au moins en apparence: on ne pouvait contester aux fils aînés de l'Eglise le droit de porter le véritable signe des croisades, la croix droite rouge; on en adopta donc d'autres. Les plus empressés à se distinguer ainsi furent précisément les nations soumises à la suzeraineté féodale de la France. L'Angleterre prit la croix blanche; la Bretagne adopta la croix noire; la Bourgogne conserva la croix rouge, mais elle changea sa forme et inventa la croix connue depuis sous le nom de croix de Bourgogne ou de Saint-André.

Cependant, le voyage de Terre-Sainte est pendant longtemps la préoccupation unique des peuples de l'Occident; la croisade est per-

Digitized by Google

considération ; celle qui composait la cavalerie rehaussait encore sa position, en ajoutant à ses avantages

---

manente, et la croix, diversement modifiée, qui dans le principe n'était que le signe de la lutte de la chrétienté contre l'islamisme, acquiert peu à peu une signification nouvelle. Ses différentes formes ne servent plus exclusivement à distinguer, dans les champs de la Palestine, les divers bataillons de l'armée du Christ ; elles deviennent les symboles avoués des nations dans leurs relations générales, dans leur vie politique. C'est ainsi que la croix rouge devint pour un temps l'emblème caractéristique des guerriers de la France.

Mais à une époque aussi essentiellement mobile que l'était le moyen âge, où les intérêts les plus sérieux des Etats reposaient sur les bases si fragiles de la suzeraineté et de l'hommage, de manière à les faire dépendre à chaque instant de la modération du suzerain et de l'ambition du vassal, à une époque qui ne fut qu'une longue révolution, il ne pouvait point y avoir de stabilité pour des signes que ne recommandaient point d'ailleurs d'antiques traditions.

Aussi, au temps de Philippe Auguste, voit on la croix rouge disparaître un moment pour faire place à la croix blanche. Il serait impossible d'assigner la cause certaine d'un pareil changement, et si l'on ne partage point cette opinion sans preuves que l'adoption du blanc a dû tenir à ce que les Français, vers ce temps-là, tournèrent vers la sainte Vierge leur dévotion particulière, on ne peut que hasarder d'autres hypothèses et réunir les faits propres à les appuyer. C'est ce que nous faisons.

Le règne de Philippe Auguste marque le moment où la chevalerie arrivait à son plus haut point de splendeur, celui où ses statuts étaient observés avec le plus d'exactitude. Or, la partie essentielle du costume d'un chevalier, celle qui était le signe de sa dignité (Lacurne de Sainte-Palaye), c'était en cérémonie le manteau, et dans les combats la cotte d'armes. L'un et l'autre de ces vêtements devaient être d'écarlate, la couleur noble par excellence, la couleur interdite aux vilains. Il n'est point impossible que cette circonstance ait déterminé le

Digitized by Google

naturels les vertus qui en légitiment la possession. Ainsi s'approfondissait de jour en jour l'obstacle qui

---

changement de la couleur de la croix dans le pays de la chevalerie.

D'un autre côté, l'on sait que les emblèmes de couleur blanche ont toujours été des marques d'autorité, de suprématie. Autrefois, comme aujourd'hui, un coursier blanc, une écharpe, une plume blanche indiquaient le commandement, caractérisaient l'autorité supérieure. Il se peut que, dans la croisade de 1190, entreprise en commun par Philippe Auguste et Richard Cœur de Lion, et pendant laquelle ils furent loin d'être toujours d'accord, le roi de France, suzerain jaloux du roi d'Angleterre, n'ait pas voulu laisser à son ambitieux et entreprenant vassal la satisfaction de porter seul la croix blanche.

Quoi qu'il en soit, depuis le temps de Philippe Auguste, la croix blanche partage avec la croix rouge le privilége de symboliser les armes françaises. Jusqu'au XVe siècle, elles se succèdent ou règnent simultanément sans qu'on puisse définir les motifs d'une si singulière alternative, qu'on peut supposer cependant avoir tenu à des détails perdus pour nous de la rivalité des couronnes de France et d'Angleterre.

Charles VI, tiraillé entre le parti des Armagnacs et celui des Bourguignons et pressé de toutes parts par les Anglais, fit porter à ses troupes tantôt la croix rouge, tantôt la croix blanche, jusqu'à ce qu'enfin, après la mort de cet infortuné prince, Henri VI d'Angleterre eût été proclamé roi de France à Saint-Denis. Le nouveau souverain mit alors l'une sur l'autre, dans son orgueilleux quartier, les croix droites blanche et rouge d'Angleterre et de France; il y ajouta les croix obliques blanche et rouge des duchés de Guyenne et de Bourgogne, et crut ne rien laisser au roi de Bourges. Mais celui-ci avait pour lui toutes les sympathies de la France et la haine du pays contre les Anglais. Charles VII releva cette croix blanche que son rival venait de jeter derrière l'emblème de sa nouvelle et passagère conquête, et l'encadra dans la bannière d'azur aux fleurs de lis d'or des ducs de France. Cette nouvelle enseigne qui proclamait d'une

éloignait les nobles du service de l'infanterie. Ainsi se justifiait l'immense mépris dont les hommes d'armes couvraient la *piétraille* (1). Déplorable situation qui coûta à la France les plus sanglantes défaites, les plus cruelles humiliations.

---

manière si expressive l'union du roi et du peuple de France, et autour de laquelle se serrèrent les braves guerriers qui purgèrent le sol de la patrie de l'odieuse présence des Anglais, fut le premier et le plus noble des drapeaux de l'ancienne armée. Connu d'abord sous le nom de pennon royal, puis sous celui de grand étendard royal, il devint plus tard le drapeau particulier du premier régiment de France, du régiment des gardes françaises. Le pavillon d'azur partagé en quatre quartiers par la croix droite blanche servit aussi jusqu'au XVIIe siècle à distinguer sur les mers tous les vaisseaux de la France, et jusqu'au XVIIIe les navires de la marine marchande.

La croix ne se retrouve plus dans les drapeaux de quelques nations modernes. Elle a disparu devant la prépondérance du principe monarchique qui a fait prévaloir les bannières royales, ou devant des révolutions populaires qui ont adopté un autre type pour leurs symboles. Ces deux faits se sont manifestés successivement en France. Les Etats qui ont conservé l'antique signe des croisades dans leurs enseignes, sont : l'Angleterre, qui réunit toujours depuis Henri VI les croix droites et obliques, rouges et blanches, superposées dans un champ bleu ; le Danemark, qui a la croix droite blanche sur fond rouge ; la Suède, la croix droite jaune sur fond bleu ; la Russie, la croix de Saint-André, bleue sur fond blanc ; la Sardaigne, la croix droite rouge renfermée dans une autre croix blanche sur fond rouge ; l'Oldembourg, la croix droite rouge sur fond bleu. La Grèce régénérée a adopté, dans ces dernières années, l'ancien pavillon de la France, c'est-à-dire la croix droite blanche sur fond bleu.

(1) Ce mot *piétraille* était un des mille termes de mépris dont se servaient les gens d'armes pour désigner les hommes de pied. Le mot *piètre* est encore employé pour dire un gueux, un misérable.

Digitized by Google

Sans doute ces funestes conséquences des croisades sur l'état de l'infanterie ne se manifestèrent point tout d'un coup; sans doute les communes fournirent encore quelquefois à l'armée leurs habiles et fidèles arbalétriers; sans doute il y eut encore dans les rangs des contingents féodaux, des archers adroits et dévoués; mais ces troupes ne formaient plus dans l'*ost* du roi qu'une minorité imperceptible et partageaient injustement le dédain qu'inspirait la masse des hommes de pied.

Cependant les services que les archers et les arbalétriers pouvaient encore rendre furent assez appréciés par saint Louis pour que ce prince ait jugé utile de créer la charge de grand maître des arbalétriers (1).

---

(1) La charge de grand maître des arbalétriers, ayant pour une partie de ses attributions une grande analogie avec celle de colonel général de l'infanterie créée plus tard, nous donnerons ici, d'après Daniel, la liste des grands maîtres.

Thibaut de Montléar, sous saint Louis.
Renaud de Rouvray, en 1274.
Jean de Burlas, en 1284.
Jean le Picard, en 1298.
Pierre de Courtisot, en 1303.
Thibaut, sire de Chépoy, en 1304.
Pierre de Galard, en 1310.
Étienne de la Baume, en 1339.
Mathieu de Roye, en 1346.
Robert, sire d'Houdetot, en 1350.
Beaudoin de Lens, en 1359.
Nicolas de Ligne, en 1364.

Cet officier avait le commandement supérieur de tous les hommes de pied de l'armée, et prenait rang immédiatement après les maréchaux de France. Il avait, en même temps, la direction des engigneurs, ouvriers, pionniers, de tous les hommes enfin chargés des travaux de guerre, et de l'exécution des machines de jet et de percussion.

Hugues de Châtillon, sire de Dampierre, en 1364.
Marc de Grimaut, seigneur d'Antibes, en 1375.
Guichard Dauphin, seigneur de Jaligny, en 1379.
Renaud de Trie, en 1394.
Jean, sire de Bueil, en 1396.
Guichard Dauphin de Jaligny, rétabli en 1399.
Jean Ier de Hangest, en 1403.
Jean II de Hangest, en 1407.
David, sire de Rambures, en 1411.
Jean de Torsay, en 1415.
Jacques de la Baume, en 1418.
Hugues de Lannoy, seigneur de Santes, en 1421.
Jean Malet, sire de Graville, en 1425.
Jean, sire d'Auxi, de 1461 à 1463.
Aymar de Prie, en 1523.

La charge de grand maître des arbalétriers fut supprimée une première fois en 1463 par Louis XI. Rétablie soixante ans après, en 1523, lors du rétablissement des francs archers, elle fut définitivement supprimée à la mort d'Aymar de Prie. Elle se trouvait remplacée par les charges de colonel général de l'infanterie et de grand maître de l'artillerie.

Digitized by Google

CHAPITRE III.

Etat du service à pied au XIVe siècle. Mercenaires étrangers. Grandes compagnies. XVe siècle. Première institution des francs archers en 1448. Deuxième institution des francs archers en 1469.

Au XIVe siècle la démoralisation des gens de pied était arrivée à son comble. Déjà Philippe le Bel, engagé dans de longs démêlés avec les Flamands dont la force consistait principalement en infantèrie, et ayant perdu toute confiance dans la sienne, avait introduit le funeste usage de soudoyer des troupes étrangères. Il avait fait, à ce sujet, des traités avec le dauphin de Viennois, avec Jean de Bailleul, roi d'Ecosse, Erik, roi de Norwége, et Albert, duc d'Autriche. Philippe de Valois en contracta de pareils avec Henri, palatin du Rhin, et avec Jean, roi de Bohême. Il ne faudrait pas croire toutefois que ces troupes valussent mieux que celles qui existaient en France, mais on le croyait. En réalité, c'était toujours des aventuriers, c'est-à-dire un ramassis d'hommes fainéants, turbulents, vicieux, dont les princes, que nous avons nommés plus haut, étaient bien aises de se débarrasser, comme fit quelques années plus tard le sage Charles V, en envoyant les aventuriers français en Espagne.

Digitized by Google

La présence des bandes étrangères dans les rangs de l'armée n'empêcha point Philippe le Bel de voir l'élite de ses chevaliers succomber, le 11 juillet 1302, dans les plaines de Courtrai sous les flèches des bourgeois de Bruges et de Gand.

Le successeur de Philippe le Bel, Louis X, entreprit aussi une expédition contre la Flandre, mais l'infanterie de l'armée se conduisit si mal que tous les bagages tombèrent au pouvoir de l'ennemi, et que le roi se vit forcé de la licencier.

Deux ans après, en 1317, Philippe V fait une tentative pour réorganiser les milices communales, et il doit en partie à cette bonne mesure le traité avantageux qu'il conclut en 1320 avec les Flamands.

Sous Philippe de Valois, la bataille de Cassel, gagnée le 23 août 1328 par la chevalerie française sur les redoutables milices des communes de Flandre, tourne la tête aux hommes d'armes et achève de les convaincre de l'inutilité des gens de pied. Ils devaient bientôt, et la France avec eux, pleurer amèrement cette erreur de leur vanité.

A Crécy, le 25 août 1346, on entendit un roi de France, au moment de charger, crier à ses gens d'armes : « *Or tôt, tuez toute cette ribaudaille, car ils nous empêchent la voie sans raison.* » Propos aussi insensé qu'atroce! Les hommes d'armes ne se le firent pas dire deux fois : mais pendant qu'ils jouaient des mains contre leur propre infanterie, l'ennemi prenait

l'avantage et fit subir une cruelle défaite à l'armée française.

Le 19 septembre 1356, à la bataille de Poitiers, 50,000 Français, dont 16,000 hommes d'armes, furent mis dans la plus complète déroute par 8,000 Gascons. La petite armée du prince Noir était couverte par des retranchements formidables, et séparée de celle du roi Jean par un terrain inextricable, coupé de haies, de ravins et de vignes. Les gentilshommes ne voulurent pas laisser combattre l'infanterie. Ils s'élancèrent, comme si c'eût été en plaine, sur les pentes accidentées du coteau occupé par l'ennemi. Ils payèrent cher leur présomption : « *Cette fois,* ainsi que le dit M. Michelet, *la noblesse ne se fit pas tuer comme à Courtrai et à Crécy, elle se laissa prendre.* »

Crécy, Poitiers ! ces désastres immenses où la chevalerie française se fit écraser sous les armes roturières des archers anglais et gascons, étaient bien faits pour rappeler la nécessité d'une bonne infanterie dans les batailles : mais l'orgueil des gentilshommes, qui ne pouvaient s'accommoder de voir les petits vassaux et les bourgeois marcher sur la même ligne qu'eux dans les combats, qui, d'ailleurs, sentaient toute l'importance qu'eût acquise par là une classe jusqu'alors méprisée, sut encore faire ajourner la réforme du service à pied. On s'en tint aux bandes étrangères et aux routiers. Le roi était dans les fers, et pendant l'orageuse régence du dauphin Charles, il y avait bien d'autres choses plus pressantes à régler.

Digitized by Google

Jamais les brigandages des grandes compagnies n'avaient revêtu un caractère aussi odieux qu'à cette époque malheureuse. A la faveur du désordre général où se trouvait le royaume, excitées par les intrigues de Charles le Mauvais, roi de Navarre, renforcées par l'insurrection de paysans connue sous le nom de Jacquerie, elles se livrèrent aux plus effroyables excès. Il fallut rassembler les hommes d'armes pour marcher contre elles. Le duc Jacques de Bourbon les attaqua à Brignais le 2 avril 1362; mais la noblesse devait encore recevoir cet affront; Bourbon fut complétement défait et blessé à mort. La déroute de Brignais! Ce fut par là que se termina le règne de Jean II, le roi chevalier!

Après cet exploit mémorable, les roultiers, ne trouvant plus rien à ravager en France, passèrent en Italie. Ils n'y restèrent pas longtemps. Les grandes compagnies reparurent bientôt de ce côté des Alpes. Mais Charles V venait de saisir d'une main ferme les rênes de l'Etat. Un de ses premiers soins fut de chercher à débarrasser la France des roultiers. Il les envoya en mars 1366, sous la conduite du brave du Guesclin, au secours de Henri de Transtamare qui disputait le trône de Castille à Pierre le Cruel, allié des Anglais. Pour les décider à franchir les Pyrénées, le roi fut contraint à leur payer 200,000 florins; ce qui n'empêcha pas ces forbans, à leur passage à Avignon, d'exiger du pape, outre l'absolution générale de tous leurs péchés, une nouvelle contribution de 100,000 francs d'or. Le prince

Digitized by Google

Noir en fit justice. La plupart périrent le 3 avril 1367 à la bataille de Navarrete.

Ce qui échappa de ces terribles bandes retourna en Italie, et se mit au service de l'antipape et des villes de Toscane. C'est là l'origine de ces célèbres *condottieri* que nous retrouverons au XVIe siècle.

Les campagnes de la France purent donc respirer pendant quelques années, mais les nécessités d'un état de guerre permanent favorisèrent bientôt la formation de nouvelles bandes. Sous le funeste règne de Charles VI la confusion fut extrême. D'un bout à l'autre du pays tout le monde avait les armes à la main. Français et Anglais, Bourguignons et Armagnacs, bourgeois et paysans, tous ne semblaient plus avoir qu'une même pensée infernale, égorger, brûler, violer, détruire. Il n'y avait plus que des aventuriers. Et cela dura pendant l'interminable règne de quarante-deux ans de ce pauvre roi insensé, et vingt-cinq ans encore sous son successeur!

Enfin, quand Charles VII, réveillé par le merveilleux héroïsme de Jeanne d'Arc, aidé par les vaillantes épées des Dunois, des Richemont, des Lahire, eut reconquis son royaume sur les Anglais, et contraint les grands vassaux à l'obéissance, instruit par tant de calamités, il sut reconnaître qu'un roi ne livre pas impunément son royaume et l'honneur de sa couronne à la douteuse fidélité des troupes étrangères et à la brutalité ruineuse des aventuriers.

On attribue à Charles VII la création de l'armée per-

manente en France. Nous ne pensons point que les institutions de ce prince puissent être prises en ce sens, du moins quant à l'infanterie. Une troupe permanente se compose, en effet, d'hommes s'occupant exclusivement de la profession des armes, soit pendant la paix, soit pendant la guerre, et par conséquent entretenus en tout temps par l'Etat. Il n'en était pas ainsi des *francs archers*. Sans doute Charles VII, qui forma à la même époque les premières compagnies d'ordonnance de la cavalerie, ne fut retenu à l'égard de l'infanterie que par des difficultés d'exécution, des embarras financiers et surtout des préjugés qu'il était alors impossible de vaincre ; sans doute il fit tout ce qu'il put ; mais, en réalité, la milice des francs archers ne fut qu'un renouvellement des troupes communales de Louis le Gros, qu'une extension des confréries d'arbalétriers de Philippe Auguste. Nous ne pouvons mieux faire pour démontrer l'analogie qui existe entre les anciennes milices des communes et les francs archers que de rapporter ici les principales dispositions de l'ordonnance du 28 avril 1448.

« Ordonnons qu'en chacune paroisse de nostre royaume y aura un archer qui sera et se tiendra continuellement en habillement suffisant et convenable de salade (1), dague, espée, jacque (2) ou hucque de brigan-

(1) Casque simple en fer battu.

(2) Espèce de tunique en peau, doublée de plusieurs toiles collées, quelquefois revêtue de lames de fer.

Digitized by Google

dine, et seront appelez les francs archers ; lesquels seront esleus et choisis par nos eslus en chacune eslection, les plus droits et aisez pour le faict et exercice de l'arc qui se pourront trouver en chacune paroisse, sans avoir égard ne faveur à la richesse et aux requestes que l'on pourroit sur ce faire ; et seront tenus d'eux entretenir en l'habillement susdit, et de tirer de l'arc et aller en leur habillement toutes les festes et jours non ouvrables, afin qu'ils soient plus habiles et usitez audit faict et exercice, pour nous servir toutes les fois qu'ils seront par nous mandez, etc., et leur ferons payer quatre francs pour homme pour chaqu'un mois, pour le temps qu'ils nous serviront.

» Ordonnons qu'ils et chacun d'eux soient francs et quittes, et iceux exemptons de toutes tailles et autres charges quelconques, qui seront sus, par de nous en nostre royaume, tant de fait et entretenement de nos gens d'armes, de guet, garde et porte, que de toutes autres subventions quelconques, excepté du fait des aydes ordonnez pour la guerre, et gabelle du sel ....

» Ordonnons qu'ils feront le serment par-devant lesdits eslus de bien et loyaument nous servir en leur habillement envers tous et contre tous..... et ne serviront aucun en fait de guerre ne audit habillement sans nostre ordonnance.

» Voulons que lesdits francs archers soient par nos dits esleus enregistrez par noms et surnoms, et les paroisses où ils seront demourans et que de ce sera fait registre en la cour.

» Donné aux Montils-lez-Tours, l'an 1448, et de nostre règne le vingt-sixième. »

Ainsi, comme on le voit, c'est toujours l'alliance de la royauté avec les communes ; le service militaire exigé temporairement en échange de certains priviléges ; toujours la même défiance de la féodalité, le même détour pour éviter l'intermédiaire hiérarchique qui séparait le roi de la masse de ses sujets. Il y a, sans doute, quelque chose de plus impérieux dans l'ordonnance de Charles VII que dans les concessions de Louis le Gros et de Philippe Auguste ; mais c'est qu'à l'époque où nous sommes parvenus l'autorité royale avait déjà fait bien des progrès ; c'est que les communes presque républicaines du XIIe siècle étaient bien déchues ; c'est que la féodalité avait perdu bien du terrain.

Quoi qu'il en soit, pénétrons plus avant dans cette institution des francs archers. Examinons comment elle fut acceptée, quelle fut sa valeur réelle et ce qu'elle devint.

Il est aisé de comprendre que cette création de Charles VII n'ait pas été vue de bon œil par la noblesse. Il y avait là une atteinte grave portée aux droits féodaux, puisque le roi s'arrogeait le pouvoir de disposer des petits vassaux des fiefs sans recourir à l'intermédiaire des seigneurs. L'orgueil des hommes d'armes devait aussi se trouver offensé de voir monter la classe roturière à une position militaire, qui pouvait la mettre à même de rendre sans eux d'importants services. Les souvenirs d'Azincourt, de Crevant, de Verneuil étaient

Digitized by Google

encore assez présents à leur pensée pour leur faire entrevoir qu'un jour il faudrait partager avec l'infanterie les bénéfices aussi bien que les dangers de la guerre. D'ailleurs, les réformes dans lesquelles la royauté commençait seulement à s'engager et qui en laissaient prévoir bien d'autres, ne trouvaient-elles point un puissant auxiliaire dans une invention encore récente, mais dont l'application commençait à s'étendre ? L'introduction des armes à feu (1) dans les combats, en rendant les périls

---

(1) Nous ne prétendons point dire ici que l'usage des armes à feu portatives fût adopté en France vers le milieu du XVe siècle. On se servait déjà de bombardes et autres pièces de gros calibre, mais tout prouve que les Français, par esprit chevaleresque sans doute, ont été les derniers à adopter les armes à main, et que l'emploi des arquebuses n'a commencé à se généraliser que sous François Ier. Cependant la nouvelle invention ne pouvait être ignorée en 1448, car on l'appliquait depuis plus de vingt ans dans un pays voisin. Dès 1420 les Aragonais avaient des armes à feu portatives, comme il résulte évidemment du passage suivant de Petrus Cirnæus, *De rebus corsicis*, lib. III. Il s'agit du siége de Bonifazio en Corse, qui eut lieu dans les derniers mois de 1420.

« In caveis verò malorum, et turribus navium erant continuè hostes jacientes tela, quibus item immixtæ erant perforatæ in cannæ speciem fusilis æneæ manuales bombardæ : Sclopetum vocant. Gestatores, armatum hominem, emissâ, impellente igni, glande plumbeâ transfigebant. » Nous traduisons mot à mot : Dans les creux des mâts (les hunes) et les tours des vaisseaux étaient continuellement des ennemis lançant des traits, auxquels aussi étaient mêlées des bombardes à main, d'airain fondu, percées en façon de canne : ils les appellent scopettes. Les tireurs perçaient un homme cuirassé avec un gland de plomb chassé par l'action du feu.

égaux pour tous, avait en effet porté un coup mortel à la chevalerie. Désormais, les fines armures et la dextérité dans le maniement de la lance ou de l'épée ne suffisaient plus, et tout homme qui n'avait pas peur de la mort pouvait valoir un baron sur le champ de bataille.

On ne saurait trop le répéter, partout où l'on en trouve l'occasion, l'invention des armes à feu, aussi bien que celle de l'imprimerie, fut le signal de l'émancipation du peuple, et leur emploi de plus en plus perfectionné l'agent le plus puissant de la civilisation moderne. La poudre, avec ses effets terribles et aveugles, devait un jour rétablir l'égalité des conditions et faire prévaloir le courage moral et réfléchi, le seul vrai courage, sur cette ardeur aventureuse, sur cet emportement féroce et animal que certains hommes tiraient de leur tempérament, de leurs forces physiques, des préjugés de leur éducation et surtout de la confiance inspirée par la supériorité de leurs armes offensives et défensives.

A l'époque où nous sommes arrivés, toutes ces choses n'apparaissaient encore que dans un avenir lointain, mais elles étaient profondément senties par les classes privilégiées. Aussi ne négligèrent-elles aucun des moyens qui restaient à leur disposition pour retarder une révolution inévitable, et d'abord pour entraver l'organisation de l'infanterie. La volonté de Charles VII s'était déclarée, et l'on n'était déjà plus au temps où les vassaux résistaient ouvertement et avec chance de succès à leur suzerain : mais on avait encore à sa disposition la ressource des sourdes menées, des petites tracasseries qui

pouvaient dégoûter les francs archers, et par-dessus tout l'arme toujours puissante du ridicule. On va voir si ces moyens réussirent.

Il faut d'abord en convenir franchement, si l'institution des francs archers, telle qu'elle découle de l'ordonnance du 28 avril 1448, était plus étendue que celle des milices des communes, si elle mettait à la disposition du roi un plus grand nombre d'hommes; d'un autre côté, elle ne pouvait pas présenter une force comparable à celle des anciennes compagnies d'arbalétriers. Celles-ci étaient composées de soldats d'une même ville, habitués les uns aux autres, reconnaissant des chefs accoutumés à les commander. Il y avait entre les arbalétriers une grande émulation pour l'entretien et l'exercice de leurs armes. Tout cela ne pouvait point exister chez les francs archers. Chez eux point de réunions en armes, point d'exercice, point d'émulation. Une simple obligation de tenir en état leur arc et leur habillement, et de s'en revêtir les jours de fêtes. Le franc archer, surtout celui des paroisses rurales, devait ressembler beaucoup à certains gardes champêtres de nos jours.

On conçoit toute la difficulté qu'il devait y avoir, lorsque le roi dressait une armée, à faire sortir tous ces francs archers de leurs paroisses; à les rassembler au lieu du rendez-vous; à les former en compagnies; à les soumettre à une discipline, à un ordre quelconque; à trouver des chefs qui voulussent entreprendre de les commander. Si l'on ajoute à ces difficultés inhérentes à l'institution même, les vexations de toute nature par

Digitized by Google

lesquelles le seigneur atteignait dans son village le pauvre franc archer, qui s'était fait étourdiment l'homme du roi, les mauvais tours que lui jouaient par les routes les gens d'armes et leurs pages, les avanies qui l'attendaient au camp, on pourra se faire une idée exacte de cette milice des francs archers (1).

---

(1) Nous ne pouvons résister au plaisir de placer ici, du moins par extraits, la très-spirituelle satire attribuée à Villon et intitulée « Monologue du franc archier de Baignollet, avec son épitaphe. » D'après cette pièce précieuse, et à travers l'évidente exagération du poëte, on se fera une idée plus juste de la milice des francs archers qu'en lisant tous les raisonnements modernes écrits à ce sujet.

La pièce commence par un discours où le franc archer, satisfait d'avoir échappé jusqu'à présent aux périls de la guerre, se vante plaisamment de son courage, de sa prudence et de ses exploits. Quelqu'un pousse derrière lui le cri de *coquerico*. Après un premier moment de surprise bien pardonnable, notre héros conclut d'une manière très-raisonnable qu'il doit y avoir une basse cour dans le voisinage, et il se prépare à un combat terrible, qui sera sûrement couronné par la victoire. Il s'avance intrépidement à travers un champ de chanvre :

Adonc apperçoit le franc archier ung espoventail de chenevière, faict en façon d'ung gendarme, croix blanche devant et croix noire derrière, en la main tenant une arbaleste :

à part. Ha ! le sacrement de l'autel
Je suis affoibli, qu'esse c'y !
à l'espov. Ha ! monseigneur, pour Dieu, mercy !
Hault le trait ! qu'aye la vie franche !
Je voy bien à vostre croix blanche,
Que nous sommes tout d'ung parti.
à part. Dont, tous les diables, est-il sorti,

Digitized by Google

Cependant dans la première ferveur de l'institution les francs archers rendirent quelques bons services,

---

Tout seulet, ainsi effroyé? (*avec cet air menaçant?*)
à l'espov. Comment estes-vous devoyé? (*de votre compagnie*)
Mettez sus, je gage l'amende.
Eh! pour Dieu, mon amy, desbende
Au hault, ou au loing, ton baston.....
» Adonc il advise sa croix noire.
à part. Par le sang-bieu, c'est ung Breton!
Et je dy que je suis Françoys!
Il en est faict de toy ceste fois!....
à l'espov. Vous ne savez pas que vous faictes,
Déà, je suis Breton, si vous l'êtes,
Vive Sainct-Denis, ou Sainct-Yve,
Ne m'en chault qui, mais que je vive.....
à part. Eh! comment il ne cessera
Meshuy de me persécuter,
Et si ne me veult écouter.
à l'espov. En l'honneur de la passion
De Dieu, que j'aye confession,
Car je me sens jà fort malade.
Or, tenez, vela ma salade,
Qui n'est froissée, ne couppée,
Je la vous rens et mon espée,
Et faictes prier Dieu pour moy.....
à part. Tu meurs bien maulgré toy, Pernet,
Voyre maulgré toy et à force,
Puisqu'endurer fault ceste force.
au public. Priez Dieu pour l'âme, s'il vous plaist,
Du franc archier de Baignollet,
Et m'escripvez, à un paraphe,
Sur moi ce petit épitaphe:
Cy-gist Pernet le franc archier
Qui cy mourust sans desmarcher, (*sans fuir*)

et se comportèrent bien à Formigny le 15 août 1450, et à Castillon le 17 juillet 1453 ; mais après la com-

---

Car de faire n'eust onc espace ;
Lequel Dieu, par sa saincte grâce,
Mette ès cieux avecques les âmes
Des francs archiers, et des gens d'armes.
Arrière des arbalétriers.
Je les hais tous, ce sont meurdriers.
Je les congnois bien de pieçà : (*depuis longtemps*)
Et mourût l'an qu'il trépassa.....

Ayant ainsi pourvu à ce dernier soin et l'épouvantail ne lâchant point sa terrible flèche, le franc archer continue son monologue et sa confession.

Item, morbieu, je me confesse
Du cinquième, séquentement.
Deffend-il pas expréssement
Que nul cy ne soit point meurdrier?
à l'espov. Las! monseigneur l'arbalestrier,
Gardez-bien ce commandement.
Quant à moy, par mon sacrement,
Meurdre ne fis onc qu'en poulaille.....

Cy laisse tomber à terre l'espoventail cil qui le tient.

Las! monseigneur, vous estes cheu!
Jésus! et qui vous a bouté?..... (*poussé*)

Cy apperçoit le franc archier, de l'espoventail, que ce n'est pas ung homme.

Par le corps-bieu! j'en ay pour une ;
Il n'a pié, ne main, il ne hobe. (*bouge*)
Par le corps-bieu! c'est une robe
Plaine de quoy! Charbieu! de paille.
Qu'esse-cy, morbieu! On se raille,
Se cuiday-je, des gens de guerre!
Que la fièvre quartaine serre

Digitized by Google

plète expulsion des Anglais du sol de la France, ils retombèrent sous l'influence des vices de leur organi-

---

Celluy qui vous a mis icy :
Je le feray le plus marry (*repentant*)
Par la vertubieu, qu'il fust oncques !
Se mocque-t'on de moy quelconques?
Et ce n'est, j'advoue Sainct-Pierre,
Qu'espoventail de chenevière
Que le vent a cy abattu !
La mort-bieu ! Vous serez battu
Tout au travers de ceste espée.....

Le brave franc archier passe son épée au travers du corps de l'ennemi, emporte sa robe comme trophée et entonne un chant de triomphe.

Le caustique Rabelais s'est plusieurs fois amusé aux dépens des francs archers. Il nous dépeint Bon Joan, capitaine des francs taupins, qui, au moment du combat, prend l'ennemi pour le diable et tire ses heures de sa braguette, afin de l'exorciser.

Voici une chanson que le Duchat a placée dans ses notes sur Rabelais, et qui est une histoire plaisante et complète du franc archer :

Un franc taupin un si bel homme estoit,
Borgne et boiteux, pour mieux prendre visée;
Et si avoit un fourreau sans espée;
Mais il avoit les mulles au talon.
Deriron, vignette sur vignon.
Un franc taupin un arc de frêne avoit
Tout vermoulu, sa corde renouée ;
Sa flèche était de papier empennée.
Ferrée au bout d'un argot de chapon.
Deriron.....
Un franc taupin son testament fesoit
Honnestement dedans le presbytère,

Digitized by Google

sation et des mauvaises plaisanteries des chevaliers. Une paix de quelques années et la ligue du bien public au commencement du règne de Louis XI achevèrent leur désorganisation.

Louis XI, ce terrible précurseur de Richelieu et de la convention, ce roi peu chevaleresque et ami des petites gens, devait être favorable au développement de l'infanterie. Il n'y manqua point, et c'est à ce politique consommé et clairvoyant, dont les moyens furent souvent barbares, mais dont toutes les vues furent utiles à la grandeur de la monarchie française, qu'on doit rapporter l'honneur de la création d'une véritable infanterie régulière.

Et si laissa sa femme à son vicaire,
Et lui bailla la clef de sa maison.
  Deriron.....
Un franc taupin chez un bonhomme estoit,
Pour son diner avoit de la mourue.
Il luy a dit : Jarnigoy! je te tue,
Si tu ne fais de la soupe à l'oignon.
  Deriron.....
Un franc taupin de Hainaut revenoit;
Sa chausse estoit au talon deschirée;
Et si disoit qu'il venoit de l'armée;
Mais onc n'avoit donné un horion.
  Deriron.....
Un franc taupin en son hostel revint,
Et il trouva sa femme l'accouchée.
Adonc, dit-il, j'ai la billevesée;
Un an a que ne fus en ma maison.
  Deriron, vignette sur vignon.

Digitized by Google

Il ne réussit point du premier coup. En montant sur le trône en 1461, ce prince trouva la noblesse prête à se soulever contre lui. L'orage éclata en 1465. On comprend que dans cette guerre civile, dite du bien public, Louis XI ne rencontra aucune ressource dans les francs archers. Qui d'entre eux eût osé quitter le clocher de sa paroisse pour affronter, non plus cette fois les quolibets des hommes d'armes, mais la pointe de leurs épées? Après la bataille de Montlhéry et le désastreux traité de Conflans, le roi songea d'abord à réorganiser les francs archers sur de nouvelles bases; et quoique cette seconde institution n'ait pas eu de meilleurs résultats que celle de Charles VII, nous ne devons pas moins en rappeler les principales dispositions pour montrer toutes les tentatives qui furent faites à l'égard de l'infanterie.

« Et premièrement pour conduire lesdits francs archiers, a esté ordonné et faict quatre capitaines généraulx, dont les noms s'ensuivent : messire Aymar du Puysieu, dit Cadorat, chevalier, conseiller et maistre d'hostel du roy nostre sire, et bailly de Mantes; Pierre Aubert, seigneur de la Grange et bailly de Melun; messire Ruffec de Balzac, chevalier, sénéchal de Beaucaire; messire Pierre Comberel, seigneur de l'Isle. Et il y aura ung chef par dessus tous lesdits capitaines, lequel le roy doit nommer.

» Item. A esté ordonné que on levera par tout ce royaume seize mille francs archiers.

» Item. Que chacun desdits quatre capitaines aura pour sa charge quatre mille francs archiers, à prendre

Digitized by Google

comme ci-après sera déclaré, où il y aura sept capitaines qui en conduiront chacun cinq cents, et les autres cinq cents pour fournir les quatre mille, chacun desdits quatre capitaines (généraux) en aura cinq cents.

» Item. Et pour lever lesdits seize mille francs archiers, l'on a desparti le royaume en quatre parties, pour à chacun desdits quatre capitaines bailler ung quartier comme il s'ensuit :

» Et premièrement, ledit messire Cadorat bailly de Mantes, pour ce que son bailliage est près de Normandie, aura le pays de Normandie, en ce comprins les terres de monseigneur d'Alençon, le Maine et Mortaing, les bailliages de Mantes, Chartres, Estampes et Dourdan, les comtés de Dreux, de Dunois et de Blois de çà Loire; et les autres terres qui sont par deçà la rivière de Somme et d'Oise, en ce comprins l'eslection de Beauvais et d'Amiens deçà Somme; la comté d'Eu et le pays de Vimeu, sans toucher au bailliage de Vermandois. «

» Item. Ledit Aubert bailly de Melun pour la seconde desdites quatre parties, aura les quatre bailliages de Champaigne : c'est à sçavoir Chaumont, Vitry, Troyes et Meaux : les bailliages de Vermandois et Senlis jusqu'à la rivière d'Oyse ; les comtés de Réthel et de Porcien, de Marle, de Vertus, Brenne, Roussy, Grandpré et Joigny. Les duchiez de Valloys, comtés de Beaumont et de Soissons ; la prévôté et vicomté de Paris ; le bailliage de Montargis, comprins les duchiez d'Orléans et tout Gastinoys; les bailliages de Melun et de Sens,

Digitized by Google

avec les pays de Nivernois, Donziois et de Tournonoys, Morvant, Puysoys et l'eslection de Langres. «

» Item. Ledit messire Pierre Ruffec pour la tierce part des dites parties, aura le pays de Berry et ce que contient le bailliage de Chartres et le comté de Blois de là la rivière de Loire en la Saulongne; le bailliage de Saint-Pierre le Monstier, Bourbonnois, Roennois, Forets, Beaujolois, Lyonnois, Auvergne hault et bas; la Marche, Combraille et Rouergue, avec les terres de monseigneur d'Armaignac deçà et delà Garonne, la séneschaussée de Bazas; les comtez de Comminges, de Lestrac et de Perdriac. »

» Item. Ledit messire Pierre Comberel pour la quarte partie aura Poitou, Anjou, Touraine, Limosin hault et bas, Saintonge, Aunys, Angoumois, Peregort, Quercy, Agénois, Condomois, avec la séneschaussée de Guyenne, la séneschaussée des Landes, la comté de Bigorre, les terres de monseigneur de Foix qu'il tient ès Landes en Guyenne, et delà la Garonne, Bayonne, et le Bourg. «

» Item. Lesdits quatre capitaines généraulx jureront que justement ils asseiront et mettront sus lesdits francs archiers ès lieux et paroisses où ils n'ont point encore esté assis, sans y commettre fraude. Et avecques ce ne souffriront que les eslus ny autres quelconques facent compositions ne appointements qui desrogent ou préjudicient à l'encontre du roy. Et tout sur peine de confiscation de leurs terres, offices et biens quelconques. Et en bailleront chacun desdits quatre capitaines une cédulle signée de sa main, que monseigneur le chance-

Digitized by Google

lier gardera. Et seront messeigneurs les mareschaux présens à faire ladite cédulle ou obligation.

» Item. A esté ordonné que en chacun quartier y aura ung lieutenant desdits capitaines : lequel aura puissance que s'aucun franc archier s'en retourne sans congié du capitaine général, il le fera pendre par la gorge : et ne sera mené en autre justice que devant ledit lieutenant. «

» Item. A esté ordonné que tous les francs archiers que l'on mettra sus de nouvel, soient habillez de jacques, salades, gantelets, espée, dague et voulge (1), ou autre batton dont ils se sçauront aider. »

» Item. A pareillement esté ordonné que lesdits quatre capitaines généraulx feront assembler chacun en son quartier les esleus, baillys, vicomtes et autres officiers, ensemble les capitaines particuliers desdits francs archiers en quatre lieux de leur dit quartier : pour en chacun desdits lieux y en assembler mille, et y faire la montre (revue). »

On voit dans le détail qui suit que pour les francs archers placés sous la charge du maître d'hôtel Cadorat, les lieux d'assemblée étaient : Rouen, Beauvais, Saint-Lô et Chartres : les rendez-vous étaient assignés à Sens, Melun, Reims et Troyes pour ceux de Pierre Aubert. Ils ne sont point fixés pour les deux autres corps.

Les dispositions que l'on vient de lire relativement

---

(1) Epieu armé d'une lance longue et large. Faux à revers.

Digitized by Google

à la réorganisation des francs archers sous Louis XI sont contenues dans un mémoire très-détaillé dont l'auteur est cet Aymar de Puysieu, dit Cadorat, bailli de Mantes, qui eut la charge des francs archers de la province de Normandie. Ce mémoire, que le père Daniel a transcrit tout entier dans son histoire de la milice française, ne paraît pas avoir suffisamment fixé l'attention de cet écrivain. Il est pourtant d'un grand intérêt.

On y voit, en effet, par les prescriptions minutieuses où l'on entre sur l'établissement des rôles et sur l'armement offensif et défensif (1), par l'installation dans cha-

---

(1) « Il semble que les francs archers devraient se partager en quatre armes : les uns en voulges, les autres en lances, les autres archers et les autres arbalétriers.

» Ceux qui porteraient voulges, les devraient avoir moyennement larges, et qu'ils eussent un peu de ventre, avec bonne tranche et bon estoc. Lesdits guisarmiers auraient, en outre, salades à visière, gantelets, et grandes dagues sans épées.

» Ceux qui porteraient lances, auraient aussi salades à visière et gantelets, et de plus une épée moyennement longue, roide et bien tranchante. Item, que leur lance soit de la longueur des lances de joûte; mais de même grosseur partout, excepté qu'elles aient au bas un peu d'entaillure, et petit arrêt d'un demi-doigt de haut, derrière l'entaillure, pour leur donner façon. Et faut que le fer soit tranchant et un peu longuet.

» Les archers auront les salades sans visière; arcs et trousses et épées assez longues et roides, qui s'appellent épées bâtardes. Et si veulent porter boucliers, il n'y aura point de mal, et qu'ils aient les dagues moyennes.

» Les arbalétriers devraient avoir salades à visière qu'ils pussent lever assez haut quand ils voudroyent, et que le dessous de la visière

Digitized by Google

que quartier d'un officier chargé de la police des francs archers et muni du pouvoir de pendre par la gorge les poltrons et les déserteurs, par l'institution de quatre grandes divisions territoriales et de seize lieux d'assemblée, par la création des capitaines permanents chargés de commander à la guerre et de faire des revues pendant la paix, que l'on avait reconnu quelques-uns des vices de l'organisation de Charles VII et qu'on avait cherché à y remédier.

On trouve dans ce mémoire la première idée du partage de la France en quatre grandes divisions militaires, deux au nord et deux au midi de la Loire, qui, jusqu'au dix-huitième siècle, ont servi de bases à tout notre système offensif et défensif.

Enfin, on y reconnaît que l'idée des légions provinciales appartient bien plus au règne de Louis XI qu'à celui de François Ier. L'esprit du XVIe siècle a voulu rétablir le grand nom des légions romaines pour une institution qui n'y ressemblait guère : mais, en réalité, entre les francs archers de Louis XI et les légionnaires

---

ne les arme pas si fort qu'elle couvre la veue, et aussy que le côté droit n'arrive pas si bas à la joue que le gauche, afin qu'ils puissent asseoir leur arbrier à leur aise. Item, auront longues épées, et que la ceinture hausse l'épée par derrière, afin qu'elle ne touche à terre. Et seront leurs arbalestes de dix carreaux ou environ, et banderont à quatre poulies ou à deux, s'ils sont bons bandeux. Et auront trousses empanées et cirées, de dix-huit traits au moins, et n'auront point de dagues.

Digitized by Google

de François Ier il n'y a de différence que le nom. On pourra s'en convaincre plus tard. Il suffit pour le moment de se rappeler que les nouveaux francs archers formaient une milice de seize mille hommes, répartis en quatre corps de quatre mille chacun. Chacun de ces corps se recrutait dans un quartier du royaume et était commandé par un capitaine général, qui avait 500 hommes sous sa charge particulière. Sept autres capitaines, subordonnés au capitaine général, commandaient aussi directement autant de fractions de 500 hommes. Ces officiers répondaient ainsi à peu près aux tribuns de la légion romaine.

Certes, c'était là, au point de vue théorique, une institution remarquable et jusqu'alors sans exemple. Sa date précise méritait d'être conservée; heureusement quelques observations faciles permettent de la fixer dans des limites très-resserrées.

A la fin de 1648, Louis XI tombe dans le piége de Péronne, et pour recouvrer la liberté signe avec Charles le Téméraire le fameux traité du 14 octobre, par lequel le roi de France renonçait à ses possessions situées au delà de la rivière de Somme. Or nous trouvons dans l'ordonnance, et très-expressément spécifié, que les francs archers de messire Cadorat devront être levés dans les terres qui sont par deçà la rivière de Somme et d'Oise, en ce comprins l'eslection de Beauvais et d'Amiens deçà Somme. Cette ordonnance est donc postérieure au 14 octobre 1468. D'un autre côté, la guerre recommença en 1470 avec le duc de Bourgogne : il est donc

infiniment probable que le roi passa l'année 1469 à préparer les moyens de rompre ses engagements de Péronne. Cette opinion se trouve encore appuyée par ces deux faits : d'abord que les levées d'hommes ne sont point indiquées pour le duché de Guyenne que Louis XI donna le 29 avril 1469 à son frère Charles, mais seulement pour la sénéchaussée de Guyenne ; et en second lieu que l'ordonnance ne fixait des lieux d'assemblée que pour les provinces voisines de la Picardie qui allait être le théâtre des premières hostilités : en 1470, il eût fallu aussi se mettre en garde contre les comtes de Foix et d'Armagnac.

La date de la seconde institution des francs archers est donc, suivant toute probabilité, de l'année 1469.

Nous avons dit que cette création de Louis XI était remarquable au point de vue théorique. On y trouve, en effet, un esprit d'organisation régulière qui n'avait point de précédent en France. Hiérarchie graduée et division du commandement, facilité de rassemblement et de surveillance, règlements administratif et disciplinaire, sollicitude éclairée pour l'armement et l'équipement, répartition des soldats en deux espèces, l'une chargée des armes d'estoc, l'autre des armes de jet, c'est-à-dire prévision intelligente des services de l'infanterie de bataille et de l'infanterie légère, rien n'y manque, que des hommes capables de répondre à des vues si élevées. Mais les francs archers étaient toujours des francs archers, des rustres stupides et terrifiés à l'aspect d'un gendarme, des vilains qui ne

Digitized by Google

pouvaient perdre de vue le clocher natal, en un mot, comme dit Brantôme, « *ce n'estoit la plupart que marauts, belîtres, mal armèz, mal complexionnèz, fainéants, pilleurs et mangeurs de peuple* (1). » Louis XI n'en put tirer qu'un très-faible parti pendant ses guerres contre les ducs de Bretagne et de Bourgogne; enfin, le petit nombre de francs archers qui suivait les drapeaux, commandé par des officiers sans réputation et abandonné par la cavalerie qui s'acharnait contre les hommes d'armes bourguignons, fut anéanti le 7 août 1479, à la bataille de Guinegatte, sous les piques de l'infanterie flamande.

Le roi ne chercha point à les rétablir. Depuis longtemps il songeait à autre chose.

Avant d'entrer dans le récit de l'institution de Louis XI, finissons-en avec les hommes de pied du moyen âge en rappelant les divers noms et sobriquets que leur avait valu le mépris des gendarmes. Nous avons déjà dit l'origine des noms de fantassin, de la-

---

(1) Avant que le roy Louis onzième prist des estrangers à sa solde, les gens de pied de quoy on se servoit aux guerres, estoient peu de cas, et les appeloit-on, francs archers ou francs taupins. Depuis on a veu comme par l'exercitation ils se sont façonnés ; de sorte que si on représentoit un de ces anciens francs taupins équipés comme ils estoient lors, en présence de ces vieux et braves régiments de notre infanterie moderne, qui est celuy d'eux, s'il n'avoit la mort entre les dents, qui se peust garder de rire? Et cependant les uns et les autres ont esté recueillis en même champ; la France les ayant tous produits (*Discours militaires de la Noüe*).

Digitized by Google

quais, d'estafier, de routier, de piètre. On appelait encore les hommes de pied rustres, péons, ribauds, bidaux, pétaux, taupins, piquichins, etc.

Le premier nom n'a pas besoin d'explication; rustre et roturier viennent de *rusticus*. Le second n'avait en soi rien d'injurieux, puisque c'est la traduction du mot *pedones, pedites*, piétons. Mais la ligne de démarcation qui existait entre la noblesse et la roture avait fini par lui donner un sens méprisant. Ce mot péon a conservé cette valeur en Espagne et surtout dans les colonies espagnoles de l'Amérique du Sud. Le mot ribaud, comme l'italien *ribaldo,* signifie proprement un vaurien, un débauché. Le père Daniel, égaré par le nom d'enfants perdus sous lequel on désignait les ribauds, en a tout bonnement fait des grenadiers. C'est bien de l'honneur aux grenadiers, et ils doivent savoir gré à la compagnie de Jésus qui leur a trouvé de tels grands-pères. Si l'on fait attention aux fonctions de leur chef, qui portait burlesquement à la cour le nom de roi des ribauds, si l'on remarque que ce personnage était chargé dans Paris des attributions les plus scabreuses du préfet de police actuel, on pensera avec nous que les ribauds étaient, non point des grenadiers, mais des vauriens attachés à la fortune des nombreuses filles folles de leurs corps qui suivaient alors les armées. Nous croyons que bidaux était une modification française du *vié d'aze* des Gascons. Le sobriquet de pétaux rappelle évidemment des habitudes grossières et par trop primitives. On dit encore une pétaudière pour désigner une réunion où

Digitized by Google

chacun fait ce qu'il veut, sans égard pour ses voisins. Le mot taupin ou franc taupin était le surnom des francs archers, qu'on voyait, comme les taupes, sortir de toutes parts de leurs trous pour aller en guerre, mais qui se dépêchaient d'y rentrer au moindre bruit. Il est permis de penser aussi qu'il y a quelque relation entre ce sobriquet des francs archers et le nom de taupin attribué à ce petit coléoptère à ressort, qui fait le mort avec une si remarquable persévérance à l'aspect du moindre danger, et qui, lorsqu'il croit ne plus être observé, s'échappe par un bond si prodigieux des mains de l'ennemi. Reste le nom de piquichins. En espagnol, *pequeno* signifie quelque chose de petit, de bas. Piquichin ou piquinichin (on trouve les deux), serait alors un diminutif de *pequeno*, comme *fantaccino* est un diminutif de *fante*. Le mot espagnol et le mot italien ont le même sens. Il s'en est donc fallu de bien peu que quelque terme comme péquinerie ne fût adopté au lieu du mot infanterie.

Digitized by Google

CHAPITRE IV.

Infanterie suisse. Première capitulation avec les cantons. Création des bandes françaises permanentes, dites de Picardie. Etat du service à pied au commencement du XVIe siècle. Création des bandes permanentes de Piémont.

Vers l'époque à laquelle nous sommes arrivés, il se jouait aux portes de la France un drame inouï, prodigieux dans son développement, et dont le dénoûment frappa tous les esprits de stupeur. Un petit peuple, presque ignoré jusqu'alors, vivant démocratiquement au milieu de ses montagnes, osait seul affronter le courroux de Charles le Téméraire, le plus puissant prince qu'il y eût alors en Europe, et en moins d'un an, 1476-1477, Charles était battu à Granson, ruiné à Morat, et tué misérablement à Nancy. Louis XI, seul au monde peut-être, quoique l'événement dépassât toutes ses espérances, avait pressenti un résultat aussi étrange. C'était lui qui avait ménagé cette brouille entre les Suisses et le duc de Bourgogne; c'était lui qui avait encouragé les Suisses à la résistance en leur prêtant son appui moral; c'était aussi lui qui devait recueillir les plus beaux fruits de leur victoire.

C'est que Louis XI connaissait les Suisses. Etant en-

Digitized by Google

core dauphin, il les avait vus de près le 26 août 1444, à la bataille de Saint-Jacques. Il avait vu là douze cents bourgeois ou paysans, renouvelant le prodige des Thermopyles, affronter sans regarder en arrière une armée de cinquante mille hommes aguerris. Onze cent quatre-vingt-dix moururent; mais avant de mordre la poussière, ils avaient tué onze cents chevaliers et huit mille fantassins. Ce spectacle si grandiose avait fait une profonde impression sur l'esprit de Louis, naturellement porté à se défier de la noblesse et à chercher ses points d'appui dans les masses. On a vu les tentatives qu'il avait faites pour créer en France une infanterie solide. Les résultats de son ordonnance n'ayant point répondu à son attente, il licencia vers la fin de 1479 ce qui restait des francs archers et conçut un nouveau projet où les Suisses devaient jouer le rôle de compères. On sait que c'est là le nom que Louis XI donnait à ses bons amis des ligues suisses.

On était alors en 1480. Des trêves venaient d'être signées avec le roi d'Angleterre, avec le duc de Bretagne et avec Maximilien qui avait épousé l'héritière des ducs de Bourgogne. Le moment était favorable. Louis XI rassemble dix mille hommes de pied et deux mille cinq cents pionniers, les meilleurs que l'on pût trouver parmi les anciens francs archers et les bandes d'aventuriers qui avaient servi dans les dernières guerres, et les dirige avec quinze cents cavaliers de ses ordonnances sur le Pont de l'Arche en Normandie.

Pendant ce temps, il traite avec les cantons pour une

Digitized by Google

levée de six mille Suisses. Pour cette première capitulation, Zurich fournit mille hommes, Berne aussi mille hommes, Lucerne huit cents hommes, Uri, Schwitz, Unterwalden, Zug et Glaris ensemble deux mille hommes, Fribourg et Soleure mille hommes, enfin Bienne cent cinquante hommes. Ces vigoureux fantassins, commandés par Guillaume de Diesbach, partent de Berne le mercredi après la Saint-Laurent, au mois d'août 1480, et se rendent au camp du Pont de l'Arche (1).

Le terrible monarque y vint lui-même, fit commencer sous ses yeux les exercices, et les vainqueurs de Granson, de Morat et de Nancy servirent d'instructeurs aux Français. Il n'est pas besoin de dire s'il fut obéi : le grand prévôt Tristan et la potence étaient toujours là. Les hommes de pied français apprirent enfin les mouvements et les formations usités dans la meilleure, ou plutôt dans la seule infanterie qu'il y eût alors en Europe, à combiner leur tactique avec celle de la cavalerie et de l'artillerie, et à observer la discipline avec autant d'exactitude que si l'on eût été en campagne. Au bout d'un an, les Suisses, royalement payés, furent congédiés et retournèrent dans leur pays. Les Français demeurèrent encore deux ans au Pont de l'Arche. Ce ne fut qu'en 1483 que Louis XI, voyant sa fin approcher et sentant qu'après sa mort ses redoutables voisins chercheraient à ressaisir les provinces qu'il avait acquises

(1) *Histoire militaire des Suisses*, par M. de Zurlauben.

Digitized by Google

à la couronne de France, envoya les nouvelles bandes françaises occuper les garnisons de la Picardie et de l'Artois. Voilà pourquoi cette première infanterie régulière et permanente prit le nom de bandes de Picardie.

Louis XI mourut le 30 août 1483, et ne put voir les bons effets de son institution. Le génie de son successeur était trop superficiel pour les apercevoir. Les services des bandes de Picardie furent pourtant immenses sous Charles VIII et Louis XII, mais ils furent obscurs, et malheureusement en France on ne loue guère que les actions brillantes. Les prévisions de Louis XI se trouvèrent justifiées. Les provinces du Nord furent attaquées par Maximilien en 1486, sous la régence d'Anne de Beaujeu, et jusqu'en 1493 que dura cette guerre, les braves garnisons de la Picardie firent échouer tous les efforts de l'ennemi. A partir de l'année suivante, le théâtre de la guerre est transporté en Italie et les hostilités cessent sur la frontière des Pays-Bas. Nous ne voulons point dire qu'un pareil résultat fut dû uniquement à la valeur déjà éprouvée des bandes de Picardie, mais elle a dû y contribuer, et dans tous les cas on ne peut méconnaître que la bonne et sûre garde que faisait cette infanterie sur une frontière aussi exposée, a singulièrement facilité les brillantes et chevaleresques expéditions de Naples et de Milan. Ces guerres lointaines et qui engloutirent tant d'hommes et de richesses étaient impossibles, si les places de la Picardie eussent été dégarnies ou confiées seulement à des miliciens ou des aventuriers.

Laissons là pour un temps les bandes de Picardie dans leur utile obscurité. Portons nos regards vers les Alpes. Une armée se rassemble à Lyon. Jamais la France n'en avait fourni une aussi magnifique. A sa tête est un jeune roi, dont le caractère et les idées sont précisément l'inverse du caractère et des idées de son père. Il rêve en ce moment la conquête du monde ou tout au moins la reconstruction de l'empire de Charlemagne, et il va commencer par l'Italie où l'appelle Louis le Maure. Autour de lui se presse toute la noblesse de France, qui respire enfin à l'aise après vingt ans de terreur. Elle quitte en foule ces manoirs où l'avait reléguée la sombre politique de Louis XI. Après tant d'années d'exil imposées par un roi ennemi du faste et du bruit, elle reparaît plus brillante, plus leste, plus brave, plus dédaigneuse que jamais. Quelques beaux jours vont encore luire pour la chevalerie. A côté de ces magnifiques hommes d'armes à la cuirasse polie, au casque paré de plumes flottantes, aux riches écharpes de soie, s'avancent fièrement et à rangs serrés huit mille Suisses à qui Charles a confié la garde de deux cents pièces de canon attelées, la plus formidable artillerie qui se fût jamais vue, le fruit des sages économies du vieux roi. Après ces deux troupes d'élite, et pour compléter le chiffre de soixante mille hommes, marche confusément la multitude des aventuriers français, bretons, provençaux, gascons et génois, restes impurs des armées demeurées sans occupation depuis le mariage du roi avec Anne de Bretagne et la réunion des grands fiefs à la couronne. Quelques

Digitized by Google

bandes d'archers génois et gascons méritent à peine d'être distinguées dans cette foule.

Cette armée, précédée de la terreur qu'inspire la *furia francese*, va ouvrir par une marche triomphale jusqu'aux extrémités du royaume de Naples la première campagne d'une guerre qui occupera les deux premiers tiers du XVIe siècle. Après de brillants succès dus à l'intrépidité de la gendarmerie, elle ne pourra rien conserver de ses conquêtes à cause de la faiblesse de son infanterie; et au retour, alors que les combats, les maladies et la désertion l'auront réduite à huit mille hommes, elle ne devra son salut à Fornoue, le 6 juillet 1495, qu'à l'inébranlable fermeté des fantassins suisses. Une leçon si frappante demeurera perdue. Pendant douze ans encore, les chevaliers français iront, sans résultats possibles, étonner l'Italie des prodiges de leur audace. Il faudra qu'un jour les Suisses passent avec leurs invincibles piques dans les rangs ennemis, pour faire comprendre que l'infanterie est la seule arme indispensable à la guerre. Enfin, après tant de sang, le plus pur de la France, répandu inutilement; après tant d'années passées sur cette terre d'Italie, arrivée alors à son plus haut point de splendeur; après tant de combats soutenus contre toutes les nations militaires de l'Europe, contre les Suisses, les maîtres de l'infanterie, contre les Espagnols, contre les Allemands, contre les Italiens, après tant d'expériences laborieuses, tant de contacts instructifs, on arrivera à créer les bandes de Piémont sur le modèle des bandes de Picardie, depuis longtemps ou-

bliées des Français, mais déjà imitées et perfectionnées en Allemagne, en Angleterre et en Espagne.

On reconnaît bien là le singulier caractère de notre ingénieuse mais mobile nation. Qu'une idée féconde jaillisse du cerveau d'un homme de génie, nous nous en occupons un instant, non pas à cause des fruits qu'on en peut tirer, mais parce que c'est du nouveau, de l'imprévu : nous jouons un instant avec elle comme des enfants, puis nous la jetons là ; et ce n'est que lorsque nos voisins l'ont ramassée, qu'ils l'ont façonnée, qu'ils s'en servent contre nous, que nous comprenons la valeur de l'invention et que nous réclamons la priorité.

Mais n'anticipons point sur les faits. Arrêtons-nous un instant sur le seuil de ce grand XVIe siècle qui commence une ère nouvelle pour l'art militaire comme pour toutes les autres sciences humaines. A partir de ce moment tout devient intéressant pour l'histoire de l'infanterie, et avant de présenter les développements désormais rapides de cette arme, il convient de bien marquer le point de départ et l'état du service à pied dans les premières années du règne de Louis XII.

A cette époque, les travaux du camp du Pont-de-l'Arche étaient tombés dans l'oubli le plus complet. La composition de l'armée était encore presque entièrement féodale. Il y avait, d'une part, pour le service à cheval les compagnies d'ordonnance déjà bien constituées et autour d'elles une jeunesse brillante, indisciplinable, aventureuse, qui ne voyait dans les combats que de grands tournois et qui ne songeait qu'à la gloire indivi-

Digitized by Google

duelle qu'elle pouvait y acquérir. Malgré ce défaut d'ordre et d'obéissance, cette cavalerie française était la meilleure de l'Europe et parfaitement capable de rendre tous les services qui sont de la spécialité des troupes à cheval. Dans les siéges, cette brave et présomptueuse noblesse mettait pied à terre et voulait toujours monter la première à l'assaut : mais ses vigoureux efforts n'étaient pas toujours couronnés de succès ; la pesanteur des armures, l'inefficacité des armes blanches contre des feux d'artillerie et de mousqueterie tirés de très-près, tout indiquait que ce n'était point là le rôle des hommes d'armes. D'autre part, pour le service à pied on avait des Suisses, des lansquenets et des aventuriers. Mais les Suisses, enorgueillis par leurs victoires récentes et par l'empressement que tous les Etats de l'Europe mettaient à acheter leurs services, ne voulaient point servir dans les siéges, et prétendaient ne combattre que dans les batailles rangées ; encore fallait-il leur laisser choisir le poste qui leur convenait. Les lansquenets ne valaient point les Suisses et avaient les mêmes prétentions qu'eux.

Les aventuriers n'étaient plus sans doute ces féroces écorcheurs du commencement du xve siècle, mais ce n'étaient point non plus de très-honnêtes gens. Leurs services, au reste, étaient à peu près nuls. Conduits par des chefs obscurs, presque tous Italiens (1), qui avaient

(1) Les condottieri italiens, successeurs des chefs de routiers du

Digitized by Google

intérêt à les ménager, ils étaient le plus souvent laissés sans direction sur le champ de bataille, également prêts à fuir, si la partie semblait dangereuse, ou à donner quand la gendarmerie victorieuse leur ouvrait le chemin du pillage.

Il n'y avait donc point réellement d'infanterie française. Voici, d'après Brantôme, le portrait peu flatteur de ces aventuriers qui en tenoient lieu. « D'autres les ont appelèz advanturiers de guerre tirèz de là les monts, et aussi que tels les trouverés-vous, mesme dans les vieux romans du roy Louis XII, et du roy Françoys premier, au commencement, et peints et représentèz dans les vieilles peintures, tapisseries et vitres des maisons anciennes : et Dieu sçait comment représentèz et habillèz, plus à la pandarde vrayement, comme l'on disoit de ce temps, qu'à la propreté : portants des chemises à longues et grandes manches, comme Bohêmes de jadis et Mores, qui leur duroient vestues plus de deux

---

XIVe siècle, étaient, en général, des gentilshommes ruinés de la Romagne, qui vendaient leurs services au plus offrant. On ne peut mieux exprimer le rôle qu'ils jouaient alors qu'en disant que c'étaient des entrepreneurs d'infanterie. Quand ils avaient obtenu une adjudication, ils réunissaient autour d'eux tous les soldats de fortune, de quelque pays qu'ils fussent, tous les vagabonds en grève, et en composaient des bandes de 2 à 3,000 hommes qui servaient tant bien que mal. Ces bandes s'épurèrent du moment où la création des bandes françaises rendit leurs services moins utiles. A partir du temps de François Ier elles fournirent d'excellents soldats. Beaucoup de chefs appuyaient les prétentions du roi sur Milan, et s'étaient faits Français.

Digitized by Google

ou trois mois sans changer, ainsi que j'ay ouï dire à aucuns; monstrants leurs poictrines velues et pelues et toutes descouvertes, les chausses plus bigarrées, déchiquetées, et ballaffrées, usant de ces mots; et la plûpart monstroient la chair de la cuisse, voire des fesses. D'autres, plus propres, avoient du taffetas, en si grande quantité, qu'ils le doubloient et appeloient chausses bouffantes; mais il falloit que la pluspart monstrassent la jambe nue, une ou deux, et portoient leurs bas deschaussèz pendants à la ceinture..... C'estoient la pluspart, gens de sac et de corde, méchants garniments, échappèz à la justice, et surtout force marquez de la fleur de lys sur l'épaulle, essorillez, et qui cachoient les oreilles, à dire vrai, par longs cheveux hérissez, barbes horribles, tant pour ceste raison que pour se monstrer effroyables à leurs ennemis. »

Louis XII s'efforça de mettre quelque discipline dans ses troupes et de relever l'état de l'infanterie. Il engagea les gentilshommes à descendre de cheval, combla de faveurs ceux qui consentirent à prendre de l'emploi dans les bandes, et divisa celles-ci en compagnies de cent à deux mille hommes, afin d'avoir les moyens de récompenser suivant leur mérite ou leur naissance les chefs qu'il mit à leur tête. C'est à ces sages mesures qu'il dut en partie les succès qu'il obtint en Italie. Les victoires d'Agnadel et de Ravenne, remportées, malgré ou sans les Suisses, sur les meilleures troupes d'Italie et d'Espagne, montrèrent que la valeur de l'infanterie française

Digitized by Google

avait décuplé dès le moment qu'elle ne s'était plus senti méprisée.

« Or, le roi Louys XII, dit Brantôme, estant venu à la couronne et ayant retiré Milan qui luy appartenoit et le royaume de Naples de mesme pour les acquérir et garder, il fit de belles guerres et continuelles, tant contre les Italiens qu'Espagnols. Pour ce, nostre infanterie françoyse commença à se façonner un peu mieux, fors qu'ils ne se pouvoient accomoder à ces harquebuzes, et avoient toujours en singulière recommandation les arbalestes, et en rendoient de bons combats. Or, puis après, ledit roy Louys, lorsque les Génois se révoltèrent de son obéyssance, il dressa une fort grosse armée pour prendre leur ville, et d'autant qu'il avoit besoin d'infanterie plus que de gendarmerie, il bailla sa charge à plusieurs capitaines et braves gentils-hommes françoys de bonne maison, comme aux seigneurs de Maugiron (1), de Vandenesse (2), d'Espic (3), de la Crotte (4) de Bayard (5), de Normanville, de Montcavray, de Rossillon, de Trévil, de Silly le cadet, de Duras, le capitaine Odet (6), le capitaine Imbaut (7), le chevalier

(1) François de Maugiron.

(2) Jean de Chabannes, baron de Vandenesse, frère du célèbre Lapalice.

(3) François de Beusseraille, seigneur d'Espic.

(4) François de Daillon du Lude, seigneur de la Cropte.

(5) Pierre du Terrail, dit le chevalier Bayard.

(6) Odet d'Aydie.

(7) Imbaut de Revoire, seigneur de Romagnieu.

Digitized by Google

Blanc (1), et plusieurs autres, desquels ny les uns, ny les aultres, n'avoient charge de colonnel, ny le nom de mestres de camp..... » Nous lisons dans les romans de Bayard qu'il lui donna aussi charge de mille hommes de pied; « ce que voyant, il l'accepta, encore qu'il eust fait profession plus de cheval que de pied, mais à luy tout estoit de guerre: toutesfois il dict et remonstra au roy qu'il avoit trop de gens soubs sa charge que ces mille, pour s'en acquitter très-dignement.... Par quoy, il le pria de ne luy en donner que cinq cents, et qu'il s'asseuroit, avec l'ayde de Dieu et de ses amis, de luy faire mener une si belle trouppe, que, pour petite qu'elle seroit, il battroit bien une plus grande deux fois que la sienne.... Aussi fit-il cette compagnie de cinq cents hommes, tous gens d'eslite; si bien que plusieurs gendarmes quittèrent la lance pour prendre la picque avec luy, comme il alla aussi; et ce fut luy et sa trouppe qui firent le grand effort à la prise de Gênes et en fût la principale cause..... »

Ainsi voilà bien marqué le moment où les services que l'infanterie est appelée à rendre, commencent à être appréciés; voilà bien marqué le jour où le guerrier de noble sang consent à descendre de cheval et à se mêler avec les vilains, et l'on est heureux de trouver notre bon et loyal Bayard un des premiers parmi ceux qui donnèrent ce patriotique exemple. Ce fut donc au commen-

(1) Antoine d'Arces.

Digitized by Google

cement de l'année 1507, devant Gênes (1), que s'opéra cette heureuse révolution dans l'état du service à pied.

Il n'est pas inutile d'expliquer ici les faits qui amenèrent une innovation aussi importante, et quels furent les graves motifs qui arrachèrent une aussi grosse concession à la noblesse et à Bayard lui-même, qui, dans une autre occasion, refusait *de se mettre en péril et hasard avec des piétons, dont l'un est cordonnier, l'autre maréchal, l'autre boulanger, en un mot, gens mécaniques.*

Depuis quelque temps il existait un grand refroidissement entre Louis XII et les Suisses. Cependant ce prince, avant de passer les Alpes pour aller soumettre la ville rebelle, avait demandé aux cantons dix mille hommes d'infanterie qui devaient se rendre devant Gênes. Mais ces troupes furent si lentes à faire leurs préparatifs et si âpres à réclamer leur solde que Louis, naturellement colère, fut sur le point de les faire charger par ses gendarmes. Enfin, un jour d'assaut, les Suisses refusèrent d'y monter, prétextant qu'ils n'étaient venus que pour combattre en rase campagne et non pour gravir des rochers. Il fallut se passer d'eux : la nécessité et l'indignation donnèrent à la France une infanterie vigoureuse, qui pendant le reste des guerres d'Italie se grossit chaque jour, en recevant dans ses rangs les gen-

(1) Gênes ouvrit ses portes le 29 avril 1507.

Digitized by Google

darmes démontés ou ruinés, les lances rompues, *lanze spezzate,* comme disaient les Italiens (1).

Voilà l'origine des bandes de Piémont, dont la renommée va grandir rapidement et réveiller le souvenir des bandes de Picardie. Pendant cinquante ans, alors que la France aura à faire face à la plus formidable coalition qu'elle eût encore attirée sur elle, ces deux corps rivaux prendront une part brillante à tous les combats, à tous les assauts ; mais leurs plus beaux titres de gloire sont d'avoir l'un au nord, l'autre au midi, lorsque la victoire cessait de nous sourire, maintenu contre toutes les attaques les places où ils avaient leurs quartiers. L'armée française sera plusieurs fois contrainte à abandonner l'Italie; l'ennemi envahira plus d'une fois notre frontière vers l'Escaut, les Ardennes ou la Moselle, mais tous ses efforts viendront se briser contre l'énergie des garnisons de Picardie et de Champagne, de Piémont et de Montferrat.

---

(1) Le nom de lanspessades, ou anspessades s'est conservé jusqu'au milieu du XVIIIe siècle pour désigner des soldats de première classe, tenant rang intermédiaire entre les caporaux et les simples fantassins.

Digitized by Google

CHAPITRE V.

Influences de la renaissance et de l'état de guerre permanent sur les progrès de l'infanterie. Troupes étrangères. Rétablissement de la milice des francs archers. Création des légions provinciales.

Si les prétentions des rois de France sur le royaume de Naples et le duché de Milan furent la cause des guerres les plus ruineuses, si elles mirent souvent l'Etat à deux doigts de sa perte, il ne faut pas oublier qu'on leur doit ce qu'on est convenu d'appeler la renaissance, c'est-à-dire le réveil des esprits demeurés dans un état de torpeur pendant tout le moyen âge, et qui, ranimés tout à coup au contact de l'Italie, gardienne fidèle du génie de l'antiquité, se remirent à marcher en avant avec une ardeur nouvelle.

L'art militaire devait le premier répondre à cette impulsion. La guerre cessa d'être seulement l'emploi de la force brutale, elle devint une science.

Cette nouvelle manière d'envisager les choses rehaussait le métier de soldat. Le gentilhomme découvrait peu à peu dans le service à pied une grandeur jusqu'alors ignorée : il s'apercevait que, tandis que dans une multitude d'occasions la cavalerie était impuissante, l'infanterie avait partout et toujours un rôle brillant à jouer.

Digitized by Google

Les préjugés chevaleresques tendaient donc à s'affaiblir, et l'on commençait à voir une foule de cadets de famille s'enrôler dans les bandes (1) pour y porter la pique, et rivaliser entre eux d'ardeur, d'exactitude et de soumission à la discipline pour arriver au grade ambitionné

---

(1) Parmy lesquelles il se jecta ung grand nombre de jeunes gentilshommes, qui n'avoient pas moyen de se mettre à cheval; car il y avoit en ce temps-là, aux bandes françoyses, des places pour honorer la noblesse, quand elle se vouloit ranger avec les gens de pied pour faire leur apprentissage d'armes; sçavoir : douze lanses-pessades en chaque compaignie, à trente livres par moys chacune, et quatre payes royales, à quarante livres par moys aussi chacune, qui estoit ung assez honneste appoinctement pour entretenir et dresser beaucoup de braves gentilshommes; et estoient réservées lesdictes places à soldats de cette qualité, que les capitaines ne donnoient pas, mais les lieutenans de roy aux villes et provinces frontières; et estoit leur secrette charge d'esclairer les actions des capitaines, n'estant subjects ny obligés à aultres fonctions que de faire les rondes à leur tour, après lesquelles ils se retiroient en leur logis; car, de passer les vingt-et-quatre heures en garde, ils en estoient, et par faveur et par mérite, exempts, et pour armes ordinaires portoient le corselet, et jamais la harquebuze : mesme que le gentilhomme françois qui suit les bandes, desdaigne la hallebarde, c'est-à-dire, faire l'estat de sergent, encore moins d'estre appellé caporal, alléguant que sont charges mécaniques; car si ung soldat a enfrainct les ordonnances, ou failly en sa faction, ils sont tenus de luy mettre la main sur le collet, et bien souvent de l'attacher eux-mêmes au carquan ou collier, ou de l'appliquer à l'estrapade, ou bien de l'amener jusques au lieu où il fault qu'il passe par les armes; si c'est par les picques, de le pousser dedans les rancs en la miséricorde de son parrain; si c'est par les harquebuzades, de l'attacher eux-mêmes au posteau : qui sont traicts que le gentilhomme abhorre, pour le moins en nostre nation françoise. » (Carloix, *Histoire du maréchal de Vieilleville.*)

d'enseigne, puis à la lieutenance et enfin au titre élevé de capitaine. Le contact de ces jeunes hommes nobles réagissait à son tour sur les soldats roturiers. Justement enorgueillis de voir confondus dans leurs rangs les enfants de cette caste si haut placée alors dans l'opinion de la multitude, ceux-ci acquéraient de la dignité, de la confiance, et avec cet admirable élan du peuple qui sait qu'on le regarde, qu'on va l'estimer, ils se jetaient à corps perdu au milieu des périls les plus certains et étonnaient les plus braves chevaliers par les prodiges de leur audace et de leur intelligence (1).

Telles furent, au XVIe siècle, les vieilles bandes de Picardie et de Piémont. On pourrait craindre qu'un pareil portrait parût flatté, si tous les écrits contemporains ne s'accordaient à leur prodiguer l'éloge. C'est que le XVIe siècle fut une époque de mouvement, et que tous les cœurs bien trempés purent aussi alors développer leurs vertus naturelles.

A Marignan, le 14 septembre 1515, l'infanterie reçut un insigne honneur. Au moment le plus critique de la journée, François Ier met pied à terre, saisit une pique, se place à la tête d'un gros bataillon et l'entraîne à la

---

(1) « J'en ay veu parvenir, qui ont porté la picque à six francs de paye, faire des actes si belliqueux, et se sont trouvés si capables, qu'il y en a eu prou qui estoyent fils de pauvres laboureurs, qui se sont avancés plus avant que beaucoup de nobles, pour leur hardiesse et vertu. » *Commentaires de Montluc.* On connaît le mot de Brantôme : Ah! qu'il s'est vu sortir de très-bons soldats de ces goujats!

Digitized by Google

charge, en criant : *Qui m'aime, si me suive*. Ce jour-là l'infanterie fit un pas immense : elle vainquit les Suisses. Ce ne fut pas sans peine qu'on fit reculer ces terribles montagnards : le maréchal Trivulzio, qui avait assisté à dix-sept batailles rangées, les appelait des jeux d'enfants à côté de cette grande mêlée de Marignan qu'il nommait un combat de géants. Après leur défaite, les Suisses voyant détruit le prestige de leur supériorité, jurèrent la paix éternelle avec la France, et depuis ce jour ils n'ont jamais cessé de se montrer ses fidèles alliés (1).

Cependant, pour être justes, il faut dire que les bandes françaises n'étaient point seules à Marignan (2). Elles n'étaient pas encore assez nombreuses pour suffire

---

(1) L'alliance éternelle de la France et de la Suisse fut jurée à Fribourg le 20 novembre 1516.

(2) L'infanterie de l'armée comptait environ 26,000 hommes, et suivant du Bellay se décomposait ainsi : 4,000 Français sous huit capitaines, qui étaient : François de Montgommery, seigneur de Lorges, Piraut de Maugiron, Richebourg, Lorteil, Lainet, Philippe de la Tour, sieur de Vatillen, Pierre de Théis, sieur d'Hercule et le capitaine Commarchi ; 6,000 Gascons commandés par le célèbre Pierre de Navarre ; 2,000 Génois conduits par Aymar de Prie, qui fut le dernier grand maître des arbalétriers ; 8,000 lansquenets commandés par le comte Wolf et le capitaine Brandhec ; enfin 6,000 vieux soldats allemands, connus sous le nom de bandes noires, qui joignirent l'armée à Novare, attirés au service de France par le duc Charles de Gueldres, et qui obéissaient aux ordres de M. de Tavannes, gentilhomme franc-comtois. Ainsi, à Marignan, il n'y avait que 10,000 hommes de pied français, et seulement 4,000 des bandes anciennes.

au nouveau rôle que jouait l'infanterie. Depuis Charles VIII, il y avait aussi des lansquenets dans l'armée française, et après la défection des Suisses, on leur avait même confié la garde de l'artillerie, dont n'avaient pas voulu, par morgue aristocratique, les gentilshommes du service à pied. Toutefois la lettre que le roi écrivit sur le champ de bataille à sa mère est remplie de l'éloge des fantassins français et gascons.

Après la rentrée des Suisses au service de la France, il y en eut toujours des corps nombreux dans les armées, et ils furent remis en possession de l'honorable privilége de garder l'artillerie, privilége qu'ils conservèrent jusqu'à la création d'un corps spécial en 1671. Les lansquenets (1) continuèrent de former, ainsi que les bandes des condottieri italiens et corses (2), une portion importante de l'infanterie.

Il y avait dès lors de bons esprits qui s'indignaient à

---

(1) De tous temps les petits princes des bords du Rhin avaient incliné vers la France. Plusieurs d'entre eux qui appuyèrent la candidature de François Ier à l'empire d'Allemagne, se voyant brouillés avec Charles-Quint, n'eurent plus d'autres ressources que de vendre des troupes au roi. Les persécutions dirigées par les empereurs contre les luthériens devaient aussi en jeter un grand nombre dans nos rangs.

(2) Les premiers Corses furent entraînés au service de France, par suite de la tyrannie de la compagnie génoise de Saint-Georges qui exploitait leur pays, par le célèbre Sampiero di Bastelica, aïeul des Ornano. Depuis cette époque, il y a toujours eu des Corses dans l'armée française, et ils se montrèrent toujours également braves et dévoués.

Digitized by Google

l'idée de voir les intérêts du royaume livrés aux mains des étrangers. Ils faisaient remarquer que ces troupes coûtaient fort cher et voulaient être payées très-régulièrement (1); qu'elles exigeaient dans les grandes occasions les postes d'honneur au détriment des Français et qu'elles refusaient souvent de concourir aux expéditions hasardeuses ou obscures (2) : ils se plaignaient aussi avec raison que plusieurs fois, soit par caprice, soit par trahison, elles avaient fait défection dans des circonstances délicates et avaient ainsi compromis le succès d'une campagne et causé un grand dommage aux affaires du roi (3). Mais le plus grand nombre disait que l'infanterie française ne faisait que commencer à se façonner ; que les bandes bien constituées et bien commandées étaient encore peu nombreuses ; que les bandes nouvelles ne devaient pas encore de longtemps inspirer une grande

---

(1) « Estant le sieur de Lautrec à Monza (1522), vindrent devers luy les capitaines des Suisses, qui luy firent entendre que les compagnons estoient ennuyés de campéger, et qu'ils demandoient de trois choses l'une, argent, ou congé d'eux retirer, ou bien qu'il eust à les mener au combat promptement, sans plus temporiser. » (*Mémoires de Martin du Bellay.*) Lautrec n'avoit pas d'argent ; il fallut combattre. Il fut complétement battu à la Bicoque (29 avril), et après la bataille les Suisses quittèrent le camp pour retourner chez eux.

(2) La même année, au siége de Novare, « les Suisses admonestèz par le seigneur de Montmorency d'aller à l'assaut, luy firent response qu'ils estoient prêts de combattre en campagne, et que ce n'estoit leur estat d'assaillir les places. » (*Mémoires de du Bellay.*)

(3) A Gênes en 1507, à la Bicoque en 1522, etc.

confiance (1); qu'on savait ce qu'il fallait de peine pour les lever, les dresser et les rompre à la discipline, parce que, malgré quelques essais heureux, le caractère français n'était point encore fait au service de l'infanterie. On disait aussi que les Suisses étaient certainement

(1) Quand Bayard fut chargé en 1521 de la défense de Mézières, on lui donna deux bandes d'infanterie, chacune de mille hommes. La première, qui avait pour capitaine Charles de Reffuges, dit l'écuyer Boucar, était une vieille bande picarde; la deuxième, commandée par le baron de Montmoreau, était nouvelle. « Mais estans les pièces en batterie, les gens de Montmoreau, comme gens non expérimentez, entrèrent en tel effroy, que malgré leurs capitaines, ils s'enfuirent les uns par la porte, les autres se jettèrent par-dessus les murailles : mais Bayard fit entendre aux autres soldats qu'il estoit bien aise de ladite fuite, parce qu'estans tant de gens à la garde de ladite ville, ils n'eussent point eu d'honneur ny de réputation à soustenir l'effort de l'ennemy, et que la ville estoit d'autant vuidée de gens de lasche cueur. » Avec ces 1,000 hommes Bayard résista un mois aux 40,000 du duc de Nassau, et ayant reçu du secours, força enfin les Allemands à lever le siége. En apprenant la délivrance de Mézières François Ier s'écria : Aujourd'huy Dieu s'est montré bon Français. C'est à ce siége qu'on employa pour la première fois les bombes à l'attaque des places. Il s'y passa aussi un fait qui prouve combien le service à pied avait déjà gagné de terrain dans l'estime de la noblesse. Un jour le comte d'Egmont envoya défier à la lance un chevalier français. M. de Montmorency se présenta. « Mais le seigneur de Lorges (François de Montgommery) pensant estre chose honteuse qu'un homme d'armes françois fust provoqué par un Alleman, et qu'on laissât l'homme de pied françois comme n'estant pareil à l'Alleman, demanda aussi s'il y avoit homme qui voulût combattre de la picque, et qu'il seroit le champion pour l'attendre. Le seigneur de Vaudray, du camp impérial, soudain s'y présenta. Ils se donnèrent les coups de picques ordonnez, sans gaigner advantage l'un sur l'autre. » (*Du Bellay.*)

Digitized by Google

les meilleurs hommes de pied de l'Europe; qu'en achetant les services des lansquenets et des bandes italiennes, on liait à ses intérêts les petits souverains de l'Allemagne et de l'Italie, et que c'était autant de bons soldats enlevés aux armées ennemies; on ajoutait enfin, qu'au demeurant, dans la guerre générale qu'on avait à soutenir, ce n'était pas trop de tant de monde, qu'il y aurait de la place pour tous, et que les hommes de pied français n'avaient qu'à gagner au contact des fantassins étrangers, n'y ayant point de meilleur maître que l'émulation.

Quelque spécieuses que puissent paraître aujourd'hui ces dernières raisons, nous croyons qu'elles étaient bonnes au commencement du XVIe siècle. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elles prévalurent. Les bandes suisses, allemandes et italiennes formèrent encore longtemps le fonds de l'infanterie des armées d'opérations. Les anciennes bandes de Picardie et de Piémont étaient plus spécialement chargées de la défense des frontières et ne sortaient des places qu'elles occupaient que pour prendre part à quelques vigoureux coups de main, quand la guerre se rapprochait de leurs quartiers.

Chaque campagne donnait lieu à la levée d'un certain nombre de bandes nouvelles qui allaient au printemps grossir l'armée : aux approches de l'hiver, elles étaient ordinairement licenciées : parfois quelques-unes des meilleures étaient conservées pour entrer en garnison dans les places conquises ou plus spécialement

Digiti

menacées, et prenaient ainsi rang parmi les anciennes bandes entretenues.

En 1521, la nécessité où se trouva François Ier de faire face à l'ennemi sur toutes ses frontières de terre, fit faire un pas remarquable à l'organisation militaire du royaume. Cerné de toutes parts par les vastes possessions de Charles-Quint, ce prince revint, en la perfectionnant, à l'idée de Louis XI, et « meist son estat en » quatre gouvernemens : au duc d'Alençon il donna la » charge de la Champagne; au duc de Vendôme, de la » Picardie; à messire Odet de Foix, seigneur de Lautrec, » du duché de Milan; et à messire Guillaume Gouffier, » seigneur de Bonnivet, la Guienne (1). » Il partagea aussi ses troupes en quatre armées, pour faire tête à la fois vers les Pays-Bas, vers l'Allemagne, vers les Alpes et vers les Pyrénées. Les bandes françaises se trouvèrent ainsi réparties en quatre grandes fractions : au nord, les bandes de Picardie et les bandes de Champagne; au sud, les bandes de Piémont et celles de Guienne. C'est de ces bandes que nous verrons se dégager peu à peu les quatre premiers vieux régiments de France : Picardie, Champagne, Piémont et Navarre.

Tous les éléments étaient prêts pour arriver promptement à une bonne organisation de l'infanterie. A cette époque, nous étions sous ce rapport au niveau des Allemands, des Suisses et des Espagnols. C'étaient partout

(1) *Mémoires de Martin du Bellay.*

Digitized by Google

des bandes de cinq cents à deux mille hommes, conduites par un capitaine, ayant sous ses ordres un ou deux lieutenants et un enseigne ; susceptibles d'être réunies en campagne pour former des corps compactes de 4,000 à 10,000 hommes, sous la charge d'un capitaine général. On avait déjà adopté le principe, lorsqu'on formait ainsi ces gros bataillons, d'associer les bandes d'un même gouvernement militaire. Qu'y avait-il donc à faire pour donner une forme régulière à l'infanterie? Egaliser les bandes, en les réduisant à un effectif qui n'outrât point l'importance des capitaines particuliers, toujours trop portés à se soustraire à l'obéissance du capitaine général (1) ; agir de même à l'égard de celui-ci, en limitant convenablement le nombre de bandes qu'il pouvait réunir sous sa charge, enfin faire de l'état de capitaine général un grade et non un emploi à commission temporaire. Cela était bien simple. Cela fut exécuté par les Allemands et les Espagnols, et Charles-Quint eut à sa disposition les régiments d'Autriche et les tercios de Castille (2), pendant que la France se débattait encore

---

(1) A son retour de la prison de Madrid, en 1526, François Ier ordonna que toutes les bandes d'infanterie seraient réduites à 300 hommes; mais cette prescription ne fut pas longtemps exécutée. Comment, en effet, dans un moment de danger, renvoyer un capitaine de bonne volonté qui se présente avec mille, deux mille, voire dix mille hommes?

(2) Martin du Bellay nomme des régiments de lansquenets dès 1523, et il cite le Tercio de Lombardie, l'un des plus anciens corps espagnols, en 1542.

Digitized by Google

entre les traditions du moyen âge et les souvenirs de l'antiquité.

Il eût fallu, à la vérité, pour que notre pays marchât du même pas que ses voisins, qu'il n'eût pas été lancé dans une des situations les plus violentes de son histoire. Il eût fallu que les esprits d'élite eussent le loisir de réfléchir sur ce qui était bon à imiter et sur ce qui devait être rejeté comme contraire au génie particulier de la nation. Malheureusement il n'en fut point ainsi. La gravité des événements qui se succédèrent à partir de 1521, vint tout jeter dans la confusion. Il y eut nécessité de faire usage de tout ce qu'on avait sous la main, bon ou mauvais. La fortune, en effet, semblait nous abandonner. Les Impériaux, les Flamands et les Anglais envahissaient la Champagne et la Picardie; il avait fallu évacuer l'Italie, et la Provence était menacée par les troupes de Charles-Quint, que commandait un prince français, un connétable de France, traître à sa patrie. Nous éprouvions aussi des revers ou des trahisons du côté de la Bourgogne et des Pyrénées. Dans cet urgent besoin, au lieu de perfectionner les bandes, on fit un pas rétrograde vers le xve siècle; on eut recours aux aventuriers; on rétablit les francs archers.

Nous ne reparlerons point ici des compagnies d'aventuriers. C'était toujours la même composition immorale, la même indiscipline, la même nullité militaire. François Ier ne s'en servit d'ailleurs que dans les circonstances extrêmes, et dans tout autre moment il abandonnait ces vauriens à quiconque voudrait courir sus pour les tuer

Digitized b

impunément. Mais le rétablissement des francs archers a eu des conséquences trop funestes au progrès de la véritable infanterie, pour que nous ne nous y arrêtions point.

On se souvient que le roi Louis XI avait aboli cette milice en 1479 après la bataille de Guinegatte. Or, Louis XI n'était pas roi à abolir en même temps l'impôt que représentait à l'égard des paroisses le service des francs archers. Charles VII avait déjà rendu permanente la taille ou contribution de guerre que tous les roturiers devaient payer dans les circonstances extraordinaires. Louis XI, en licenciant les francs archers, tripla cette taille, et les paroisses, au lieu de fournir à l'Etat seize mille hommes, durent payer annuellement la *taille des cinquante mille hommes de pied*. C'est ainsi qu'on l'appela. Son produit était censé appliqué dans les temps ordinaires à l'entretien des troupes permanentes d'infanterie. Il est clair que cette taille étant devenue un des impôts réguliers supportés par les classes roturières, le roi pouvait encore, dans les circonstances extraordinaires, faire un nouvel appel à ses fidèles sujets, et suivant ce qu'il jugeait convenable, exiger une nouvelle taille ou contribution de guerre, soit en miliciens, soit en argent, soit en argent et en miliciens à la fois. C'est ce que fit François Ier.

Il leva donc en 1523 les soldats des paroisses, et ces soldats s'appelèrent, comme par le passé, francs archers (1). Dans les années difficiles qui suivirent, après

(1) Daniel, qui avait certainement lu les Mémoires de Martin du

la désastreuse bataille de Pavie, après la captivité du roi et son retour de Madrid à des conditions inexécutables, on ne pouvait point songer à renvoyer les francs archers dans leurs foyers. Il en advint d'eux alors, comme plus tard des milices appelées par Louis XIV dans la guerre de la succession d'Espagne, comme des gardes nationales mobilisées pendant les guerres de la révolution. Les circonstances pareilles conduisent toujours aux mêmes expédients. Les milices du grand roi devinrent des régiments, les gardes nationales de la république formèrent des demi-brigades, celles de l'empire se changèrent en cohortes : François Ier, avant tout cela, avait transformé les francs archers en légions.

On a beaucoup disserté sur ces fameuses légions du XVIe siècle, et, d'après Daniel qui a montré une incroyable légèreté sur tout ce qui regarde l'origine des premiers régiments de l'infanterie française, notre vanité nationale s'est habituée à voir à travers un mot sonore et une imitation assez pédantesque des formes romaines, une institution d'une haute importance et à

Bellay, a feint de ne pas voir la réapparition des francs archers sous François Ier. Il n'a pas pu ne pas apercevoir les passages suivants : « L'amiral (Bonnivet) voyant Alexandrie abandonnée, y envoya M. de Bussy d'Amboise avec deux mille francs archers. » Il est encore question des francs archers de Bussy au siége de Pavie en 1525. « M. de Pontdormy fait entrer dans Montdidier le capitaine René de la Palletière avec mille francs archers, dont il avait la charge. » etc.

Il est à remarquer que ce fut dans l'année 1525 que fut rétablie la charge de grand maître des arbalétriers, supprimée depuis soixante ans.

laquelle il faudrait donner le nom de renaissance des troupes à pied. Plusieurs même, malgré l'évidence des faits, veulent que ces légions et les régiments soient une seule et même chose, qui aurait changé de nom à une certaine époque.

Le fait est que les légionnaires ne sont autres que les francs archers, et que l'institution des légions n'est qu'une répétition, à quelques différences de détail près, de l'institution des francs archers telle que Louis XI la régla en 1469. Voici ce que dit des légionnaires un homme qui les avait vus et commandés, le maréchal de Vieilleville : « Aussi légionnaires ne sont pas tenus ny réputez pour gens de guerre, ains sortent du labouraige pour s'affranchir des tailles en servant quatre ou cinq mois ou quelque aultre espace de temps, et apportent certificat de leur service, que l'on appelle attestation..., qui est enregistré aux greffes des juridictions auxquelles ils sont subjects... Le roy François le Grand leur donna ce nom de légionnaires à l'ancienne façon des Romains, car ils s'appelloient au temps passé francs archiers, et en Bretaigne, francs taupins. Mais voyant que le service de telles gens mal aguerris estoit du tout inutile, on commua cela en argent..... et de cest argent on en façonne de braves hommes et vaillants capitaines (1). »

Ce qui peut être vrai, c'est que François Ier, reconnais-

(1) *Mémoires du maréchal de Vieilleville,* rédigés par son secrétaire Vincent Carloix.

Digitized by Google

sant le peu de cas qu'il y avait à faire des francs archers, ait songé à rehausser l'amour-propre de cette milice et surtout à tromper ses ennemis en rejetant des dénominations désormais ridicules et en en adoptant d'autres plus imposantes. Voici, du reste, ce qu'il en fut de ces légions qui n'eurent qu'une existence éphémère.

En 1533, une nouvelle ligue venait de se former contre la France entre le pape, l'empereur, le roi des Romains, les ducs de Milan, de Savoie, de Ferrare et de Mantoue, les républiques de Gênes, de Sienne et de Lucques. François Ier se trouvait donc dans une situation plus dangereuse que jamais. Il ne pouvait distraire les bandes qui gardaient les places : « Et cognoissant ce qu'il pouvoit tirer des estrangers, il se voulut toutesfois fortifier de sa nation. Afin que soudain il eût les hommes à son premier mandement, il ordonna avecques ceux de son conseil, de dresser, à l'exemple des Romains, en chaque province de son royaume, une légion de six mille hommes de pied dont il bailleroit la charge à six gentils-hommes, lesquels auroient pour chaque mille hommes deux lieutenants, et soubs chacune enseigne cinq cents hommes ; il donna de grands priviléges ausdits légionnaires, tant aux capitaines que soldats, lesquels devoient une fois l'an en temps de paix faire une monstre générale. Afin que les capitaines pussent respondre de leurs soldats, ils devoient sçavoir le nom et surnom de chacun, et le lieu de sa demeure, tant pour les avoir soudainement prests à tous mandemens, que pour les chastier, s'ils fesoient faute : et

Digitized b

pour cet effet, il despescha les commissaires à ce nécessaires (1). »

---

(1) Martin du Bellay continue ainsi : « Environ le moys de may mil cinq cent trente quatre, estant ledict seigneur adverti que les légions estoient prestes, il voulut bien aller visiter les prochaines de luy. Pour cet effect, il se trouva en sa ville de Rouen, capitale de Normandie, auquel lieu les monstres de la légion d'icelle province furent faites en sa présence, dont estoyent capitaines six gentilshommes, scavoir : le seigneur de Bacqueville, le seigneur de la Salle, le seigneur de Saint-Aubin-l'Hermite, le seigneur de Saint-Aubin-Gobellet, le seigneur de Cantelou-aux-deux-Amants, et le seigneur de Salenelles. Ayant veu la légion de Normandie, de laquelle il se contenta fort, il print le chemin d'Amiens, pour faire le semblable de la légion de Picardie, et environ le 20 juing, se trouva ladite légion en armes en la plaine tirant d'Amiens à Saint-Fuscien, de laquelle estoient capitaines le seigneur de Sercu, Jean de Mailly, seigneur d'Auchy, Jean de Brabançon, seigneur de Cany, le seigneur de Saisseval, le seigneur de Heilly, surnommé de Pisseleu..... Ayant le roy fait la monstre de Picardie, il print son chemin par la Champagne pour veoir la monstre de la légion de cette province, laquelle fut faicte près de la ville de Rheims. » Notre guide s'arrête ici; mais nous ajouterons d'après lui et les renseignements épars dans son récit que le sixième capitaine de la légion de Picardie, qu'il ne nomme pas, était ce René de la Palletière que nous avons vu en 1525 capitaine de mille francs archers à Montdidier ; que les capitaines de la légion de Champagne étaient Jean d'Anglure, seigneur de Jours, le seigneur de Quincy, le seigneur de Haraucourt, le vicomte de la Rivière, Louis de Luxembourg, comte de Roussy, et son frère Jean de Luxembourg, seigneur de Ghistelles. Parmi les chefs de la légion du Dauphiné, il nomme le seigneur de Brisieux et le seigneur de Forges ; les autres paraissent avoir été le seigneur de Mas, Jean d'Esbenault, seigneur de Villeneuve, Jean de Pontevéz, comte de Carces, et Roux de Cormis. Dans la légion de Languedoc il nomme le chevalier d'Ambres, et Montluc cite le sénéchal de Toulouse, seigneur de Fau-

Nous ajoutons à cette indication d'un témoin oculaire que les légions formées par François Ier étaient au nombre de sept. L'une fut levée en Normandie, la deuxième en Bretagne, la troisième en Picardie, la quatrième en Languedoc, la cinquième en Guyenne, la sixième dans les provinces de Champagne, Bourgogne et Nivernais, et la septième dans le Dauphiné, la Provence, le Lyonnais et l'Auvergne. Les soldats devaient être armés les uns de piques, les autres d'arquebuses (1), de

---

doas, et Raymond de Pavie, baron de Forquevaux. Dans la légion de Guyenne, nous trouvons les seigneurs de Fonterailles et d'Aubijoux et Jean de Foix, comte de Carmain. Quant à la légion de Bretagne, il n'en est question nulle part, soit qu'elle n'ait point été levée, soit plutôt que la crainte d'un débarquement d'Espagnols ou d'Anglais ait engagé le roi à la laisser dans sa province.

(1) Les arquebuses, c'est-à-dire les premières armes à feu réellement portatives et maniables, furent inventées en Italie, et ne furent introduites en France qu'en 1521. On peut juger, par le rapport du nombre des arquebusiers à celui des piquiers dans les légions, avec quelle rapidité cette arme s'était propagée. Notre intention n'est point d'expliquer dans cet ouvrage l'origine de tous les mots techniques à mesure qu'ils se présenteront. Cependant nous croyons utile de le faire pour quelques termes principaux, surtout lorsqu'ils ne dérivent pas immédiatement du latin. Le mot arquebuse est dans ce cas, et il est particulièrement intéressant parce qu'il exprime le passage des armes de jet à ressort aux armes de jet où le projectile est chassé par la force expansive de la poudre, le passage de l'arbalète à déclic à l'arme à feu. Le mot arquebuse, en italien *arcobugio,* signifie littéralement arc creux, arbalète forée. Les Français du XVIe siècle, avec cet étonnant aplomb qui les distinguait, en voulant saisir absolument à travers la consonnance d'un mot étranger quelque chose d'immédiatement traduisible en leur langue, en avaient fait d'abord hacque-

Digitized by Google

manière que sur un total de quarante-deux mille hommes, il y eût douze mille arquebusiers. Les capitaines, lieutenants, enseignes et bas officiers devaient être, ainsi que les soldats, du pays où la légion se levait. L'un des six capitaines qui commandaient les fractions de mille hommes, commandait en même temps la légion, mais le roi se réservait la faculté de nommer, quand il le jugerait à propos, un chef supérieur, sous le titre nouveau de colonel (1). Chaque capitaine avait sous lui deux lieu-

---

boute ou hacquebute, mot barbare, qui, à la rigueur, peut en vieux français rendre l'idée d'un objet qu'on porte et qui frappe.

(1) Encore un mot qui a tout l'air de s'être introduit dans la langue française à la faveur d'un coq à l'âne : mais on lui pardonne parce qu'il est gracieux, et qu'à tout prendre, il a fini par avoir un sens beaucoup plus clair que n'eût pu faire le mot véritable. Voici ce que nous croyons du mot *colonel*. Il est incontestable qu'à son apparition, au commencement du XVIe siècle, ce mot se présente sous les formes couronnel, couronel, coronnel, coronel, et qu'il n'y a que quelques bien disants de la renaissance qui, vingt-cinq ans plus tard, écrivent colonnel, et même columnel. Il est également certain que les auteurs français appliquent d'abord ce titre exclusivement aux corps de fantassins allemands et italiens, et plus tard aux chefs mêmes de ces corps.

Nous pensons que ce mot *coronel*, que l'on voit d'abord appliqué à désigner des corps d'infanterie étrangère, puis devenir le titre de leurs chefs, est un dérivé de l'allemand *horn* ou de l'italien *corno*, qui signifient tous les deux proprement *corne*, *pointe*, et métaphoriquement *aile d'armée*, *corps détaché*. Le mot *corno*, ou son diminutif *cornello* s'appliquait donc à l'unité de formation de l'infanterie, la bande ou le bataillon, comme le diminutif *cornetta*, s'appliquait à l'unité de formation de la cavalerie, la compagnie ou l'escadron. Les Français en ont fait cornel et cornette. Par la suite le mot *coronel*,

tenants conduisant chacun cinq cents hommes et deux enseignes. Au-dessous des lieutenants et des enseignes étaient des centeniers commandant cent hommes, et chaque bande de mille hommes avait quarante caps d'escouades ou corporaux, quatre fourriers, six sergents, quatre tabourins et deux fifres. D'après tout ce qui vient d'être dit, on doit reconnaître dans l'institution des légions une reproduction des francs archers de Louis XI. Il n'y a de différences que dans le nom, les proportions et quelques progrès de détail amenés par le temps. Leur sort, du reste, devait être le même.

S'il est un reproche que l'on puisse surtout faire à cette institution, c'est d'avoir été trop savante pour l'épo-

---

après avoir servi à désigner simultanément le corps et le chef du corps, a fini par ne conserver que la dernière de ces acceptions. Pour le mot cornette, il a continué pendant longtemps à désigner à la fois l'escadron et l'un des principaux officiers de l'escadron. Quoi qu'il en soit, le titre de cornel, de coronel ou colonel fit bientôt fortune en France, et à l'imitation de l'étranger, les officiers ayant charge pour commander les gens de pied s'appelèrent coronels ou colonels. C'est alors que les érudits, comme Brantôme, ont découvert que le mot venait à la fois de *columna* et de *corona*. « De *corona*, parce que le chef général de l'infanterie a été eslu de son roy comme triomphant et couronné par-dessus tous les autres; de *columna*, parce qu'il doit estre comme une colonne ferme et stable et le principal appui de tous les soldats. » Il n'y avait plus qu'à choisir. Les modernes ont heureusement tourné la difficulté en introduisant le mot colonne dans leur tactique, et depuis qu'un chef peut commander à son régiment : Colonne en avant, il n'y a plus de raison pour se refuser à croire que colonel vient de *columna*. Il resterait cependant à entrer en arrangement avec les Espagnols qui ont maintenu la forme *coronel*.

Digitized by Google

que à laquelle elle s'adressait; c'est de ne pas avoir assez tenu compte des mœurs du temps, de l'humeur hasardeuse, ennemie de toute entrave de la noblesse et de la grossièreté indisciplinable des paysans de ce temps-là; c'est d'avoir établi des cadres d'une grandeur hors de proportion avec les ressources réelles de la France. Il y avait, en 1534, impossibilité de trouver et d'entretenir quarante-deux mille bons hommes de pied, outre les vieilles bandes. On serait, à la vérité, conduit à penser, si l'on en juge par les noms de certains chefs ou capitaines de légionnaires, que quelques parties des vieilles bandes ont servi de noyaux aux légions; mais cette mesure, si elle a eu lieu, après avoir produit d'abord quelques bons effets, a dû ensuite contribuer à accélérer la désorganisation des légions; car le fier soldat des bandes, tel que nous le représentent les écrivains contemporains, ne pouvait pas s'accommoder longtemps d'une solidarité quelconque avec des hommes sans esprit militaire, sans point d'honneur, la plupart sans courage, et, comme le dit le maréchal de Vieilleville, *les plus mal disciplinez du monde et leurs capitainnes tout de mesme*. Ainsi, l'on voit dès l'année 1536, la légion de Dauphiné cassée à cause des désordres et des violences qu'elle exerçait. La même année des fractions des légions de Champagne et de Guienne sont pareillement cassées et ignominieusement chassées d'Arles dont on leur avait confié la défense (1). On ne fut point obligé d'employer

(1) Pendant l'invasion de la Provence par Charles-Quint, on avait

la même rigueur vis-à-vis des autres légions, mais le peu de services, ou plutôt les mauvais services (1),

---

mis en garnison à Arles 1,000 Champenois commandés par M. de Jours et 1,000 Gascons sous le comte de Carmain. La bande du seigneur de Jours, « lequel de sa personne estoit gentil compagnon et de bonne volonté, » se mit en pleine révolte, et l'on fut obligé de la renvoyer au camp. « Les bandes, arrivées au camp, furent publicquement et en signe d'ignominie leurs enseignes ostées et désarborées. » Peu de temps après, autre mutinerie d'aussi mauvaise et dangereuse conséquence dans la bande du comte de Carmain, qui faillit être tué. Cette fois, un capitaine Arzac, chef de 500 hommes, était à la tête du désordre. On les mit aussi hors d'Arles. « Lors fust audit Arzac son enseigne ostée et luy et sa bande chassez de la compagnie, lesquels passèrent au long des bandes sans tambourin. » (*Martin du Bellay.*)

(1) En 1543, après la prise de Luxembourg, on y mit en garnison dix mille hommes de pied des légions de Champagne et de Normandie, sous le commandement du comte de Brienne. L'importance de ce poste ne put rien contre l'indiscipline et la lâcheté des légionnaires. « Quant aux légionnaires, desquels étoit général le comte de Brienne, ils furent de si mauvaise volonté, que de dix mille, tant Champenois que Normands, il n'en resta pas trois cents qu'ils ne retournassent en France; les capitaines demourèrent, mais soubs chacune enseigne il n'y avoit pas 30 hommes. »

Deux ans après, en 1545, les légionnaires mirent le comble à leur honte. Une bande de mille hommes de la légion de Picardie, commandée par un seigneur de Vervins, était dans Boulogne. Ils rendirent la place aux Anglais, malgré les habitants qui voulaient se défendre, malgré le secours que le roi leur envoyait. Vervins fut décapité, et un bourgeois de Boulogne fit dans son indignation quelques mauvais vers, dont voici un échantillon :

Les *conards* commandoient; crians : à la muraille !
Et eux ne se bougeoient non plus qu'une canaille.
Un tas de vauriens, s'en alloient cuchier (*coucher*),

Digitized by Google

qu'on en pouvait attendre, firent qu'on cessa peu à peu d'appeler ces légionnaires, et à la mort de François Ier, en 1547, l'institution, sans avoir été abolie, tombait en désuétude.

On conçoit que par un effet de réaction bien naturel, les bandes françaises durent profiter du discrédit où les légions tombaient de plus en plus. Tous les jeunes hommes qui, dans l'origine, avaient sollicité par un entraînement de mode un grade dans les légions, devaient faire retour aux bandes: d'un autre côté, ces dernières devaient aussi se grossir de tous les légionnaires chez qui le sentiment militaire s'était développé. A l'époque où Henri II monta sur le trône ces bandes étaient arrivées au plus haut point de splendeur. C'est donc le moment de les bien faire connaître.

Quand venoient à l'assaut, et se faisoient muchier (*moucher*).
(*Martin du Bellay*).

Cette poésie est précieuse en ce qu'elle nous a conservé le nom de guerre des légionnaires. Les Romains n'auraient pas inventé celui-là.

Digitized by Google

CHAPITRE VI.

Division des bandes. Vieilles bandes de Picardie. Vieilles bandes de Piémont. Bandes nouvelles. Etat des bandes. Capitaine et capitaine-général, colonel et colonel-général. Mestre de camp et mestre de camp-général. Régiment. Rétablissement des légions.

Au temps de Louis XI, la France était limitée au nord et à l'est par les vastes Etats du duc de Bourgogne, et avait de ce côté une frontière fort irrégulière qui ne s'étendait guère au delà des bornes de la Normandie, de l'Isle de France et de la Champagne. Après la mort de Charles le Téméraire, le roi s'empara de la Picardie, de l'Artois et du duché de Bourgogne, et ce fut pour assurer ces conquêtes qu'il créa, en 1480, les bandes d'infanterie permanentes, qui prirent bientôt le nom de bandes de Picardie, du nom de la province où se trouvaient leurs principaux quartiers.

Sous les successeurs de ce prince, toute l'activité militaire de la France avait été transportée à l'autre extrémité du royaume. Toutes les grandes entreprises eurent pour but l'Italie. Là naquirent, comme on l'a vu, en 1507, les bandes de Piémont.

Les luttes de la maison de France et de la maison d'Autriche remplirent les deux premiers tiers du XVIe siècle. On s'attaqua sur toutes les frontières communes, et

Digitized by Google

surtout vers les Pays-Bas et vers le Piémont. La France eut donc pendant soixante ans une armée de Picardie et une armée de Piémont, des bandes de Picardie et des bandes de Piémont. Lorsque François Ier eut, en 1521, partagé en quatre gouvernements la surface de ses domaines, on vit aussi paraître des bandes de Champagne et des bandes de Guyenne. On vit aussi des bandes a Bretagne, de Normandie et de Bourgogne; des bandes de Dauphiné, de Provence et de Languedoc : mais toutes ces formations, surtout les dernières, nées de besoins momentanés pour des expéditions spéciales, n'avaient qu'une valeur de circonstance; les noms qui les distinguaient n'avaient qu'un sens restreint et particulier. Ces bandes n'étaient, en réalité, que des détachements des grandes bandes de Picardie et de Piémont. Une longue habitude consacra donc ces dénominations, et sous Louis XIV encore, tous les comptes de l'infanterie dans les bureaux de la guerre étaient réglés sous deux chapitres distincts : Picardie et Piémont.

Les bandes de Picardie et celles de Piémont se distinguaient les unes des autres par des caractères bien tranchés et des allures très-différentes, qu'elles devaient évidemment aux pays où elles se recrutaient et à la nature des terrains sur lesquels elles avaient à agir. Ce qu'il y a de singulier, ce qui prouve toute la puissance des traditions, c'est que ces façons d'être se sont perpétuées dans les régiments qui en sont sortis, et qu'au XVIIIe siècle, lorsque les corps depuis longtemps voyageaient dans toutes les directions et se recrutaient de

68248A

côté et d'autre, on citait encore le calme et l'intrépidité de Picardie, la discipline et le dévouement de Champagne, la morgue et l'impétuosité de Piémont, la fougue et la turbulence de Navarre.

Les bandes de Picardie, dressées sous le regard sévère de Louis XI par des instructeurs suisses, avaient appris d'eux à conserver leurs rangs, à regarder en face les charges de la cavalerie et à lui opposer un mur inébranlable de piques, à serrer leurs files ouvertes par le choc des chevaux et à mourir sur le terrain qui leur était confié. Elles étaient éminemment propres au service des batailles rangées. Comme toutes les troupes françaises, elles montraient d'ailleurs une remarquable aptitude pour les travaux longs et compliqués des siéges, tels qu'on les faisait alors. Elles comptaient peu de gentilshommes sous leurs enseignes; presque tous les officiers étaient vieux soldats de fortune, rompus à toutes les pratiques du métier, inflexibles sur la discipline et très-fiers de leur haute position qu'ils ne devaient qu'à leur mérite et à leurs services. Les soldats, enfants pour la plupart des villes monotones et des plates campagnes du Nord, étaient peu vifs, mais patients; ils manquaient de spontanéité, mais ils étaient très-soumis à leurs chefs, et s'étaient habitués dans les garnisons d'une frontière toujours menacée de surprises à observer scrupuleusement les plus minutieuses consignes. Ils n'avaient point assez d'esprit pour être fanfarons, ni assez de délicatesse pour aimer le luxe. Leurs armes et leurs habillements étaient simples, mais toujours en

Digitized

bon état. On pouvait leur reprocher un grand penchant à l'ivrognerie et surtout leur brutalité et leur barbarie, quand, après la prise d'une ville, ils se sentaient débarrassés du frein de la discipline (1).

Les bandes de Piémont avaient un tout autre aspect. Les belles guerres qui se faisaient dans ce riche et poétique pays d'Italie y attiraient en foule la jeune noblesse.

---

(1) Après la prise de Glajon en 1552, « M. de Vieilleville trouva dix soldats françois qui avoient esventré quinze ou seize corps morts des Bourguignons (Impériaux), et desvidoient leurs trippes comme les trippières à la rivière; et surmonté de colère, se rue dessus, et les charge du baston qu'il tenoit, comme portent communément tous seigneurs qui ont commandement en une armée; et les battit bien, et les fit battre et fouller aux chevaux par ceux de sa suicte; et s'en alloit avecques cela, mais par grand malheur l'un d'eux va dire : « Par la Mort-Dieu, Monsieur, vous nous aymez autant pauvres que riches. On nous a assurés qu'ils ont avallé leur or et leurs escus : estes-vous marry que nous les cherchions dedans leur ventre? » A ceste parolle, il se irrita davantaige, et despita tellement, qu'il protesta devant Dieu qu'il les feroit tous présentement pandre; et les fit arrester, envoyant en diligence quérir le prévost des bandes, leur disant : « Tigresque canaille, quel oprobre faictes-vous à nature? Quelle abhominable cruauté avez-vous exercée aujourd'huy au christianisme? et de quel déshonneur avez-vous avilly les armes et foullé aux pieds la bonne renommée de nostre nation, qui est estimée la plus courtoise de toutes celles de l'univers? Je jure Dieu que vous en mourrez! » Le prévost demeura trop à venir, qui fut cause que, passant par là quatre ou cinq cocquins, qui même avoient horreur d'une telle abomination, ils s'offrirent de les pandre en leur donnant leurs dépouilles; ce qui leur fust promptement accordé. Ainsi finirent misérablement leurs jours ces barbares sauvaiges et détestables tripiers! (*Mémoires du maréchal de Vieilleville.*)

Les cadets de Gascogne, de Languedoc, de Provence et de Dauphiné se disputaient les places dans ces compagnies, toutes commandées par les plus illustres chevaliers de France. Ils se trouvaient là en contact avec les hommes les plus braves et les plus polis des villes italiennes, et il s'établissait entre eux une rivalité à qui servirait le mieux le roi, à qui mériterait le plus auprès des dames. Le citadin ingénieux et imitateur des bords de la Méditerranée, l'enfant éveillé et présomptueux des rives de la Garonne, remplissaient les derniers rangs des bandes et, se voyant en si bonne compagnie, finissaient par se croire aussi quelque peu gentilshommes. C'était donc du haut en bas une émulation prodigieuse à faire quelque chose d'éclatant, d'impossible. Cette disposition des esprits devait rendre les bandes de Piémont peu propres aux entreprises qui demandent de la discipline, de l'ordre, de l'ensemble et une obéissance aveugle au commandement ; mais dans les expéditions d'avant-garde, dans la guerre de montagne, dans les surprises, dans les assauts, dans les combats sur mer, rien ne pouvait leur résister. Ce besoin de se montrer, de faire parler de soi, qui dominait dans les bandes de Piémont, se manifestait dans la vie ordinaire aussi bien que sur les champs de bataille. Les moindres soldats se ruinaient en armes de prix, en pourpoints magnifiques, en plumes et en rubans. Dans les quartiers d'hiver, ils mettaient leur gloire à commettre les plus bizarres excentricités. Le tout dans le but de fixer les regards d'une beauté, souvent imaginaire : mais qu'importe à l'enfant du Midi,

Digitized by

pourvu qu'il paraisse succomber sous le poids des myrthes et des lauriers (1).

Ce fut vers 1535 que les anciennes bandes françaises se donnèrent le titre de vieilles bandes, et, comme on peut le croire, ce titre fut d'abord adopté par les bandes de Piémont. Brantôme semble insinuer que ce fut à l'imitation des Espagnols (2). Sans rejeter ce motif, il est permis de penser que les bandes eurent aussi l'intention

---

(1) Le même maréchal de Vieilleville, en parlant des bandes de Piémont qui étaient venues en 1552 à Metz, dit : « qu'il fesoit merveilleusement beau voir; car ce n'estoient qu'espées dorées et argentées aux fourreaux de velours et bouts d'argent, collets de maroquins de toutes couleurs à passemens d'or et d'argent; bonnets de velours à petites plumes des couleurs de leurs maîtresses, jusques aux fers d'or sur les escarpes (souliers) de velours, qui avoient en ce temps-là grande vogue, et leurs soldats, quasi tous, morrions et fournimens dorés, et les corsellets gravés, avec les bourguignottes (casques) de mesme, et les picques de Biscaye aux poignées de velours, houppes de franges de soye.

(2) Brantôme, après avoir raconté que Pierre de Navarre fut envoyé en Barbarie avec 4,000 soldats, « où ils firent de très-beaux exploits et des conquêtes très-belles, mesme qu'ils mirent en grand destroit la ville d'Alger, tant aujourd'hui renommée, » ajoute que ces 4,000 Espagnols arrivèrent en Italie pour aider le pape Jules II contre François Ier : « Or, dit-il, ne faut point douter, venant de ces guerres loingtaines et barbares, s'ils estoient superbes, comme ils sont toujours coustumiers quand ils viennent de tels lieux et telles belles factions, et piaffant, et s'ils bravoient : de sorte qu'ils ne vouloient estre appelés autrement que *soldados viejos*..... et ce nom de soldados viejos seulement leur plaisoit et leur estoit agréable. » Le rapprochement que suggère ce passage de Brantôme amène involontairement le sourire sur les lèvres.

de se distinguer des légionnaires qui parurent alors pour la première fois dans les armées. Par la suite, les vieilles bandes se montrèrent excessivement jalouses de cette dénomination, et s'opposèrent avec raison à ce qu'elle fût usurpée par d'autres troupes. Elles évitaient par là de voir leur renommée compromise, mais elles contractaient en même temps l'obligation de toujours bien faire. On verra si elles furent fidèles à cet engagement d'honneur.

C'est après le mauvais succès de l'institution des légions que l'on voit les bandes nouvelles se multiplier. Ces bandes, levées pour les besoins de la guerre, n'étaient point comme les vieilles destinées à être entretenues pendant la paix ; elles étaient même le plus souvent licenciées à la fin de chaque campagne, mais l'organisation des unes et des autres était la même, et c'est de cette organisation qu'il faut parler.

Dans l'origine, l'effectif des bandes était indéterminé. Il dépendait surtout de la naissance ou de la réputation des capitaines. Comme la solde des gens de guerre était alors loin d'être assurée, et qu'ils devaient vivre en grande partie de leur butin et des rançons exigées des prisonniers, il est clair qu'ils accouraient de préférence sous les enseignes des chefs les plus renommés. Ils avaient ainsi la certitude de prendre part aux expéditions les plus lucratives et d'avoir les meilleurs quartiers d'hiver. La force des bandes varia donc depuis cent jusqu'à deux mille hommes. Après son retour de Madrid, le roi François Ier les mit toutes à trois cents hommes,

Digitized by Google

mais cette ordonnance ne fut pas longtemps exécutée. Au commencement du règne de Henri II, elles étaient généralement de cinq cents hommes.

Le chef d'une bande ne porta jamais d'autre titre que celui de capitaine, qui avait remplacé en 1355 celui de chevalier banneret. Le mot capitaine, dans la langue de l'époque, désignait un homme apte à commander quoi que ce soit : au-dessous du capitaine, il y avait un lieutenant et un enseigne (1), puis des fourriers, des sergents, des caps d'escouade ou caporaux, des anspessades et des soldats, les uns piquiers, les autres arquebusiers, enfin des tambours et des fifres.

Ainsi constituée, la bande formait un tout complet et indépendant, ne relevant en garnison que du lieutenant de roi, et en campagne que du général chargé de commander l'infanterie.

La tactique de ce petit corps se réduisait à fort peu de chose. Dans les batailles et dans les marches en présence de l'ennemi, sa formation était toujours la même, un carré plein, les piquiers au centre, les arquebusiers à l'extérieur, le capitaine en avant, le lieutenant en serre-file et l'enseigne au milieu du premier rang des piquiers. Quand le combat s'engageait, les piquiers s'arrêtaient et les arquebusiers dirigés par le lieutenant s'éparpil-

(1) Les emplois de lieutenant et d'enseigne datent de 1444 et celui de sergent de 1485. Les fourriers, caps d'escouade, anspessades, tambours et fifres furent établis régulièrement en 1534, à la formation des légions.

Digitized by Google

laient en tirailleurs. Si l'action devenait sérieuse, les arquebusiers se retiraient derrière les piquiers et ceux-ci soutenaient l'attaque en croisant le fer de leurs piques, ou s'élançaient à la charge sans rompre leur ordonnance. Chaque bande renfermait donc ainsi de l'infanterie de ligne et de l'infanterie légère, et l'équipement de ces deux espèces de soldats répondait à leur destination respective. Tous les officiers et les piquiers étaient armés d'une longue pique et d'une épée droite ; ils portaient des bourguignottes ou casques solides avec couvertures d'oreilles, des corselets ou cuirasses en tout semblables à celles des cuirassiers d'aujourd'hui, des brassards, des gantelets et des tassettes ou cuissards descendants jusqu'au genou. Les arquebusiers, plus légèrement vêtus, avaient des morions ou petits casques, des jacques ou buffles et des manches de mailles. Ils portaient aussi l'épée ou la dague.

Telle était la bande française, le seul corps à pied ayant alors une organisation régulière et permanente. Voyons maintenant par quel procédé on formait en temps de guerre des masses d'infanterie plus imposantes. Il faut, avant tout, observer que dans les armées du XVIe siècle, on voyait rarement figurer l'infanterie pour un chiffre plus élevé que trente mille hommes, parmi lesquels il y avait toujours des troupes étrangères, suisses, allemandes ou italiennes, de sorte que le chiffre des gens de pied français ne dépassait pas habituellement douze mille hommes. On doit encore partager ce nombre en deux parts : l'une pour les vieilles bandes et l'autre

Digitized by Google

pour les bandes nouvelles qui se mêlaient rarement. C'est ainsi sur des masses de six mille fantassins, en moyenne, qu'il convient de raisonner.

Quand donc on formait une armée, on réunissait dix ou douze bandes de même espèce, plus ou moins, en un seul corps, et le roi donnait la charge, le régiment de ce corps, en vertu d'une commission temporaire, quelquefois à l'un des capitaines, plus souvent à un gentilhomme haut placé et même à un prince. Ce chef prenait le titre de capitaine général des gens de pied français, ou bien quand il y avait à l'armée plusieurs sortes de troupes, il se nommait capitaine général des vieilles bandes françaises, capitaine général des légionnaires.

Il en était de même des bandes étrangères qui formaient autant de corps séparés qu'il y avait de nations, et chacun de ces corps était commandé par un officier général. On comprend que ces corps qu'on appelait alors bataillons (1), étaient exactement ce que nous nommons à présent des divisions d'infanterie. C'est ainsi qu'à la bataille de Cérisolles, gagnée le 11 avril 1544, par le comte d'Enghien, l'infanterie de France, qui comptait environ douze mille hommes, était formée en trois bataillons : à l'aile droite, quatre mille soldats des vieilles bandes sous la charge de M. de Taix, au centre trois mille Suisses sous les ordres de M. de Saint-

(1) Bataillon est un diminutif de bataille. Le mot bataille s'appliquait alors à une armée rangée en ligne pour combattre.

Digitized by Google

Julien, et à l'aile gauche cinq mille Italiens et Gruyériens commandés par M. d'Escros, en l'absence du comte de Gruyères (1).

A la fin de la campagne, ces bataillons étaient dissous, les pouvoirs des capitaines généraux cessaient, chaque bande retournait dans son quartier, et tout rentrait dans l'ordre habituel.

---

(1) Nous transcrivons ici un curieux passage de la Popelinière qui se rapporte à l'armée qui occupa Metz le 10 avril 1552. « Il y avoit trois bataillons quarréz de fanterie : le premier desquels estoit de vieilles enseignes soldoyées et entretenues dès le temps du feu roy ès guerres de Piedmont, de Champagne et de Boulogne : avec d'autres compagnées dressées au commencement de ces guerres (sans y comprendre aucuns signalez soldats et jeunes gentilshommes de maison, lesquelz y estoient pour leur plaisir et sans solde) faisant nombre de quinze à seize mille hommes : desquelz estoient de neuf à dix mille armés de corsellets, avec les bourguignottes à bavières, brassats, gantelets et tassettes jusques au genouil, portant long bois et la pluspart le pistolet à la ceinture. Et de cinq à six mille harquebuziers armez de jacques et manches de mailles avec les morions riches et beaux d'artifice. L'arquebuz ou scopette luisante, polie et légère, les fournimens exquis et braves, le reste ayant armes selon la quallité des personnes. Le second bataillon estoit de Gascons, Armignacs, Basques, Béarnois, Languedo, Périgourdins, Provençaux et Auvergnacs faisans monstre de dix à douze mil hommes, duits et usitèz à la guerre tant marine que terrestre. Desquelz huit à neuf mille portoyent long bois, armez de corsellets et hallecretz. Et deux ou trois mille harquebuziers avec mailles et morions. Le troisième estoit d'Allemans, en nombre de sept à huit mille sous le comte de Rheingrave, leur colonel. Gens de guerre et asseurez comme ils donoyent aparence en leur ordre et marche de bataille, assez bien armèz à leur mode autans les picquiers qu'harquebuziers. »

Digitized by Google

Vers cette époque de la victoire de Cérisolles, il se faisait dans la langue militaire des changements et des additions qui en eux-mêmes avaient peu d'importance, mais qui, mal compris par des écrivains postérieurs, devaient produire une étrange confusion. La langue du moyen âge ne pouvait plus suffire à exprimer la foule d'idées nouvelles qu'enfantait la renaissance, et son génie se prêtait difficilement à la construction des mots nouveaux. On empruntait donc aux idiomes étrangers des mots tout faits : mais ces emprunts ne se faisaient pas toujours avec intelligence, et grâces à l'imperturbable naïveté de nos pères, il y avait tels mots, qui, après leur naturalisation en France, se trouvaient exprimer des choses fort différentes de celles qu'ils représentaient dans leur pays d'origine. Avec le temps ces erreurs se rectifièrent, mais alors on eut affaire à une autre espèce d'étourdis, aux compilateurs sans critique, qui, lisant par exemple dans les commentaires de Montluc le récit de la journée de Cérisolles, sont sur le point de conclure qu'il y avait, dès 1544, des colonels, des mestres de camp et des régiments, tout comme il y en avait au commencement du XVIIIe siècle (1).

---

(1) L'extrait suivant de Brantôme, qui fut militaire et contemporain des faits qu'il raconte, exprime très-bien la maladie des beaux diseurs de son siècle, maladie, du reste, dont il ne fut pas lui-même exempt. Après avoir énuméré les capitaines fameux qui commandaient les bandes aux guerres d'Italie sous Louis XII et François Ier, il ajoute : « Or, tous ces capitaines, encore qu'ils commandassent à grosses

C'est donc de ces termes militaires, colonel, mestre de camp, régiment, que nous voulons parler, en nous efforçant de leur restituer le véritable sens, la valeur qu'ils eurent jusqu'aux guerres civiles.

Si l'on s'en rapporte aux mémoires de messieurs du Bellay, que nous avons toujours pris de préférence pour guides parce que ces deux hommes illustres étaient en même temps des militaires d'un grade élevé, des diplomates versés dans les affaires, et surtout des personnages remarquablement instruits pour leur époque, ce serait vers l'année 1524 que le nom de colonel aurait été porté pour la première fois par un officier français à l'imitation des chefs de lansquenets (1). On voit, en

---

trouppes, n'ont jamais été appellez que capitaines simplement : des colonnels nullement. Que s'il y a eu quelque escrivain moderne qui les ait voulu nommer colonnels, il n'y faut point adjouter foy, mais bien aux vieux exemplaires du passé, qui en ont parlé naïfvement et sans fard, comme les modernes, qui veulent faire les pindariseurs et des jolis à parler, et autant de mocqueries pour eux. Ainsi que voulut faire une fois un prélat de par le monde, qui, voulant faire du beau parleur, comme certes il est, il se mit à alléguer le prophète Elie, qui estoit, se disoit-il, conseiller d'Estat du roy. » Ceci nous rappèle qu'Arnaud d'Andilly, dans sa traduction de l'historien Josèphe, prétend que le roi Saül, charmé de la musique de David, lui donna une place de gendarme dans sa garde.

(1) Nous avons déjà exprimé que le mot colonel ou coronel vient, selon toute apparence, de l'Allemagne, en passant par l'Italie. Dans les troupes étrangères, ce mot signifiait en même temps le chef et le corps d'infanterie lui-même. On le trouve du moins appliqué plusieurs fois dans ce dernier sens. Ainsi dans l'énumération des troupes qui firent le siége de Landrecies en 1543, Martin du Bellay cite : le

Digitized by Google

effet, sous cette date, François de Montgommery, seigneur de Lorges, qualifié du titre de colonel des gens de pied français en Italie. A partir de ce moment, on trouve le chef des bandes françaises appelé indifféremment colonel et capitaine général, ce qui prouve que ce n'était qu'un nouveau mot pour exprimer une chose ancienne. Mais ce mot nouveau, outre l'attrait de la mode, avait un avantage. Il établissait une distinction bien tranchée entre le commandant supérieur des gens de pied et le simple capitaine de bande. Aussi voit-on peu à peu la dénomination officielle de capitaine général s'effacer et disparaître tout à fait dans les dernières années du règne de François Ier. Pendant ce temps, le titre de colonel avait fait des progrès entre les mains des officiers qui en avaient été revêtus. Avoir évincé ce nom de capitaine qui risquait de faire confondre le chef avec ses subordonnés, c'était quelque chose ; mais on regrettait cet augmentatif *général*, si propre à donner une haute idée de l'étendue d'un commandement. Il fallait donc le reconquérir, et voici comment on s'y prit. Des bandes de Piémont le nom de colonel était passé aux bandes de Picardie, puis en Champagne, en Guyenne, enfin aux légionnaires. Il n'y eut bientôt plus de capitaine qui, se

---

collonel du sieur de Roignac (Rheinach) de 4,000 Bas-Allemans ; le collonel du sieur du Fresnoy, Lorrain, de 4,000, le collonel de Ludovic de 4,000..... Il parle également du colonnel du seigneur Hercule Visconti, du colonnel du comte Guy de Rangone, du colonnel du seigneur Gabriel de Rimini..... etc.

Digitized by Google

trouvant appelé à commander temporairement les gens de pied dans un détachement, ne prît ce titre. Cet abus devait paraître insupportable aux gentilshommes honorés du commandement en chef des vieilles bandes, et ils profitèrent de la haute position qu'ils occupaient dans les grandes armées de Picardie et d'Italie pour se donner le titre de colonel général. Nous n'avons aucune raison pour croire, comme le fait Daniel, que ce titre ait été conféré officiellement à quelqu'un sous le règne de François Ier ; mais il est certain que deux officiers, au moins, se firent appeler ainsi du vivant de ce prince. Le premier fut Charles de Cossé-Brissac, commissionné le 22 mai 1542 pour exercer la charge de commandant en chef des gens de pied français des vieilles bandes de Piémont, qui faisaient partie de l'armée conduite par le dauphin en Roussillon : le second fut Jean de Taix, nommé le 1er mai 1543 au commandement des mêmes bandes à l'armée d'Italie. L'année suivante, monsieur de Taix, après la victoire de Cérisolles, emmena avec lui les vieilles bandes de Piémont en France pour l'expédition d'Angleterre et réunit sous son autorité toutes les vieilles bandes françaises. Dans cette position, Martin du Bellay, qui avait sans doute ses raisons pour cela, le nomme tantôt colonel, tantôt général et jamais colonel général.

A l'avénement de Henri II, les prétentions qui n'étaient que tolérées par le vieux roi, reçurent la sanction du nouveau souverain, heureux probablement de payer sa bienvenue à la couronne. Henri II nomma donc par ordonnance du 29 avril 1547, un mois après la mort de

Digitized

son père, deux colonels généraux. Gaspard de Châtillon, comte de Coligny, si célèbre depuis sous le nom de monsieur l'Amiral, fut revêtu du titre de colonel général des gens de pied français en deçà des monts ou de Picardie, et François de Gouffier, seigneur de Bonnivet, eut la charge de colonel général des gens de pied français au delà des monts ou de Piémont (1). Ces deux officiers

---

(1) Nous donnons ici, comme nous l'avons fait pour les grands-maîtres des arbalétriers, les listes des colonels généraux de l'infanterie française et étrangère.

Colonels généraux de l'infanterie en deçà des monts.

Gaspard de Châtillon, comte de Coligny, en 1547.

François de Châtillon, seigneur d'Andelot, en 1553 jusqu'en 1569.

Pendant les premières guerres civiles, la charge de colonel général fut plusieurs fois ôtée à M. d'Andelot. Elle fut alors exercée par intérim, par :

Charles de la Rochefoucauld, comte de Randan, en 1562, tué la même année devant Rouen.

Sébastien de Luxembourg-Penthièvre, baron de Martigues, en 1562, jusqu'en 1563.

Philippe Strozzi, en 1567.

Colonels généraux de l'infanterie au delà des monts.

François de Gouffier, seigneur de Bonnivet, en 1547.

François de Vendôme, vidame de Chartres, en 1556.

Louis de Bourbon, prince de Condé, en 1558.

Timoléon de Cossé, comte de Brissac, en 1561, tué devant Mussidan en 1569.

En 1569, les deux colonels généraux titulaires étant morts à peu de jours d'intervalle, les deux charges furent réunies en une seule sous le titre de colonel général de l'infanterie française. Par la suite ce titre fut changé en celui de colonel général de l'infanterie française et étrangère, les Suisses seuls ayant conservé un colonel général particulier.

Digitized by Google

généraux, dont les fonctions étaient désormais permanentes, eurent dès lors une autorité presque sans bornes sur

---

Colonels généraux de l'infanterie française et étrangère.

Philippe Strozzi, en 1569.
Jean-Louis de Nogaret, duc d'Epernon, en 1581, jusqu'en 1641.
Bernard de Nogaret de la Valette, duc d'Epernon, en 1610, en survivance jusqu'en 1641.
Louis Gaston de Nogaret d'Epernon, duc de Foix-Candalle, en 1649.

Ce dernier n'exerça qu'en survivance de son père, la charge de colonel général ayant été supprimée en 1661, à la mort du titulaire. La charge de colonel général de l'infanterie française fut encore exercée de 1721 à 1750 par Louis, duc de Chartres, puis duc d'Orléans, et de 1780 à 1788 par Louis-Joseph de Bourbon, prince de Condé.

Les troupes d'infanterie étrangère eurent aussi leurs colonels généraux en 1547.

Colonels généraux de l'infanterie italienne.

Pierre Strozzi, en 1547.
Jean Bernardin de San-Severino, duc de Somma, en 1558.
Jean Galéas de San-Severino, comte de Cajasso, en 1570.
André de Birague, en 1575.
César, commandeur de Birague, en 1579.
Alphonse d'Ornano, en 1584.
Georges de Balbi, chevalier de Bertons, en 1588.
Alexandre d'Elbène, en 1597.
Charles d'Angennes, marquis de Rambouillet, en 1608.
Scipion de Champier, marquis de Vaux, en 1611.
François de Galles du Bélier, baron de la Buisse, en 1612.

La charge de colonel général de l'infanterie italienne fut supprimée en 1639, et réunie à celle de colonel général de l'infanterie française et étrangere.

les bandes de leurs départements respectifs, et tous les capitaines durent prendre leur attache.

Colonels généraux de l'infanterie corse.

San-Piero di Bastelica, en 1547.
Alphonse d'Ornano, en 1569.
Jean-Baptiste d'Ornano, en 1597.
Henri-François-Alphonse, marquis d'Ornano, en 1643.
Joseph-Charles, comte d'Ornano, en 1652.

La charge de colonel général de l'infanterie corse fut supprimée en 1670, et réunie à celle de colonel général de l'infanterie française et étrangère.

Colonels généraux de l'infanterie allemande.

François de Clèves, duc de Nevers, en 1547.
Maurice, landgrave de Hesse-Cassel, en 1602.

Cette charge fut supprimée et réunie, comme les précédentes, en 1632.

Colonel général de l'infanterie écossaise.

Jacques d'Estampes, maréchal de la Ferté-Imbaut, de 1643 à 1668

Colonel général de l'infanterie anglaise.

Rupert de Bavière, prince palatin du Rhin, de 1646 à 1660.

Colonel général de l'infanterie polonaise.

Jean Wladislas, prince Radziwill, de 1648 à 1654.

Colonels généraux de l'infanterie suisse et grisonne.

Charles de Montmorency, duc de Damville, en 1571.
Nicolas de Harlay, baron de Sancy, en 1596.
Henri, duc de Rohan, en 1603.
François, marquis de Bassompierre, en 1614.
César du Cambout, marquis de Coislin, en 1635.
Edme, marquis de la Châtre, en 1642.

Digitized by Google

Comme marque de leur dignité, ils se donnèrent une garde à pied, composée d'abord d'une seule bande et plus tard de deux, qu'ils faisaient commander par des officiers nommés lieutenants-colonels, et ces bandes prirent le nom de bandes ou compagnies colonelles. Les enseignes de ces bandes, comme la cornette du commandant en chef de la cavalerie, comme les enseignes prétoriennes des Romains, furent entièrement blanches, ce qui les distinguait de toutes les autres (1). Ces enseignes furent aussi nommées enseignes colonelles, ou dra-

---

François, marquis de Bassompierre, pour la deuxième fois. en 1643.
Charles de Schomberg, duc d'Halwin, en 1647.
Eugène-Maurice de Savoie, comte de Soissons, en 1657.
Louis-Auguste de Bourbon, duc du Maine, en 1674.
Louis-Auguste de Bourbon, prince de Dombes, en 1736.
Etienne-François, duc de Choiseul-Stainville, en 1762.
Charles-Philippe de Bourbon, comte d'Artois, de 1771 à 1792.
La charge de colonel général des Suisses, créée le 17 juin 1571, est toujours restée indépendante.

(1) On a vu plus haut que depuis Charles VII, les enseignes françaises étaient caractérisées par une croix droite blanche. La couleur du fonds n'y faisait rien, et était arbitraire. Un seul drapeau, l'étendard royal, bleu d'azur aux fleurs de lis d'or écartelé par la croix blanche, était fixe et servait de signe de ralliement à toute l'armée. Il est à remarquer toutefois que l'enseigne à croix blanche ne fut jamais en usage que dans les troupes à pied, c'est-à-dire dans les troupes roturières. La cavalerie resta féodale jusqu'au bout. Les compagnies d'ordonnance créées par Charles VII prirent pour étendards les bannières particulières des grands seigneurs qu'elles avaient à leur tête, et n'y placèrent point la croix blanche. Celle-ci ne figura jamais dans les étendards de la cavalerie, même après la formation

Digitized by Google

peaux colonels, et n'étaient arborées que là où le colonel général était présent.

Le colonel général commandait toujours en chef l'in-

---

des régiments, même lorsque les étendards et guidons cessèrent en 1666 d'être aux couleurs des mestres de camp.

C'est ici le lieu de parler des enseignes entièrement blanches, et de leur restituer leur véritable sens. Ce fut aussi sous Charles VII que parut la première bannière de cette couleur. C'est la cornette blanche, à propos de laquelle on a beaucoup discouru, sans rien dire de raisonnable, soit faute d'avoir lu avec attention les écrivains contemporains, soit parce qu'on voulait y trouver ce qui n'y était pas.

Quand Charles VII eut créé les premières compagnies d'ordonnance de la gendarmerie, les gentilshommes qui n'étaient pas entrés dans la composition de ces corps permanents, mais qui, en vertu de leurs fiefs, devaient au roi le service à cheval, furent classés dans le ban et l'arrière-ban. Lorsque cette réserve de gentilshommes était appelée à l'armée, elle était placée directement sous les ordres du commandant en chef de la cavalerie. Celui-ci, comme marque de son autorité, faisait porter devant lui une bannière entièrement blanche, sans armoiries, qu'on appela la cornette blanche, et à laquelle se ralliaient sans difficulté toutes les bannières féodales. On conçoit d'après cela pourquoi dans les anciens auteurs on trouve souvent ce nom de cornette blanche appliqué à l'arrière-ban de la noblesse. La cornette blanche du commandant en chef ou colonel général de la cavalerie est le seul étendard blanc qu'ait jamais eu l'ancienne cavalerie française jusqu'à la révolution. Après la formation des régiments de cette arme en 1635, il fut confié à la compagnie colonelle du régiment du colonel général. Le corps des dragons, qui ne comptait point dans la cavalerie, eut aussi son guidon blanc placé à la tête du régiment du colonel général des dragons.

L'usage de l'enseigne blanche fut étendu, au XVIe siècle, au commandant en chef, ou colonel général de l'infanterie, et cette enseigne fut aussi la marque de son autorité sur les troupes à pied Seulement, tandis que le colonel général de la cavalerie n'eut jamais qu'un seul

fanterie de la principale armée de sa frontière; mais il arrivait souvent qu'il était nécessaire de former d'autres corps de troupes pour des opérations particulières. Ainsi, lorsque le grand feu de la guerre était en Picardie, on pouvait avoir besoin d'un corps détaché en Normandie ou en Champagne; il y avait aussi quelquefois des expéditions lointaines à entreprendre, un secours, par exemple, à envoyer en Ecosse, comme cela arriva en 1558. Dans ces divers cas, la petite armée était composée sur le modèle de la grande, et les gens de pied obéissaient à un chef qui prenait le simple nom de colonel et qui n'exerçait son pouvoir que temporairement et en vertu d'une délégation du colonel général. Parfois, lorsqu'il s'agissait surtout d'un corps auxiliaire envoyé à un prince étranger, c'est-à-dire d'une expédition de longue durée, le colonel était autorisé à user de quelques-unes des prérogatives du colonel général, à faire des promotions dans les bandes et à arborer l'enseigne blanche.

Il résulte de ce qui précède que dans toute armée, grande ou petite, il y avait un colonel, et qu'il n'y en avait qu'un seul; et cet officier était chargé du commandement en chef de l'infanterie. Quand vinrent les guerres civiles, cette règle fut souvent violée. Le colonel général des bandes de Picardie était dans le parti protestant, et il n'y avait plus d'armée d'Italie, de sorte que

---

étendard blanc, le colonel général de l'infanterie en eut un dans chacun des régiments entretenus.

Digitized by Google

monsieur de Brissac n'étendait plus son autorité que sur quelques vieilles bandes de Piémont rentrées avec lui en France. Dans cette situation, lorsque la discorde agitait son flambeau, chacun levait des troupes de sa propre autorité, ici pour le roi, là pour la religion, et au milieu de cette anarchie tout le monde prétendait au titre de colonel et à la distinction de l'enseigne blanche. Il en résulta de graves désordres qui ne s'apaisèrent qu'à la création des régiments (1). Après cette époque, l'ordre

---

(1) « Le premier colonel qu'eût Monsieur (le duc d'Anjou), ce fût M. de Bussy..... Pour son premier coup d'essay, il commença à faire des siennes, car il cuyda rebolver todo il mundo, comme dit l'espagnol..... Il faut savoir que M. de Turenne, venant trouver Monsieur vers Moulins, il y emmena de ses forces. Entr'autres il y mena quelques douze cents barquebusiers, tels quels, soubs la charge de M. le comte de Lavadant, qui en estoit le colonel, et entra ainsi et avec son drapeau blanc dans le camp. M. de Bussy, qui estoit de soy assez ombrageux, sans que cette enseigne blanche luy portast davantage d'ombre, il en parla à Monsieur pour la faire cacher; autrement il feroit quelque désordre, d'autant que cela le touchoit par trop. Monsieur le pria de temporiser un peu, et qu'il ne falloit pas mescontenter M. de Turenne, qui estoit un seigneur d'honneur et de moyens, et qui volontairement l'estoit venu servir. M. de Bussy temporise deux ou trois jours. Enfin perdant patience, se résolut, luy avec douze honnestes hommes, braves et bien choisis et déterminèz, montez sur de bons chevaux d'Espagne, de prendre, arracher et envahir ce drapeau des mains du port-enseigne-colonnelle à la teste des troupes (*Brantôme, Discours sur M. de Bussy*).

Et ailleurs : M. de Brissac « avoit assuré mon frère d'Ardelay autant qu'amy qu'il eust. Il avoit résolu s'il fust sorti du siége de Chartres (1568) de se battre contre luy, ou qu'il quittast l'enseigne blanche du régiment des Gascons, dont il estoit colonel..... Certes, »

Digitized by Google

commença à se rétablir. Il n'y eut plus qu'un seul colonel général, commandant en chef l'infanterie française de l'armée royale. Sous Henri III, la haute faveur dont jouissait le duc d'Epernon alors colonel général fit

---

mon frère ne fust mort en ce siége, il ne faut point douter qu'ils ne se fussent battus; car il n'eust pas quitté ce qui luy avoit été donné de son roy, et le tenoit déjà en main. Mesme ledit comte me disoit souvent, car il m'aymoit fort : J'en suis bien marry, quand votre frère sera sorty de là, nous nous battrons s'il ne quitte cela. Et en ryant, je luy respondois : Il n'en faut pas douter; mais de quoy vous importe cela? Vous n'avez rien à faire en France touchant vostre estat. Vous n'estes que colonel de Piedmont..... Mais après je descouvris qu'il avoit gagné M. de Strozze, et l'avoit fait jurer, que jamais il n'y auroit qu'eux colonels, ny d'enseigne blanche en France que les leurs..... Or, il ne se faut esbahir si M. de Strozze fit ce trait à mon frère, auquel, comme j'ai dit, il estoit obligé, puisqu'il en fit un pareil à monsieur son beau-frère, le comte de Tandes..... Ce M. de Tandes emmena au roy en cette troisième guerre mille hommes de pied provençaux, et portoit l'enseigne blanche, et entra ainsi dans le camp. Qui fust despité? ce fust le comte de Brissac. Et ayant gagné M. de Strozze, par serment faict dès longtemps entr'eux, en fit parler au comte, le remonstra à son général, luy en demanda raison, et qu'il ne le pouvoit plus supporter à la veüe..... Enfin, le tout bien pesé et disputé, que nul plus grand affront et despit n'est à un colonel général, que de voir un autre se vouloir parangonner à luy, et porter cette enseigne blanche, il fut arresté que ledit drapeau se plieroit. M. le comte de Tandes, souffrant cela impatiemment, luy qui s'estoit veu premier en soy, et n'estre commandé que de soy-mesme... et ne voulant obéir au comte de Brissac, ny à son beau-frère M. de Strozze, ne se pleust guères à l'armée, et tost après ramena la plus part de ses gens. Voilà la contention qui fust entre ces deux grands, et tout pour un morceau de taffetas blanc..... (*Brantôme, Discours sur M. de Brissac*).

élever cette charge en office de la couronne, et dès lors le titre de colonel fut exclusivement réservé aux personnages qui étaient revêtus de cet office. Les chefs des régiments ne prirent le nom de colonels qu'en 1661, après la suppression de la charge de colonel général de l'infanterie.

Il n'en fut pas de même à l'égard des chefs des régiments d'infanterie étrangère. Ils s'appelèrent toujours colonels, quoiqu'il y eût aussi des colonels généraux. Cela tenait à deux causes. La première, c'est que souvent il n'y avait en France qu'un seul régiment d'une même nation : alors le chef du régiment était en même temps colonel général. C'est ainsi que les d'Ornano furent colonels généraux de l'infanterie corse et colonels du seul régiment corse qui fût alors au service de France. La seconde raison, c'est que la charge de colonel général d'une infanterie étrangère n'impliquait pas le droit d'exercer son autorité sur cette troupe, mais, ce qui est bien différent, l'obligation de la protéger auprès de la cour de France. Les colonels généraux de l'infanterie suisse et grisonne, qui tous furent français et de grande maison, n'exercèrent jamais aucune action réelle sur les régiments suisses, puisque ceux-ci, en vertu des capitulations, avaient leurs règlements particuliers, leur justice militaire spéciale ; mais ils recevaient tous les hommages dont on entoure de hauts protecteurs. Les chefs des régiments étrangers, indépendants l'un de l'autre et affranchis de toute au-

Digitized by Google

torité supérieure, étaient donc de vrais colonels et devaient s'appeler ainsi.

Nous avons suffisamment indiqué les phases qu'ont subies le mot et l'emploi de colonel. Il nous faut maintenant parler d'un autre titre, dont le sens véritable a été encore plus mal compris. Ce titre est celui de mestre de camp. Il semble que ce mot, d'une tournure toute française, eût dû dès le commencement avoir une valeur bien définie. Il n'en fut point ainsi. C'est que ce mot était, lui aussi, entré dans la langue militaire par suite d'un de ces emprunts incomplets faits à l'étranger, où l'on prenait le terme sans prendre en même temps la chose. A une époque que nous ne saurions préciser, mais antérieure à l'année 1536, on avait compris en Espagne l'avantage qui résultait du fractionnement des troupes en corps, ni trop gros, ni trop faibles, et autant que possible égaux entre eux. L'infanterie espagnole, qui se composait comme celle de France de bandes commandées par des capitaines et susceptibles d'être réunies en campagne sous les ordres d'un capitaine général, fut donc divisée en tercios ou régiments de la force d'environ trois mille hommes, et ces tercios (1), lorsqu'ils étaient assemblés, obéissaient à des officiers nommés *maestres de campo*, qui servaient ainsi d'inter-

(1) La signification du mot *tercio* en espagnol ne peut se rendre en français que par ces mots, charge divisée, autorité partagée, fractionnement.

Digitized by Google

médiaires entre le capitaine général et les simples capitaines.

L'utilité de cet intermédiaire se faisait aussi sentir en France, surtout dans les grandes armées de Picardie et de Piémont, où un colonel avait quelquefois sous ses ordres jusqu'à quinze mille hommes. On eut donc des mestres de camp, mais on n'adopta qu'une partie de l'institution espagnole : c'est-à-dire qu'il n'y eut de mestres de camp que dans les grandes armées, et que, même dans celles-ci, il n'y en avait qu'un seul.

Cette nouveauté parut dans les dernières années du règne de François Ier, et, si l'on en croit Brantôme, il y a lieu de penser que ce fut le fameux Montluc qui fut le premier revêtu de cette charge (1) en 1545 pour l'ex-

---

(1) Montluc, dans ses Commentaires, s'attribue à lui-même le titre de mestre de camp en 1545, mais sans dire s'il fut le premier qui l'ait porté, ce qui semble étonnant. Voici, du reste, le passage de Brantôme : « Quant à nous autres Françoys, je m'en suis cent fois estonné, et beaucoup de capitaines avec moy, comment le temps passé ils ont pu faire tant de belles guerres sans collonnels et mestres de camp ; car chaque capitaine estoit mestre de camp de leurs gens, fussent qu'ils en eussent peu ou beaucoup. Du depuis, nous en avons eu en France à quantité, mais non pas du règne du roy Françoys. Sur son déclin, M. de Montluc le fut seul devant Boulogne. Du temps du roy Henry II, M. de Montluc l'a esté seul en Piedmont, et puis en sa place le baron d'Espic, lorsqu'il fut esleu du roy son lieutenant dans Sienne en Toscane... Le capitaine Aisnard l'a été seul. M. de Montmas seul, fors aux places assiégées, où l'on commettoit un pour l'importance, ainsi que fit monsieur de Guise le capitaine Fayas dedans Metz et autres places de conséquence assiégées, ou qu'on alloit assiéger..... M. de

pédition d'Angleterre. Du Bellay ne cite point de mestres de camp français avant cette époque, ce qui donne un grand degré de probabilité à l'assertion de Brantôme. On remarquera que ce nouvel officier apparaît dans les armées au moment où la charge de colonel de l'infanterie devient très-considérable, au moment même ou M. de Taix réunit sous son commandement toutes les bandes françaises assemblées entre le Havre et Boulogne pour une grande entreprise contre l'Angleterre. C'est que, dans le principe, le mestre de camp ne fut point un officier préposé au commandement d'une fraction de l'infanterie, mais un adjoint au colonel général, un chef d'état-major chargé de tous les détails du commandement, et placé entre le colonel général et les capitaines, séparés désormais par une trop grande distance. Le mestre de camp transmettait aux troupes les ordres du colonel général, conduisait les bandes dans les marches, choisissait l'assiette du camp, y maintenait les règlements et la discipline, terminait les différends qui

---

Crozes le fut seul en Corsègue (Corse)..... M. de Boësce, gentilhomme de Périgord, brave et vaillant homme, s'est veu le seul mestre de camp, tant à la campagne que dans les villes : car la paix estoit faite, et les compagnies resserrées aux garnisons..... Comme j'ay dit cy-devant, sur le déclin du roy Françoys II et du commencement de Charles IX (1560), ne se trouva en la France qu'un seul mestre de camp, à cause de la paix, qui resserra les compagnies dans les places et garnisons..... » Cette assertion deux fois répétée d'une manière si positive suffit bien pour démontrer qu'en 1560 il n'y avait point encore de régiments.

pouvaient survenir entre les capitaines, et les jours de combat, désignait la place de bataille des diverses bandes. L'action engagée, il secondait le colonel général et prenait quelquefois sous ses ordres la direction de quelque mouvement particulier. On voit que ces fonctions primitives du mestre de camp étaient fort importantes : aussi, les officiers revêtus de ce titre se multiplièrent rapidement. C'était pour les colonels généraux un grand soulagement (1), et d'un autre côté, c'était un moyen commode de récompenser les services et les connaissances militaires de quelques capitaines qui n'avaient pas assez de naissance pour arriver aux hautes charges. Il y eut donc bientôt autant de mestres de camp que de colonels, c'est-à-dire un par armée ou détachement d'armée. Sous Henri II, après l'occupation de Metz et lorsque la puissance des Français en Italie se réduisit à la possession de quelques places, on mit un mestre de camp extraordinaire à la tête des garnisons les plus importantes; ainsi il y eut des mestres de camp à Metz, à Sienne, à Turin... Ces mestres de camp avaient le commandement supérieur des troupes à pied pendant les quartiers d'hiver, lorsque le colonel général était retourné à la cour. Les choses se passèrent ainsi jusqu'à

(1) « Je ne parleray point ici des généraux de la cavalerie, ny des colonels de l'infanterie, parce que ce sont deux estats qui se doivent donner aux princes ou grands seigneurs, et encore qu'ils soient jeunes et peu expérimentez, cela n'importe, pourveu que le mestre de camp soit bien expérimenté. » (*Commentaires de Montluc.*)

Digitized by Google

la mort de Henri II, et à cette époque, comme l'on était en paix, il n'y avait plus en France qu'un seul mestre de camp en fonctions, Brantôme le dit expressément ; et cet officier était monsieur de Boëce, mestre de camp de la garnison de Metz, ville récemment conquise.

Nous ajouterons que les mestres de camp des vieilles bandes françaises, c'est-à-dire ceux qui étaient directement attachés aux colonels généraux tant en deçà qu'au delà des monts, suivirent l'exemple de leurs chefs et se firent appeler mestres de camp généraux (1).

Les guerres civiles produisirent à l'égard du titre de mestre de camp la même confusion que pour celui de colonel. D'abord tous les gentilshommes qui levèrent des troupes et qui prirent l'enseigne blanche, voulurent avoir un mestre de camp sous eux, de sorte qu'on vit telle levée, qui ne comptait pas mille hommes, avoir un colonel et un mestre de camp. D'un autre côté, les capitaines de bandes, qui n'eussent pas osé se qualifier de colonels, lorsqu'ils se mettaient en campagne pour l'un ou l'autre parti, se donnaient au moins le nom de mestre de camp, qui ne tirait pas à conséquence, puisqu'il n'y avait plus alors de mestres de camp généraux en charge pour s'opposer à un pareil abus, comme fai-

---

(1) Henri II entra à Metz le 18 avril 1552, et y laissa en garnison dix vieilles bandes « avec le capitaine Boisse, qui est mestre de camp général de toutes les bandes françoises de deçà les monts. » (*Mémoires du maréchal de Vieilleville.*)

saient les colonels généraux pour l'usurpation du titre de colonel. Rien n'arrêta donc la multiplication des mestres de camp, et cela vint à un tel point que Brantôme a pu dire : « Vous avez eu tant en France de ces mestres de camp, que j'en ferois perdre la mémoire à ceux qui les voudroient apprendre par cœur..... mais, ma foy, la teste me fait mal, quand je les veux tous repasser par ma mémoire, car il y en a une milliace..... il y en a tant eu et s'en fait tant tous les jours, que, par manière de dire, il n'y a guères contrée en France, que, si on en bat les buissons, on en verra sortir un mestre de camp, ainsi qu'on disoit du temps passé des capitaines de la Gascogne..... » Après cet avilissement du nom de mestre de camp, ce titre ne pouvait plus être porté par un officier général ; il fut laissé aux chefs des régiments (1).

Il nous reste maintenant à donner l'origine du mot régiment et à expliquer comment il est arrivé peu à peu, vers la fin du seizième siècle, à signifier ce qu'il exprime encore de nos jours, un corps de troupes organisé d'une

---

(1) On doit remarquer que depuis le moment où l'infanterie fut organisée en régiments, et où les chefs de ces corps prirent le titre de mestres de camp, il n'y eut plus de mestre de camp général des gens de pied, et cette charge ne fut jamais rétablie. Dans la cavalerie et les arquebusiers à cheval ou dragons, qui ne furent enrégimentés qu'en 1635, il y eut, au contraire, toujours des mestres de camp généraux, exerçant, après les colonels généraux, la seconde charge de ces armes.

Digitized by Google

manière permanente, assez nombreux pour avoir par lui-même une valeur imposante, et pourtant d'un effectif assez restreint pour que son instruction, sa discipline et son administration puissent facilement être surveillées, dans l'ensemble comme dans le détail, par un seul homme; une association habilement combinée, savamment graduée, dont tous les membres, quel que soit leur caractère et leur humeur, arrivent nécessairement à faire abstraction d'eux-mêmes, et à marcher vers un but unique, le bien du service, l'honneur du drapeau; une famille militaire, ayant son nom, ses traditions et son avenir, où les hommes passent sans que l'esprit qui les anime change.

Quoique sa racine soit latine, le mot régiment n'est arrivé en France qu'en passant par l'Allemagne. Martin du Bellay se sert pour la première fois de cette expression sous la date de 1523, en l'appliquant à des corps de lansquenets. Les équivalents français de régiment étaient alors direction, gouvernement, conduite, charge. Ces deux derniers mots étaient surtout employés pendant la première moitié du XVIe siècle pour exprimer l'autorité d'un chef sur une troupe. Ainsi l'on disait : Tel capitaine ayant la charge ou la conduite de tant d'hommes de pied; tant d'enseignes dont a la charge ou la conduite le seigneur de Lorges; tant de gens de pied étant sous la charge du capitaine la Mole. Peu à peu le mot régiment, qui avait exactement la même signification, mais qui avait le mérite de la nouveauté, se substitua aux anciens termes, et l'on dit : les bandes fran-

çaises dont a le régiment le sieur de Taix ; les vieilles enseignes de Piémont étant sous le régiment du comte de Brissac. A partir du règne de Henri II, on ne parle presque plus autrement, et l'on commence déjà à voir le mot régiment employé dans un sens collectif, c'est-à-dire, que par abréviation, on disait : les vieilles bandes picardes du régiment de M. de Coligny et même le régiment de Piémont, dont est colonel M. de Brissac. Il est clair que pour des lecteurs inattentifs ou insuffisamment renseignés de telles façons de parler semblent indiquer que les régiments de Picardie et de Piémont existaient sous Henri II (1) ; mais si l'on observe que ces tour-

(1) L'assertion si positive, si précise de Brantôme, que nous avons citée plus haut, pourrait suffire pour témoigner qu'il n'y eut point de régiments avant Charles IX ; cependant nous croyons utile de réfuter les opinions d'un auteur qui jusqu'à présent fait autorité en ces matières. Nous reprendrons donc les principaux faits cités par Daniel.

Le premier se rapporte à la bataille de Cérisolles en 1544, où, d'après le récit de Montluc, il y avait des régiments. Daniel lui-même avoue qu'il ne croit point qu'il y eût alors des régiments. En ceci Daniel a eu raison, et pour un esprit logique il n'y avait qu'une conclusion à tirer de là, c'est qu'il fallait se défier des termes employés par Montluc, dont les Commentaires, d'ailleurs, n'ont été rédigés que sous Henri III. Cependant Daniel ne fait aucune difficulté d'admettre, toujours d'après Montluc, qu'il y avait des régiments en 1558 au siége de Thionville. Ici, bien que Daniel affirme qu'il n'a point épargné sa peine pour débrouiller cette matière, nous sommes obligés de dire que le célèbre historiographe de France a été très-malheureux.

Il reconnaît que Montluc était au siége de Thionville colonel général par intérim de l'infanterie, qu'il exerçait cette haute charge à la place de M. d'Andelot, momentanément disgracié pour ses opi-

Digitized by Google

nures abrégées ne sont point employées exclusivement, et qu'elles figurent concurremment avec les anciennes locutions dans les écrits des auteurs contemporains, on reconnaîtra aisément qu'il n'y avait rien de changé dans

---

nions religieuses, et il ne voit pas qu'alors toutes les bandes françaises étaient sous le commandement de Montluc, et que Montluc pouvait fort bien dire mon régiment, sans qu'il y eût matière à conclure que cet illustre guerrier avait à lui, en propre, un corps de dix ou douze enseignes, dont il fût le chef particulier, comme cela eût pu être vrai quelques années plus tard. Daniel s'enferre d'autant plus dans son erreur que dans le même récit Montluc dit que le roi lui avait mandé de ne point quitter le siége de sa personne pour aller au secours de Corbie, parce qu'il n'avait qui que ce fût pour commander les régiments, s'il fallait donner bataille. Ainsi, selon Daniel, il y avait déjà plusieurs régiments. Il n'avait donc jamais remarqué dans les écrits du XVIe siècle que non-seulement les armées se composaient d'autant de bataillons, régiments ou divisions qu'il y avait d'espèces de bandes, vieilles et nouvelles bandes françaises, légionnaires, Italiens, Suisses, lansquenets, mais encore que l'on appelait régiments les réunions temporaires des compagnies de gendarmes, d'arquebusiers à cheval, d'Albanais et autres troupes de cavalerie légère. Pourquoi n'a-t-il pas conclu qu'il existait dès ce temps-là de véritables régiments de cavalerie? — Le troisième fait qu'il cite est aussi de 1558. Il a lu dans l'extraordinaire des guerres de cette année cette inscription : Dix enseignes françoyses arrivées d'Italie dont le sieur de la Mole est colonel. Tout autre qu'un esprit prévenu eût conclu de là qu'il n'y avait point alors de régiments, car si ce corps de la Mole eût été un régiment, pourquoi le registre officiel ne l'eût-il pas appelé par son nom? Le titre de colonel, qui n'a été appliqué au chef d'un régiment français qu'en 1661, n'inspire même aucune réflexion à Daniel. Il est vrai qu'il avait une idée fixe, c'est que bandes, légions, régiments sous Henri II, régiments sous Louis XIV, tout cela était une seule et même chose avec des noms différents.

Digitized by Google

l'organisation de l'infanterie, que cette expression de régiment n'était encore sous Henri II que l'équivalent de charge, et que tout au plus pourrait-on dire qu'elle s'appliquait, avec un sens collectif, à l'ensemble des bandes reconnaissant l'autorité, soit du colonel général en deçà des monts, soit du colonel général au delà des monts, et par analogie, aux bandes réunies temporairement sous les ordres d'un colonel ou d'un mestre de camp pour une expédition particulière ou la défense d'une place, c'est-à-dire à des corps sans analogie avec ce qu'on appela depuis des régiments, et ressemblant plutôt aux divisions et aux brigades d'infanterie de nos jours. Il est évident qu'il n'y eut de régiments véritables que le jour où des mestres de camp furent placés d'une manière permanente à la tête d'un certain nombre de bandes entretenues, et où ces mestres de camp ne furent plus des officiers généraux exerçant une fonction générale.

De tout ce qui précède on peut conclure que sous les règnes de François Ier et de Henri II, l'unité de formation de l'infanterie était la bande ou compagnie d'environ 300 hommes commandée par un capitaine; que pendant la guerre et pour le temps de campagne seulement, les bandes de même espèce étaient réunies dans chaque armée pour former, sous le nom de bataillon, une division ou brigade, commandée par un officier général nommé d'abord capitaine général, puis colonel; que, dans les dernières années de François Ier, l'importance de ces commandements d'infanterie s'étant accrue, cha-

que colonel eut sous lui un adjoint, appelé mestre de camp ; qu'à partir de l'avénement de Henri II à la couronne, les charges de colonels, pour les bandes des grandes armées de Picardie et de Piémont, devinrent permanentes, que les deux officiers qui en furent revêtus prirent le titre de colonels généraux, et que leurs adjoints s'appelèrent mestres de camp généraux ; enfin qu'à la mort de Henri, la paix étant faite, l'état de l'infanterie française régulière se composait du colonel général et des vieilles bandes de Picardie, du colonel général et des vieilles bandes de Piémont et d'un seul mestre de camp chargé du commandement supérieur des garnisons de Metz, Toul et Verdun, villes que leur situation enclavée au milieu des terres de l'empereur et du duc de Lorraine forçait de laisser sur le pied de guerre.

Pour achever le tableau de l'organisation de l'infanterie à cette époque, nous ajouterons que le colonel général, en temps de guerre, outre le mestre de camp général, avait encore au-dessous de lui deux autres officiers auxiliaires, c'étaient le sergent de bataille (1) et le grand prévôt des bandes. Le sergent de bataille avait pour fonctions spéciales le soin des alignements et l'arrange-

(1) La charge de sergent de bataille fut créée en 1515. A la fin du XVIe siècle, l'officier revêtu de cette charge prit le titre de sergent-major général. Comme il n'y avait plus de mestre de camp général, elle avait acquis de l'importance. Elle fut supprimée en 1668 à la création des brigadiers.

Digitized by

ment des troupes sur le champ de bataille. Le grand prévôt était investi du pouvoir de juger en dernier ressort et de réprimer tous les délits contre la morale, la discipline et les règlements militaires.

Ainsi l'on voit que l'infanterie d'une armée reproduisait exactement, mais sur des proportions plus vastes, l'organisation de la bande, de l'unité de formation.

C'était d'une part :	et de l'autre :
le colonel général,	le capitaine,
le mestre de camp général,	le lieutenant,
l'enseigne colonel,	l'enseigne,
le sergent de bataille,	le sergent,
le grand prévôt des bandes,	le caporal (1),
les bandes,	les gens de pied.

Avant de passer aux révolutions que subit cette organisation si simple pendant les premières années des guerres de religion, il faut revenir une dernière fois sur ces légionnaires, qui, dans les circonstances critiques, étaient appelés à grossir les rangs de l'infanterie. Nous avons montré comment l'institution de François Ier, après douze ans à peine de durée, était tombée dans une déconsidération complète au moment où ce prince mourut. Ces légions ne furent point abolies. Elles ne pouvaient pas l'être, du moins dans leur principe, car elles repré-

(1) On a vu, d'après Vieilleville, que dans les bandes, les caporaux étaient chargés de l'exécution des peines encourues par les soldats.

Digitized by Google

sentaient toujours la taille extraordinaire de guerre, c'est-à-dire, si l'on peut parler ainsi, la levée en masse des roturiers, correspondant à l'arrière-ban de la noblesse, exigible l'un et l'autre quand l'Etat avait besoin de déployer toutes ses ressources (1). Les légionnaires conti-

---

(1) Le passage suivant des Mémoires du maréchal de Vieilleville est propre à donner l'idée des ressources de la France pour une grande expédition au milieu du XVIe siècle, et de la valeur respective des divers éléments d'un semblable armement. Il s'agit de l'armée mise sur pied pour la conquête des Evêchés. C'est Henri II qui parle en son conseil : « Nous avons encore quatre bons mois de loisir pour mettre sus une gaillarde armée, de laquelle je veulx que le rendez-vous soit sur la fin du mois de mars 1552, aux environs de Jouynville, et sur les limites de la frontière de Champagne..... et veulx, outre ma gendarmerie (il a dit plus haut que son effectif est de 4,500 hommes d'armes, ce qui suppose environ 25,000 hommes à cheval), que j'augmenteray encores de 500 lances, remplir mon armée de 6,000 chevaux-légiers, cent pour compaignie ; desquels, dès maintenant, je fais et constitue colonnel mon cousin le duc de Nemours ; et ne vacqueray, tout le reste de ce mois d'octobre, que à distribuer et despêcher des commissions pour les levées de ladicte cavallerie, et pour cent enseignes de gens de pied, nouvelles bandes de 300 hommes chacune, et de soixante compaignies de harquebuziers à cheval, cent hommes pour compaignie ; avec quarente enseignes de vieilles bandes que je tireray tant de Piédmont que des autres villes frontières de mon royaume, qui sont de deux cents chacune ; et despêcheray en Allemaigne à mes bons, fidelles pensionnaires, les colonnels de pistoliers et lansquenets, de m'amener vingt cornettes de gens de cheval, à trois cents hommes chacune, et six régimens de gens de pied, à dix enseignes par régiment, de cinq cents hommes chacune ; et m'asseure que mes bons confédérez les cantons de Suysse me fourniront, aussitost que mandez, douze mille bons hommes ; sans compter les légionnaires de Normandie, Champaigne et Picardie, qui

nuèrent donc de figurer, mais avec un rôle de plus en plus obscur, dans les guerres des premières années de Henri II. Une des plus désastreuses journées qui aient jamais lui pour la France vint leur rendre une importance momentanée. Le 10 août 1557, la majeure partie des vieilles bandes de Picardie avait péri à Saint-Quentin. Les débris de cette brave infanterie avaient été obligés de se jeter dans les places pour arrêter un ennemi victorieux déjà arrivé au cœur de la France. Dans une situation aussi désespérée, Henri II n'avait qu'un parti à prendre : abandonner l'Italie, rappeler à lui à marches forcées les vieilles bandes de Piémont, chercher à en imposer à ses adversaires en reconstruisant avec fracas l'édifice ruiné des légions et obtenir par là une paix la moins désavantageuse possible. C'est ce qui eut lieu.

Pendant que le roi préparait avec éclat une réimpression de l'ordonnance de 1534 (1), et faisait sonner bien

---

pourront revenir à douze mille hommes, et environ huict ou dix mille bons chevaux des arrière-bans de la noblesse casanière de mon royaume..... En quoy, tout l'hyver se passa ; et n'y avoit bonne ville, où les tambourgs ne se fissent ouïr pour faire levée de gens de pied, où toute la jeunesse des villes se desroboit de père et mère pour se faire enroller, et la pluspart des boutiques demeurèrent vuides de tous artisans, tant estoit grande l'ardeur, en toutes qualités de gens, de faire ce voyage et de veoir la rivière de Rhin. »

(1) Voici les principales dispositions de l'ordonnance du 22 mars 1558 :

Le roy, ayant connu combien il lui est nécessaire pour la seureté, conservation et défense de son royaume, dresser et remettre sus une

Digitized by Google

haut cette nouvelle force de quarante-deux mille hommes de pied que les légions allaient lui fournir, le duc de Guise accourait du pied des Alpes, au milieu de l'hiver, avec

---

force de gens de pied, et, par les provinces d'iceluy, en forme de légions, pour d'icelles forces se servir et ayder ainsi que l'affaire le requerra, et que bon lui semblera, a faict les ordonnances qui se ensuivent, lesquelles il veut dorénavant être gardées et observées inviolablement par tous ceux et ainsi qu'il appartiendra :

Et premièrement, ledit seigneur veut et entend dresser sept légions de pied, en chacune desquelles légions y aura six mille hommes, qui se lèveront et mettront sus dès cette heure ès pays et provinces de son royaume cy-dessous déclarez : c'est à sçavoir : Au pays et duché de Normandie se fera et dressera une légion ; au pays et duché de Bretagne une autre légion ; au pays de Picardie et Isle de France, une autre ; au pays et duché de Bourgogne, comté de Champaigne et Nivernois, une autre ; ès pays de Dauphiné, Provence, Lyonnois et Auvergne, une autre ; au pays de Languedoc, une autre légion ; au pays et duché de Guienne, une autre, qui feront en tout 42,000 hommes de pied.

Et veut et entend ledict seigneur que tous les capitaines desdites légions, lieutenants, enseignes, caporaux, chefs de bandes, sergents de bataille et autres officiers d'icelles légions, soient tous du pays où se levera ladite légion.

Lesquels gens de pied et chefs seront entièrement francs et exempts de toutes tailles et tributs, pourvû toutesfois qu'il ne sera enrollé homme ès bandes desdites légions, qui ait accoutumé de payer tailles plus haut de vingt sols par an. Et là où aucun d'iceux auront accoutumé de païer plus grosse somme que lesdits vingt sols ; en ce cas ils ne seront quittes et exemts que de ladite somme tant seulement et païront l'outre plus en quoy ils pourroient avoir été imposéz à la taille, tout ainsi qu'ils fairoient, s'ils n'estoient desdites légions. Et quant aux capitaines, lieutenants et enseignes, ledit seigneur veut et ordonne que durant le temps qu'ils auront lesdites charges, ils soient quittes et exemts du devoir et service qu'ils seront tenus et

Digitized by Google

une partie des vieilles bandes de Piémont, rassemblait les restes des vieilles bandes de Picardie, et dès les premiers jours de janvier 1558, au moment où l'Europe

---

obligéz de lui faire à cause de leurs fiefs, si aucuns en ont, sans que, pour raison de ce, on leur puisse aucune chose demander.

Et ordonne ledit seigneur, qu'en chacune légion, y aura quinze enseignes sous treize capitaines particuliers et deux sous le colonel de ladite légion, à raison de quatre cents hommes pour chaque enseigne, et en chacune légion y aura un sergent-majour, etc.

Pour terminer ce qui regarde les légions, nous ajouterons les détails suivants, qui serviront en même temps de réfutation à l'opinion qui veut que les régiments de Picardie, de Champagne, etc., aient été la continuation des légions de Picardie, de Champagne, etc.

La légion de Normandie eut pour premier colonel M. de Paloiseau, remplacé en 1562 par M. de Bricqueville d'Ausboc. Il n'en est plus question après 1563.

La légion de Bretagne paraît avoir été commandée par Sébastien de Luxembourg, baron de Martigues. Ses arquebusiers figurent à la bataille de Dreux en 1562. C'est la seule fois qu'il en soit fait mention.

La légion de Picardie eut successivement pour colonels, en 1558 M. de Crézègues, en 1562 M. de la Boëssière, en 1563 Claude d'Estavaye, et en 1569 Antoine de Mailly, seigneur d'Auchy. Elle disparaît vers cette époque.

La légion de Champagne est d'abord commandée par Claude d'Anglure, seigneur de Jours, puis en 1567 par Claude de Diou, seigneur de Montpeyroux, enfin en 1569 par Antoine de Boves, seigneur de Rance. Il en est encore question en 1575.

La légion de Dauphiné a pour premier colonel le célèbre François de Beaumont, baron des Adrets. Elle se divise en 1562. Remise sur pied en 1567 sous le nom de légion de Lyonnois et aux ordres de M. de Saint-Marcel. On cite encore les légionnaires de Provence en 1585, au siége de Montélimart.

La légion de Languedoc, colonel Louis de Foix d'Amboise, comte d'Aubijoux, disparaît dès les premiers troubles.

La légion de Guyenne, colonel M. de Duras, dissipée en 1562, ré-

croyait la France écrasée, il reprenait sur les Anglais cette ville de Calais qu'ils tenaient depuis deux cent douze ans. Il courait de là en Champagne et le 23 juin

---

tablie en 1565 sous les ordres de M. de Tilladet de Saint-Orens, disparaît peu après.

D'Aubigné cite, sous l'an 1562, une légion de Vendosmois commandée par le poëte Ronsard. C'était sans doute une fraction de la légion de Bretagne, ou de celle de Normandie.

Nous avons donné la chanson du Franc taupin. En voici une autre de 1562 qui s'adresse aux légionnaires et qui exprime l'opinion des contemporains sur cette milice. Cette pièce, conservée dans la collection Maurepas, et qui a pour titre chanson des Corporeaux, fut composée après la bataille de Dreux, où, comme l'on sait, la victoire eût échappé à l'armée royale sans l'héroïsme des Suisses et des vieilles bandes. La chanson des Corporeaux n'est évidemment qu'une seconde édition de celle du Franc taupin.

Un corporeau fait ses préparatifs
Pour se trouver des derniers à la guerre.
S'il en eust eu, il eust vendu sa terre,
Mais il vendit une botte d'oignons.
  Viragon, vignette sur vignon.
Un corporeau, avant que de partir,
Dévotement fait chanter une messe;
Et si vous a sainte hardiesse
De n'assaillir jamais que des oysons,
  Viragon,.....
Un corporeau bravement se monta
D'un asne fort qui portoit la poirée
Et son valet d'une pecque escrouppée; (*rosse morveuse*)
Pour son sommier, il print le poullichon.
  Viragon,.....
Un corporeau grève et cuissots avoit.
Bien façonnez d'une longue citrouille,

emportait Thionville d'assaut. Ces prodigieux exploits accomplis par une poignée de vieux soldats amenèrent le traité de Câteau-Cambrésis, et firent rentrer dans leur

---

Clouéz de bois qui jamais ne s'enrouille;
Un plat d'estain il print pour son plastron.
Viragon,.....
Un corporeau des gantelets avoit,
Dont l'un étoit fait d'ozier et d'éclisse;
Pour l'autre il print une grande écrevisse,
Et meit la main dedans le croupion.
Viragon,.....
Un corporeau en son escu portoit
Le rouge et le blanc de la sommellerie;
D'ongles de porc sa lance étoit garnie,
Et sa devise étoit : « Nous en fuirons. »
Viragon,.....
Un corporeau une arbaleste avoit
D'un vieil cerceau d'une pipe rompue,
Sa corde étoit d'estouppe toute écrue,
De bois tortu étoit le vireton. (*le trait*)
Viragon,.....
Un corporeau une harquebuze avoit
D'un franc sureau cueilly de cette année,
Son casque étoit d'une courge escornée,
Et les boullets de navets de maison.
Viragon,.....
Un corporeau sa brigandine avoit
De vieux drappeaux et de vieille féraille,
Et si gardoit pour un jour de bataille,
Un viel estoc d'un viel fer d'Arragon.
Viragon,.....
Un corporeau à la montre s'en va;
Il a prié monsieur le commissaire
De lui passer sa jument et son haire, (*harnais, fourniment*)

nullité ordinaire les soldats des légions, qui n'avaient même pas eu le temps de joindre leurs enseignes.

Et l'advouer pour vaillant champion.
  Viragon,.....
Un corporeau au trésorier s'en va :
Mortbieu ! Sangbieu ! puisque le roy me paye,
Despéchez-vous de me bailler ma paie,
Et me conter des escus ou testons.
  Viragon,.....
Le trésorier à la bourse fouilla,
Et luy a dit : « Corporeau, vaillant homme,
Contentez-vous, tenez, voilà en somme,
Quarante francs en *méreaux* et jettons (*projectiles pour fronde*)
  Viragon,.....
Un corporeau retourne en sa maison ;
A son retour ses voisins il convie
Leur dit : Voyez, je suis encore en vie;
Gardé me suis de six coups de canon.
  Viragon,.....
Un corporeau à ses voisins compta,
Qu'il avoit eu contre un reistre querelle,
Et toutefois qu'à grands coups de bouteille
Il l'avoit fait venir à la raison.
  Viragon,.....
Un corporeau à ses amis jura
Ne retourner jamais à la bataille,
Si pour l'armer n'avoit une muraille
Cent pieds d'espais, et un voulge aussi long. (*épieu*)
  Viragon,.....
Un corporeau devant Dien protesta
Que, pour la peur qu'il avoit de combattre,
Il aimoit mieux chez lui se faire battre,
Que de chercher si loing les horions.
  Viragon, vignette sur vignon.

Quand vinrent les troubles excités sous Charles IX par la différence de religion et par d'autres motifs politiques qu'il est inutile de spécifier ici, les légions, éminemment empreintes par leur constitution même de l'esprit de localité, furent entraînées dans tous les désordres des guerres civiles, suivirent la fortune des gouverneurs de provinces, la plupart révoltés contre l'autorité royale, et disparurent peu à peu. Un grand nombre de légionnaires entra dans la composition des régiments levés par les divers partis, un plus grand nombre se transforma en compagnies de garnison entretenues par les villes et bourgs pour leur sûreté. Il est question pour la dernière fois des légionnaires au siége de Montélimart en 1585.

Digitized by Google

CHAPITRE VII.

Etat des vieilles bandes sous François II. Premier essai d'organisation régimentaire en 1561. Première institution des Gardes-françaises en 1563. Première institution des Gardes-suisses en 1567. Deuxième essai d'organisation régimentaire en 1567. Institution définitive des régiments en 1569.

Nous voici arrivés à la partie la plus délicate de ce travail. Nous entrons dans une période de dix années d'anarchie complète. D'un bout à l'autre du royaume, il n'y a plus d'institutions militaires, ni d'armée ; tout le monde est soldat pour son compte, pour sa propre sûreté. Tout soldat qui réunit trente hommes autour de lui, s'intitule capitaine ; tout capitaine qui en a deux cents veut être mestre de camp, et dans chaque province il y a des colonels pour le roi, et des colonels pour la religion. La royauté, lasse de ne pas être obéie, renonce à commander, et n'a plus recours qu'à la ruse. On conçoit que dans un pareil désordre, on chercherait vainement les traces des décisions qui ont successivement modifié l'ancienne formation de l'infanterie pour la constituer en régiments. Les historiens contemporains, presque tous acteurs, ou du moins spectateurs très-intéressés, dans le sombre drame qui se jouait en France,

étaient trop pleins des grandes questions qui leur mettaient les armes à la main pour s'occuper d'un détail relativement insignifiant; et c'est à peine si on trouve çà et là dans leurs Mémoires quelques indices incomplets propres à guider les pas de la postérité curieuse. Il est pourtant certain que c'est du milieu de ce chaos qu'est sortie, inaperçue, sans bruit, cette institution des régiments que n'avait pas su produire le règne régulier, savant et militaire de François Ier. Il est certain qu'il n'existait point de véritables régiments d'infanterie permanente avant 1560, et qu'en 1570, quatre, au moins, de ces vieux corps, qui ont vécu jusqu'à la révolution, avaient commencé leur longue carrière.

Nous allons tâcher, en profitant des rares indications fournies par les historiens des guerres civiles, mais surtout en suivant pas à pas les traces des débris des vieilles bandes, de déterminer d'une manière précise l'origine des vieux corps.

Lorsque le roi Henri II fut mortellement blessé, le 10 juillet 1559, au tournois de la rue Saint-Antoine, par un tronçon de la lance du comte de Montgommery, la France était en paix avec tout le monde; les bandes nouvelles avaient été licenciées et l'état de l'infanterie ne comprenait que les vieilles bandes de Picardie sous le colonel général d'Andelot et les vieilles bandes de Piémont reconnaissant l'autorité du prince de Condé leur colonel général. Voici quelles étaient la force et la composition respectives de ces vieilles bandes.

Celles de Picardie comprenaient les bandes de Picar-

Digitized by Google

die proprement dites, au nombre d'une vingtaine d'enseignes, qui n'avaient point figuré au désastre de Saint-Quentin et qui étaient réparties dans les places de la frontière du Nord, et les bandes de Champagne, au nombre de vingt-quatre, occupant les garnisons de Metz, Toul, Verdun, Thionville et Marsal. Il y avait encore quelques bandes, cinq ou six peut-être, envoyées en 1558 en Ecosse et qui rentrèrent en 1560, et enfin une compagnie d'archers qui depuis François Ier faisait partie de la garde des rois.

Les bandes de Piémont comptaient dix enseignes venues en France avec le duc de Guise à la fin de 1557 et ayant leurs quartiers, les unes à Calais et Guines et les autres à Thionville; seize enseignes qui évacuèrent les places de l'Italie en 1559, après le traité de Câteau-Cambrésis, pour se rendre dans le Dauphiné, et dix autres enseignes restées en Piémont dans les places de Quiers, Asti, Turin, Pignerol et Chivasso laissées à la France.

C'était donc, en tout, environ quatre-vingt-dix enseignes de gens de pied, présentant, à deux cents hommes par enseigne, un effectif de dix-huit mille hommes, dix mille sous le colonel général de Picardie et huit mille sous le colonel général de Piémont.

La guerre civile commença le 15 mars 1560 par la conjuration d'Amboise ou la tentative que firent les protestants pour enlever cette ville où se tenait la cour. Aussitôt après cette échauffourée, le roi se rendit à Paris, et le maréchal de Saint-André réunit sous les murs de la

Digitized by Google

capitale les bandes récemment arrivées d'Ecosse et une partie des enseignes de Picardie et de Champagne. La cour, escortée par ces troupes quitta Paris le 10 octobre pour gagner Orléans. En même temps les seize bandes de Piémont, qui étaient dans le Dauphiné, arrivent sur la Loire et sont cantonnées entre Gien et Montargis.

Ainsi à la mort de François II, qui arriva le 5 décembre de cette même année, toutes les troupes d'infanterie, qui avaient pu sans inconvénients être tirées des garnisons, étaient rassemblées autour d'Orléans. Mais ces vieilles bandes s'étaient déjà divisées : une partie suivait la fortune des colonels généraux tous les deux protestants; et l'on doit évaluer, tout au plus, à huit mille le nombre des vieux soldats de l'armée catholique réunis à Orléans, lors de l'avénement de Charles IX.

Le précieux passage de Brantôme, que nous transcrivons ici, apprend ce que l'on fit alors de cette infanterie. « Comme j'ay dit cy-devant, sur le déclin du roy Françoys II et du commencement de Charles IX, ne se trouva en la France qu'un seul mestre de camp, à cause de la paix qui resserra les compagnies dans les places et garnisons. La guerre civile vint à laquelle fallut pourvoir, et pour ce, fallut dresser une armée sous la charge du roy de Navarre, lieutenant général du roy, messieurs de Guise, le connestable et le maréchal de Saint-André, qu'on appelloit, les trois derniers, par ce nom de Triumvirat. Pour l'infanterie furent esleus et constituez de l'invention de M. de Guise, qui s'entendoit à l'infanterie aussi bien qu'homme de France, encore qu'il n'y ait été

nourry, et l'aimoit fort, ces trois mestres de camp, à mode des Espagnols, et iceux estoient : le capitaine Sarlabous l'aisné, que j'avois veu gouverneur de Dumbarre en Ecosse, n'avoit pas long-temps; le capitaine Richelieu l'aisné, qui avoit esté autrefois lieutenant d'une des colonnelles de monsieur de Bonnivet en Piedmont et gouverneur d'Albe, là mesme; et le capitaine Remello; tous trois certes dignes de cette charge; et tous trois eurent leurs régiments à part, et sous eux trois et leurs régiments, toute l'infanterie françoyse fut rangée, à mode de terces espagnols. Il y en avoit qui trouvoient cette plûralité de mestres de camp un peu estrange. Mais M. de Guise, qui sçavoit bien mieux que tous eux comme il se falloit gouverner, l'ordonna ainsi... »

Ces quelques lignes, tombées de la plume d'un homme si bien placé pour connaître les moindres particularités des choses de son temps, sont d'un prix inestimable pour l'histoire des régiments, et l'on ne saurait trop s'étonner qu'elles n'aient point suffi pour redresser les idées de Daniel et de ses copistes. Celui qui sait les lire peut, en effet, en tirer naturellement les conséquences suivantes.

Quand les diverses bandes d'infanterie d'Ecosse, de Picardie, de Champagne et de Piémont, dont nous avons parlé plus haut, furent réunies à Orléans à la fin de 1560 et qu'il fallut pourvoir à l'organisation de l'armée royale, on se trouva dans un grand embarras relativement au commandement des gens de pied, parce que les deux colonels généraux étaient parmi les protestants et

Digitized by Google

que la politique s'opposait à ce qu'on leur donnât de nouveaux sujets de mécontentement en leur nommant des successeurs ; parce que le seul mestre de camp qui existât alors et à qui on aurait pu confier la conduite de l'infanterie, sans porter atteinte aux priviléges des colonels généraux, se trouvait à la tête des garnisons des Evêchés et ne pouvait être distrait de cet important service. Il y avait donc lieu de chercher un biais, de trouver quelque chose de nouveau, qui remplît suffisamment le but qu'on se proposait, sans trop froisser des susceptibilités qu'il fallait ménager. On rangea donc l'infanterie de l'armée sous trois régiments commandés par trois vieux capitaines, qui reçurent, à la vérité, le nom de mestres de camp, mais aucun d'eux ne fut investi d'une autorité générale sur l'ensemble des bandes ; aucun d'eux, non plus, ne pouvait par sa naissance ou sa réputation militaire porter ombrage aux colonels généraux.

Les trois corps d'infanterie, qui furent ainsi organisés, sont incontestablement les premiers à qui l'on puisse appliquer le nom de régiment dans le sens qui lui est toujours resté depuis. Il ne s'agit plus ici, sous le nom de régiment, de la totalité de l'infanterie française d'une armée, mais de corps séparés, ayant chacun un chef particulier. Brantôme dit formellement que cette institution est de l'invention de M. de Guise, que c'était une imitation des tercios espagnols, et que cette pluralité de mestres de camp parut étrange. Ce fut donc une nouveauté, et dès lors il n'y a plus moyen de soutenir cette

Digitized by Google

opinion que la création des régiments remonte à l'année 1558 et qu'il faut en attribuer l'honneur à Henri II.

Ainsi, la formation des premiers régiments d'infanterie est due au duc de Guise (1), et elle a eu lieu à Orléans, pendant la tenue des Etats, au commencement de la minorité de Charles IX, dans les premiers mois de l'année 1561.

Quoique Brantôme dise que toute l'infanterie française fut rangée sous les trois régiments de Sarlabous, de Richelieu et de Remolle (ou Remello), il ne faut cependant entendre ceci que pour les bandes qui étaient à l'armée. Il y avait encore, outre ces sept ou huit mille vieux soldats, les garnisons laissées sur la frontière du Nord depuis Calais jusqu'à Marsal, et les dix vieilles bandes de Piémont, qui n'évacuèrent les places qu'elles occupaient qu'à la fin de 1562, en vertu d'une convention avec le duc de Savoie, signée par le roi à Gaillon, le 26 septembre de cette année (2).

Telles étaient les forces dont la cour pouvait disposer en gens de pied, lorsque la guerre civile s'alluma sérieusement au mois de mars 1562, après le massacre de Vassy. C'étaient trois régiments organisés et prêts à marcher, et une quarantaine de vieilles bandes, sans

---

(1) François de Lorraine, duc de Guise, assassiné près d'Orléans par Poltrot de Méré le 18 février 1563.

(2) Histoire de France de la Popelinière, où nous avons beaucoup puisé pour tous ces détails.

Digitized

doute fort réduites, distribuées dans les places. Au premier bruit de la catastrophe de Vassy, la noblesse protestante, qui se tenait prête, s'empare des principales villes du royaume et lève de tous côtés des troupes. Les catholiques imitent cet exemple et en un clin d'œil toutes les provinces sont sous les armes. Ceux de la religion trouvèrent surtout de grandes ressources dans le midi, où ils purent recruter leur infanterie avec les vieux soldats gascons et languedociens, licenciés depuis qu'il n'y avait plus d'armée d'Italie. Ils se virent donc un instant les plus forts entre la Loire et les Pyrénées, où il n'y avait pas une seule bande royale. Il fallut pourvoir à ce vide. La première commission fut donnée à Montluc aussitôt après la prise d'Orléans par le prince de Condé. Montluc leva d'abord six enseignes de vieux soldats gascons et puis quatre autres et en forma un régiment dont il fit mestre de camp son ancien lieutenant Charry. Peu de temps après, la situation devenant de plus en plus menaçante, on fait signer au roi, le 14 août, des commissions pour lever trois autres régiments, l'un en Normandie qui fut donné à M. d'Hémery, un autre dans le Languedoc qui eut pour mestre de camp le baron de Rieux, et le troisième en Poitou, Périgord et Quercy, ayant pour chef M. de Sarlabous le jeune (1). Enfin, au

(1) *Chronologie militaire* de Pinard. Nous nous sommes beaucoup servi de cet excellent ouvrage pour toutes les dates de levée et de licenciement des troupes

mois de septembre, on rappela, comme nous l'avons déjà dit, les dix vieilles bandes qui restaient au delà des Alpes sous les ordres du comte de Brissac, récemment nommé colonel général à la place du prince de Condé. Ces dix vieilles bandes, connues dès lors sous le nom de régiment de Brissac, vinrent d'abord s'établir dans le Lyonnais. On ne toucha point en ce moment aux garnisons du Nord et des Evêchés.

Ainsi, au mois d'octobre 1562, au moment où l'armée protestante se rapprochait de Paris, et tendait la main aux troupes allemandes que monsieur d'Andelot amenait par la Lorraine et la Champagne, l'armée royale comptait, outre les garnisons, sept régiments de vieilles troupes reconnaissant l'autorité du comte de Randan (1), nommé colonel général en deçà des monts à la place de d'Andelot, et le régiment de Brissac n'obéissant qu'à son colonel. Il y avait ensuite des bandes nouvelles et des légionnaires (2), que, par un abus de langage, on trouve

---

(1) Le comte de Randan fut tué peu de jours après au siége de Rouen, et remplacé par le baron de Martigues.

(2) Daniel, en poursuivant son idée fixe de trouver les vieux corps dès l'année 1562, s'est armé de ce passage, relatif à la bataille de Dreux, de l'*Histoire italienne des guerres civiles* par Davila. « Nel corno destro del contestabile erano gli Suizzeri, fiancheggiati da i reggimenti d'archibugieri di Bretagna e di Picardia. » Selon Daniel, c'est là une preuve que le régiment de Picardie existait en 1562. En prenant ainsi à la lettre les expressions de Davila, il aurait dû aussi conclure l'existence à cette époque du régiment de Bretagne, et de plus que ces régiments étaient des régiments d'arquebusiers. Si Daniel

souvent désignés sous le nom de régiments, dans les histoires contemporaines.

Voici quelle était la position de ces régiments le 19 décembre 1562, jour de la bataille de Dreux. Charry était à Chartres; Hémery formait la garnison de Rouen qui venait d'être repris; Rieux, venu du Languedoc, les deux Sarlabous, Richelieu, Remolle et Brissac faisaient partie de l'armée du connétable. Après la bataille, monsieur de Biron partit pour le midi de la France avec Remolle et Sarlabous le jeune. Celui-ci fut établi dans le

---

avait lu attentivement, et surtout comparé les textes de Davila, de d'Aubigné et de la Popelinière, il aurait compris que ces prétendus régiments de Picardie et de Bretagne n'étaient point des vieilles bandes. Celles-ci étaient à la réserve sous le duc de Guise, et réparèrent le désordre occasionné par la déroute de ces Bretons et Picards. Il aurait surtout vu cela clairement en jetant les yeux sur les gravures publiées en 1570 par Tortorel et Périssin, représentant les différentes phases de la bataille de Dreux, et où, à l'aide de légendes très-exactes, on peut suivre les mouvements des divers bataillons. Ces légendes indiquent les différences qu'il y avait entre les vieilles bandes et les prétendus régiments, car elles désignent ceux-ci par le nom de bataillon d'arquebusiers bretons et français, et spécifient que les autres étaient les vieilles bandes de MM. de Guise et de Brissac. Il est probable que les régiments de Davila n'étaient autre chose que des détachements d'arquebusiers tirés des légions de Bretagne et de Picardie. D'Aubigné dit positivement que ces Bretons étaient venus avec M. de Martigues, alors gouverneur de la Bretagne, et qu'il y avait dans l'armée des légionnaires. Trois faits dominent tout cela. C'est que le régiment de Picardie n'a pris ce nom qu'en 1585, c'est que le régiment de Bretagne n'a été créé qu'au milieu du XVIIe siècle, c'est qu'il n'y a eu de régiments d'infanterie entièrement armés d'armes à feu qu'en 1671.

Languedoc et Remolle en Provence. La première guerre civile se termina le 19 mars 1563 par le traité de pacification connu sous le nom d'édit d'Amboise. Parmi les conventions principales de ce traité, il y eut un engagement réciproque de licencier les troupes rassemblées de part et d'autre et de remettre les choses sur l'ancien pied, c'est-à-dire, relativement à l'infanterie, de ne conserver que le nombre d'enseignes royales nécessaire aux garnisons. Les protestants cassèrent immédiatement leurs régiments de pied, et la reine-régente disloqua aussi le régiment de Remolle qui était en Provence et celui du jeune Sarlabous qui était dans le Languedoc, s'engageant à rompre les autres régiments, aussitôt qu'on aurait repris le Havre sur les Anglais. Monsieur d'Andelot fut rétabli dans sa charge de colonel général de l'infanterie française en deçà des monts, et pour lui ôter jusqu'au moindre prétexte de mécontentement on renvoya le comte de Brissac, colonel général de Piémont, avec ses vieilles bandes dans les places du Dauphiné. Enfin pour achever de calmer les méfiances de d'Andelot, on lui laissa la faculté d'avoir autant d'enseignes colonelles qu'il y avait de régiments dans l'étendue de son commandement. Au lieu des deux enseignes colonelles auxquelles il avait droit en vertu des anciennes prérogatives attachées à sa charge, il eut donc une compagnie dévouée à ses intérêts dans chacun des régiments de Richelieu, de Sarlabous l'aîné, de Charry, d'Hémery et de Rieux, qui étaient provisoirement maintenus sur pied, et il put en établir encore deux autres pour Remolle et Sarlabous le jeune,

dont on dispersait les bandes, mais qui pouvaient être rétablis au besoin. Voilà les sept enseignes colonelles de monsieur d'Andelot, qui sont inscrites au compte de l'extraordinaire des guerres de 1563, et dont le père Daniel n'a pu s'expliquer l'existence simultanée. Au prix de ces concessions et de bien d'autres, les chefs réformés consentirent à aider le roi à reprendre le Havre, qu'ils avaient eux-mêmes livré l'année précédente aux Anglais.

Ce siége, auquel prirent part les régiments de Richelieu, de Sarlabous aîné et de Charry, se termina le 28 juillet 1563 par la capitulation de la garnison anglaise; et le 1er août, conformément à la promesse faite à ceux de la religion, tous les régiments furent cassés et réduits en compagnies de garnison (1). Le nombre des mestres

(1) Les renseignements suivants complètent l'histoire de ces premiers régiments. Richelieu avait été formé avec l'enseigne de la garde du roi et quelques bandes de Picardie. Après la prise du Havre, quatre compagnies, parmi lesquelles était celle de la garde, entrèrent dans la première institution des Gardes-françaises. Sarlabous aîné fut composé avec les bandes d'Ecosse et quelques compagnies picardes; six compagnies restèrent en garnison au Havre. Remolle provenait des bandes de Piémont rentrées en 1559. Charry fut formé en Guyenne de vieux soldats des guerres de Piémont; quatre compagnies entrèrent dans les Gardes-françaises. Hémery fut formé de huit bandes de Champagne venues à l'armée pour faire le siége de Rouen; ces bandes y restèrent en garnison. Rieux était composé de vieux soldats du Languedoc. Sarlabous le jeune, renfermait des Poitevins, des Saintongeois et des Périgourdins. Brissac, c'étaient les dix dernières vieilles bandes restées en Piémont jusqu'à la fin de 1562.

Digitized by Google

de camp fut réduit à deux; l'un pour être adjoint au colonel général en deçà des monts, et l'autre pour servir sous le colonel général au delà des monts. Ces deux mestres de camp furent Sarlabous le jeune et Remolle, qui avaient servi en qualité de volontaires à la prise du Havre (1). Jusque-là tout allait au gré des désirs des chefs de la religion, et surtout de d'Andelot. L'infanterie se trouvait rétablie exactement sur le pied où elle était au temps de Henri II : des bandes de Picardie et de Piémont, deux colonels généraux et deux mestres de camp.

Mais Catherine de Médicis était trop prudente pour se livrer ainsi desarmée à une reprise d'armes inopinée des protestants, et elle n'était point assez scrupuleuse pour craindre de manquer à sa parole. Elle méditait, d'ailleurs, un coup d'Etat, qui, dans sa pensée, devait mettre un terme à toute cette agitation de la haute noblesse, où il y avait certes plus d'ambition que de religion : c'était de faire brusquement déclarer la majorité du roi, quoiqu'il n'eût que treize ans, par le parlement

---

(1) Ces deux places de mestres de camp furent d'abord offertes à Richelieu et Sarlabous aîné. Richelieu allait mourir. Sarlabous, qui était de l'école de Montluc, ne se soucia point d'avoir rien à démêler avec les colonels généraux, et préféra le commandement du Havre qu'il garda jusqu'à sa mort en 1584. Charry était destiné au commandement de la garde. Voilà comment Sarlabous jeune et Remolle devinrent mestres de camp généraux. On ne sait point quels dédommagements furent donnés à MM. d'Hémery et de Rieux. On sait seulement qu'ils rétablirent leurs régiments en 1567.

Digitized by Google

de Rouen qu'elle supposait plus souple que celui de Paris. Pour cela, il lui fallait une force capable d'en imposer et sur qui elle pût compter. Elle s'empressa donc, aussitôt après la prise du Havre, de remercier les chefs réformés, qui depuis plus d'un an n'avaient pas revu leurs foyers, et les congédia gracieusement. Pour elle, après avoir amusé le jeune Charles pendant deux ou trois jours à distribuer des récompenses aux soldats blessés et aux officiers qui s'étaient distingués, elle annonça l'intention de se rendre à Paris à petites journées. Elle se mit, en effet, en route le dimanche 1er août et s'arrêta ce jour-là à Saint-Romain, avec les bandes de Richelieu et de Charry qui retournaient dans leurs quartiers. Richelieu, qui venait d'être mortellement blessé devant le Havre, avait été sous les deux derniers rois capitaine de la compagnie des archers de la garde, et cette compagnie était entrée dans la formation de son régiment. Charry était un des plus braves gentilshommes de la Guyenne, fervent catholique, et recommandé tout particulièrement à la reine-mère par le fidèle Montluc. Son régiment contenait les plus vaillants soldats de la Gascogne, presque tous vétérans des guerres d'Italie. En voyant de si belles troupes, Catherine, qui se sentait en ce moment libre et toute-puissante, se résolut à donner au roi une garde imposante et qui n'obéît qu'à lui. Elle réunit donc quatre compagnies de Richelieu et quatre compagnies de Charry et en composa un corps de huit enseignes, dont elle fit Charry mestre de camp. C'est ce corps, appelé d'abord *les enseignes de la garde du*

Digitized by Google

roy (1), qui, après plusieurs révolutions dans sa constitution, prit enfin sous Henri III le nom de régiment des Gardes-françaises.

Il est aisé de comprendre l'impression produite sur le parti protestant par cette institution, directement opposée à tout ce qui avait été promis dans l'édit d'Amboise. L'explosion fut générale Les plaintes furent d'autant plus vives que l'on s'était quitté avec plus de confiance sur la brèche du Havre. On s'était cru presque bons amis, et la cour n'avait répondu à la loyauté des réformés que par une augmentation inouïe de la garde, et cette garde avait déjà protégé le coup d'Etat de Rouen, et fait taire le mécontentement du parlement de Paris. Si la guerre civile ne recommença pas à l'instant, c'est que les chefs huguenots ne se sentirent pas en mesure de la faire. Mais ils s'y préparèrent sourdement. En attendant, Charry, qui s'était refusé à reconnaître l'autorité de d'Andelot et qui prétendait ne relever que du roi, fut assassiné, selon toute apparence sur l'ordre du colonel général. Cet odieux attentat ralentit un peu la vivacité des plain-

(1) On doit remarquer que les Gardes-françaises ne furent point instituées sous le nom de régiment, quoique ce fut un corps composé de plusieurs bandes, ayant un mestre de camp et destiné à être entretenu sur pied en temps de paix. A défaut d'autres preuves, ceci suffirait pour démontrer qu'à cette époque le mot régiment n'avait pas encore le sens bien déterminé qu'il eut plus tard. Régiment exprimait toujours une charge et non point un corps. Sans cela à quoi bon la périphrase : Les enseignes de la garde du roy.

Digitized by Google

tes des protestants, mais elles reprirent avec une nouvelle intensité pendant le long voyage politique que la reine-mère fit entreprendre à Charles IX à la fin de 1564. Le roi pendant deux ans parcourut pas à pas toutes les provinces de son royaume pour écouter les plaintes et recevoir les réclamations des divers partis. Il était suivi partout par son régiment des gardes, que commandait alors l'Italien Strozzi, et cette vue réveillait toutes les méfiances et toutes les colères des réformés. Enfin, dans l'assemblée des Notables tenue à Moulins en février 1566, Charles IX fatigué de ces perpétuelles doléances, et espérant acheter un peu de tranquillité par cette concession, promit de casser ses gardes aussitôt après son retour à Paris. Il tint parole, et les compagnies furent envoyées en garnison dans diverses places de la Picardie.

Ainsi donc les réformés avaient enfin gagné leur procès. La Cour n'avait plus de défenseurs autour d'elle. Il lui fallait désormais un temps considérable pour se mettre en mesure de parer à une entreprise soudaine de ceux de la religion, et l'on comptait bien ne pas lui laisser ce temps. Mais l'on avait encore compté sans l'astucieuse Catherine. Dès le commencement de 1567, la reine-mère avait reconnu à des symptômes certains que le parti protestant tramait quelque perfidie contre la sûreté du roi. Trop avisée pour rappeler immédiatement les compagnies de Picardie, ce qui n'eût pas manqué de servir de prétexte au prince de Condé et à l'amiral, elle sollicita des cantons suisses une levée de 6,000

hommes, qui devaient se tenir prêts à marcher au premier signal. Pour faire entrer ces Suisses en France, elle eut l'art infini d'inspirer des inquiétudes à messieurs de la religion, au sujet des troupes espagnoles que le duc d'Albe concentrait en Flandre, et ce fut sur les sollicitations pressantes de l'amiral lui-même, que le régiment de Louis Pfiffer quitta Lucerne le 21 juillet pour se rendre à Châlon-sur-Saône, où il devait rester provisoirement. Mais les indices d'un mouvement des huguenots se multipliaient. La Cour quitta Paris pour se rendre à Meaux, et Louis Pfiffer reçut subitement l'ordre de se transporter à marches forcées de Châlon à Château-Thierry, et de là à Meaux.

En apprenant cette nouvelle, les protestants jetèrent les hauts cris. et résolurent de tout tenter pour enlever le roi, quand il se rendrait de Meaux à Paris. La reine-mère hésita quelque temps avant d'entreprendre ce périlleux voyage. Enfin, rassurée par la fermeté de Pfiffer et la mâle contenance de ses soldats, elle se décida à confier la fortune de son fils à la loyauté et au courage des Suisses, et le 28 septembre, la Cour tout entière, prenant place au centre du bataillon, s'achemina lentement vers Paris. « Tels furent les moyens, en faveur desquels Sa Majesté se coula dedans Paris, sous la fidelle et hardie scorte de ses Suisses : tous lesquels incorporéz en un gros bataillon, quelques escarmouches, quelques attaintes et attaques furieuses que les plus animéz protestans leur sçussent donner, tournant aucunes fois la tête de leurs troupes, lors des plus chau-

Digitized by Google

des alarmes, pour prendre le hasard d'une bataille, à laquelle ils pensoient être invitéz : marchèrent néantmoins toujours en masse, depuis Meaux jusques au Bourget, deux lieues de Paris, et six lieues de bon chemin, sans jamais rompre le rang ordonné : notable exemple aux François, que ne la dextre force (en laquelle mainctes bestes ont l'avantage sur nous), ne la furieuse vaillance, (plus naturelle aux lions, et telles autres brutes que l'homme), ne font le brave et vertueux guerrier,... ains l'obéissance au chef (1). »

La mâle fermeté des Suisses de Pfiffer, leur admirable constance à résister passivement aux attaques multipliées de la cavalerie protestante, sans se laisser emporter au désir de charger, sans perdre de vue un seul instant le but de leur mission, qui était de conduire le roi à Paris, ces véritables vertus militaires, résultats évidents de cette discipline inflexible, de cette confiance en soi-même et dans les qualités d'un chef connu, qu'on ne rencontre que dans les corps puissamment organisés, firent une profonde impression sur l'esprit de Charles IX. A peine rentré au Louvre, il récompense le vaillant régiment de Pfiffer, en l'attachant à sa personne et en lui donnant le titre de Gardes suisses du Roy, et prend la résolution de constituer l'infanterie française sur ce modèle et pour toujours. Pour la seconde fois, un grand exemple d'héroïsme donné par l'infanterie suisse

(1) *Histoire de France* de la Popelinière.

Digitized by Google

allait déterminer en France un grand progrès dans l'organisation des gens de pied. Le triomphe des Suisses sur Charles le Téméraire avait conduit Louis XI à créer les vieilles bandes; la retraite de Meaux décidait Charles IX à établir des régiments permanents.

Ce même jour, 28 septembre 1567, Charles appelle Philippe Strozzi, mestre de camp de son ancien régiment des gardes; il lui donne commission pour exercer la charge de colonel général de l'infanterie de Picardie à la place de d'Andelot, et l'envoie rassembler en toute hâte les bandes dispersées dans les places de la Normandie, de la Picardie et de la Champagne. Le roi prescrit en même temps au comte de Brissac, colonel général de Piémont, de marcher aussi sur Paris avec les garnisons répandues dans les vallées du Rhône et de la Saône.

Dès le 8 octobre, Strozzi, après avoir rassemblé à Amiens les compagnies les plus rapprochées, et appelé à lui deux des bandes de Sarlabous qui étaient au Havre, arrivait, par une marche qui fut justement admirée, à Pontoise, et passant la Seine à Poissy, entrait à Paris à la tête de 2,000 vieux soldats. Les jours suivants, le capitaine Sarrieu amenait le reste des enseignes de Picardie, et le capitaine Gohas, la plus grande partie des garnisons de la Champagne. Ils furent bientôt suivis du comte de Brissac avec les bandes de Piémont et du Grand-Prieur avec des compagnies du Languedoc, du Limousin, du Quercy et de l'Auvergne. Enfin, dans les derniers jours d'octobre, le connétable de Montmorency

Digitized

se voyait à la tête d'environ 14,000 hommes de pied français (1), presque tous vieux soldats. Ce fut alors, dans les jours qui précédèrent la bataille de Saint-Denis, probablement le 27 octobre (2), que Charles IX, mit à exécution le projet qu'il méditait sur l'organisation de l'infanterie.

Les vieilles bandes furent partagées en deux portions à peu près égales entre les deux colonels Strozzi et Brissac, et ces deux corps, qui s'appelèrent le régiment de Strozzi et le régiment de Brissac, furent eux-mêmes

---

(1) La Popelinière et d'Aubigné, tous deux historiens protestants, diffèrent beaucoup sur ce chiffre. Suivant la Popelinière, toute l'infanterie du connétable, à la bataille de Saint-Denis, ne formait que 18,000 hommes en quatre régiments : les deux de Strozzi et de Brissac, celui des bourgeois de Paris et celui des Suisses de Pfiffer. Or, en défalquant 6,000 Suisses et au moins 2,000 Parisiens, il reste à peine 10,000 hommes pour les vieilles bandes. D'Aubigné prétend que l'armée royale comptait 18,000 hommes de pied des bandes entretenues, autant de Parisiens, *bien armez et dorez comme calices*, et 6,000 Suisses tout frais, sans compter ceux des Gardes, ce qui porterait le chiffre de l'infanterie au delà de 40,000 hommes, nombre évidemment exagéré, et qu'on n'explique que par l'humeur que d'Aubigné dut ressentir du résultat de la bataille. Entre les nombres de la Popelinière et de d'Aubigné, relatifs aux vieilles bandes, nous avons pris une moyenne, et ce nombre de 14,000 hommes se trouve appuyé par d'autres considérations. On sait que le régiment des Gardes fut alors porté à 12 enseignes. Il est permis de supposer que les autres régiments furent à peu près composés de la même manière. Ce serait donc pour six régiments, 72 enseignes. Or, 72 enseignes, à 200 hommes l'une, donnent 14,400 hommes.

(2) Plusieurs mestres de camp reçurent des commissions ce jour-là pour lever de nouveaux régiments.

Digitized by Google

sous-divisés en trois régiments particuliers commandés par des mestres de camp. Les mestres de camp de Strozzi étaient : Cosseins qui eut les compagnies des gardes portées à douze, Sarrieu et Gohas dont les régiments furent composés avec des bandes vieilles et nouvelles des pays situés au nord de la Loire. Les mestres de camp de Brissac étaient : Honoux, qui garda les dix vieilles enseignes de Piémont, Muns et la Barthe dont les régiments furent formés avec les bandes des provinces méridionales. Ainsi, pour s'exprimer en langage moderne, l'infanterie se trouvait partagée en deux divisions, comprenant chacune trois brigades d'environ deux mille quatre cents hommes (1).

Cette organisation de l'infanterie ne devait point en-

---

(1) Cette organisation, que l'on trouve exposée de la même manière dans tous les auteurs du temps, est ainsi racontée par Brantôme : « Voilà doncques la guerre reprise plus que jamais ; et pour ce que M. d'Andelot estoit de l'autre costé, M. de Strozzi tint sa place, et fut fait par le roy colonnel et changé de nom de mestre de camp de ses capitaines. L'un fut Cossains, du régiment de la garde, Sarriou et l'aisné Gouas (M. de la Noüe en son livre les nomme colonnels, dont je m'esbahis; car ils ne furent honorez jamais de ce titre), non sans mescontentement d'autres capitaines plus vieux, comme Porcèz et aultres : mais ainsy plut au roy, et fallut passer par là, qui pourtant se mirent à obéir tous à Cossains. Les autres mestres de camp eurent des compagnies nouvelles, dont pour ma part j'eus commission du roy d'en lever deux; mais je n'en levois qu'une... M. de Brissac, autre colonnel du Piedmont, eut aussi, comme M. de Strozzi, les trois mestres de camp qui furent M. de Muns, vieux mestre de camp de Piedmont, le gros la Berthe et Aunous... »

Digitized b

core être la dernière, mais, à partir de cette époque, il y a toujours eu des régiments en France. La bande avait cessé d'être l'unité d'organisation. L'ère des régiments entretenus avait commencé. Il résulte, d'ailleurs, incontestablement de ce qui précède qu'il serait oiseux de vouloir chercher aux vieux corps une date de naissance antérieure au mois d'octobre 1567. Poursuivons la tâche que nous nous sommes imposée de chasser les nuages qui enveloppent le berceau de ces vieux corps.

« Or, dit Brantôme, cette seconde guerre se passa par le siége de Paris, plusieurs escarmouches là devant, et puis la bataille de Saint-Denis (10 novembre 1567). Après, le voyage de Lorraine, et autres exploits de guerre, sur laquelle on fit la paix de Chartres (23 mars 1568). L'on envoya les trouppes aux garnisons : mais d'autant que les régimens estoient accreus et les compagnies, on renvoya le tout en Picardie, en Champagne, Bourgogne, Normandie et ailleurs.... Cette paix ne dura pas six mois...., que la tierce guerre s'accommença, qui apporta et engendra force beaux combats et grandes factions, comme les deux signalées batailles de Jarnac et Moncontour, le siége de Saint-Jean, de Poictiers, Mucidant, Nyort et d'autres. »

Ce fut pendant cette troisième guerre civile, et par suite de plusieurs incidents, que furent définitivement constitués les premiers vieux régiments.

L'armée catholique était commandée par le duc d'Anjou, depuis roi sous le nom de Henri III. Après la bataille de Jarnac, qui fut livrée le 13 mars 1569, et

Digitized by Google

quelques tentatives infructueuses sur Cognac et Angoulême, le duc d'Anjou conduisit son armée dans le Périgord et lui fit faire le siége de Mussidan. Le comte de Brissac, colonel général de Piémont, y fut tué d'une arquebusade. Sa charge était devenue inutile depuis que la couronne avait renoncé à ses prétentions sur l'Italie, et l'on avait eu plusieurs fois l'occasion de reconnaître les inconvénients qui résultaient de la présence de deux colonels généraux dans la même armée. Il était donc déjà arrêté en principe qu'il n'y aurait plus désormais qu'un seul colonel général de l'infanterie française. Les régiments de M. de Brissac furent donc placés sous l'autorité de Philippe Strozzi, à l'exception toutefois des dix vieilles enseignes que commandait le mestre de camp Honoux. En considération des grands services qu'avait rendus la famille de Brissac, on laissa ce régiment avec le titre honorifique de colonel au jeune Charles de Brissac, frère du comte. Ce corps, qui est celui-là même qui fut connu jusqu'à la révolution sous le nom de Piémont, resta indépendant du colonel général de l'infanterie jusqu'à l'année 1584.

Strozzi, après la prise de Mussidan, ramena en Angoumois les trois régiments de Cosseins, de Sarrieu et de Gohas aîné qui lui appartenaient depuis dix-huit mois et les deux régiments de Gohas jeune (1) et de la Barthe récemment mis sous ses ordres. On était alors à la fin

(1) Gohas jeune venait de succéder à Muns.

Digitized b

de mai, et les généraux laissaient pour quelque temps respirer leurs troupes épuisées par de sanglants combats. L'infanterie royale était campée autour de la Rochefoucauld, quand on apprit que M. d'Andelot venait de mourir à Saintes, le 27 mai. C'était un événement d'une grande importance pour l'infanterie et pour Strozzi en particulier.

En effet, celui-ci n'exerçait qu'un pouvoir intérimaire. A tous les pourparlers de paix la puissante maison de Châtillon réclamait pour première condition le rétablissement de d'Andelot dans la charge de colonel général. Or, dès que d'Andelot ressaisissait l'autorité, son premier soin, dans la prévision d'une nouvelle rupture, était d'affaiblir l'armée royale. Il devait être et il était opposé à la formation et à la permanence des régiments. Après sa mort, Strozzi, devenu colonel général en titre de toute l'infanterie française, put compléter, suivant les intentions du roi, l'organisation ébauchée en 1567. Dans la situation où se trouvaient les affaires, il devenait d'ailleurs indispensable de modifier les rapports des mestres de camp avec le colonel général et de donner aux premiers des fonctions plus déterminées que celles d'adjoints au colonel général. Pendant les guerres civiles, il y avait, pour ainsi dire, autant d'armées que de provinces : le colonel général ne pouvait pas être partout à la fois. S'il commandait l'infanterie de la principale armée, il fallait d'autres officiers pour conduire les gens de pied sur d'autres points. On eût bien pu, comme autrefois, recourir à la ressource des colonels à commis-

Digitized by Google

sion temporaire, mais dans les circonstances présentes cela ne devait plus convenir au colonel général. La charge de ce grand officier était devenue fort importante et ses priviléges très-étendus. Celui qui en était revêtu s'en montrait fort jaloux, et n'eût point consenti, surtouten guerre civile, où il y a tant d'intrigues, de passions, d'intérêts, de petitesses en jeu, à partager, même pour un instant, son autorité avec qui que ce fût. On a déjà vu combien la simple usurpation de l'enseigne blanche avait causé d'embarras. Il fallait donc trouver autre chose. Or, l'institution des régiments séparés et des mestres de camp chefs de régiments allait merveilleusement bien au-devant de toutes les difficultés. Ces mestres de camp, en effet, pour ce qui était de l'administration des corps, de leur instruction, de leur discipline, de l'obéissance à des réglements généraux et de l'avancement, ne dépendaient que du colonel général. Peu importait après cela que, dans certains cas, pour les opérations de la guerre, ils suivissent l'impulsion des généraux d'armées. C'est ainsi que l'on arriva à la création définitive des régiments séparés et permanents, tels que les avait déjà compris le duc de Guise en 1561.

Nous avons laissé Philippe Strozzi au camp de la Rochefoucauld avec les trois régiments qui lui appartenaient en propre et avec les deux qui lui venaient de la succession de Brissac. Le corps de Strozzi comptait quarante-sept enseignes présentes, parmi lesquelles il y en avait vingt qui appartenaient à la garde du roi. Le régiment du comte de Brissac avait quarante enseignes au siége de

Digitized by

Mussidan. Dix de ces compagnies ayant été réservées pour former le régiment particulier du jeune Charles de Brissac, il en restait trente sous les ordres de la Barthe et du jeune Gohas. On voit que ces corps s'étaient accrus, comme l'indique Brantôme, depuis la bataille de Saint-Denis. Voici ce que Philippe Strozzi fit de toute cette infanterie (1).

Il destina un régiment à chacun de ses trois mestres de camp, Cosseins, Sarrieu et Gohas l'aîné; mais, au lieu de leur laisser les bandes sur lesquelles ils avaient déjà autorité, il fit, pour des motifs qu'il est impossible de déterminer, un remaniement complet de ses quarante-sept enseignes.

Cosseins eut un régiment de quinze enseignes, parmi lesquelles il y eut six des anciennes compagnies des gardes. Ce corps conserva le nom et les priviléges de gardes du roi. C'est le régiment des Gardes françaises.

Sarrieu réunit sous son commandement dix enseignes des gardes et six vieilles bandes picardes et se trouva mestre de camp d'un régiment de seize compagnies, qui prit plus tard le nom de Picardie.

Les quatre dernières compagnies des gardes et douze bandes nouvelles, en tout seize bandes, furent réservées pour Gohas aîné, alors occupé en Lorraine sous le duc d'Aumale avec dix vieilles enseignes des garnisons de

(1) Les détails que nous donnons ici sont tirés de l'histoire du régiment de Picardie par M. de Roussel.

Digitized by Google

Metz, Toul et Verdun. Gohas rejoignit, un mois après, l'armée du duc d'Anjou avec ses dix vieilles enseignes, et son régiment se trouva ainsi fort de vingt-six compagnies. C'est le corps connu depuis sous le nom de Champagne.

On a dit plus haut comment avait été composé le régiment qui fut connu plus tard sous le nom de Piémont.

La Barthe et Gohas jeune se partagèrent les trente enseignes qui restaient du régiment de Brissac. Les deux régiments qui en résultèrent n'ont point survécu aux guerres de religion. Seulement celui de la Barthe, devenu Béranger du Guast, entra pour quelque chose, en 1574, dans la réorganisation du régiment des Gardes françaises.

Telle fut la constitution définitive des vieilles bandes en régiments. Tel est le point de départ de ces nobles corps, qui, pendant plus de deux siècles, ont porté avec tant d'éclat les noms de Gardes françaises, de Picardie, de Champagne et de Piémont. Cette importante institution reçut son exécution au camp de la Rochefoucauld près d'Angoulême dans les derniers jours de mai 1569.

Nous ajouterons, pour compléter ce qui concerne l'origine des vieux corps, que précisément au même moment, après la bataille de Jarnac où le chef des protestants, le prince de Condé, venait d'être tué, les débris de l'armée calviniste se réunissaient à Tonnay-Charente et y proclamaient le jeune Henri de Navarre chef

Digitized by Google

et généralissime des réformés. Ils lui donnaient en même temps pour sa garde une compagnie de deux cents hommes, les plus braves et les plus déterminés qu'il y eût parmi les huguenots. Cette garde du roi de Navarre, successivement accrue et recrutée avec les vieux soldats de la Guyenne, est devenue le régiment protestant qui, à l'avénement de Henri IV à la couronne, prit rang, sous le nom de Navarre, parmi les vieux corps de l'infanterie française.

Il ne faudrait pas croire que l'organisation régimentaire de 1569 ait embrassé toute l'infanterie royale. Elle n'absorba pas même la totalité des vieilles bandes. Un certain nombre de celles-ci avait été laissé à la garde des places frontières. Sarlabous l'aîné avait encore quatre compagnies au Havre. Il y avait toujours huit compagnies royales à Rouen : il y en avait à Amiens, à Calais, à Péronne, à Doullens, à Laon, à Thionville, à Metz, Verdun, Toul et Marsal : il y avait à Pignerol des vieilles bandes dites de Montferrat ; il y avait des bandes du Dauphiné et du Lyonnais. Ces bandes ne furent enrégimentées que successivement et beaucoup plus tard, mais les corps qui en furent composés s'appuyèrent sur l'ancienneté de leurs éléments pour réclamer les priviléges dont jouissaient les vieux corps, et sous le nom de moyens vieux ou de petits vieux régiments entretenus, ils prirent enfin rang, au commencement du XVIIe siècle, à la suite des régiments de Picardie, de Champagne, de Piémont et de Navarre.

Quant aux régiments de nouvelle levée, les désor-

Digitized by Google

dres des guerres civiles en firent naître un nombre incroyable. Il y en eut, selon l'expression un peu hyperbolique de Brantôme, une milliace. Catholiques et réformés, politiques et ligueurs, tous les hommes qui pouvaient se recommander de quelque naissance, ou d'un peu de mérite, obtenaient des commissions de mestres de camp, et dressaient des régiments, en général, mal composés et qui ne duraient qu'autant que leurs chefs étaient en crédit, ou que leur parti obtenait des succès. Aucun d'eux n'a survécu à la paix de Vervins en 1597 (1). Il devait en être pendant longtemps encore des régiments nouveaux comme, avant la période régimentaire, des bandes nouvelles. La France avait déjà acquis en Europe une importance politique considérable, mais ses ressources financières étaient encore fort restreintes et de plus très-mal administrées. Dans cette situation, il y avait nécessité de lever en temps de guerre de grandes armées, et, en temps de paix, de les réduire à ce qui était strictement nécessaire pour le service des places frontières; il y avait nécessité, en temps de guerre, de compenser par la quantité la mauvaise qualité des troupes, et, lorsque survenait une trêve, toujours très-courte, de licencier une masse de soldats, qui commençaient à se former, au grand préjudice du trésor et de

(1) On donnera à la fin de ce mémoire la liste aussi complète que possible des corps d'infanterie qui ont été successivement mis sur pied depuis l'année 1561 jusqu'à la Révolution.

Digitized by Google

la sécurité publique, nécessité déplorable, qui, jusqu'au règne de Louis XIV, et au ministère du sage Colbert, coûta des sommes prodigieuses à l'Etat, et tarit toutes les sources de la prospérité générale. Ce n'est qu'à partir de Louis XIV, que l'on commença à comprendre qu'il y a économie à entretenir de fortes armées permanentes, toujours prêtes à garantir le pays, et éloignant ainsi les chances de guerre par le seul fait de leur existence. Ce n'est que dans les temps modernes, et après de funestes expériences, qu'il a été reconnu par tous les esprits sages et pratiques qu'une puissante organisation militaire est la pierre fondamentale de la grandeur et de la prospérité des Etats, que dans les conditions actuelles de la société humaine, tout repose sur l'armée : paix, considération, crédit, et par conséquent indépendance, ordre, sécurité, travail, et par conséquent liberté.

Digitized by Google

CHAPITRE VIII.

Etat de l'infanterie à la fin du XVIe siècle. Grades et composition des régiments. Vieux corps et régiments nouveaux. Recrutement. Solde. Passe-volants. Discipline. Justice militaire. Habillement, armement et équipement. Tactique. Troupes étrangères.

Nous avons conduit l'histoire de l'infanterie jusqu'à l'organisation des premiers régiments, c'est-à-dire jusqu'au seuil de la période moderne. Il nous reste encore deux cents ans à parcourir. Pendant cette seconde époque, nous ne rencontrerons plus de transformations profondes dans l'institution des troupes à pied : nous n'aurons plus qu'à enregistrer cette foule d'améliorations de détail, qui, modifiant peu à peu le régiment du XVIe siècle, si fort empreint des traditions et des bizarreries du moyen âge, l'ont successivement amené à cet état régulier, uniforme et savamment combiné, qui constitue le régiment actuel.

Mais avant d'entrer dans cette nouvelle carrière, il est utile de jeter un coup d'œil rapide sur le chemin déjà parcouru et surtout de bien fixer les idées sur l'état de l'infanterie à la fin du XVIe siècle.

Nous avons montré la vieille infanterie gallo-romaine disparaissant peu à peu, et en même temps que les débris de la civilisation antique, dans les ténèbres des ins-

Digitized by Google

titutions barbares, et son complet anéantissement au IXe siècle après la révolution féodale.

Nous avons indiqué les premières lueurs de la réapparition du service à pied au XIIe siècle et cherché à définir les formes vagues et indécises sous lesquelles il tendait à se manifester pendant ce long crépuscule du moyen âge. Le droit de légitime défense, le besoin de se garantir contre les violences des seigneurs féodaux, fit surgir au sein des villes des gardes urbaines connues sous le nom de milices des communes. La réaction de cette mesure produisit les milices féodales. Ces deux forces demeurèrent, vis-à-vis l'une de l'autre, en état d'antagonisme, jusqu'au moment où la puissance royale, maîtrisant enfin toutes les puissances subalternes, les fondit en une seule milice, celle des francs archers. Les francs archers, c'est-à-dire des gardes urbaines et rurales, mobilisables au gré du roi, c'était tout ce que pouvait donner le moyen âge.

Nous avons ensuite assisté à la naissance de l'infanterie permanente dans la dernière moitié du XVe siècle et à son rapide développement au XVIe sous l'influence du prodigieux mouvement imprimé aux esprits par les grandes découvertes contemporaines. L'apparition des armes à feu dans les combats exigeait désormais des cœurs plus fermes, des courages plus disciplinés, que ceux des bourgeois ou des paysans distraits momentanément de leurs travaux pacifiques ; il fallait des soldats. Le besoin d'assurer par de bonnes garnisons la conquête de nouvelles provinces, donna lieu à la création des

Digitized by Google

bandes permanentes de Picardie. Les difficultés nouvelles que présentait la guerre de siége par suite du nouvel armement des places fut l'occasion de la mise sur pied des bandes de Piémont.

Nous avons dit comment cette nouvelle infanterie fut d'abord organisée en bandes ou compagnies indépendantes l'une de l'autre, ce qui dans les armées donnait à chaque chef ou capitaine une importance hors de proportion avec les services qu'il pouvait rendre. Cet inconvénient, de plus en plus senti à mesure que la science de la guerre s'agrandissait, fit créer sous le règne de François Ier de nouveaux officiers pour servir d'intermédiaires entre le chef de l'armée et les chefs de bandes. C'étaient le capitaine général ou colonel et ses deux adjoints : le mestre de camp et le sergent de bataille. Ces trois officiers, qui n'exerçaient leur autorité qu'en temps de guerre et en vertu de commissions provisoires, ne diminuaient par le fait en rien l'indépendance des capitaines qui restaient, hors du champ de bataille, les maîtres absolus de leurs bandes. Cela demeura ainsi jusqu'à la première année du règne de Henri II qui créa les colonels généraux permanents.

Tout changea de face alors. L'autorité du colonel général, et par suite celle du mestre de camp général, pesant sur les capitaines aussi bien en temps de paix qu'en temps de guerre et dans toutes les circonstances de la vie militaire, la condition des chefs de bandes se trouva singulièrement amoindrie. Déjà la multiplicité des bandes avait altéré l'éclat du titre de capitaine. Du

Digitized by

moment que ce grade cessa d'être le plus élevé des troupes à pied, il cessa aussi d'exciter au même degré l'ambition de la haute noblesse, et il devint accessible aux petits gentilshommes, et même aux soldats de fortune, circonstance qui tendait encore à raffermir la puissance du colonel général et allait rendre possible une nouvelle organisation, dans laquelle le grade de capitaine devait reculer au troisième rang. Dans le système de Henri II, l'infanterie de chacun des deux départements de Picardie et de Piémont se composait d'un colonel général réunissant sous son régiment la totalité des bandes. Il y avait bien entre le colonel général et les capitaines un mestre de camp général et un sergent de bataille, mais l'autorité qu'exerçaient ces deux officiers n'était qu'une délégation temporaire d'une partie de l'autorité du colonel général. En réalité, ces officiers n'avaient que le grade de capitaine.

Le grand intervalle qui séparait le colonel général des capitaines fut comblé au commencement des guerres civiles par la multiplication et par l'amoindrissement des mestres de camp. Dans un des essais tentés à cette époque, l'infanterie de chaque colonel général fut partagée en trois corps et l'on mit un mestre de camp à la tête de chacun de ces corps, c'est-à-dire, en nous servant du langage moderne, que chacune des deux divisions d'infanterie de Picardie et de Piémont fut fractionnée en trois brigades (1). On voit que dans cette nouvelle orga-

(1) Pendant cette seconde guerre civile de 1567, le vieux Montluc,

Digitized by Google

nisation, qui était celle de l'infanterie à la bataille de Saint-Denis en 1567, le titre de mestre de camp, qui s'appliquait auparavant à un officier remplissant les fonctions de commandant en second ou de chef d'état-major de l'infanterie, était descendu à ne plus désigner qu'un général de brigade.

Deux ans après, ce titre descendit encore, lorsque les vieilles bandes furent constituées en régiments séparés et permanents, mais il devint en même temps l'appellation d'un grade nouveau. Le mestre de camp fut désormais le chef permanent d'un certain nombre de bandes réunies à jamais, et ce nouveau grade établi entre celui de colonel général vers lequel peu d'ambitions osaient élever leurs regards et celui de capitaine maintenant trop effacé, se trouva admirablement approprié aux besoins de l'époque, en donnant les moyens d'utiliser une foule de gentilshommes d'une fidélité intéressée, qui ne voulaient plus être capitaines et qu'on ne pouvait pas faire officiers généraux.

Depuis ce temps, bien des choses ont changé, mais le fonds de l'organisation de l'infanterie n'a plus varié.

Voici quelle était, dans les détails, cette organisation à la fin du XVIe siècle.

---

qui commandait en Guyenne avec une autorité presque illimitée, forma aussi son infanterie sur le même modèle. Ce corps, qui porta le nom de régiment de Montluc, fut aussi partagé en trois parties commandées chacune par un mestre de camp. Ces trois mestres de camp de Montluc étaient son fils Fabian de Montluc, et deux de ses parents, Leberon et Salignac.

Digitized by

L'infanterie française se composait du colonel général et de cinq régiments de vieilles bandes entretenues : les Gardes françaises, Picardie, Champagne, Piémont et Navarre. Il y avait de plus un assez grand nombre de compagnies franches, considérées aussi comme vieilles bandes et employées à la garde des places. En temps de guerre, il y avait encore dans l'infanterie d'une armée deux officiers à commission temporaire, le maréchal de camp (1) et le sergent-major général, et un nombre plus ou moins grand de régiments nouveaux.

Le colonel général, dont l'autorité, déjà fort grande, devint absolue à partir du duc d'Epernon revêtu de cette charge en 1581, commandait en chef toute l'infanterie française aux armées et dans les garnisons. Il nommait à tous les grades, faisait les règlements d'administration et de discipline, avait dans chaque régiment une compagnie qui était sa propriété particulière et voyait sa personne entourée d'honneurs militaires refusés même à des princes du sang.

Le maréchal de camp avait remplacé le mestre de camp général. Il secondait le colonel général dans ses nombreuses attributions et était spécialement chargé du détail des marches et des campements.

---

(1) Ce ne fut qu'en 1598 que la charge de maréchal de camp devint un grade. Les fonctions du maréchal de camp jusqu'à la fin du dix-huitième siècle n'avaient rien de commun avec celles du maréchal de camp d'aujourd'hui, dont le titre n'a aucun rapport avec ses attributions.

Digitized by Google

Les fonctions du sergent-major général consistaient, comme nous l'avons déjà dit pour le sergent de bataille, à diriger les mouvements et les formations sur le champ de bataille.

Un régiment se composait d'un nombre indéterminé de bandes, enseignes ou compagnies, car ces trois dénominations exprimaient une seule et même chose. Ce nombre était, en général, au-dessus de cinq et ne dépassait pas trente. Les régiments de vieilles bandes étaient les plus forts. L'effectif des corps de nouvelle levée dépendait de l'importance du service auquel ils étaient destinés et surtout de la naissance et de la réputation du mestre de camp. Les régiments prenaient rang entre eux d'après la date de leur commission de levée et se primaient en toutes occasions d'après leur ancienneté. Cet usage n'avait que peu d'inconvénients pour les nouveaux régiments dont la date de levée était précise et qui, d'ailleurs, étaient toujours sur l'arrière-plan. Mais il n'en était pas de même à l'égard des vieux corps. Ceux-ci, en effet, constitués tous le même jour au moyen d'une répartition des bandes anciennes, prétendaient tous aussi au poste d'honneur dans les combats, à la tête des assauts et aux meilleurs quartiers. Ils ne demandaient pas précisément tous le premier rang, mais nul ne voulait du second. Cette question de point d'honneur, qui eut souvent de fâcheuses conséquences, ne fut résolue qu'en 1666, encore cette solution ne fut-elle qu'une transaction. Jusque-là on se contenta d'éviter, autant que possible, la réunion de plusieurs vieux

Digitized by Google

régiments sur un même point. Ce procédé avait, d'ailleurs, l'avantage de donner à chaque corps d'armée un bon noyau d'infanterie.

Quel que fût le nombre de compagnies qui composât un régiment, il y en avait une qui appartenait au colonel général, qui portait le nom de compagnie colonelle et qui marchait la première. La colonelle représentait l'autorité du colonel général et l'assurait dans chaque corps. Elle était commandée par un capitaine, revêtu du titre de lieutenant de la colonelle, ou par abréviation lieutenant-colonel, et qui exerçait une surveillance active sur tous les actes du mestre de camp et des autres officiers, qui auraient pu être contraires aux prérogatives du colonel général. Celui-ci nommait directement, ou par l'intermédiaire du lieutenant-colonel, à tous les emplois de sa compagnie, qui se trouvait ainsi complétement dans sa main et qui n'obéissait au mestre de camp que dans le service général. Nous avons déjà dit que cette compagnie se distinguait des autres par la couleur de son drapeau qui était blanc.

Après la compagnie colonelle, c'est-à-dire au second rang, marchait la compagnie du mestre de camp, ou simplement la mestre de camp. Celle-ci, qui était la propriété du chef du régiment, était commandée par un capitaine qu'on appelait lieutenant de la mestre de camp.

La troisième compagnie appartenait au sergent-major du régiment, et était commandée directement par cet officier. Toutes les autres compagnies suivaient d'après

Digitized by Google

le rang d'ancienneté des capitaines. Chacune d'elles avait un drapeau ou enseigne de couleur.

Ce que nous venons de dire sur l'état des compagnies suffit pour faire apprécier le mécanisme d'un régiment et les relations des principaux grades entre eux.

On voit qu'à proprement parler il n'y avait dans chaque régiment qu'un seul officier supérieur, le mestre de camp. Celui-ci avait sous bien des rapports une autorité moins entravée que celle du colonel actuel. Il possédait personnellement une compagnie qui lui était dévouée, et dans les corps de nouvelle levée il jouissait d'un privilége qui flattait sa vanité, celui de faire porter au régiment son nom et ses couleurs, mais il avait dans le lieutenant-colonel un surveillant incommode.

Le lieutenant-colonel de cette époque n'avait rien de commun dans son grade et dans ses attributions avec l'officier qui porte aujourd'hui le même titre. C'était un simple capitaine, sans action en dehors de sa compagnie, et cependant son influence était énorme. Qui eût osé enfreindre, en sa présence, les ordres du colonel général ?

Le sergent-major, simple capitaine aussi, était cependant le second officier du régiment. Ce titre revenait ordinairement au plus ancien des capitaines. Ses fonctions particulières avaient de l'analogie avec celles exercées aujourd'hui par le lieutenant-colonel et les adjudants-majors. Il était chargé de l'instruction, de la discipline, rangeait le régiment en bataille, réglait le service journalier et commandait en l'absence du mestre de camp.

Digitized by Google

Le personnel d'une compagnie comportait un capitaine, un lieutenant, un enseigne, un fourrier, deux sergents, quatre caporaux, un fifre et un tambour, et un nombre variable de soldats. Pendant les guerres civiles, l'effectif d'une compagnie était généralement de cent hommes. A partir de l'année 1585, il y eut quelquefois des sous-lieutenants dans les compagnies.

Parmi ces différents grades, il en est deux seulement dont il soit nécessaire de dire un mot. Les autres sont encore aujourd'hui, à peu de chose près, ce qu'ils étaient alors. Il n'en est pas de même du capitaine et de l'enseigne. Le capitaine était propriétaire de sa compagnie et l'administrait comme il l'entendait, trop souvent suivant son intérêt personnel. Sous tout autre rapport son service était identique avec le service du capitaine actuel, avec un peu plus d'importance peut-être jusqu'à la création des commandants de bataillon. L'enseigne, grade qui n'existe plus aujourd'hui que dans la marine avec un sens détourné, était l'officier chargé de porter le drapeau de la compagnie dans les actions de guerre. Dans tout autre moment, il remplissait les fonctions de deuxième lieutenant. Le sous-lieutenant, quand il y en avait, ne marchait qu'après lui.

Après avoir ainsi décrit les divers éléments de l'organisation régimentaire, il nous reste à parler du mode de recrutement, de la tenue, de l'armement, de la discipline, de l'instruction, de l'esprit de corps, enfin de tout ce qui constitue la physionomie d'une troupe : mais, avant de pénétrer dans cette vie intime des régiments,

Digitized by Google

il faut tout d'abord établir une distinction entre les vieux et les nouveaux corps. Rien de comparable, en effet, entre ces deux espèces de troupes. S'il était permis de faire de pareils rapprochements, nous dirions que les vieux corps, c'était déjà la garde impériale, et que les nouveaux régiments, c'étaient encore les francs archers et les ribauds. Ici un ramassis de rustres et de vagabonds, là de vrais soldats.

Au XVIe siècle, le métier de soldat était une profession élevée, à laquelle on se consacrait dès l'enfance, et que l'on suivait jusqu'à ce que l'affaissement des forces ne permît plus de l'exercer. S'engager dans les bandes, c'était chercher fortune. Le sens de l'expression soldat de fortune s'est un peu altéré depuis Louis XIV, parce que ce roi, après avoir anéanti la puissance de la haute noblesse, lui réserva comme compensation les places d'officier, ce qui éloigna les classes moyennes de l'armée : mais il n'en était point ainsi à l'époque dont nous parlons et les roturiers avaient alors une large part dans tous les grades subalternes. Le soldat des vieilles bandes était donc, en général, un enfant de la bourgeoisie, souvent un cadet d'une pauvre famille de gentilshommes à colombier, rarement un rustre. On conçoit ce qu'une pareille origine, et le développement d'intelligence et de passions relevées qu'elle suppose, devaient donner de dignité, de force et de valeur aux hommes qui composaient les vieux corps, surtout lorsqu'une longue habitude de la guerre et de la discipline avait raffermi et réglé leurs heureuses dispositions.

Digitized

Les motifs qui poussaient les fils de famille à se faire soldats n'existent plus aujourd'hui, il faut donc les rappeler. Le premier de tous, c'était l'état de guerre permanent, et l'on a vu naguère la même cause produire les mêmes effets. Mais il y avait alors bien d'autres causes. La profession des armes était incontestablement la première de toutes; elle avait été longtemps le privilége presque exclusif de la noblesse; les classes placées immédiatement au-dessous de celle-ci devaient donc être fort empressées de s'y jeter. Dans un temps où l'administration était à peu près nulle; où les sciences et les arts, et l'industrie qui en est l'application, et le commerce qui en est le but, étaient dans l'enfance; les professions civiles et celles dites libérales n'offraient guère de débouché. Restaient l'église et la magistrature. Mais, dans l'église, ainsi que dans l'armée, les hauts emplois n'étaient accessibles que pour la noblesse de cour; les cœurs virils, les têtes énergiques devaient préférer l'épée et le hoqueton de soldat à la bure et au rosaire du moine. Quant à la magistrature et à tous les états plus ou moins louches que ce grand corps abritait sous sa robe sévère, les charges en étaient héréditaires ou vénales et par conséquent fermées aux cadets de famille. Ceux-ci étaient donc conduits presque inévitablement vers le métier des armes. C'était le seul moyen de faire fortune.

Tous ces soldats d'élite et de vocation entraient d'emblée ou finissaient par arriver aux vieilles bandes, qui seules étaient entretenues en tous temps, et qui présen-

Digitized by Google

taient ainsi un ensemble qui n'a plus d'analogue. Il y avait, en effet, dans ces bandes célèbres des hommes qui avaient parcouru toute l'Europe à la recherche des combats et de la fortune. Il y en avait qui, dans leur jeunesse, avaient fait les campagnes d'Italie et de Corse et pris part à la glorieuse défense de Malte; il y en avait qui, sous le grand duc de Guise, avaient fait échouer les efforts de Charles-Quint contre Metz, chassé les Anglais de Calais et pris Thionville; il y en avait qui avaient porté le renom de l'infanterie française en Ecosse; d'autres avaient combattu dans le Danemark, d'autres en Hollande, d'autres en Portugal; plusieurs avaient été jusque sur les bords du Danube se mesurer corps à corps avec les janissaires; quelques-uns même avaient porté leurs armes au delà des mers, au Maroc, aux Açores, au Brésil, au Canada; tous avaient fidèlement servi la cause nationale dans les guerres civiles depuis Dreux jusqu'à Ivry. Il y avait dans les vieux corps des simples soldats qui avaient été officiers, des capitaines qui avaient été mestres de camp dans les régiments nouveaux. En un mot, suivant une belle expression de Brantôme, c'étaient tous « vieux soldats choisis, la plupart qui avaient commandé ou dignes de commander. »

Les régiments de nouvelle levée offraient un tout autre spectacle. Sauf un très-petit nombre d'entre eux qui, grâces à certaines circonstances particulières, étaient maintenus sur pied pendant quelques années, et acquéraient ainsi quelque consistance, ces corps ne vivaient que la durée d'une campagne ou même celle d'une sim-

Digitized by Google

ple expédition. Formés à la hâte au printemps avec tout ce qui tombait sous la main, paysans enlevés violemment de leurs villages et conduits à coups de bâton jusqu'aux lieux d'assemblée, vauriens des villes livrés par le lieutenant criminel, bandes de voleurs de grand chemin enrôlées par suite d'odieux marchés, ils présentaient la plus déplorable composition. Entièrement effacés par les vieux corps, ils ne prenaient part qu'aux opérations secondaires, et ne se distinguaient que les jours de pillage. A la fin de la campagne ils étaient inévitablement cassés et les hommes qui les composaient vivaient de brigandage pendant l'hiver, en attendant qu'ils pussent entrer dans une nouvelle formation. A vrai dire, un nouveau régiment n'était qu'un sujet de spéculation du haut en bas. L'Etat payait fort mal, ou même pas du tout. Les mestres de camp engageaient des capitaines au rabais, et les capitaines en agissaient de même à l'égard de leurs compagnies. En définitive, tout le monde y trouvait son compte, en pillant, rançonnant et ruinant les provinces.

Nous allons maintenant pénétrer dans la vie de ces régiments d'infanterie, et nous efforcer de les montrer tels qu'ils étaient. Le tableau que nous allons faire du soldat du XVIe siècle servira souvent à faire ressortir la haute moralité, l'abnégation absolue et l'austère discipline du soldat de nos jours.

Disons d'abord quelle était la solde des gens de pied et quelles étaient les prestations dont ils jouissaient régulièrement d'après les ordonnances. Le capitaine rece-

Digitized by Google

vait par mois cent livres, le lieutenant cinquante, l'enseigne trente, le sergent quinze livres, le fourrier, le caporal, le fifre et le tambour chacun douze livres, et le simple soldat neuf livres. Certes, si l'on fait attention qu'au XVIe siècle la valeur de l'argent était au moins triple de celle qu'il a de nos jours, on trouvera que les gens de guerre, surtout les bas officiers et les soldats, n'étaient point maltraités. Il est vrai que l'Etat ne soldait les troupes que pendant dix mois de l'année et ne leur assurait rien de plus; mais il leur permettait de prendre. La terreur qu'inspire encore de notre temps dans quelques provinces reculées le formidable nom de soudard témoigne de la manière dont on usait de la permission. C'est qu'alors le régime de la caserne était inconnu et que les gens de guerre étaient logés chez les habitants. Le règlement disait bien à la vérité : « Leurs hostes ne seront tenus leur fournir pour ustence que le lit, linge blanc et table et faculté de cuire leur viande à leur feu, » mais il ajoutait : « Demeure à l'option des hostes de nourrir les simples soldats à leur honneste ordinaire. » Or, il y avait toujours moyen, moitié par cajolerie, moitié par crainte, d'amener l'hôte à se charger et de l'ordinaire et de la dépense, et une fois qu'on en était là, les bons morceaux n'étaient pas assurément pour lui. Il est inutile d'entrer dans l'énumération des inconvénients de tous genres résultant de cette situation, où tout était tribulations pour l'hôte et bénéfices pour le soldat. Mais ce n'était pas tout; le malheureux bourgeois était encore tenu, « outre ce, leur bailler, chacun mois,

Digitized by Google

soixante sols pour achepter souliers, cordes et plomb, » c'est-à-dire, qu'il fournissait le petit équipement et les munitions. Enfin, il y avait à ce règlement un dernier article empreint d'une sollicitude comique pour les intérêts de l'opprimé. « Les soldats tenans garnison, disait cet article, pour n'incommoder leurs hostes, n'auront aucuns goujats..... que de quatre en quatre un au plus. » Est-il besoin de dire que c'étaient surtout ces goujats, qu'aucun sentiment honorable ne pouvait retenir, qui faisaient le désespoir des habitants ? Mais, au moins, ces derniers avaient-ils un recours en protection contre les abus dont ils étaient victimes ? Non, quand ces abus n'atteignaient pas les proportions d'un crime. Hormis ce cas, en effet, les officiers seuls avaient le droit de réprimer. Or, les officiers avaient sur la manière d'exploiter un hôte des principes aussi lestes que leurs subordonnés (1), et ils n'étaient point d'ailleurs désintéressés dans la question. Les capitaines étaient propriétaires de leurs compagnies et recevaient une prime proportionnelle au nombre d'hommes réunis sous leur enseigne. Se priver d'un soldat, soit en le livrant au prévôt, soit en le dégoûtant du service par trop de rigidité, revenait donc pour un capitaine à retrancher lui-même une partie de son revenu ; tandis que la tolérance pour tout ce que les sol-

(1) La Popelinière, qui nous sert de guide dans ces détails, dit au 21e livre de son histoire : « Plusieurs chefs de notre âge disent qu'il est impossible qu'un brave soldat soit homme de bien. »

Digitized by Google

dats pouvaient faire hors des rangs était un moyen certain de tenir sa compagnie complète. Le capitaine fermait donc les yeux, et le réclamant était moins le maître que jamais chez lui. D'après ce qui précède, on comprend que les gens de guerre vivaient à discrétion dans les garnisons et que pour eux, en temps de paix, la vie était douce et pleine de profits. Voyons ce qu'elle était en campagne.

La douceur des mœurs actuelles nous empêche de sentir assez vivement ce que fut autrefois la guerre. Au XVIe siècle, on admettait dans toute sa brutalité cette définition : L'art de la guerre consiste à faire le plus de mal possible à ses ennemis. La guerre était donc surtout une œuvre de dévastation et de pillage, une succession de surprises, de stratagèmes, d'attaques de villages, et de combats sans importance livrés en vue du butin. Tout ennemi mort ou pris était dépouillé, toute ville enlevée d'assaut était mise à sac. La frénésie du pillage était même si forte durant les guerres civiles qu'il n'y avait plus de capitulation qui ne fût violée (1). Dans

(1) Le protestant la Popelinière cite un fait qui prouve que les vieux corps se gardaient de souiller leurs enseignes par de semblables trahisons. En 1574, la ville de Fontenay, après avoir soutenu un furieux assaut, demandait à se rendre. « Ceux que le hasard mit aux mains des nouvelles bandes furent maltraités ; mais les vieilles bandes de Serriou (c'est le régiment de Picardie) firent si bonne guerre aux leurs, qu'ils ont occasion de s'en louer et de se revenger de cette courtoisie françoyse au premier endroit de reconnaissance. En quoy plusieurs eurent occasion de remarquer deux choses. Pre-

Digitized by Google

bien des cas même, à la faveur de l'incroyable confusion des partis, on rançonnait les amis comme les ennemis. C'était plus tôt fait et plus sûr (1). On peut donc dire que pendant ces guerres, tandis qu'il n'y avait que ruine et désolation pour les gens pacifiques, les soldats faisaient fortune. Piller, dans ce triste temps, c'était l'usage, c'était le droit, mais c'était aussi, en quelque sorte, une nécessité de la condition faite aux gens de guerre. Quelque révoltantes que nous paraissent aujourd'hui de telles monstruosités, en présence des grandes choses accomplies par les bandes du XVIe siècle, on éprouve le besoin, sinon de les justifier, du moins d'expliquer comment la soif de l'or et de véritables vertus militaires pouvaient se rencontrer dans les mêmes hommes.

On a vu quelle était la solde des gens de guerre, mais il s'en fallait de beaucoup que cette solde leur fût assurée. Non-seulement l'Etat ne les payait pas exac-

---

mièrement, la foy tousjours bien tenue par ceux qui sont pourvus d'une âme plus généreuse. Secondement, que les soldats martiaux et pratics au fait de guerre, savent jusques où s'étend le devoir du soldat : mais encore prennent à honneur de le monstrer à ceux qui n'ont de guerrier que la mine et vaine piaffe : aussi cruels que tigres en leur prospérité et moindres que vieilles si la fortune commence à leur tourner le dos. »

(1) Cette manière de procéder rappelle le mot célèbre du légat d'Innocent III, au massacre de Béziers en 1209. Il s'agissait de savoir comment on distinguerait les Albigeois des catholiques : « Tuez-les tous, s'écria le prêtre, le Seigneur saura bien distinguer ceux qui sont à lui. »

Digitized by Google

tement, mais il n'y avait point alors de vivres de campagne; il n'y avait point d'ambulances ni d'hôpitaux pour les malades et les blessés; il n'y avait point de retraites pour les vieux serviteurs, point d'hôtel des invalides pour les mutilés (1). Quand la paix arrivait, les vieux corps eux-mêmes subissaient une dure réforme. Quel sort était donc réservé aux hommes que l'âge, les blessures ou le licenciement mettaient hors du service du roi et qui n'avaient pas su se préparer des ressources contre ces éventualités? La misère, le brigandage, ou bien l'expatriation et le service étranger. Malheur donc à ceux qui n'avaient rien amassé! Quand Henri IV, après la ruine de la Ligue, se vit maître de son royaume et licencia la plus grande partie de son armée, il se trouva une foule de braves gens réduits à la plus affreuse détresse. « Ceux-là ont fait œuvres dignes de ré-

(1) Philippe Auguste eut le premier l'idée d'ouvrir un asile aux soldats vieux ou mutilés. Pendant le moyen âge, un certain nombre de ces victimes de la guerre étaient reçues dans des monastères en qualité de moines-lais ou d'oblats. Ainsi remis à la grâce de Dieu, le vieux soldat était obligé de rendre certains services à la maison dans laquelle on l'envoyait : il balayait l'église et sonnait les cloches. Aussi, quoique le nombre des places d'oblats fût très-limité, il n'était jamais rempli. Le vieux guerrier aimait mieux mendier son pain comme Bélisaire. L'amiral de Coligny, et après lui Catherine de Médicis firent des projets pour assurer l'existence des invalides, mais les malheurs du temps ne permirent pas de les effectuer. Henri IV, créa, par ordre du 7 juillet 1605, la maison royale de la Charité chrétienne, rue de l'Ourcine, qui fut le premier hôtel des Invalides.

Digitized by Google

pentance et non pas bonnes œuvres, et ont fort bien senty que la foi, sans les œuvres à la mode, est morte: aussi meurent-ils de faim, et sont par la basse-cour du Louvre, capitaines deschirés, mestres de camp morfondus, chevau-légers estropiers, canonniers jambes de bois, pétardiers dévisagés. Tout cela entre à troupes par les degrés de la salle des Suysses, après avoir discouru, *à genere petitorio, non suasorio*, à déclamer contre madame l'Ingratitude. Les capitaines portant la hotte, et les pauvres soldats le hoyau, exalter leur fidélité, monstrer leurs playes, conter leurs combats, leurs estats perdus, faire de mauvais pasquins, crier contre les financiers, discourir sur un ordre nouveau, menacer de se faire croquan, et sur la monnoye de sa réputation mandier quelque pauvre repas..... De plus, la Limaille (1) reprochant un jour au roy la longueur de ses services et sa patience, et qu'il s'étoit rendu irréconciliable à ses voisins pour avoir exécuté fidèlement les commandements de sa majesté, la cheûte du discours fût qu'il n'avoit pas de quoy disner..... Ventre saint-gris, dit le roy, il y a tant d'années que mon royaume est au pillage : pourquoi n'avez-vous rien volé?... (2) »

---

(1) C'est sans doute le même qui fut tué en 1597 au siége d'Amiens, étant lieutenant-colonel de Navarre.

(2) D'Aubigné. *Confessions de Sancy*. Il est juste de dire, pour atténuer l'impression que laissent après eux les amers reproches adressés à Henri IV par le caustique protestant, que les véritables causes

Digitized by Google

Que pourrait-on ajouter après un tel mot sorti de la bouche d'Henri IV.

On volait donc et de toutes les manières, et les officiers eux-mêmes ne s'en faisaient pas faute (1). Nous

---

de tant de misères sont bien antérieures au règne de ce prince. L'extrême pénurie où quarante ans de guerre civile avaient réduit le royaume, forcèrent Henri IV, malgré lui sans doute, à être ingrat envers ceux qui l'avaient servi : mais ce qui restera un éternel honneur pour sa mémoire, c'est qu'il fut le premier à trouver les moyens de prévenir le retour du mal. On peut bien ajouter que les protestants, assez mauvais politiques, comme tous les partis, s'étaient imaginés que, pour prix de l'appui qu'ils donnaient à Henri IV, le gouvernement du royaume leur serait livré. Henri IV, devenu roi, ne pouvait plus être d'aucun parti : il ne livra point son royaume aux protestants, et ceux-ci crièrent bien fort, plus fort que les anciens ligueurs. Il est donc permis de penser qu'il y a un peu d'exagération dans le tableau de d'Aubigné.

(1) « On avoit accoustumé de bailler à chacun des capitainnes tout le payement de sa compagnie, qui en usoit à son plaisir, appoinctant ses favoris et malcontentant les aultres, qui n'estoit sans en laisser couler dans ses bouges, à cause des passe-volants, qui sont valets et gens de boutique, qu'ils arment et desguisent en soldats, pour les faire passer à la monstre. M. de Vieilleville rompit et annulla ceste coustume comme abusive, pleine de larcin et grandement préjudiciable au service du roy, et ordonna que, selon les rooles que retiendroient devers eux les commissaires et controlleurs des guerres, la monstre faicte, les soldats seroient appelés par nom et surnom, passeroient devant eux, et seroient payés en leur présence... Et le soldat fut mis hors de la cruaulté de son capitaine, qui lui en faisoit payer beaucoup, et bien souvent jouoit sa monstre, luy faisant accroire qu'il n'estoit sur le roolle qu'à cent sols ou six francs de paye : le fourrier, qui participoit au butin, ou pour mieux dire larcin, desguisoit ainsi les matières. » Vincent Carloix. *Mémoires du maréchal de Vieilleville.*

Digitized by Google

avons vu que les capitaines étaient payés en raison de l'effectif de leurs compagnies. Il n'est pas besoin de dire que la solde de tout homme absent par permission, par maladie ou par décès rentrait dans la bourse du capitaine : mais voici qui était plus fort. L'effectif porté sur les feuilles de journées devait être et était supposé sincère. Il ne l'était presque jamais. Telle compagnie était payée pour cent hommes, qui n'en comptait que quatre-vingts. Quand venaient les montres ou revues des commissaires des guerres, on mettait effrontément une pique en main aux goujats ou à quelques vauriens qui faisaient pour un écu ce périlleux métier, et le tour était joué. Le capitaine touchait la solde et la prime de cent hommes et n'en avait que quatre-vingts à payer. Ces faux soldats qui complétaient les rangs aux jours de revue étaient ce qu'on appelait des *passe-volants*. Ce criminel abus, si commun dans l'ancienne armée et jusqu'aux dernières années de la monarchie, qu'il n'entraînait pas le déshonneur des officiers qui en profitaient, a cependant provoqué souvent des mesures sévères ; mais, chose bizarre et qui peint bien l'état de la société ancienne, la répression ne menaçait jamais les vrais coupables. Henri III, qui fit le premier des ordonnances à ce sujet, condamna les misérables qui faisaient le métier de passe-volants à avoir le nez coupé, et n'osa pas aller plus loin.

Dans une armée établie sur de pareilles bases et vivant ainsi presque au hasard, la discipline ne pouvait être que fort relâchée. L'amiral de Coligny, pendant qu'il était colonel général, avait fait de beaux règlements et

avait tenu sévèrement la main à leur exécution (1); mais les travaux de ce grand homme furent détruits en partie par le désordre des guerres civiles. Il y avait alors trop de gens intéressés au laisser-aller pour qu'il en fût autrement. En dehors des vieux régiments où l'esprit de corps tenait lieu de la loi devenue impuissante, les gens de guerre étaient donc à peu près sans frein. Seulement, de temps en temps, quand cela devenait trop fort, ou quand le grand prévôt des bandes était de mauvaise humeur, il faisait un exemple. Il s'emparait d'un régiment et le décimait. Sa justice était expéditive. Séance tenante, en présence de l'armée en bataille, aidé de ses archers et d'un moine, il faisait rouer les plus forcenés vauriens et pendre le reste aux branches des arbres. Quant à ceux qui n'avaient mérité qu'une correction, ils passaient par les verges, enfourchaient pendant une heure le cheval de bois (2), ou recevaient l'estrapa-

---

(1) « C'est luy, dit Brantôme, qui a réglé et policé l'infanterie par ces belles ordonnances que nous avons de luy aujourd'huy imprimées et tant praticquées, leües et publiées parmy nos bandes... Elles ont été les plus belles et les plus politiques qui furent jamais faites en France. Et croy que depuis qu'elles ont été faites, les vies d'un million de personnes ont été conservées, et autant de leurs biens et facultez : car auparavant, ce n'estoit que pillerie, volerie, briganderie, rançonnement, meurtres, querelles et paillardises parmi les bandes, si bien qu'elles ressembloient plustôt compagnies d'arabes et de brigands, que de nobles soldats. »

(2) Le cheval de bois était un chevalet dont le chapeau était formé d'une pièce de bois à arête vive. Un homme à cheval sur cet instru-

Digitized by Google

de (1). Dans tous les cas, ils ne sortaient des mains du prévôt que morts ou estropiés.

Voici, du reste, ce qu'avait à faire un soldat peu désireux de fixer l'attention du terrible prévôt : « Etre sage, avoir grand soin de ses armes, ne point sortir du quartier (de la garnison) : se rendre exactement au drapeau quand on doit monter la garde; marcher en ordre en y allant, les armes sur l'épaule, suivant son chef de file, et ne quittant point la compagnie qu'avec congé de son officier; ne point abandonner le corps de garde, faire exactement sa sentinelle, ne se point quereller, bien obéir jusques aux moindres officiers; ne point faire de friponneries, et enfin ne point jurer le nom de Dieu. (2) »

Mais il paraît que ces devoirs du soldat n'étaient pas toujours pris au sérieux, du moins dans leur partie la plus essentielle; car le brave la Noüe s'écrie dans ses Discours politiques et militaires : « Et que sert-il d'apprendre à tirer une harquebouzade? Sçavoir ce que c'est

---

ment, devait au bout de quelques minutes endurer des souffrances intolérables. On soumettait aussi à ce supplice les filles de joie qui suivaient alors en grand nombre les corps.

(1) Le supplice de l'estrapade consistait à lier au patient les mains derrière le dos et à lui attacher les poignets à l'extrémité d'une corde qui allait passer sur la poulie d'une chèvre. On le hissait dans cette position plus ou moins haut, et on le laissait retomber brusquement. Il était rare qu'un homme sortît de là sans avoir les articulations démises.

(2) Extrait des Mémoires du sieur de Pointis.

Digitized by Google

de gardes, sentinelles et escarmouches, et montrer une brave contenance de soldat, si de l'autre costé en contre-poids on s'abandonne à plusieurs vices? Ceux qui sont là le plus en règne, sont les blasphèmes contre Dieu, les querelles contre les amis, les jeux jusques à la chemise, et les ordes (sales) amours des femmes impudiques, et pour le comble du désordre, une licence effrénée à battre, piller et manger le peuple sans compassion. Voilà les abus que la plus part de nos gens de pied commettent. »

Le moyen le plus puissant qu'il y ait pour assurer l'observation de la discipline, c'est, sans contredit, l'obligation du costume militaire. Sous un habit particulier, on échappe difficilement aux regards, et l'esprit de corps ne souffre jamais qu'on déshonore l'uniforme. On savait cela au seizième siècle, mais il se présentait une difficulté insurmontable à l'adoption d'une tenue qui distinguât les gens de guerre du reste de la population. L'Etat ne fournissait point l'habillement aux troupes. Chaque soldat se costumait donc à sa fantaisie et avait à choisir parmi les habits si variés de formes, de couleurs et d'ajustements du temps des derniers Valois. Quelques capitaines cependant, assez riches pour en faire la dépense, avaient déjà cherché à mettre un peu d'uniformité dans le costume de leurs soldats. Ainsi, dès le temps de François Ier, on avait eu des compagnies dont tous les hommes portaient une manche aux couleurs du capitaine. Cet usage cessa sous Henri II, et la manche fut remplacée par l'écharpe. Celle-ci n'a disparu que

Digitized by

sous Louis XIV, au moment où l'habit uniforme fut donné aux troupes. A la fin du seizième siècle, chaque soldat portait généralement deux écharpes en croix, une aux couleurs du roi, l'autre à celle du capitaine ou du mestre de camp. Pendant les guerres civiles, il s'introduisit dans quelques corps un autre usage. C'est celui des casaques ou hoquetons aux couleurs des partis (1). Ces vêtements, qui avaient la même destination que les manteaux et capotes d'aujourd'hui, se voyaient de

---

(1) Nous avons dit dans les notes précédentes quelles étaient les enseignes sous lesquelles combattaient les troupes françaises. On a vu que la croix blanche sur les drapeaux et les habits était le signe national, que l'emblème royal était l'étendard d'azur aux fleurs de lis d'or, et que l'enseigne entièrement blanche n'était que la marque du commandement général. Les choses demeurèrent en cet état jusqu'aux guerres de religion, avec cette restriction, que les croix sur les habits tombaient en désuétude et qu'on les avait généralement remplacées par des écharpes de même couleur.

Dans la prise d'armes de 1562, le prince de Condé, chef du parti protestant, fit prendre à ses soldats des casaques et des écharpes blanches, « pour marque d'une netteté de conscience au dessein par eux faict, pour maintenir l'honneur de Dieu et du public (*la Popelinière*). » Le parti catholique et royal adopta alors les écharpes et casaques cramoisies. A la conférence de Thoury en 1562, Catherine de Médicis voyant passer une troupe de protestants revêtus de la casaque blanche, dit au prince de Condé : « Vos gens sont meuniers, mon cousin. Elle en eut cette réponse : C'est pour toucher vos asnes, madame. » (D'Aubigné, *Histoire universelle.*) Ceci témoigne du peu d'importance qu'on attachait alors à ces symboles. L'adoption des écharpes rouges par les royaux ne fit point disparaître la croix blanche. Elle continua de figurer sur les enseignes et les habits des catholiques, tandis que les protestants la supprimèrent partout, et

Digitized by Google

plus loin que les écharpes, et répondaient mieux au but spécial qu'on se proposait, celui de se reconnaître dans les rencontres.

---

adoptèrent des vêtements entièrement blancs ou à fond blanc, et des enseignes pleines.

Voici, d'ailleurs, quelles furent les marques distinctives des divers partis pendant la durée des guerres civiles. Dans le principe tous les catholiques prirent l'écharpe rouge en conservant la croix blanche : Les fantassins, dit la Popelinière, « mesmement ceux qui sont armez à la légière, comme arquebuziers, portent le mandil, ou tel autre habit remarqué d'un nombre de croix blanches, pour n'être prins confédérez. » Lorsque, sous Henri III, le parti catholique se fut scindé en deux, les catholiques royaux continuèrent seuls à porter l'écharpe rouge. Les ligueurs adoptèrent d'autres couleurs. Ce fut d'abord le noir. Après l'assassinat de Henri III, l'écharpe noire fut remplacée par l'écharpe verte qui était la couleur des Guise. Enfin, quand la Ligue se fut jetée dans les bras de l'Espagne pour résister à Henri IV, ce parti porta simultanément les écharpes noire et rouge. (*D'Aubigné, Journal de l'Estoile, Chronologie novennaire.*)

Quant aux réformés, ils portèrent tous la casaque blanche, « du moins estoyt à toutes le fond blanc bordé de telle couleur que la devise du chef demandoit ;... avec l'escharpe blanche pour les discerner des catholiques,... les enseignes estoyent toutes pleines, fors de leurs couleurs ou devises. » (*La Popelinière.*) Après la bataille de Jarnac (1569) et la mort du prince de Condé, les protestants changèrent leur écharpe, et prirent celle du duc des Deux-Ponts qui leur amenait de puissants secours : « A Moncontour, dit encore la Popelinière, toute l'armée était en blanc, l'escharpe de taffetas jaune et noir. Ils avoyent chargé ces couleurs depuis quatre mois en mémoire du duc des Deux-Ponts. »

Lorsque le roi de Navarre devint le chef du parti, l'écharpe blanche fut reprise et ne fut plus quittée.

Henri III et le parti royaliste abandonnèrent l'écharpe rouge pour

Digitized by Google

Il en était de l'armement comme de l'habillement. L'Etat ne fournissait rien. Mais on était plus sévère pour les armes que pour les habits. Les nombreuses pièces d'armement qui nous restent de ce temps, attestent qu'on y recherchait non-seulement une grande solidité, mais aussi le luxe des ornements. Le colonel général Philippe Strozzi s'occupa beaucoup de perfectionner l'armement de l'infanterie, et, comme nous l'apprend Brantôme, chercha à inspirer le goût des belles et bonnes armes (1). Du

---

reprendre l'écharpe blanche le 8 mai 1589. Voici comment d'Aubigné raconte cette nouvelle révolution (*Confessions de Sancy*). On sait que le duc de Mayenne faillit prendre le roi à Tours et que ce prince ne dut son salut qu'à l'arrivée de l'armée protestante. « Le roy, dit d'Aubigné, spectateur de ses nouveaux soldats, pour honorer leur valeur prit l'escharpe blanche, ce qui fascha à plusieurs des siens, ne pouvans de bon cœur voir honorer la marque, contre laquelle ils avoyent et avoyent encores tant de passion ; de ce rang furent d'O, Clermont d'Antragues, Chasteau-Vieux et autres; mais le mareschal d'Aumont, Montigny, Crillon et gens de cette sorte, tenoyent bien autres propos, et le mareschal adjoutoit qu'il n'y avoit que les bougres (les mignons d'Henri III) qui ne vouloyent pas souffrir les huguenots. »

Après la mort d'Henri III, le parti national, s'étant fondu avec le parti huguenot, reprit sans difficulté l'écharpe blanche, couleur que le roi Henri IV, dit Péréfixe, affectionnait fort, et depuis ce moment jusqu'à la révolution, c'est-à-dire pendant un espace de 200 ans juste, les croix, écharpes et cravates blanches ont toujours été les marques principales de la nationalité française.

(1) C'a esté aussi le premier qui a mis l'usage des mousquets en France, et certes avec une très grande peine, car il ne trouvoit soldat qui s'en voulust charger : mais, pour les gagner peu à peu, luy-même au siége de la Rochelle (1572-73), en faisoit porter toujours un à un page ou à un laquais; et quand il voyoit un beau coup à faire, il ti-

Digitized by Google

reste, il n'y avait pas de modèles déterminés, et toute arme qui remplissait les conditions essentielles d'un bon service, était admise.

On a vu plus haut que dans chaque compagnie les soldats étaient partagés en piquiers et en arquebusiers. Pendant les guerres civiles, l'arquebuse commençait déjà à faire place au mousquet (1), de sorte qu'en réalité il y avait trois espèces de soldats, les piquiers, les arquebusiers et les mousquetaires.

Les piquiers, qui formaient toujours le fond de l'infanterie, avaient pour armes offensives une pique de quatorze pieds de longueur, y compris la lame, et l'épée forte et droite. Leurs armes défensives étaient le casque à cimier orné de plumes, le corselet, les cuissards et le hausse-col.

Les arquebusiers, embarrassés d'une arme qui pesait

---

roit... Je vis, et plusieurs avec moy, ledit M. de Strozzi tuer un cheval de cinq cens pas avec son mousquet... (*Brantôme.*)

(1) Le mousquet différait essentiellement de l'arquebuse par la manière d'enflammer la charge. Dans l'arquebuse on mettait le feu en rapprochant du bassinet un morceau de corde salpêtrée allumée, qui était maintenue par une espèce de chien nommé serpentin. Il fallait à chaque instant compasser cette mèche sur le serpentin. Dans le mousquet, le feu était donné par une composition d'antimoine et de fer, qui s'enflammait par un frottement dur. Le petit bruit produit par l'étincelle rappela celui d'une mouche (*mosca* en italien). De là le diminutif *moschetta* ou *moschetto*, d'où nous avons fait mousquet. En 1575, suivant d'Aubigné, il y avait déjà vingt mousquetaires par compagnie.

Digitized by Google

quelquefois jusqu'à vingt kilogrammes, n'avaient ni casques ni cuissards. Quelques-uns portaient le buffle ou veste en peau de bœuf ; le plus grand nombre se couvrait du corselet qui atténuait l'effet du recul de l'arquebuse. On distinguait les arquebusiers à la fourchette qui leur servait à appuyer leur arme dans le tir, au paquet de corde à mèche suspendu au ceinturon de l'épée, à la bandoulière garnie de ses petites boîtes à charges toutes faites, et à leurs chapeaux à larges bords.

Le mousquet parut en France en 1527 pour la première fois. Il ne commença à devenir commun que vers la fin du siècle. Sa légèreté, comparée à celle de l'arquebuse, et le perfectionnement qui y fut apporté vers 1570 par l'invention de la platine à rouet, lui firent alors de nombreux partisans. Les mousquetaires, destinés au service de tirailleurs, avaient un équipement fort leste. Un petit casque simple, ou morion sans ornements, « pour estre plus dispos et maniants à l'escarmouche, » un gilet sans manches en peau de buffle, une dague, une poire à poudre en corne et un sac à balles, formaient tout leur accoutrement. Quelques-uns avaient conservé l'usage de la fourchette pour donner plus de justesse à leur tir. Comme les mousquetaires ne combattaient jamais en ligne, et que l'importance des services qu'ils pouvaient rendre dépendait surtout de la célérité des mouvements, on les vit presque tous, dès les premières années des guerres de religion, se pourvoir d'un bidet ou petit cheval coureur, dont ils se servaient pour se transporter rapidement d'un point à un autre. C'est

Digitized by Google

là l'origine des dragons, qui s'appelèrent d'abord mousquetaires ou arquebusiers à cheval. Ce mélange d'hommes à pied et d'hommes à cheval dans les régiments d'infanterie se maintint jusqu'à l'année 1635, où la cavalerie et les dragons furent organisés pour la première fois en régiments (1).

Dans les dernières années du siècle parut une autre innovation. Les propriétés des armes à feu rayées avaient été déjà reconnues et utilisées. Lesdiguières, qui passa sa vie à guerroyer dans les hautes montagnes du Dauphiné et de la Savoie, leva en 1591 un corps d'infanterie qu'il composa exclusivement de montagnards. Il les arma de carabines rayées (2) et les appelait ses *coureurs*. Il ne paraît point que la valeur de l'idée de Lesdiguières ait été comprise par ses contemporains; du moins ses coureurs ne furent point imités, et la carabine à balle forcée resta pour longtemps encore ignorée entre les mains de quelques chasseurs de chamois.

Les officiers et bas officiers étaient équipés comme les

---

(1) La dernière fois qu'on voit clairement des mousquetaires montés dans les régiments d'infanterie, c'est à la date de 1652, quand Louis XIII, alors en Lorraine, détacha 400 mousquetaires des Gardes-Françaises, pour aller combattre le duc de Montmorency en Languedoc.

(2) Carabine viendrait, dit-on, de *canna bina*, canne, canon double, renforcé. Ce qu'il y a de certain, c'est que dans la marine le mot carabiné est employé à peu près dans ce sens. On dit une brise carabinée pour exprimer une forte brise.

Digitized by Google

piquiers. Seulement les officiers portaient, au lieu de la pique, une arme plus courte et à lame travaillée appelée esponton (1). Les sergents avaient la hallebarde (2) dont le fer offrait des dimensions et des découpures formidables. Cet armement particulier et la richesse plus ou moins grande des différentes parties de l'habillement étaient, au reste, les seules marques qui distinguassent les chefs des simples soldats.

Outre les armes que nous venons de décrire, on voyait encore, surtout dans les régiments nouveaux, des arbalètes, des arcs et des flèches, pour lesquels les Français et les méridionaux, en particulier, eurent une prédilection marquée. On vit encore des archers au siége d'Ostende en 1603. La fronde fut employée pour la dernière fois en 1572 à la défense de Sancerre par les protestants. Il est vrai qu'on la nomma alors par dérision pistole de Sancerre.

L'exercice était déjà en honneur, mais il était peu compliqué. Il consistait en un petit nombre de principes

---

(1) Esponton vient de l'italien *spuntono*, qui lui-même est formé de *punta*, pointe.

(2) Hallebarde serait tiré de *hasta bardata*, pique bardée, armée. Comme les parties essentielles de la hallebarde étaient des lames recourbées en arrière, et évidemment destinées à accrocher et à tirer à soi, ce qui la distinguait de la pertuisane, qui ne présentait qu'une lame large seulement propre à faire une ouverture, un pertuis, nous penchons à croire que hallebarde est formé de haller, tirer, et de barde, armure.

Digitized by Google

sur le meilleur emploi des armes en diverses circonstances, et en quelques mouvements de parade, où l'on n'exigeait ni précision, ni simultanéité. Ainsi les piquiers apprenaient à croiser leurs armes, et à en présenter la pointe dans toutes les directions possibles : on enseignait à ceux du premier rang à passer la pique dans la main gauche, en portant le haut du corps en avant et le pied droit en arrière. Dans cette position ils appuyaient l'extrémité du bois contre le pied droit, mettaient l'épée à la main et présentaient ainsi deux pointes aux charges de la cavalerie, tandis que les hommes des autres rangs croisaient le fer par-dessus leurs têtes. Les arquebusiers et mousquetaires étaient exercés à charger leurs armes de pied ferme et en marchant, et à tirer à la cible. Le principal mouvement de parade était pour tout le monde le port de l'arme sur l'épaule gauche, en prenant certaine position martiale que l'on trouverait fort ridicule aujourd'hui, et qui se rencontre chez certains suisses de cathédrales.

Nous avons déjà dit un mot de la tactique des bandes. Celle des régiments resta la même, c'est-à-dire une réminiscence de la formation des phalanges macédoniennes. Le régiment, soit dans l'ordre en bataille, soit dans l'ordre en colonne, se développait en autant de petits carrés pleins qu'il y avait de compagnies, et comptait par conséquent huit ou dix hommes de hauteur. Les compagnies conservaient entre elles un intervalle égal à leur front. Dans les engagements sérieux, chaque régiment ne formait le plus souvent qu'un seul bataillon

Digitized by Google

plein dont la profondeur variait suivant l'effort à supporter, ou suivant l'étendue du terrain à occuper. Brantôme décrit ainsi un corps d'infanterie disposé pour combattre.

« Il faut, dit-il, que le colonnel soit devant le batail-
» lon, loing d'une picque, armé de toutes pièces, sa
» bourguignotte en teste, et sa picque en main, et tous
» ses capitaines en chef arméz de mesme à la teste du
» bataillon, les enseignes au mitan, les lieutenants à la
» queue, les sergens aux costéz, le sergent-major, ou,
» pour parler à l'ancienne mode, le sergent de ba-
» taille, à cheval, pour aller par les rangs, par le devant,
» par le derrière et par les costéz ou aisles, afin de
» mettre ordre promptement à ce qui est nécessaire...»

Les guerres de religion, malgré leur caractère impie, furent une grande école pour les soldats de la France. Les intérêts brûlants, qui leur mettaient les armes à la main, avaient doublé leur ardeur, et, dans cette lutte à mort, où le danger était partout, où les succès s'achetaient si cher, où les défaites étaient si terribles, leurs chefs se montrèrent habiles à combiner des mouvements, à préparer des surprises, à se ménager des retraites et à tirer enfin de leurs forces tout le parti possible. On avait trouvé dès lors le secret de faire marcher l'infanterie, secret qui sembla se perdre dans les guerres méthodiques des deux siècles qui suivirent.

Les troupes d'infanterie étrangère, qui figurèrent dans les armées françaises pendant les guerres civiles, présentaient à peu près le même aspect que les bandes

Digitized by Google

nationales, ce qui s'explique par le long contact que ces troupes eurent ensemble, contact qui détermina des emprunts réciproques.

Les Suisses seuls avaient conservé un caractère d'originalité. Les restrictions stipulées dans leurs capitulations, le renouvellement continuel des régiments qui faisaient rarement plusieurs campagnes de suite avec nous, la simplicité de mœurs de ces républicains au milieu du raffinement de la vie française et une certaine rudesse native, les tenaient éloignés de leurs camarades d'armes. Tout pleins encore de l'orgueil de leurs triomphes du XVe siècle, ils avaient conservé le costume et l'armement des vainqueurs de Granson, la pique et le sabre (1), les chausses bouffantes et les toques à plumes. Du reste, leur discipline était excellente, leur valeur et leur fidélité inébranlables. Quelques bandes d'aventuriers suisses servirent la Ligue, mais ces corps mal organisés n'étaient point avoués par les cantons.

Les lansquenets rappelaient les Suisses par l'étrangeté de leurs costumes, mais ne les valaient point. Ce n'étaient que des aventuriers : il y en avait dans tous les partis. Dans l'occasion ils se montraient assez bons soldats, mais indisciplinés, ivrognes, pillards et brutaux. Les Allemands, comme les Suisses, n'étaient propres qu'au service des batailles rangées, c'est-à-dire qu'ils maniaient mieux la pique que le mousquet.

---

(1) Sabre est la traduction de l'allemand *sabel*.

Digitized by Google

Les Italiens, au contraire, étaient d'excellents arquebusiers et se montraient fort habiles dans la guerre d'escarmouches et de siéges. Ils ressemblaient, d'ailleurs, parfaitement aux soldats français avec lesquels ils furent constamment mêlés pendant tout le XVIe siècle. Parmi les Italiens, on distinguait les Corses, « soldats fort lestes, bien policez et curieux de leur devoir (1). » C'est ce qu'ils sont encore.

La présence des troupes étrangères dans nos rangs contribua, au reste, beaucoup à donner à nos guerres civiles un caractère féroce et implacable.

Après la paix de Vervins, Henri IV ne conserva au service de France que deux compagnies suisses et une compagnie écossaise, qui faisaient partie de sa garde, et le régiment corse d'Ornano.

---

(1) Histoire de France de d'Aubigné.

Digitized by Google

CHAPITRE IX.

Etat de l'infanterie depuis le commencement du dix-septième siècle jusqu'à la paix des Pyrénées. Améliorations introduites sous le règne d'Henri IV. Garnisons. Règne de Louis XIII. Drapeaux blancs. Essais de tenue uniforme. Bataillon. Baïonnette. Fusil.

Le XVIIe siècle ne fut qu'une longue bataille. Soixante-neuf années de guerre, dont cinquante-deux sur le sol étranger, trente-neuf batailles rangées et une multitude de siéges entrepris à une époque où l'art de l'attaque et de la défense des places arrivait à la perfection, telle fut la magnifique carrière qu'eurent à parcourir ces régiments d'infanterie que nous venons de voir naître.

Pendant les douze dernières années du règne d'Henri IV, la paix ne fut troublée qu'un instant par l'expédition de Savoie. Le repos dont jouit alors la France fut mis à profit pour cicatriser les blessures qu'avaient faites quarante années de guerre civile, et pour apporter dans les institutions militaires l'ordre qui leur est indispensable, et les améliorations que l'expérience avait fait connaître.

Le premier soin d'Henri IV et de Sully fut de mettre de l'ordre dans les finances, et, tout en diminuant les charges du peuple, de se préparer des ressources pour l'avenir.

Digitized by

Ils firent d'abord subir une réforme sévère aux garnisons et aux mortes-payes, dont le nombre exagéré et la mauvaise composition étaient une cause permanente de désordres dans les villes et de réclamations de la part des officiers municipaux.

Avant la création des bandes permanentes, il n'y avait de garnisons que pendant la guerre et seulement dans les places menacées. En temps de paix et dans les provinces éloignées du théâtre des hostilités, lorsque la guerre avait lieu, les villes se gardaient elles-mêmes. Mais à partir du règne de Charles VII il commença à en être autrement. A mesure qu'il reprenait une ville aux Anglais, ce prince, instruit à ne plus avoir une confiance illimitée dans les dispositions des habitants, y mettait une garnison. Sous ses successeurs, les provinces frontières nouvellement acquises à la couronne furent gardées militairement par les bandes de Picardie et de Piémont. Quand, sous Charles IX, les vieilles bandes furent rappelées des garnisons à l'armée et enrégimentées pour la plupart, il fallut les remplacer dans les postes qu'elles quittaient par des bandes nouvelles et des légionnaires. La juste méfiance qu'on éprouvait, dans ces temps de discordes, à l'égard de la fidélité de certaines populations, la crainte qu'on avait, d'autre part, de voir certaines villes importantes tomber entre les mains des ennemis de la couronne, firent que le nombre des garnisons fut considérablement augmenté. Les réformés, de leur côté, et plus tard les ligueurs, poussés par des motifs semblables, en agirent de même,

Digitized by Google

de sorte qu'il n'y avait plus une bicoque en France qui n'eût sa garnison.

Les soldats qui composaient ces garnisons étaient de deux espèces. C'étaient, d'une part, tous les vauriens du pays, qui avaient pris la pique ou le mousquet, parce qu'au milieu des troubles qui agitaient le royaume, il n'y avait pas de meilleur métier à faire, et qui préféraient au service périlleux de l'armée et des batailles le rôle plus sûr et plus lucratif de garnisaires. Ils formaient des bandes ou compagnies franches, soldées et entretenues aux frais des villes, mais n'obéissant qu'au gouverneur.

Il y avait, d'autre part, *les mortes-payes*. Ceux-ci étaient d'anciens soldats, que l'âge ou des infirmités rendaient impropres au service actif et qui par suite avaient été rayés des rôles de l'armée. C'est de là que venait leur nom. Ces vétérans passaient à la solde et au service particulier des gouverneurs des villes et des châteaux, dont ils devenaient ainsi les janissaires, janissaires terribles, car la réforme les avait déjà saisis, et ils n'avaient pas leur fortune faite.

Si l'on considère que les gouverneurs, à la faveur de a confusion et du tiraillement des partis, étaient parvenus à se rendre, pour ainsi dire, maîtres absolus et indépendants des villes qu'ils étaient chargés de défendre, et que, dans la plupart des cas, ils ne pouvaient assurer leur autorité que par la violence, on concevra l'énormité des abus engendrés par un pareil état de choses.

Digitized by Google

Henri IV, comme l'on sait, fut obligé de conquérir une à une les provinces de son royaume et le plus souvent de les acheter à leurs gouverneurs. Il ne toucha point d'abord aux garnisons. Il avait encore trop d'intérêts à ménager. Mais, dès que la ligue fut morte, il commença contre les oppresseurs des villes une rude guerre, et ne s'arrêta que lorsqu'il les eut réduits à une cinquantaine de bandes d'origine ancienne, qu'il répartit dans les places les plus importantes. Quant aux mortes-payes, après les avoir épurés, il leur confia la garde de quelques châteaux forts. En 1602, tout était rentré dans l'ordre.

Une des choses qui fixa aussi immédiatement l'attention d'Henri IV et de son ministre, ce fut de trouver un remède capable de prévenir le retour de cette démoralisation qui avait envahi l'armée pendant les guerres civiles. « La forme et la discipline militaire, dit Sully, étoient un des articles du gouvernement, qui avoient le plus de besoin qu'on s'appliquât à y mettre une réformation. On a de la peine à comprendre que dans une nation qui, depuis sa fondation, n'a presque jamais cessé de porter les armes, et qui, même en quelque manière, en a fait son unique métier, on eût attendu jusque-là à y mettre l'ordre convenable. La milice françoise n'avoit rien que de rebutant. On enrôlait par force les soldats dans l'infanterie, et on les faisoit marcher avec le bâton. On leur retenoit injustement leur solde. On ne les menaçoit que de prison. Les gibets étoient sans cesse devant leurs yeux. On les réduisoit à

Digitized by Google

tout tenter pour leur désertion, et pour parer à cet inconvénient, il falloit que les prévôts les tinssent comme assiégés sans cesse dans leur camp. Les officiers eux-mêmes, mal payés, étoient en quelque manière autorisés à la violence et au brigandage. Henri disoit souvent, et il parloit en cela suivant l'expérience qu'il en avoit faite lui-même, qu'il étoit impossible que l'Etat fût jamais bien servi, tant qu'on n'établiroit pas un autre ordre dans les troupes. »

Les causes du mal n'échappèrent point aux illustres réformateurs. Elles étaient flagrantes, puisque ce mal apparaissait à peine dans les vieux régiments. Les vices, qui signalaient l'existence éphémère des corps de nouvelle formation, tenaient donc à la mauvaise composition de leurs cadres et à la manière dont ils se recrutaient, tenaient, comme on l'a déjà dit, à ce qu'un régiment nouveau n'était du haut en bas qu'un objet de spéculation.

Aussi pour la guerre de Savoie, en 1600, Henri IV aima mieux compléter les vieux corps avec des milices que de lever des régiments nouveaux, et, dix ans plus tard, lorsque ce prince tomba sous le poignard de Ravaillac, c'était avec treize régiments d'infanterie seulement (1), mais tous composés de vieux soldats, qu'il

(1) Les treize régiments sur pied à la mort d'Henri IV étaient : Les Gardes-Françaises, Picardie, Champagne, Piémont, Navarre, Nérestang, Balagny, Bourg de l'Espinasse, Sault, Vaubecourt,

Digitized by Google

allait entreprendre une lutte à mort contre la puissante maison d'Autriche. Ainsi Henri IV et Sully avaient compris combien il est préférable, au point de vue militaire aussi bien que sous le rapport financier, d'avoir de gros et bons régiments et un petit nombre d'états-majors. Cet exemple fut perdu pour leurs successeurs qui prodiguèrent les commissions.

Parmi les améliorations dues au règne d'Henri IV, il faut signaler de grands progrès dans le service de l'artillerie, l'institution des officiers ingénieurs et la première idée des sapeurs. Au siége d'Amiens, en 1597, le roi, fatigué de la poltronnerie des paysans requis pour creuser les tranchées, sut profiter d'un moment d'impatience de ses vieilles bandes et employa des

---

Beaumont, Portes et Ornano Corse. Les onze premiers de ces corps ont vécu jusqu'à la révolution. Ces treize régiments présentant ensemble un effectif de 50,000 hommes de pied, c'était en moyenne 3,846 hommes par régiment.

L'armée proposée par Sully, comme modèle, se composait de 50,000 hommes d'infanterie, coûtant neuf millions par an, l'année étant de dix mois, 6,000 chevaux revenant à 3 millions 400,000 livres, et 40 pièces de canon à 1,500,000 livres. Tous autres frais faits, une pareille armée devait revenir à 15 millions pour dix mois. C'est 18 millions de livres pour douze mois, ou environ 50 millions de notre monnaie pour la solde seulement. On voit qu'indépendamment de toutes autres considérations, une armée coûtait alors plus cher qu'aujourd'hui.

Il faut remarquer dans cette composition d'armée, les proportions relatives des trois armes qui se rapprochent beaucoup plus de celles adoptées aujourd'hui, que de celles des armées entretenues pendant les règnes suivants.

Digitized by Google

soldats d'infanterie à ce travail. A la paix, il détermina, au moyen d'une haute paye, un certain nombre d'hommes par compagnie à se pourvoir d'outils propres à remuer la terre ou à couper le bois. Depuis il y a toujours eu des sapeurs dans les régiments jusqu'à la création d'un corps spécial.

La minorité de Louis XIII vit renaître les troubles et la guerre civile. Les mêmes désordres conduisirent aux mêmes expédients. Ce qui restait de vieilles bandes dans les garnisons fut enrégimenté, on donna des commissions pour lever des régiments nouveaux à tous ceux qui en voulurent, enfin, pour que tout se passât comme sous Charles IX, on rétablit la garde suisse du roi, et cette fois pour rester entretenue.

Cependant pour établir une ligne de démarcation tranchée entre les anciens et les nouveaux corps et en même temps pour encourager les jeunes régiments à bien faire, le colonel général de l'infanterie ne voulut avoir de compagnies colonelles que dans les régiments anciens. De cette manière, la possession d'un drapeau blanc devint le privilége et la marque des corps permanents, mais on laissait entrevoir aux formations temporaires la possibilité d'obtenir le drapeau blanc, si elles s'en montraient dignes. C'est ainsi que le mot drapeau blanc est devenu, pendant la première moitié du XVIIe siècle, le synonyme de régiment entretenu. En 1616, le nombre des drapeaux blancs était de douze, et il ne varia pas jusqu'à l'année 1635. Ces corps étaient : les Gardes-Françaises, Picardie, Champagne, Piémont,

Digitized by Google

Navarre, Normandie, Chappes, Rambures, Bourg de l'Espinasse, Sault, Vaubecourt et Beaumont. Les six premiers étaient distingués par le titre de vieux corps; les six autres étaient appelés petits vieux.

Les guerres de religion et de la Valteline donnèrent lieu à la création d'un grand nombre de régiments français et suisses. Il en fut surtout beaucoup levé de 1626 à 1628, à l'occasion du blocus et du siége de la Rochelle. Après la reddition de cette ville et la pacification du royaume, l'infanterie française, qui, depuis sa nouvelle organisation, n'avait encore guère fait campagne que sur le sol de la patrie, franchit enfin la frontière et débuta d'une manière brillante sur les Alpes par l'attaque du Pas de Suze et le combat de Veillane, où, guidée par le jeune et infortuné duc de Montmorency, elle montra cet entrain, cette verve d'intrépidité et cette vigueur d'initiative, connue déjà des Italiens sous le nom pittoresque de *Furia francese*, et qui a toujours caractérisé depuis le soldat français.

Les vingt années qui venaient de s'écouler depuis la mort d'Henri IV, furent remarquables par l'adoption de l'exercice hollandais qui réglait le maniement de l'arquebuse, du mousquet et de la pique, par l'abandon de l'arquebuse qui disparaît définitivement en 1622 devant le mousquet de plus en plus perfectionné et allégé (1), et par des tentatives pour introduire dans les

(1) Au siége de Montauban, en 1621, on vit une compagnie de ti-

Digitized by Google

troupes l'habitude des manœuvres d'ensemble, la régularité et jusqu'à un certain point l'uniformité des costumes et de l'équipement. Ce fut surtout pendant le long blocus de la Rochelle que ces essais eurent lieu.

Arnaud, mestre de camp du régiment de Champagne et gouverneur du Fort-Louis construit pour gêner les communications des Rochelais avec les flottes anglaises, consacrait les loisirs que lui laissait cette position à l'étude de la tactique des anciens, dont il appliquait les principes à l'instruction du corps dont il était le chef. Ses travaux acquirent bientôt une telle renommée que beaucoup de jeunes officiers venaient servir comme volontaires au Fort-Louis, transformé ainsi en école militaire. Vers la même époque, l'illustre Fabert, autre soldat de fortune, faisait du régiment de Rambures, dont il était sergent-major, un régiment modèle.

Une question qui agita aussi les esprits pendant ces guerres, ce fut de donner aux troupes d'un même parti les moyens de se reconnaître dans la chaleur des combats. Les exemples de corps servant sous les mêmes drapeaux et s'entre-tuant, faute de signes de reconnaissance, étaient très-fréquents. L'absence d'un costume uniforme prêtait d'ailleurs singulièrement aux surprises et à tous les stratagèmes de la guerre. Au siége de Négrepelisse, en 1622, Louis XIII, qui avait ordonné le

---

reurs *en volant et en courant,* dont le marquis, depuis maréchal de Toiras, était le capitaine.

Digitized by

sac de la ville et le massacre de tous les habitants à cause de la lâche trahison dont ils s'étaient rendus coupables l'année précédente vis-à-vis du régiment de Vaillac, prévoyant que dans l'ardeur de l'assaut il pourrait y avoir des méprises funestes, avait prescrit à ses troupes de nouer quelque chose de blanc aux cordons des chapeaux pour servir à distinguer les amis des ennemis. Il paraît que ce moyen ne fut pas suffisant, car pendant les années suivantes on voit, dans des circonstances analogues, les chefs ordonner à leurs soldats de mettre leurs chemises par-dessus leurs habits. Cet usage se maintint assez longtemps, puisque l'expression *donner l'assaut en chemises* fait partie du langage de l'époque (1). Enfin, pendant le blocus de la Rochelle, les capitaines des Gardes-Françaises adoptèrent chacun pour leurs compagnies une tenue particulière, qui devait produire le même résultat. Cet exemple, encouragé par Louis XIII qui était fort curieux de tous ces petits détails militaires (2), fut depuis imité par les capi-

---

(1) Cet usage avait une origine très-ancienne. Il en est question dans Rabelais. On en avait même fait le mot *Camisade*.

(2) On sait que Louis XIII était un habile tambour, qu'il passait sa vie à faire faire l'exercice à son régiment des gardes, et qu'il avait la prétention de connaître par leurs noms les quatre mille hommes qui composaient alors ce corps. Voici une anecdote curieuse, rapportée par Tallemant des Réaux, et qui n'est point déplacée ici. « Louis XIII, qui faisoit tous les métiers, excepté celui de roi, et qui rasoit fort bien, s'avisa un jour de couper la barbe à tous ses officiers, et ne

Digitized by Google

taines de plusieurs autres corps. C'était tout ce que l'on pouvait faire alors, puisque l'Etat n'était point chargé de l'habillement des troupes.

L'année 1635 est un moment excessivement remarquable dans l'histoire de l'armée. La cavalerie et les dragons furent pour la première fois enrégimentés, et l'infanterie se ressentit de l'impulsion donnée à toutes les institutions militaires par le cardinal de Richelieu, qui venait de se décider à prendre parti dans la guerre de Trente ans. Au moment où la France allait avoir sur les bras toutes les forces de la monarchie espagnole, Richelieu admit plusieurs régiments au privilége du drapeau blanc et porta à dix-neuf le nombre des régiments entretenus (1). Il créa un corps d'infanterie de

---

leur laissa qu'un petit toupet au menton. On en fit une chanson, dont voici le premier couplet :

« Hélas ! ma pauvre barbe,
Qu'est-ce qui t'a faite ainsi ?
C'est le grand roy Louis
Treizième du nom
Qui toute a ébarbé sa maison. »

Nous ajouterons que c'est là l'origine du nom de *royale* donné à cet ornement.

(1) Ces régiments étaient, outre les douze que nous avons nommés plus haut, les régiments des Gardes suisses et Ecossaises, le régiment lorrain de Chamblay, le régiment écossais d'Hepburne, et les régiments français de Plessis-Praslin et de Lyonnais, enfin, le régiment de la Marine, classé d'emblée après Normandie. En 1636, trois nouveaux régiments français, Bourdonné, Montausier et Touraine, reçurent encore le drapeau blanc. Après cette époque, il semble que

Digitized by Google

marine et lui donna rang parmi les vieux régiments. Enfin, poursuivant toujours au milieu des complications extérieures ses projets hostiles contre la noblesse, il établit une nouvelle classe de régiments privilégiés qui devaient avoir le pas sur ceux des gentilshommes, c'étaient les régiments de provinces (1), c'est-à-dire portant des noms de provinces au lieu des noms de leurs mestres de camp.

---

l'usage d'octroyer le drapeau blanc se soit perdu, du moins il n'en est plus fait mention. Bussy-Rabutin seul dit que son régiment, qui, du reste, ne fut pas maintenu, avait été admis au même honneur. Il est probable que la permanence de la guerre entraînant la permanence des régiments, et leur permettant de se créer des titres, on craignit de se créer aussi des embarras pour le moment où la paix et les réformes arriveraient. Il est probable que le port du drapeau blanc cessa alors d'être un privilége, et que tous les régiments en eurent, car c'est vers cette époque que l'on commença à se servir par toute l'Europe du drapeau blanc comme drapeau parlementaire. La figure *arborer le drapeau blanc*, dans le sens de capituler, commence à devenir commune dans les mémoires du milieu du dix-septième siècle.

(1) Cette mesure de Richelieu et le but qu'il se proposait, sont si bien marqués dans l'article suivant de la *Gazette de France* du 17 mai 1636, que nous croyons devoir le rapporter ici : « La semaine passée, le roy honora du drapeau blanc et augmenta de cinq compagnies le régiment de Bourdonné, qui fut autrefois celui de Ménillet, tellement qu'il est à présent de vingt compagnies comme les régiments des provinces. » Ajoutons que parmi les régiments qui avaient le drapeau blanc, cinq prirent alors le nom de provinces. Ce sont les régiments de Maugiron, de Chamblay, d'Alincourt, de Montausier, et de Sainte-Offange, qui prirent les noms d'Auvergne, de Lorraine, de Lyonnais, d'Angoumois et de Touraine.

Digitized by Google

C'est à cette année 1635 que remonte la division des régiments d'infanterie en bataillons. Cette division ne fut d'abord que passagère. L'administration intérieure des corps n'était pas assez avancée pour qu'il en fût autrement. Mais on avait remarqué les inconvénients qu'entraînaient dans les opérations stratégiques des corps numériquement trop forts et inégaux comme l'étaient les régiments. Ce fut donc dans le but d'avoir une unité de formation régulière, d'une force convenable et déterminée, que l'on partagea, en temps de guerre seulement, les régiments en bataillons (1). Ces bataillons étaient alors commandés par les plus anciens capitaines. A partir de ce moment l'on ne compta plus l'infanterie dans les armées que par le nombre de bataillons.

En même temps que Richelieu introduisait dans l'infanterie française toutes les améliorations dont elle était immédiatement susceptible, il ne négligeait aucun moyen d'exciter son émulation et de préparer la voie à de nouveaux perfectionnements, en mettant sous ses yeux des exemples bons à imiter. C'est ainsi qu'il prit encore en 1635 à sa solde les régiments d'infanterie allemande du duc Bernard de Saxe-Weymar, célèbres à cette époque sous le nom de Weymariens. Ce fut avec

---

(1) On voit que le sens du mot bataillon s'était altéré depuis le XVIe siècle. Cependant il désignait toujours l'unité de formation au point de vue de la tactique.

Digitized by Google

ces troupes élevées à l'école de Gustave-Adolphe que le grand Turenne commença à développer ces merveilleuses qualités de général en chef, qui, en raison des grandes choses qu'il accomplit avec de petits moyens, le placent au premier rang des capitaines dont la France s'honore.

A la fin de 1642 mourut Richelieu, dont le règne avait été particulièrement favorable au développement de l'infanterie, en portant les derniers coups à l'esprit féodal. Peu de mois après, Louis XIII le suivait dans la tombe, léguant à son successeur des troupes nombreuses (1), bien organisées, bien commandées et parfaitement aguerries.

Le règne de Louis le Grand, époque la plus brillante des annales monarchiques, s'ouvrit par une victoire éclatante. Pendant que Louis XIII s'acheminait vers Saint-Denis, cinq jours après sa mort, le 19 mai 1643, cette redoutable infanterie espagnole, dont la maison d'Autriche était si fière, succombait dans les plaines de Rocroi sous les coups de l'infanterie française. Cette journée eut des résultats immenses. On l'a souvent répété, le soldat français a besoin d'avoir foi en sa force; l'impatience est le point saillant de son caractère; les

(1) Le nombre des régiments d'infanterie sur pied, au moment de la mort de Louis XIII, s'élevait au chiffre énorme de 139, parmi lesquels on comptait trois régiments des gardes, un régiment écossais, six allemands, deux irlandais, cinq suisses, deux lorrains et un italien.

Digitized by Google

guerres de chicane l'énervent; les échecs le rebutent; il lui faut de grandes victoires qui l'exaltent, ou de grands revers qui l'indignent et qu'il brûle de venger. Le succès inespéré de Rocroi, en imprimant dans son âme la conviction qu'il était désormais le premier soldat du monde, en excitant jusqu'au plus haut degré son ardeur, fut la principale cause de cette suite non interrompue de triomphes qui distingua le règne de Louis XIV jusqu'à la paix de Riswich, et qui fit de ce souverain l'arbitre et en quelque sorte le maître de l'Europe.

La mort du grand cardinal et la minorité du nouveau roi, en relevant les espérances de l'ennemi et en lui faisant multiplier ses attaques, contraignit encore à augmenter les forces de la France. Il fallait, en effet, faire face à la fois dans les Pays-Bas, en Allemagne, en Italie et en Catalogne. Mais l'augmentation de l'infanterie porta surtout sur les auxiliaires étrangers. Le cardinal Mazarin, qui avait succédé à Richelieu, et qui avait peut-être ses raisons pour cela, eut la manie des régiments étrangers, surtout des italiens, et se fit même colonel de plusieurs d'entre eux.

En 1645, la première révolution d'Angleterre jeta sur les côtes de France une foule d'émigrés, qui formèrent des régiments dont le nombre s'accrut encore après l'exécution de Charles Ier. Pendant cette même année, les Pays-Bas commencèrent à faire défection à l'Espagne et l'on vit des régiments wallons. L'année 1646 amena pour la première fois sous les drapeaux français une nation valeureuse, qui plus tard devait

Digitized by Google

verser pour la France le plus pur de son sang. A la fin de la guerre de Trente ans, à l'époque du mariage de Marie-Louise de Gonzague avec Wladislas roi de Pologne, deux régiments polonais vinrent débarquer à Calais et prendre parti dans les rangs français. En 1647 parut un régiment catalan, qui vint combler un dernier vide, laissé par la nation espagnole, dans ce rendez-vous de tous les peuples militaires de l'Europe, conviés au service de Louis XIV.

La paix de Westphalie, en 1648, ralentit le feu de la guerre étrangère : mais, comme si les soldats ne devaient pas avoir le temps de respirer sous ce belliqueux règne, la guerre civile se ralluma. La Fronde, que l'on représente généralement comme une échauffourée burlesque, n'en donna pas moins lieu à des combats terribles. La bataille du faubourg Saint-Antoine, où Condé et Turenne, combattant sous des drapeaux différents, déployèrent toutes les ressources de leur génie, en fut un sanglant épisode, où l'infanterie fit un glorieux apprentissage de cette guerre difficile des rues, qui ne fut éclipsé dans la suite que par la prise de Saragosse.

Cependant la guerre avait continué contre l'Espagne. La victoire, remportée par Turenne dans les dunes de Dunkerque, y mit fin. La paix des Pyrénées, consolidée par le mariage du roi avec l'infante Marie-Thérèse, donna enfin le repos au royaume après quarante ans de guerre continue.

Pendant la longue prise d'armes que nous venons de parcourir, il y eut peu de place pour les améliorations.

Digitized by Google

Cependant l'adoption définitive du mousquet eut pour résultat, à mesure que cette arme se perfectionna et devint plus maniable, de diminuer le nombre des piquiers et de faire disparaître les corselets. Cette guerre fut la dernière où il y ait eu de l'infanterie cuirassée. Suivant Puységur, ce fut après la bataille de la Marfée, en 1641, que les soldats se débarrassèrent du corselet, qui n'était plus pour eux qu'une charge inutile depuis le perfectionnement des armes à feu. Les officiers seuls le conservèrent encore quelque temps. Les piquiers des gardes suisses continuèrent aussi de le porter jusqu'à la suppression des piques, que la baïonnette allait remplacer. Celle-ci fut inventée en 1640; bien imparfaite, à la vérité, puisque son manche s'introduisait dans le canon du mousquet (1) et que par conséquent cette arme ne pouvait être employée comme arme de hast et comme arme à feu que successivement. Les imperfections de ce système empêchèrent la baïonnette de faire promptement fortune; cependant les officiers chargés du

(1) Le mot baïonnette vient de l'espagnol. *Bayneta*, dans cette langue, signifie petite gaine, petit fourreau. On a donné au contenu le nom du contenant. Les premières baïonnettes se composaient d'une lame, tranchante des deux côtés, d'un pied de longueur, ajustée comme un fer de pique, sur un petit manche en bois de quatre ou cinq pouces de long, qui s'enfonçait dans le canon, dont il avait exactement le diamètre. Ce petit manche était renflé à l'endroit de sa jonction avec la lame, pour maintenir la baïonnette à l'orifice du canon. Pendant soixante ans, on ne trouva rien de mieux que cela. La bayonnette à douille ne fut inventée qu'en 1701.

Digitized by Google

commandement de petites troupes, comme avant-gardes, escortes, fourrages, proclamaient déjà combien il était avantageux, dans de pareilles circonstances, d'avoir des hommes qui fussent à la fois piquiers et mousquetaires. A la paix des Pyrénées, les hommes armés de piques ne formaient plus que la moitié de l'infanterie.

Les premiers fusils, c'est-à-dire les premières armes à feu où l'inflammation de la charge s'opérât par le choc d'un morceau de silex (1) contre une batterie d'acier, inventés vers 1630, ne parurent dans l'armée française, après plusieurs perfectionnements, que pendant les troubles de la Fronde. Le maréchal d'Hocquincourt leva le premier, en 1652, un régiment de fusiliers pour l'armée de Catalogne.

N'oublions pas de dire que les tambours-majors datent de 1651, ainsi que les aides et les sous-aides-majors, officiers dont l'emploi correspondait à celui des adjudants-majors actuels.

De tous les régiments d'infanterie qui existaient à la paix des Pyrénées (2), Louis XIV n'en conserva sur pied que quarante-huit, y compris ceux des Gardes françaises et suisses, un régiment écossais, un régiment

---

(1) Fusil vient de l'italien *fucile*, qui est le nom du petit morceau d'acier, du briquet, dont on se sert pour obtenir du feu en le frappant sur un silex.

(2) Il y avait alors 114 régiments d'infanterie, dont 3 suisses, 2 écossais, 8 irlandais, 1 anglais, 5 italiens, 2 catalans et 6 allemands.

Digitized by Google

allemand et un régiment catalan. Tous les autres furent licenciés, incorporés ou réduits en compagnies de garnison. Ceux qui survécurent furent même soumis à une dure réforme. Excepté les vieux corps qui gardèrent vingt compagnies, on ne leur laissa que quatre et même deux compagnies.

CHAPITRE X.

Etat de l'infanterie sous le règne de Louis XIV. Suppression de la charge de colonel général. Conséquences de cette mesure. Rang des régiments. Grenadiers. Uniforme. Armement. Création du corps royal de l'artillerie. Milices. Troupes légères. Nouveaux régiments de 1702.

L'espace de temps compris entre les années 1659 et 1672 est un de ces moments remarquables dans l'histoire des nations, où un peuple, se reposant dans sa force après de longues et laborieuses luttes, met à profit les leçons du passé et l'expérience des hommes éminents que les circonstances difficiles font toujours surgir pour avancer d'un pas dans la voie des progrès. Quand un tel peuple a pour chef un prince tel que l'était Louis XIV, à cette époque de son règne, jeune, plein de sentiments nobles et fiers, désireux de s'instruire, surtout d'agir; quand un tel chef a pour ministres des hommes comme Louvois et Colbert, pour généraux des Turenne et des Condé, le pas est immense.

De cette époque date pour l'armée une foule d'améliorations, qui achevèrent de faire disparaître les dernières traces du moyen âge. Ce fut là le commencement de la prépondérance de l'infanterie.

La noblesse avait jusque-là toujours préféré le ser-

Digitized by Google

vice de la cavalerie : d'anciens préjugés, encore très-vivaces, l'éloignaient du service à pied. D'ailleurs, la gendarmerie française avait une vieille renommée que la réputation naissante de l'infanterie n'était pas encore parvenue à égaler. Les compagnies d'ordonnance, qui ne commencèrent à être enrégimentées qu'en 1635, flattaient l'amour d'indépendance qui caractérisait les enfants des grandes maisons, et les offices de la cavalerie offraient à leur bouillant courage des occasions plus fréquentes de se signaler. Aussi est-il à remarquer que pendant les deux premiers tiers du XVIIe siècle la proportion de la cavalerie dans les armées françaises était encore très-forte. A Rocroi, le duc d'Enghien avait sept mille chevaux sur une armée de vingt-deux mille hommes. Turenne, à la bataille des Dunes, n'avait que neuf mille fantassins pour six mille hommes de cavalerie.

Le cardinal de Richelieu qui porta de si rudes coups à l'esprit aventureux et indépendant de la haute noblesse, en créant les régiments de cavalerie, fit descendre les capitaines des compagnies de gendarmes et de chevau-légers au rang de subalternes. La chose perdit dès lors beaucoup de son prix. Le cardinal Mazarin suivit un autre système qui conduisit au même résultat. Il délivra à tous ceux qui en voulurent des commissions de mestres de camp de cavalerie, et permit aux gentilshommes moins riches de lever des compagnies. Les uns et les autres se ruinèrent. Les folies de la Fronde achevèrent l'œuvre de Richelieu et de Mazarin. Une noblesse

Digitized by Google

pauvre, criblée de dettes, et passionnée pour le luxe, le faste et les plaisirs dispendieux, appartenait désormais corps et âme au roi. Il n'avait plus qu'à faire connaître son bon plaisir.

Pour donner à cette noblesse, réduite à se contenter des miettes de la royauté, un emploi qui ne blessât point son orgueil, Louis XIV organisa sa maison militaire sur un pied colossal. Les cadres de cette garde étaient, sans doute, hors de proportion avec l'effectif général de l'armée entretenue, mais il ne faut pas perdre de vue que cette institution fut surtout un coup de politique très-habile. Placés sans cesse sous l'œil d'un souverain, que le bonheur constant de ses armes, la fierté de son attitude vis-à-vis des autres puissances de l'Europe, et la grandeur qu'il mettait dans ses moindres actions, élevaient si haut dans l'esprit d'une nation essentiellement vaniteuse, les jeunes seigneurs considérèrent comme un grand honneur de débuter dans la carrière militaire par les plus minces emplois de sa maison. Ils se rompirent à une discipline sévère, s'astreignirent sans murmurer à tous les détails si fastidieux des positions subalternes, et poussant le sentiment du point d'honneur et du dévouement jusqu'à l'exaltation, s'enrôlèrent en foule, pour porter le mousquet, dans le régiment des Gardes françaises et surtout dans les régiments du Roi et du Dauphin créés spécialement pour les recevoir : s'estimant heureux quand le grand roi, pour prix de leur intrépidité et de leurs services, voulait bien leur accorder une enseigne ou une compagnie. Ce fut ainsi

Digitized by Google

que la noblesse, plus sage alors qu'elle ne l'a été depuis, maintint incontestée, pendant un siècle encore, sa supériorité sur une autre classe de la société française, dont l'éducation était moins avancée.

Les nombreux siéges auxquels donnèrent lieu les expéditions de Flandre et de Franche-Comté en 1667 et 1668, achevèrent de mettre l'infanterie en évidence. Louis XIV aimait la guerre de siéges, qui lui permettait de diriger lui-même les opérations de son armée et de montrer ses connaissances militaires, sans trop exposer sa royale personne et sans se priver de son entourage habituel de femmes et de courtisans. Sous l'influence des idées personnelles du roi, qui était d'ailleurs flatté d'avoir pour lui l'opinion du grand Vauban, l'armée fut surtout organisée pour la guerre de siéges, c'est-à-dire que l'infanterie devint prépondérante, trop prépondérante peut-être , et que la cavalerie fut réduite au rôle d'un accessoire utile. Ainsi se termina une révolution commencée depuis sept siècles, et pendant les phases de laquelle on vit constamment les progrès de l'infanterie liés aux progrès de la puissance royale, marchant les uns et les autres du même pas sur les ruines des institutions féodales.

Un des premiers actes de Louis XIV fut la suppression de la charge de colonel général de l'infanterie, qui, devenue héréditaire dans la famille des ducs d'Epernon, était arrivée par une suite de concessions et d'empiétements à posséder de tels priviléges que le roi n'avait pour ainsi dire plus d'autorité sur les troupes à pied. Louis XIV

Digitized by Google

profita de la mort du dernier titulaire, Bernard de Nogaret, duc d'Epernon, pour supprimer cette charge gênante et se réserva à lui-même tous les droits et priviléges de colonel général de l'infanterie (1). L'édit du 26 juillet 1661, qui frappait la charge de colonel général, entraîna des modifications dans l'état des régiments d'infanterie et dans les rapports des principaux officiers entre eux. Ces modifications furent réglées par plusieurs ordonnances successives et notamment par celle du 28 juillet 1661 (2). Par cette ordonnance les mestres

---

(1) C'est alors que l'enseigne blanche devint le symbole particulier du roi, considéré comme chef des armées de terre et de mer.

(2) Nous transcrivons ici, d'après Daniel, les termes de cette ordonnance importante.

« *Ordonnance du roy, portant que les mestres de camp des régiments d'infanterie, estant à la solde de sa majesté, prendront désormais la qualité de colonels, et qu'ils les commanderont immédiatement sous l'autorité de sa majesté.*

» De par le roy. Sa majesté ayant à l'occasion du décès de feu monsieur le duc d'Espernon, vivant pair et colonel général de l'infanterie de ce royaume, éteint et supprimé ladite charge de colonel général, pour ne pouvoir jamais revivre ni être rétablie en quelque manière, et pour quelque cause que ce puisse être : sa majesté a en même tems résolu de prendre elle-même les soins auxquels les fonctions de ladite charge s'étendoient sur toutes les troupes d'infanterie, et de ne faire désormais répondre qu'à elle seule les principaux chefs qui les commanderont, établissant l'ordre et la manière du commandement qu'elle désire être gardé en chaque régiment.

» Et voulant sur cela faire sçavoir bien particulièrement ses intentions, sa majesté a ordonné et ordonne :

» Que tout mestre de camp d'infanterie prendra doresnavant le titre et qualité de colonel, au lieu de celle de mestre de camp, sans toutes-

Digitized by Google

de camp d'infanterie prirent le titre de colonels et leurs compagnies passèrent du deuxième rang au premier. Il

---

fois qu'il puisse prétendre comme colonel de plus grandes prérogatives ni d'autres avantages que ceux dont il a joui ci-devant en qualité de mestre de camp ;

» Que la compagnie que chacun d'eux commande en ladite qualité de mestre de camp, et qui marchoit après celle du colonel général, tiendra le premier rang et prendra la droite sur toutes les autres compagnies du régiment dont elle est, en toutes marches et occasions de guerre, comme la colonnelle et la première d'iceluy ;

» Que celle qui étoit la compagnie du feu colonel général, et qui est commandée par le lieutenant-colonel en chaque corps, sera la seconde d'icelui, et marchera immédiatement après ladite compagnie colonnelle; et que l'une et l'autre seront toujours la première et la seconde du régiment, et ne rouleront point avec les autres d'iceluy;

» Que ladite seconde compagnie sera commandée par ledit lieutenant-colonel en chaque régiment, comme capitaine particulier d'icelle ;

» Et afin qu'elle soit pourvue de pareil nombre d'officiers que les autres compagnies du régiment, sa majesté entend que l'enseigne colonel monte à la charge de lieutenant de ladite compagnie, pour en faire la fonction tout ainsi et en la même manière que les lieutenants des autres compagnies dudit régiment, et sa majesté pourvoira à la charge d'enseigne de ladite compagnie, qui vacquera par cette promotion ;

» Que lorsque la charge de lieutenant-colonel viendra à vacquer dans chaque régiment, sa majesté y pourvoira ainsi qu'aux autres compagnies d'iceluy, sans qu'aucun capitaine puisse prétendre y devoir monter, soit par droit d'ancienneté, ou autrement.

» Veut sa majesté que les lieutenants-colonels qui sont présentement en charge dans les régiments, en considération des services qu'ils y ont rendus, jouissent pendant tout le temps qu'ils possèdent lesdites charges, des mêmes appointements dont ils étoient payez jusqu'à présent, sans que ceux qui leur succèdent esdites charges

Digitized by Google

résulta, en outre, de la suppression du colonel général plusieurs conséquences qu'il est nécessaire de faire ressortir.

Les chefs des régiments d'infanterie gagnèrent en considération et en autorité réelle. Ayant désormais une action immédiate sur les corps qu'ils commandaient, ils durent déployer plus de zèle et plus d'amour-propre dans une charge qui leur était devenue personnelle (1).

Le drapeau blanc, qui était le signe de l'autorité su-

---

puissent prétendre ledit payement, ni d'autres avantages que ceux qui leur seront dus en qualité de capitaines.

» Mande et ordonne sa majesté aux colonels des régiments de son infanterie françoise, lesquels en estoient ci-devant mestres de camp, et aux commissaires des guerres ordonnez à la conduite et police desdits régiments, de tenir la main, chacun comme il appartiendra, à l'exacte observation de la présente, laquelle sa majesté veut être leue et publiée à la tête de chacun desdits corps, et affichée ès quartiers où ils sont en garnison, à ce qu'aucun n'en prétende cause d'ignorance.

» Fait à Fontainebleau, le 28e jour de juillet 1661. Signé Louis.
Et plus bas, le Tellier. »

Voilà le titre de colonel descendu à la valeur qu'il possède aujourd'hui. Les termes de cette ordonnance sont très-propres à faire ressortir toute la différence qu'il y avait entre le colonel d'autrefois et le nouveau colonel. Celui-ci n'est qu'un mestre de camp, un officier commandant par délégation. L'ancien colonel était chef et maître de ses gens.

(1) Il y avait un certain nombre de régiments dont le roi, les princes du sang ou quelques personnages distingués étaient colonels propriétaires. Les officiers qui commandaient ces régiments n'avaient que le titre de colonels-lieutenants. Mais, en réalité, ils étaient chefs de corps aussi bien que les colonels.

Digitized by Google

périeure, passa dans l'ancienne compagnie du mestre de camp devenue la première. Dès lors les chefs des régiments de gentilshommes cessèrent de faire porter leurs couleurs sur les autres drapeaux du régiment (1), et ceux-ci désormais fixés devinrent des drapeaux d'ordonnance, comme l'étaient déjà ceux des régiments à titres de provinces.

Le sens du mot lieutenant-colonel fut complétement altéré. Le lieutenant-colonel perdit l'indépendance dont il jouissait dans le régiment, et sa compagnie recula d'un rang ; mais il devint le second officier du corps, et s'il ne cessa pas d'être un simple capitaine, il eut cependant dès lors à remplir les fonctions d'un officier supérieur. Quand le régiment avait en ligne deux bataillons et que le colonel était à la tête du premier, le lieutenant-colonel commandait le second. Pendant les quartiers d'hiver, lorsque le colonel était à Versailles, tout le poids du commandement dans ses détails les plus compliqués retombait sur le lieutenant-colonel. A vrai dire, les colonels ne commandaient, pour la plupart, leurs régiments qu'en temps de campagne. Bientôt enfin les abus des exigences aristocratiques, qui avaient succédé aux abus des exigences féodales, firent du lieute-

(1) A partir de 1661, on ne vit de changements de drapeaux que dans quelques-uns des régiments dont il est question dans la note précédente. Ainsi, en 1675, le régiment de Turenne ayant été donné au duc du Maine, les drapeaux noirs de la maison de Bouillon furent remplacés par d'autres drapeaux aux couleurs du fils de Louis XIV.

Digitized by Google

nant-colonel, dans beaucoup de circonstances, l'homme le plus essentiel et le chef réel du régiment (1). Aussi le titre de lieutenant-colonel, auquel Louis XIV n'avait pas voulu qu'on pût monter par le seul droit d'ancienneté, fut-il presque toujours donné à des officiers d'un grand mérite, et à qui il ne manquait que la naissance et la fortune pour arriver à la tête de l'armée. Le roi, pour entretenir le goût du service parmi ces braves et utiles officiers, leur ouvrit une porte vers les hautes charges. Comme la plupart d'entre eux étaient dans l'impossibilité d'acheter des régiments et de devenir colonels, il voulut que les lieutenants-colonels pussent arriver au grade nouveau de brigadier (2), sans passer

(1) C'est ce qui arrivait lorsqu'un régiment avait l'honneur d'être commandé par un colonel à la bavette.

(2) Depuis une trentaine d'années, on avait commencé dans les armées à réunir deux ou trois régiments pour former une brigade. Cette brigade prenait le nom du régiment le plus ancien, et était commandée par le mestre de camp de ce régiment, quelleque fût l'ancienneté de cet officier. Ainsi le voulait le droit de préséance des corps. Or, il arrivait souvent que le commandant de la brigade était incapable et avait sous ses ordres des mestres de camp plus anciens que lui. Pendant les dernières campagnes qu'il fit en Flandre, Turenne avait déjà obtenu que les brigades de cavalerie fussent commandées par des mestres de camp expérimentés et commissionnés à cet effet. En 1667, Louis XIV créa des offices de brigadiers dans la cavalerie, et par une ordonnance du 30 mars 1668 il étendit cette institution à l'infanterie. Les brigadiers, qui remplirent jusqu'en 1788 les fonctions attribuées aujourd'hui aux maréchaux de camp, étaient officiers généraux, de sorte que, par une combinaison bizarre, on vit des lieutenants-colo-

Digitized by Google

par celui de colonel. C'est en suivant cette route que Cattinat, Vauban et Chevert sont parvenus, les deux premiers à la dignité de maréchal de France, le dernier au grade de lieutenant général des armées du roi.

Louis XIV, débarrassé des entraves qu'opposaient à sa volonté les priviléges du colonel général, et avec l'aide du sévère Louvois, introduisit dans ses troupes l'ordre, l'uniformité et une discipline rigoureuse, institua l'administration militaire et régla le service à l'intérieur et en campagne.

Les attributions de chaque grade furent soigneusement définies et la hiérarchie établie sur des bases fixes. Le pas de préséance des régiments d'infanterie n'avait jamais été réglé d'une manière officielle. Cependant, par suite des réformes et des licenciements auxquels la plupart de ces régiments avaient été soumis dans leur origine, ils étaient loin d'être d'accord sur le rang qu'ils devaient occuper entre eux. Dans un temps où le droit de choisir ses quartiers et de monter le premier à l'assaut appartenait au plus vieux régiment, cette lacune dans les ordonnances avait souvent causé les contestations les plus graves et les plus dangereuses pour le succès des opérations. Deux ordonnances des 19 et 28

---

nels de régiments, qui étaient officiers généraux, et qui étaient quelquefois appelés à commander des brigades, où leurs colonels devenaient leurs subordonnés.

Digitized by Google

février 1666, complétées par le règlement du 26 mars 1670, firent disparaître toute incertitude à cet égard (1).

Les grenadiers furent créés en 1667. Les premières grenades à main avaient été lancées au siége d'Arles en 1536. Depuis cette époque cette dangereuse mission était confiée à des volontaires qu'on appelait enfants perdus. Louis XIV, voulant utiliser cet esprit de gloire qui anime le soldat français et s'assurer en même temps des hommes qui joignissent à l'intrépidité l'expérience et l'habileté dans ce périlleux exercice, institua dans chaque compagnie d'infanterie quatre soldats d'élite qu'il nomma grenadiers et à qui il fit une haute paye. Cette création produisit un effet merveilleux. Les hommes qui furent l'objet de cette distinction se signalèrent dans les campagnes de Flandre et de Franche-Comté par des traits d'une audace extraordinaire. Aussi les grenadiers se multiplièrent-ils rapidement. En 1670, le

---

(1) L'ordonnance du 19 février 1666 avait eu pour but de mettre un terme aux contestations continuelles qui s'élevaient entre les régiments de Champagne, de Piémont et de Navarre, en les déclarant égaux en ancienneté et en établissant entre eux un roulement qui donnait successivement par année le pas à chacun d'eux. C'est ce qu'on appela le semestre. L'ordonnance du 28 février établit également le semestre entre les régiments de Castelnau, de Rambures et d'Auvergne, qui se trouvaient dans le même cas. Ce semestre régla le rang annuel de ces six régiments, jusqu'à l'ordonnance du 19 février 1777, qui, après un tirage au sort, assigna à chacun de ces corps un rang fixe.

Digitized by Google

régiment du Roi eut une compagnie entière de grenadiers. Cette mesure fut bientôt étendue aux trente plus anciens régiments et successivement à tous les autres. Les grenadiers furent armés d'une petite hache et d'une épée. En 1671, on leur donna le fusil. Ils portaient de plus douze ou quinze grenades renfermées dans un sac de cuir, appelé grenadière.

L'uniforme, qui, ainsi que nous l'avons déjà dit, avait été l'objet de plusieurs essais particuliers et incomplets, fut définitivement donné aux troupes en 1670, et les soldats furent dès lors habillés aux frais du roi. Les Suisses seuls ne furent pas compris dans cette réforme. Ils conservèrent leurs antiques pourpoints jusqu'à la fin du siècle. Les premiers uniformes ne différaient guère, quant à l'ensemble, du costume civil : c'étaient : l'habit à larges basques, l'ample veste et le feutre à bords ronds et plats qu'on retrouve encore chez les campagnards du centre de la France; mais tous les hommes d'un même régiment étaient vêtus de la même manière, et c'était là le point essentiel pour la discipline, pour la propreté, et pour la considération que les soldats acquéraient à leurs propres yeux, en se voyant recouverts du même habit que leurs officiers. Le premier uniforme porté par l'infanterie française se composa d'un habit gris clair pour tous les régiments (1). Ceux-ci se distinguaient par la

(1) Pendant la période comprise entre 1670 et 1700, on trouve

Digitized by

couleur de la veste et de la culotte, et quelquefois par celle de la doublure de l'habit qui ressortait dans les collets et les parements retroussés. Ces couleurs distinctives étaient le blanc, le rouge et le bleu de la livrée royale. Un très-petit nombre de régiments, auxquels se rattachaient certaines traditions ou qui avaient une origine étrangère, portait des couleurs différentes de celles que nous venons de nommer (1). Les hommes portaient, en outre, sur leurs chapeaux des plumes ou des nœuds de rubans (origine des cocardes) aux couleurs des colonels. Enfin dans plusieurs corps les officiers et sous-officiers avaient sur l'épaule gauche une touffe de rubans (origine des épaulettes) aux mêmes couleurs. Après la paix de Riswick, le costume des troupes fut amélioré et commença à prendre ce qu'on appelle le type militaire. Les régiments d'infanterie reçurent le chapeau uniforme à bords retroussés, galonné d'or ou d'argent et orné de la cocarde noire. Les habits et vestes, coupés d'une manière particulière et invariable dans chaque corps, furent garnis de boutons métalliques qui dessinaient les devants, la taille et les poches. Le soulier à

---

souvent les régiments d'infanterie et de cavalerie, qui n'appartenaient point au roi ou aux princes, désignés sous le nom de régiments gris, de même qu'on disait la maison rouge, en parlant de la cavalerie légère de la maison du roi.

(1) Ainsi le régiment de Piémont, qui venait des bandes noires, eut le parement noir; le régiment de Dampierre, qui était d'origine lorraine, le porta vert.

Digitized by Google

boucle, le ceinturon porte-épée et porte-giberne (1) et les cheveux noués en bourse devinrent de rigueur.

L'année 1670 vit encore une innovation considérable. Le fusil et la baïonnette, qui avaient fait des progrès dans les mains du soldat, furent adoptés pour l'armement d'une partie de l'infanterie par une ordonnance du 25 février. Dès l'année suivante, on en donna aux grenadiers et même à un régiment tout entier, celui des Fusiliers du roi. Dès ce moment, les mousquets commencèrent à disparaître. En 1699, il n'y en avait plus. La baïonnette devait aussi porter un coup mortel aux piques et pertuisanes. Cependant ces dernières armes avaient conservé de nombreux et zélés partisans, et Louvois lui-même n'osa pas en prescrire l'abandon. Il fallut que l'expérience eût démontré qu'en maintes circonstances le courage du piquier se trouvait complétement paralysé par l'inefficacité de son armement et qu'on fût parvenu par l'invention de la baïonnette à douille à faire du fusil une arme de jet et une arme de hast tout à la fois, pour voir disparaître les dernières piques. Les Suisses les abandonnèrent les derniers en 1703.

Il n'est pas besoin d'ajouter que le nouvel armement,

---

(1) La giberne venait de paraître avec les cartouches à balles, et remplaçait depuis peu les petites boîtes à charges suspendues au baudrier ou à la bandoulière. La giberne se porta d'abord comme on la voit aujourd'hui, attachée au ceinturon. Le mot giberne paraît avoir la même origine que gibecière, et dériverait du grec *kibba*, petit sac. Cartouche vient de *carta*, papier.

Digitized by Google

étant devenu obligatoire, cessa d'être au compte du soldat (1), et qu'il amena l'introduction d'un nouvel exercice et d'une nouvelle tactique. Après la paix de Nimègue, en 1680, le comte d'Artagnan de Montesquiou, depuis maréchal de France, fut envoyé successivement dans toutes les garnisons du royaume pour en établir uniformément les principes. La conséquence naturelle de l'adoption générale des armes à feu fut de diminuer la profondeur des bataillons. Le nombre des rangs d'une troupe d'infanterie en bataille, qui était de dix à la fin du seizième siècle, n'était plus que de quatre à la fin du dix-septième.

Ce fut encore en 1670 que l'ancien sergent-major du régiment prit sous le nom de major la direction de la comptabilité particulière du corps.

Nous avons nommé plus haut le régiment des Fusiliers du roi. L'établissement de ce corps, qui eut lieu en 1671, est à lui seul un grand événement qui marque d'une manière bien précise le moment où la puissance royale est arrivée à son plus complet développement, le moment où un simple signe de sa volonté suffit pour faire taire tous les préjugés chevaleresques.

Jusqu'alors l'artillerie n'avait point été servie militairement. Considéré comme l'exercice d'un art mécani-

(1) Ce ne fut toutefois qu'en 1727 que l'Etat prit complétement à sa charge l'armement du soldat. Jusque-là il était resté facultatif dans beaucoup de corps sous le rapport du modèle.

Digitized by Google

que, le métier de l'artilleur était profondément méprisé par la noblesse et ne pouvait dans ces temps de superbe ignorance être pratiqué que par des gens de basse naissance. Les soldats eux-mêmes, toujours prêts à se modeler sur leurs chefs, auraient cru se déshonorer en déposant la pique ou le mousquet pour prendre le refouloir. Les bouches à feu étaient donc servies par des artisans, brevetés du Grand maître de l'artillerie en qualité de canonniers, de bombardiers et d'ouvriers, sous la direction de certains ingénieurs qu'on appelait commissaires de l'artillerie. Ces hommes n'étaient point considérés comme militaires, mais en retour de certains avantages dont ils jouissaient, ils se trouvaient en état de réquisition permanente et dans une position qui a quelque analogie avec celle des officiers mariniers et des matelots classés de nos jours. En campagne, la garde du matériel et du personnel de l'artillerie était confiée à l'infanterie et ordinairement aux Suisses, quand il y en avait dans l'armée.

Un tel état de choses n'était plus en rapport avec les institutions militaires au temps de Louis XIV, et surtout avec le nouveau rôle que le matériel d'artillerie déjà perfectionné était appelé à jouer sur les champs de bataille. Le roi voulut rendre l'artillerie militaire et inaugurer cette innovation d'une manière éclatante et qui manifestât bien sa pensée. Il créa donc un régiment d'infanterie destiné spécialement à la garde de l'artillerie et au besoin à son service, et pour le composer il prit des compagnies dans les vieux corps et des officiers

Digitized by Google

dans son propre régiment. Il appela ce nouveau corps le régiment des Fusiliers du roi, lui donna un uniforme magnifique et voulut en être lui-même le colonel (1).

C'en était fait : l'armée était lancée dans une voie nouvelle; les dernières traces du moyen âge venaient de disparaître; le costume, l'armement, la discipline, les habitudes, tout prenait un caractère de fixité, une physionomie particulière qui marquait une transition complète entre les temps anciens et l'époque moderne. Les institutions de Louis XIV s'amélioreront, subiront les modifications que la mode, le progrès des sciences et la marche de l'éducation nationale pourront exiger; des circonstances difficiles, quelques innovations malheureuses viendront quelquefois en altérer l'ensemble; mais les grands principes sont posés; l'armée est définitivement constituée. Cent ans juste s'étaient écoulés depuis la création des premiers régiments d'infanterie. Dorénavant la France n'a plus rien à demander aux

---

(1) Suivant un contemporain, le lieutenant-colonel de Guignard, l'esprit de la noblesse serait dès cette époque tombé bien bas, car voici ce qu'il dit dans son Ecole de Mars de la création du corps de l'artillerie. « Dans l'origine, les nobles auraient cru se déshonorer en entrant dans ce corps. Sa majesté ayant ordonné de forts appointements pour les capitaines qui devaient commander les nouvelles compagnies, cet appât acheva de détruire l'ancienne délicatesse; les plus qualifiés n'eurent plus aucune répugnance à devenir capitaines de forgerons, de charpentiers, etc., ce qui aurait paru singulier dans un autre temps, faute de faire attention que tout ce qui est du métier de la guerre fait honneur, sous quelque titre que ce soit. »

Digitized by Google

nations étrangères; elles-mêmes viendront puiser chez elle de grands exemples et payeront souvent bien cher les leçons qu'elles recevront de la grande nation.

En 1672, au moment où Louis XIV déclara la guerre aux Etats généraux de Hollande (1), l'infanterie française se composait de quarante-huit régiments de force inégale. Les Gardes-Françaises comptaient trois mille hommes. Les six vieux corps et les régiments du Roi, Royal, du Dauphin, du duc d'Anjou et de la Reine avaient chacun soixante-dix compagnies de cinquante-trois hommes, y compris les officiers. Les autres avaient trente-trois, vingt-quatre, vingt, dix-huit et seize compagnies. Il y avait, en outre, quatorze régiments étrangers présentant un effectif de 28,256 hommes. L'infanterie tout entière, en y comprenant les deux régiments des gardes, se composait donc de soixante-deux régiments, et le nombre des soldats à pied sous les drapeaux s'élevait au chiffre de 114,413 hommes, chiffre qui s'augmenta dès la première campagne de 15,000 hommes par la création de trois cents nouvelles compagnies d'infanterie destinées à compléter les régiments les plus faibles.

La guerre de Hollande, terminée en 1678 par la

---

(1) On sait que cette guerre fut déterminée par un motif assez futile. Louis XIV avait pris le soleil pour son emblème. L'ambassadeur hollandais Josué Van-Buninghem eut l'impertinence de faire frapper une médaille qui le représentait avec le soleil au-dessus de la tête et ces mots : *Conspectu meo stetit sol.*

Digitized by

paix de Nimègue, porta la puissance de Louis XIV à son apogée. Une armée, organisée d'une manière si supérieure à celles des autres nations européennes, bien armée, bien exercée, soumise à une discipline sévère, et conduite par Turenne et Condé, devait faire des prodiges (1). Mais Condé faisait ses dernières campagnes, et son émule de gloire, Turenne, tombait à Salzbach frappé par un boulet de canon. Les successeurs de ces grands hommes, ceux que madame de Sévigné appelait spirituellement la monnaie de Turenne (2), avaient des talents, mais peu de génie. Luxembourg seul, méconnu à cette époque et sur qui tombaient principalement les épigrammes de l'illustre marquise, devait maintenir intacte la gloire des armes françaises.

Cette guerre de sept ans avait vu l'infanterie s'aug-

---

(1) On a beaucoup parlé, pour contester la discipline des troupes en ce temps, des ravages exercés dans le Palatinat par l'armée de Turenne, sur les habitations des gens paisibles. Il ne faut point oublier, d'abord que ces terribles exécutions eurent lieu par l'ordre de Louvois, puis que ces habitants paisibles s'étaient rendus coupables d'une abominable atrocité vis-à-vis d'un certain nombre de soldats français qui étaient tombés dans leurs mains. Ils les avaient attachés aux arbres du chemin sur lequel devait passer Turenne, leur avaient coupé les parties naturelles et les leur avaient mises dans la bouche. Certes l'indignation était permise, et ce que l'on peut reprocher aux soldats de Turenne, c'est de ne pas avoir été armés d'une vertu que l'on trouve rarement, même en dehors des gens de guerre.

(2) A la mort de Turenne en 1675, Louis XIV fit d'un seul coup huit maréchaux de France.

Digitized by Google

menter de plusieurs régiments, la plupart étrangers, et dont quelques-uns vécurent jusqu'à la révolution. De ce nombre étaient quatre régiments suisses, les premiers, si l'on en excepte les gardes, qui aient été levés pour rester d'une manière permanente au service de France. Le nombre des régiments d'infanterie conservés sur pied à la paix de Nimègue s'élevait à soixante-huit. Il y avait, en outre, un grand nombre de bataillons de garnison.

La paix fut de courte durée. La prépondérance que Louis XIV avait acquise en Europe et son ambition peu mesurée effrayaient les autres puissances qui y répondirent par la ligue d'Augsbourg. Devant une aussi formidable coalition le roi dut augmenter ses forces. L'année 1684 fut marquée par la création de trente nouveaux régiments d'infanterie, levés sous le nom d'autant de provinces et formés en partie avec les troisièmes bataillons des vieux corps. Ces régiments étaient spécialement destinés à la garde des places fortes et devaient rendre disponibles pour les armées tous ceux d'ancienne formation, qui prirent dès lors le nom de régiments de campagne. Ce nouveau titre fut plus tard donné comme récompense aux régiments de garnison qui s'étaient bien conduits (1), et offrit pendant quelque temps le même sens et le même prestige que l'ancienne dénomination de drapeau blanc.

(1) Les 30 régiments créés en 1684 furent mis au nombre des régiments de campagne, par ordonnance du 19 septembre 1691.

Digitized by Google

Des camps permanents furent en même temps établis dans le double but d'avoir toujours assemblée une force imposante, de perfectionner l'instruction des troupes et de les rompre à la fatigue. Ce fut alors que l'infanterie fut employée pour la première fois aux grands travaux d'utilité publique, aux fortifications des places, au défrichement des bords de la Sarre, aux canaux de Maintenon et de Briare, aux travaux de Marly, etc.

Pendant les années suivantes, on continua de mettre sur pied de nouveaux corps (1), de sorte qu'en 1688, lorsque la guerre éclata sérieusement, l'infanterie comptait déjà cent quinze régiments à un, à deux et à trois bataillons. Les Gardes-Françaises formaient même six bataillons, et la plupart des régiments suisses et allemands en avaient quatre.

Jusqu'ici les armées ne s'étaient guère recrutées qu'au moyen de volontaires. Les compagnies étant la propriété des capitaines, ces officiers les tenaient au complet par le raccolage, mais surtout en attirant au service un certain nombre de leurs vassaux ou de leurs

---

(1) Louis XIV, pour en imposer à l'ennemi, usa alors d'un moyen qui fut imité depuis sous l'Empire. Il forma avec des garnisons et même avec des milices des bataillons qui prirent le titre des régiments les plus célèbres et qui servirent dans les armées secondaires. Ainsi, pendant que les régiments de Picardie, de Champagne, etc., combattaient en Flandre ou sur le Rhin, il y avait sur les Alpes ou en Catalogne des bataillons du même nom qui n'avaient de commun avec les vieux corps que le titre.

Digitized by Google

compatriotes. Pour les formidables armements de Louis XIV, ce moyen n'était plus suffisant. Après la prise de Philisbourg, la coalition étrangère devenant plus menaçante que jamais, on fut contraint d'avoir recours à une mesure extraordinaire. Les milices, c'est-à-dire l'arrière-ban de la rôture (1), qui sommeillaient depuis les légionnaires du seizième siècle, furent appelées au service actif. L'ordonnance est du 29 novembre 1688. Cette levée produisit cent régiments d'un seul bataillon, successivement mis sur pied pour la défense des places et des côtes. Vers la fin de la guerre, l'affaiblissement de l'infanterie régulière fit appeler aux armées les régiments de milices (2), et, à la paix de Riswick, les hommes qui les composaient, au lieu d'être renvoyés dans leurs foyers, furent incorporés dans les troupes permanentes. Cette mesure arbitraire, souvent renouvelée au XVIIIe siècle, eut toujours des effets fâcheux pour la discipline et pour la réputation des corps.

En 1691, l'infanterie reçut un renfort plus efficace

---

(1) L'ordonnance du 29 novembre 1688 prescrit aux gouverneurs de provinces et aux intendants de s'occuper sans relâche de mettre sur pied des régiments d'infanterie qui soient toujours en estat de marcher aux lieux où il sera jugé à propos pour la seûreté des frontières et des côtes, et cette levée doit être de 25,050 hommes, non compris les officiers. Les localités qui payaient 4,000 livres de tailles devaient fournir deux hommes, et les autres à proportion.

(2) Les vieux soldats donnèrent à ces miliciens le sobriquet de salades, sans doute parce qu'ils s'étaient coiffés des vieux casques rouillés de leurs pères, pour se donner un air martial.

Digitized by

que celui des milices. La révolution d'Angleterre et les désastres de Jacques II jetèrent sur les côtes de France 25,000 Irlandais qui combattirent dans nos rangs les Anglais du roi Guillaume avec le courage de la haine et du désespoir, et qui finirent par former des régiments entretenus au service de France.

La guerre de Catalogne fit renouveler un essai déjà tenté bien des fois, mais qui sortait trop des principes de la tactique méthodique de ce temps pour réussir complétement. Les armées qui servaient sur la frontière des Pyrénées avaient eu dans les précédentes guerres à lutter contre les miquelets espagnols. Ces hardis partisans, profitant avec intelligence de la connaissance qu'ils avaient des gorges et des défilés de leurs montagnes, détruisaient peu à peu les armées, en s'emparant des convois de vivres et de munitions et en massacrant les arrière-gardes et les détachements isolés. Le maréchal de Noailles, qui commandait en 1689 l'armée de Catalogne, eut l'idée de leur opposer des soldats exercés à leur manière. Il leva donc dans le Roussillon un régiment de miquelets français, devenu célèbre sous le nom de fusiliers ou d'arquebusiers de montagnes et qui lui rendit d'éminents services (1).

---

(1) « Leur habillement consistoit en une veste rouge, passée dans un haut de chausses à la façon des mariniers; ils avoient les jambes nues avec des souliers de cordes ou espardilles, un bonnet dit barrète, de laine bleue, et un justaucorps à l'antique, couleur gris de fer, doublé et parementé de bleu : ils avoient ordinairement ce jus-

Digitized by Google

Cette innovation fut bientôt goûtée. Sur toutes les frontières, les difficultés du terrain et les territoires neutres favorisaient singulièrement cette guerre de partisans, qu'on appelait la petite guerre. Toutes les armées eurent donc des corps de troupes légères, organisés sur le modèle des miquelets et qui portèrent le nom de fusiliers de frontières (1). Parmi ces corps, il en est qui se rendirent justement célèbres. Nous nous contenterons de citer ici les fusiliers de la Croix, levés dans les Ardennes et sur la frontière du Luxembourg. Ajoutons que M. de la Croix est le premier qui ait érigé en corps de doctrine le service des troupes légères.

Il serait inutile de rappeler ici toutes les formations nouvelles qui eurent lieu jusqu'à la paix de Riswick. Il suffira de dire que l'infanterie comptait, en y comprenant

---

taucorps attaché au col sans passer les bras dans les manches. Leurs armes étoient deux pistolets sur la gauche de la ceinture, une dague sur la droite, avec un fusil dit escopette, dont ils se servoient si adroitement qu'ils ne manquoient guère leur coup. Ils avoient, au lieu de tambour, un corneur par compagnie, qui se servoit d'une grosse coquille de limaçon de mer. Il y avoit dans ce régiment, commandé par un gentilhomme du pays, cent compagnies de vingt-cinq hommes chacune. Leur service ordinaire étoit de marcher au sommet des montagnes pour couvrir la marche de l'armée dans les gorges, y assurer le passage aux convois et aux fourrageurs. Ils escortoient les courriers si vite qu'ils pussent aller, et faisoient volontiers la petite guerre, mais ils ne valoient rien en plaine. » De Guignard, *Ecole de Mars*. Ces fusiliers de montagnes furent remis sur pied dans toutes les guerres qui eurent lieu jusqu'en 1734.

(1) Six de ces corps furent formés en 1695.

Digitized by Google

les milices, deux cent cinquante-deux régiments sur pied le 1er janvier 1698. Les réformes de cette année réduisirent ce nombre à cent quarante-deux. Les colonels dont les régiments étaient licenciés ou incorporés furent mis, sous le titre de colonels réformés, à la suite des corps maintenus, en attendant qu'il fût possible de les replacer.

Cette dernière guerre du XVIIe siècle, qui se termina encore sans diminuer l'éclat de la gloire de Louis XIV, avait cependant exigé l'emploi de toutes les ressources de la France et mis à découvert les limites de la puissance du monarque. Le besoin que le roi avait eu de tout le monde, et de fournir des stimulants nouveaux au courage et au zèle de ses serviteurs, donna lieu à deux mesures de haute justice et qui ne déplurent qu'aux grands seigneurs.

La première de ces mesures fut la création de l'ordre de Saint-Louis (1). Il n'y avait alors en France qu'une seule décoration militaire, le cordon bleu et la croix du Saint-Esprit. Les chevaliers de cet ordre devaient faire

---

(1) La décoration de l'ordre de Saint-Louis consistait en une croix d'or à huit pointes suspendue à un ruban couleur de feu. Elle portait pour devise : *Bellicæ virtutis præmium*. Pour être chevalier de Saint-Louis, il fallait jurer de vivre et de mourir dans la religion catholique. Le 10 mars 1759, Louis XV créa pour les officiers protestants l'ordre du Mérite militaire. La décoration, composée, comme la croix de Saint-Louis, d'une croix d'or à huit pointes, portait cet exergue : *Pro virtute bellicâ*, et s'attachait avec un ruban bleu foncé.

Digitized by Google

preuve d'une naissance très-distinguée, ce qui ne le rendait accessible que pour un petit nombre de personnes. D'après les conseils de Vauban et de d'Aguesseau, Louis XIV, par un édit enregistré au parlement le 10 avril 1693, fonda l'ordre de Saint-Louis, qui, au lieu d'exiger la noblesse, la conférait. Pour devenir chevalier de Saint-Louis, il fallait être officier, avoir vingt-huit ans de service, ou avoir fait une action d'éclat.

D'un autre côté, la propriété des régiments engendrait des abus qui mettaient un obstacle insurmontable à l'avancement d'un grand nombre de bons officiers. Les seigneurs, qui étaient propriétaires de régiments, en retiraient des bénéfices considérables et ne voulaient point les vendre, ou du moins ils en demandaient un prix exorbitant, de sorte qu'on voyait des officiers généraux, même des maréchaux de France, qui restaient colonels de régiments au grand préjudice du service, du bon ordre et de l'équité. Le roi remédia à ce qu'il y avait de plus criant dans cet abus en exigeant que tous les officiers généraux, depuis le grade de maréchal de camp, se défissent de leurs régiments. Cette mesure en fit immédiatement baisser le prix, et permit de placer un certain nombre des colonels dont les corps avaient été réformés à la paix de Riswick.

En résumé, pendant cette guerre, où la France avait eu à lutter contre toute l'Europe, l'armée avait perdu. Depuis la mort de Luxembourg, les généraux médiocres l'avaient énervée. Les ressources extrêmes auxquelles on avait dû avoir recours avaient altéré sa constitution

Digitized by Google

et relâché les liens de la discipline. Cependant Louis XIV, qui, sans avoir été vaincu, avait été amené à céder sur un des points les plus sensibles à son orgueil, à reconnaître les conséquences de la révolution d'Angleterre, se proposait de reprendre bientôt sa revanche. La succession au trône d'Espagne allait s'ouvrir.

En attendant, il s'agissait de montrer à l'Europe qui croyait la France épuisée pour longtemps, de montrer à la France elle-même qui commençait à douter de sa force, tout ce qu'il y a d'énergie réparatrice, de fécondité inépuisable dans ce noble pays, quand une volonté puissante sait tirer parti de l'intelligence, de la spontanéité et de l'enthousiasme de ses généreux enfants.

Au commencement de 1698, après avoir renvoyé dans leurs garnisons les débris des vieux régiments, Louis XIV annonça qu'il assemblerait, au beau temps, un camp de 60,000 hommes à Compiègne. C'était, disait le grand roi, pour l'instruction de son petit-fils le duc de Bourgogne, et il voulait y assister lui-même avec toute sa cour. Il témoignait en même temps qu'il comptait que les troupes seraient belles et que chacun s'y piquerait d'émulation. Il n'en fallait pas davantage pour fixer les regards de l'Europe entière. « Non-seulement, dit le duc de Saint-Simon, il n'y eut rien de si parfaitement beau que les troupes et toutes à tel point, qu'on ne sut à quel corps en donner le prix, mais leurs commandans ajoutèrent à la beauté majestueuse et guerrière des hommes, des armes, des chevaux, les parures et les magnificences de la cour, et les officiers s'é-

Digitized by Google

puisèrent encore par des uniformes qui auroient pu orner des fêtes. »

Lorsque commença la guerre de la succession d'Espagne en 1701, l'armée était donc aussi belle qu'elle le fut jamais, et elle était capable de faire plier encore une fois l'Europe sous la volonté de Louis XIV; mais le roi se faisait vieux, et, comme il arrive trop souvent aux vieillards, il avait des faiblesses et des flatteurs qui savaient les exploiter.

Son entêtement pour les hommes qui avaient été jeunes avec lui, et en particulier pour le maréchal de Villeroy, cette horreur singulière qui l'animait, depuis Louvois, contre les ministres capables et qui le conduisit à se servir de Chamillard, le plus honnête, mais aussi le plus nul, le plus transparent de tous les secrétaires d'Etat, et sa complaisance excessive pour madame de Maintenon qui voulait mettre partout ses créatures, furent les premières causes des malheurs qui signalèrent la guerre de la succession d'Espagne, et qui faillirent ruiner à jamais le royaume de France.

Dans le principe, on parut vouloir entrer dans une bonne voie et revenir au système de Sully pour compléter l'infanterie sans augmenter le nombre des cadres. Une ordonnance du 26 janvier 1701 prescrivit la levée de cinquante-sept bataillons de miliciens *volontaires*, destinés à porter à deux bataillons ceux des régiments existants qui n'en avaient qu'un. Il n'est pas douteux que cette mesure aurait pu produire un excellent résultat. Les recrues mêlés avec de vieux soldats eussent

Digitized by Google

eu le temps d'acquérir de l'aplomb et une instruction militaire suffisante, puisqu'il s'écoula encore plus d'une année avant que la guerre eût pris un caractère sérieux.

Mais cela ne rassurait pas complétement les ministres timides et n'eût pas fait le compte des intrigants. Aussi, le roi, à qui l'on exagérait sans cesse les difficultés de cette guerre, qu'on obsédait en même temps de demandes de service, finit-il par céder. En janvier 1702 il ordonna la formation de cent nouveaux régiments à un bataillon et il en distribua les commissions à des officiers qui devaient les lever à leurs dépens. Cette levée fut la ruine de l'infanterie. L'organisation des nouveaux états-majors enleva aux anciens cadres leurs meilleurs officiers et porta la perturbation dans tous les corps. Voici ce que dit M. de Guignard qui fut lui-même lieutenant-colonel d'un de ces nouveaux régiments : « Les soldats des anciens corps désertoient et se faisoient admettre avec des avantages dans les nouveaux, où ils étoient ensuite assurés par les amnisties... Parmi les gens qui ont levé des régiments, il y a eu des aventuriers sans nom et sans expérience qui se faisoient ainsi une position, qui voloient le roi et leurs officiers et leurs soldats... »

On comprendra encore mieux l'affaiblissement général qui dût se manifester dans toute l'infanterie, si l'on considère qu'il fallut remplir tout d'un coup sept mille places d'officiers (1), que les préjugés du temps

(1) Les bataillons comptaient alors quinze compagnies et chaque

Digitized by Google

s'opposaient à ce qu'une partie de ces places fût donnée à des sergents expérimentés et aguerris, et qu'il fallut alors accepter les services d'une foule d'hommes nouveaux, d'une naissance suffisante, il est vrai, mais qui n'avaient de militaire que l'habit.

Les mauvais officiers furent la cause immédiate de tous les désastres de la guerre de la succession d'Espagne. Dès la première campagne les soldats s'étaient aguerris, mais les officiers restèrent ce qu'ils étaient, et paralysèrent constamment, par leur indiscipline, leur vanité et leur ignorance, la bonne volonté et les courageux efforts des troupes. La correspondance du maréchal de Villars avec Chamillart en fait foi (1). Hochstedt, Ramilies, Turin, ne le prouvent du reste que trop !

---

compagnie avait trois officiers. Pour 157 bataillons nouveaux, c'est donc 7,065 officiers.

(1) Lettre de Villars à Chamillart du 25 avril 1703, à propos d'une attaque manquée sur le camp du prince de Bade. « Croyez-vous bien, monsieur, que hors M. le comte du Bourg, dont je dois me louer, personne ne m'a parlé pour m'ouvrir un moyen de réussir. Mais tous ont voulu croire la chose impossible, sans l'avoir même étudiée... Je ne vous le cèle pas, si la guerre dure, et cette léthargie dans les esprits, un général qui veut agir, a trop de peine assurément. Je ne connais plus la nation que dans le soldat, sa valeur est infinie...

Lettre de Villars à Chamillart du 2 mai 1703. « Vous me faites l'honneur de me dire, monsieur, que je dois me conserver; vous savez qu'il ne marcherait pas peut-être quatre compagnies de grenadiers, si je ne me mettais à la tête; je l'ai encore éprouvé dans la journée d'hier; je veux espérer que le trajet fait, je trouverai des hommes, mais jusqu'à présent je n'en ai connu que dans le soldat, tant l'horreur de se dépayser étonnoit tout le monde... Je n'ai donc

Digitized by Google

Passons vite sur une époque où il n'y a aucun progrès à signaler pour l'infanterie (1). Disons seulement que des deux cent soixante-quatorze régiments qui figurèrent dans les armées de 1701 à 1715, Louis XIV n'en conserva sur pied que cent vingt et un, en y comprenant les deux régiments des gardes.

Le dernier acte de son règne qui ait trait à notre sujet, fut un acte de justice et de bonne politique. Les rudes leçons de l'expérience n'avaient point été perdues pour ce grand prince, qui fut plus grand encore dans le

---

fait autre chose que de mettre le pied à terre, au travers des bois et des rochers, à la tête des premiers soldats, étant obligé de dire à quelques officiers généraux : Quoi ! messieurs, il faut que moi maréchal de France, votre général, pour vous ébranler je marche le premier. Marchons donc!...

» Si je perds 500 hommes en attaquant les retranchements de Bichel sans les emporter, on en dira 5,000; car vous savez, monsieur, que toutes les compagnies d'infanterie auxquelles il manque quatorze ou quinze hommes, les ont toujours perdus dans le combat, etc. »

Lettre de Villars au roi du 16 mai. « Il faut, sire, que par une attention continuelle, je discipline une armée dont le libertinage fait fuir les peuples et nous fait manquer de tout... Grâces à Dieu, je regagne tous les jours quelque chose sur le soldat, et je commence à les apprivoiser avec les paysans; mais l'officier n'est point accoutumé au service régulier... »

(1) Nous ne considérons point comme un progrès l'établissement qui eut lieu en 1701, de grands dépôts de recrues destinés à combler les vides des régiments pendant la guerre. On y réunissait les enrôlés volontaires provoqués par des agents qui recevaient une prime proportionnelle au nombre d'hommes qu'ils fournissaient. Ces dépôts, qui furent supprimés en 1712, sont l'origine de l'ignoble raccolage du quai de la Ferraille.

Digitized by Google

malheur qu'il ne l'avait été dans la prospérité. La haute noblesse l'avait mal servi dans sa détresse et s'était montrée insatiable au milieu de la misère générale. Il la frappa encore une fois avant de mourir. « Le roi, dit Saint-Simon, taxa les régiments d'infanterie qui étoient montés à un prix excessif. Cette vénalité de l'unique porte par laquelle on puisse arriver aux grades supérieurs est une grande plaie dans le militaire et arrête bien des gens qui seroient d'excellents sujets. C'est une gangrène qui ronge depuis longtemps tous les ordres et toutes les parties de l'Etat, sous laquelle il est difficile qu'il ne succombe. » Saint-Simon fut prophète : la monarchie y a en effet succombé.

Digitized by Google

CHAPITRE XI.

Tableau de l'infanterie au commencement du règne de Louis XV. Classement des régiments en diverses catégories. Régiments des Gardes, vieux, petits-vieux, royaux, des princes, de gentilshommes, à prévôté. Régiments étrangers. Suisses. Casernement. Milices.

Les réformes opérées dans l'infanterie après la paix de Rastadt, en réduisant de plus de moitié le nombre des régiments, permirent de remplir les vides des cadres de ceux qui furent conservés avec de vieux soldats aguerris par quinze ans de guerre. A la mort de Louis XIV, l'infanterie se trouva donc immédiatement rétablie sur un bon pied, et elle offrit alors dans son développement le plus complet un système d'organisation purement français et qui était le fruit de l'expérience d'un grand règne.

Comme ce système, bien que sanctionné pendant la régence du duc d'Orléans par les travaux du Conseil supérieur de la guerre, va désormais subir l'influence de nouvelles idées, se modifier au contact de l'école allemande et perdre par conséquent de son originalité pour tendre insensiblement vers une forme peu différente de celle que l'infanterie présente de nos jours, nous croyons utile d'en faire connaître ici quelques détails propres à le caractériser.

Digitized by Google

Ainsi que nous l'avons dit plus haut, l'infanterie comptait en 1715 cent vingt et un régiments. Il y avait d'abord le régiment des Gardes françaises et celui des Gardes suisses qui étaient hors ligne. Il en était de même de Royal Artillerie (1) et de Royal Bombardiers, qui, tout en conservant leur rang d'ancienneté au milieu des régiments d'infanterie et les priviléges qui résultaient de ce rang, formaient cependant déjà un corps distinct, ayant son service, son avancement et ses priviléges à part. Restaient donc cent dix-sept régiments pour l'infanterie proprement dite. Sur ce nombre, on comptait quatre-vingt-quatorze régiments français, huit suisses, cinq allemands, cinq irlandais, un italien, deux wallons, un catalan et un piémontais.

Ces régiments se trouvaient dans des conditions très-inégales sous les divers rapports des priviléges, des honneurs, de l'effectif et par conséquent du prix que les colonels y attachaient.

Les Gardes françaises et les Gardes suisses faisaient partie de la maison du roi et formaient la garde en dehors du Louvre (2), suivant l'expression consacrée alors, c'est-à-dire que leur service auprès de la per-

(1) Le régiment des Fusiliers du roi avait pris ce titre en 1693.

(2) L'infanterie de la maison militaire du roi comprenait encore la compagnie des Cent-Suisses, celle des gardes de la Prévôté de l'hôtel et autres troupes analogues instituées pour la garde des appartements. Ces corps, qui faisaient partie de la garde en dedans du Louvre, ayant rarement fait campagne, nous nous abstiendrons d'en parler.

Digitized by Google

sonne du roi se bornait à occuper les postes extérieurs des résidences royales et à border la haie sur le passage du souverain dans les cérémonies publiques.

Les Gardes françaises avaient le pas sur les Gardes suisses et dans toutes les circonstances prenaient la droite. Ils en agissaient de même à l'égard de toute l'infanterie, et en ceci jouissaient d'un privilége que n'avaient pas les Gardes suisses. En effet, ce dernier corps, dans quelque position qu'il se trouvât placé avec des régiments français, occupait invariablement le second rang : ainsi, lorsque le régiment ou un détachement des Gardes suisses se rencontrait, sans les Gardes françaises, avec d'autres régiments d'infanterie, il ne prenait rang qu'après le plus ancien de ces régiments, qui était alors censé tenir lieu des Gardes françaises. Ce fut sans doute à cause de cette particularité, et pour éviter d'éveiller des susceptibilités nuisibles au bien du service, qu'il fut réglé par Louis XIV que les deux régiments des Gardes formeraient toujours brigade ensemble, et que lorsqu'il y aurait lieu de faire un détachement des Gardes, ce détachement serait composé exclusivement de troupes des deux corps, sans qu'il pût y être mêlé aucun soldat d'autres régiments.

La brigade des Gardes jouissait à l'armée de grands priviléges. Dans les batailles elle avait toujours le poste d'honneur et le choisissait elle-même, ordinairement au centre de la première ligne. Souvent les Gardes françaises occupaient le centre de la première ligne et les Gardes suisses le centre de la deuxième. Dans les siéges,

Digitized by Google

les Gardes ouvraient la tranchée, avaient la tête des assauts et entraient les premiers dans les places qui capitulaient.

Pendant la paix, ces deux corps avaient leurs quartiers dans les faubourgs de Paris, dont ils formaient seuls la garnison, et détachaient chacun quatre compagnies à Versailles pour faire le service du château.

Le commandement du régiment des Gardes françaises appartenait habituellement à un maréchal de France; le lieutenant-colonel était un lieutenant général, les capitaines avaient le grade de colonel, les lieutenants avaient le pas sur tous les capitaines de l'armée et les enseignes sur tous les lieutenants. Les officiers des Gardes suisses avaient une position analogue vis-à-vis de ceux des autres régiments de leur nation.

Enfin les Gardes françaises comptaient trente-deux compagnies, dont deux de grenadiers, réparties en six bataillons, et chaque compagnie, qui en temps de guerre présentait un effectif de deux cents hommes, avait son drapeau. Les Gardes suisses n'avaient que douze compagnies en quatre bataillons. Chaque compagnie avait aussi son drapeau.

Tous les autres régiments d'infanterie, français ou étrangers, se primaient entre eux en toute occasion, comme on l'a déjà dit, suivant leur rang d'ancienneté.

Les quatre-vingt-quatorze régiments français se décomposaient en plusieurs catégories distinctes. Tous ceux qui avaient été levés avant la paix des Pyrénées, c'est-à-dire avant l'année 1659, étaient considérés

Digitized by Google

comme vieilles troupes. Les principaux priviléges dont ils jouissaient, comme tels, étaient de former les têtes de brigades et de subir des réformes moins dures que les autres à la paix.

Parmi les régiments, on distinguait encore les six vieux et les six petits-vieux, qui formaient l'élite de l'infanterie (1). La part de gloire qui revient à ces corps dans les guerres des XVIIe et XVIIIe siècles est peut-être plus belle que celles des Gardes. Ceux-ci, en effet, depuis Louis XIV, firent presque toujours partie de l'armée commandée en personne par le roi, et ce n'était pas toujours devant cette armée que se présentaient les difficultés sérieuses. Pendant que l'armée du roi faisait des siéges en Flandre, d'autres armées maintenaient l'ennemi en respect sur la Meuse, ou repoussaient ses attaques sur la Moselle, sur le Rhin, en Italie, en Catalogne. C'était là que servaient les vieux corps, et ils y jouaient le rôle rempli par la brigade des Gardes à l'armée de Flandre.

Quand les vieux corps se trouvaient dans la même armée avec les Gardes, ils occupaient généralement dans l'ordre de bataille l'extrémité des ailes de la première ligne.

Parmi les priviléges dont jouissaient les vieux corps, il y en avait un très-solide Le lieutenant-colonel y

(1) La division de la garde impériale en vieille et jeune garde a quelque analogie avec celle des vieux et petits-vieux corps.

Digitized by Google

était doté d'une pension de 600 livres, en dehors de sa solde; le premier capitaine recevait 500 livres et les quatre suivants chacun 400 livres. Des pensions analogues avaient été accordées pour des services éclatants aux premiers officiers de quelques autres régiments. Royal, Dauphin, Aquitaine, la Reine, Royal-Vaisseaux et la Couronne étaient traités à cet égard comme les vieux corps. Artois, qui avait cédé son rang de sixième des petits-vieux au régiment du Roi, recevait une pension de 600 livres pour son lieutenant-colonel et une autre de 500 pour son premier capitaine. Le régiment du Roi n'avait point de pensions, il possédait assez d'autres avantages.

Les glorieux priviléges dont jouissaient les vieux corps assuraient la bonne composition de ces régiments. Les officiers des corps moins anciens considéraient comme une magnifique récompense de leurs services, de passer avec leurs grades dans les vieilles bandes. Ces officiers de choix attiraient naturellement à eux les bas officiers les plus distingués et les meilleurs soldats, de sorte que ces régiments étaient, en réalité, des régiments d'élite, recrutés comme le fut plus tard une troupe célèbre.

Les six vieux avaient chacun quinze drapeaux et les petits-vieux chacun douze (1).

---

(1) Nous continuons à donner des explications sur les enseignes des troupes. A l'époque où nous sommes arrivés, chaque régiment, français ou étranger, avait un drapeau colonel et un nombre variable de

Digitized by Google

Les régiments français se décomposaient encore

---

drapeaux d'ordonnance. Ces derniers étaient exactement semblables dans un même régiment, mais il n'y avait pas deux corps en France qui les eussent tout à fait pareils. Une seule chose était commune à toutes les enseignes, c'était la cravate blanche qui avait prévalu depuis Henri IV. La croix blanche n'était pas de rigueur absolue, puisque les étendards de la cavalerie n'en portaient point, et que deux régiments français d'infanterie, Bourgogne et Royal-Comtois, créés par Louis XIV, avaient dans leurs drapeaux, au lieu de cette croix droite blanche, une croix de Saint-André rouge, c'est-à-dire une croix oblique d'une autre couleur.

Le drapeau colonel de chaque régiment d'infanterie n'était point lui-même une enseigne identique pour tous les corps. Comme les drapeaux d'ordonnance, le drapeau colonel était partagé en quatre parties par la croix, et si les drapeaux d'ordonnance du corps étaient chargés de quelques armoiries ou ornements particuliers, ces objets figuraient aussi sur l'enseigne colonelle. Ainsi le drapeau blanc des Gardes françaises était, comme ceux d'azur, semé de fleurs de lys d'or dans les quartiers et orné d'une couronne d'or dans chaque branche de la croix. Il en était de même dans les régiments de Navarre, de Bretagne, et dans beaucoup d'autres corps créés depuis le XVIe siècle. Les drapeaux colonels des régiments de Bourgogne et Royal-Comtois étaient coupés par la croix oblique rouge, ainsi que les drapeaux d'ordonnance.

Nous avons déjà avancé plusieurs fois, contrairement à l'opinion généralement reçue, que les drapeaux blancs des compagnies colonelles n'étaient que les emblèmes particuliers, personnels, du colonel général, que leur présence dans les régiments n'était que la manifestation de l'autorité supérieure militaire, que le drapeau blanc enfin, au moins dans l'armée de terre, n'avait point à un plus haut degré que les autres drapeaux le caractère d'un symbole national, qu'il n'était point, en un mot, ce qu'est aujourd'hui le drapeau tricolore. Cette assertion mérite d'être prouvée, et cela est facile, car les faits qui l'appuient surabondent. En voici quelques-uns.

Et d'abord, si c'eût été un fait constant, incontestable, que le blanc

Digitized by Google

en régiments royaux, régiments de princes, régi-

était de toute antiquité, et en remontant jusqu'aux druides, l'emblème de la nationalité française, à quoi eût servi d'écrire des volulumes pour le prouver? Les dissertations sentimentales qui ont paru, au commencement de la restauration, sur la couleur des lys (lys qui, du reste, étaient d'or dans les armes du roi de France), établissent précisément que le fait en question est contestable.

Voici ce que dit Rabelais, dans le chapitre neuvième de son Gargantua, et cela va droit à l'adresse des modernes dissertateurs : « Les couleurs de Gargantua feurent blanc et bleu ; et, par icelles, vouloit son père qu'on entendist que celuy estoit une joye céleste. Car le blanc lui signifioit joye, plaisir, délices et resiouyssance; et le bleu, choses célestes. J'entends bien que, lisans ces mots, vous vous mocquez du vieil beuveur, et repetez, et dictes, que blanc signifie foy, et bleu fermeté. Mais sans vous mouvoir, courroucer, eschauffer, ny altérer (car le temps est dangereux), respondez-moy, si bon vous semble... »

« Qui vous meut? qui vous poinct? qui vous dit que blanc signifie foy; et bleu, fermeté? Ung (dictes vous) livre trepelu, qui se vend par les bisouarts et porteballes, au tiltre, le Blason des couleurs. Qui l'ha faict? Quiconques il soit, en ce ha esté prudent qu'il n'y ha point mis son nom. Mais, au reste, je ne sçais quoy premier en luy je doibve admirer, ou son oultrecuydance, ou sa besterie. Son oultrecuydance, qui, sans raison, sans cause et sans apparence, ha ausé prescribre, de son authorité privée, quelles choses seroyent dénotées par les couleurs... Sa besterie, qui ha existimée que, sans aultres démonstrations et arguments valables, le monde reigleroit ses devises par ses impositions badaudes. »

Revenons à l'enseigne blanche. Si l'enseigne blanche eût été autre chose qu'un signe conventionnel de commandement, pense-t-on que Brantôme eût terminé son récit de la dispute qui survint entre MM. de Brissac et de Tende à propos de ce drapeau par des paroles aussi irrévérencieuses que celles-ci? « Voilà la contention qui feust entre ces deux grands : et tout pour un morceau de taffetas blanc. »

Si le drapeau blanc avait été, sous l'ancienne monarchie, une ensei-

Digitized by Google

ments de gentilshommes et régiments de provin-

---

gne nationale dans toute l'acception du mot, il n'y a point à douter que chacun des corps de l'armée n'en eût possédé au moins un. Or, jusqu'à la révolution, la cavalerie, qui avait cependant un étendard par compagnie, n'a jamais eu qu'un seul étendard blanc; c'était la cornette blanche, c'est-à-dire l'étendard de la compagnie du régiment du colonel général de cette arme, qui appartenait en propre à cet officier. Dans l'infanterie même, jusqu'au règne de Louis XIV, il n'y avait que les corps les plus anciens, ceux qui étaient entretenus en tout temps, qui eussent le drapeau blanc.

La couleur blanche des enseignes colonelles n'était point particulière à la France. Deux faits conservés par la *Gazette de France* démontrent que ces enseignes étaient aussi de couleur blanche, au XVIIe siècle, dans deux pays au moins, autres que la France, l'Espagne et la Hollande. Voici ces faits.

En 1646, le 5 janvier, le drapeau blanc du régiment espagnol de Brouë, en garnison à Deynse, fut pris par les troupes du maréchal de Gassion.

Au mois de septembre 1672, pendant l'expédition dirigée par M. de Luxembourg contre Swammerdam et Bodegrave, le marquis de Sourches, colonel du régiment dont nous donnerons l'histoire sous le nom de Vintimille, prit lui-même le drapeau blanc d'un régiment hollandais, et le général autorisa le brave colonel à en faire le drapeau colonel de son régiment.

Il est également certain que le drapeau de la compagnie colonelle était blanc chez les Allemands. Il suffit d'ouvrir un dictionnaire allemand pour s'assurer que le mot *Leibfahne*, qui signifie littéralement drapeau personnel, doit se traduire en français par drapeau blanc.

On peut enfin ajouter à ces faits, qu'alors comme aujourd'hui le drapeau blanc était le drapeau parlementaire, et que par conséquent son usage était général dans toute l'Europe. Dans le langage militaire des deux derniers siècles, *arborer le drapeau blanc, battre la chamade* et *capituler* étaient des expressions équivalentes. Cela seul

Digitized by Google

ces (1). On comprend ce que cette division devait apporter d'inégalité dans l'état des corps, et quelle

---

prouve mieux que tout ce que l'on pourrait dire que le drapeau blanc n'était point un drapeau national.

Cette opinion n'est point infirmée par ce fait que les vaisseaux de la marine royale portaient le pavillon blanc depuis 1661. D'abord ce pavillon n'était pas exclusivement employé, puisque les galères, aussi longtemps qu'il y en eut, portèrent le pavillon rouge. D'un autre côté, l'adoption d'un pavillon particulier et unique pour les bâtiments de guerre était une chose indispensable. Cela n'a pas besoin d'être démontré. Pourquoi Louis XIV choisit-il la couleur blanche pour le pavillon? Sans doute, parce que le blanc emportait déjà, dans les armées de terre, l'idée de l'autorité, du commandement. Sous Louis XIV, la marine marchande continua de porter l'ancien pavillon bleu et blanc, et ce ne fut qu'après la mort de ce prince que les vaisseaux de la Compagnie des Indes, et ensuite tous les navires du commerce usurpèrent le privilége du pavillon blanc. A la fin de la monarchie, il y avait donc de fait un pavillon national pour la marine, et il n'y avait point de drapeau national pour l'armée de terre. Ce fait, quelque bizarre qu'il paraisse, est si vrai que dans les discussions qui occupèrent l'Assemblée nationale en octobre 1790, on ne s'occupa que du pavillon. Il ne fut rien changé aux drapeaux des régiments que la cravate.

Quant aux nœuds de rubans ou cocardes qui ornaient les chapeaux, on n'y attacha aucune importance jusqu'à la révolution. Plusieurs troupes, et entre autres les gardes du corps, la portèrent noire jusqu'à la fin. Au commencement du XVIIIe siècle, l'usage de la cocarde noire était général. Vers 1750, les régiments français avaient une cocarde bleue et blanche et les régiments étrangers une cocarde bleue et rouge. Toute l'infanterie prit la cocarde blanche en 1770, quand on remplaça par un galon noir le galon métallique qui bordait les chapeaux.

(1) Le roi avait, sans compter Royal-Artillerie et Royal-Bombar-

Digitized by Google

différence il devait y avoir, par exemple, entre le régiment du Roi et le dernier des régiments à titre de province.

Enfin le privilége apparaissait encore sous d'autres formes. Il y avait aussi les régiments à prévôté et les régiments fournis de l'ustensile.

Les régiments à prévôté étaient ceux qui avaient le droit de former dans leur propre sein un conseil de guerre et de juger en famille tous les délits d'insubordination et toutes les infractions aux règlements militaires. Leur état-major comprenait, à cet effet, un prévôt, une escouade d'archers et un exécuteur. Les corps qui ne jouissaient pas de la prévôté étaient soumis à la justice, généralement très-expéditive, du grand prévôt de l'armée. Il y avait des régiments très-anciens, Poitou, par exemple, qui ne possédaient pas la prévôté.

On comprenait sous le nom d'ustensile tous les objets nécessaires pour le campement et la cuisine du soldat, ainsi que les voitures et les chevaux indispen-

---

diers, neuf régiments dont il était colonel-propriétaire. C'étaient : le régiment du Roi, Royal, Royal-Vaisseaux, la Couronne, Royal-Roussillon, Royal-Marine, Royal-Italien, Royal-Comtois et Royal-Bavière. Il y avait en 1715 dix régiments appartenant à des princes de la famille royale, c'étaient ceux du Dauphin, du duc du Maine, de la Reine, du duc d'Orléans, du prince de Condé, du duc de Bourbon, du comte de Toulouse, du duc de Chartres, du prince de Conti et du duc d'Enghien. Il y avait en outre quinze régiments de gentilshommes français, dont trois étaient petits-vieux. Ces nombres ont varié depuis.

Digitized by Google

sables pour le transport de ce matériel. Le roi en faisait les frais dans certains régiments seulement qui avaient obtenu cette faveur à titre de récompense.

Tous ces priviléges et quelques autres encore purement honorifiques, mais fort ambitionnés aussi, établissaient une inégalité bien tranchée entre les divers corps ; cependant il ne paraît pas que cette inégalité, grâces sans doute à l'habitude de la voir partout, ait jamais eu de graves inconvénients. Les régiments disgraciés se contentaient de leur modeste rôle sur le champ de bataille, acceptaient les mauvais quartiers et cédaient partout le pas aux privilégiés comme à des supérieurs.

L'effectif de ces régiments et le nombre de leurs bataillons, soit en temps de paix, soit en temps de guerre, variait suivant les différentes classes où ils étaient rangés ; mais tous les bataillons étaient de quinze compagnies dont une de grenadiers, excepté dans les Gardes qui avaient, comme on l'a vu, une organisation particulière. Les compagnies ayant été mises en 1714 à quarante-cinq hommes, c'était par bataillon six cent soixante-quinze hommes dont quarante-cinq officiers : un officier pour quinze soldats. Chaque bataillon avait ordinairement trois drapeaux. Lorsqu'il y avait plusieurs bataillons dans un régiment, les compagnies de grenadiers suivaient entre elles l'ancienneté de leurs capitaines pour servir à la tête du premier ou des autres bataillons. «La compagnie colonelle et celle du lieutenant-colonel demeurent toujours au premier bataillon, et les premiers capitaines sont chacun avec leurs compagnies

Digitized by Google

à la tête de chacun des autres bataillons, avec le titre de commandants. Celui d'ensuite, dit premier factionnaire, est au premier bataillon, celui qui le suit au deuxième, le suivant au troisième, et ainsi de suite, de sorte qu'il y a dans chaque bataillon un nombre égal d'anciens et de nouveaux capitaines. Quand on forme un nouveau bataillon, ou qu'un bataillon détaché rentre au corps, il est fait d'après ces principes une nouvelle distribution des compagnies. »

Monsieur de Guignard à qui nous empruntons ces détails nous fournit encore les suivants :

« Tous les officiers doivent porter en fonction un hausse-col de cuivre jaune, tout uni, sans armoiries, chiffres ni devises (1) ; ils doivent le placer sous la cravate joignant le col. Les colonels, lieutenants-colonels et capitaines sont armés d'un esponton, long de sept pieds et demi à huit pieds ; les lieutenants et autres officiers subalternes d'un fusil avec la baïonnette à douille (2) et la cartouche (giberne); les sergents d'une hallebarde longue de six pieds et demi, compris le fer. Les caporaux, anspessades et soldats portent un fusil de trois pieds huit pouces de longueur depuis la lumière du bassinet jus-

(1) Dans les Gardes françaises on portait le hausse-col doré. Les officiers suisses avaient le hausse-col argenté, et ceux des régiments étrangers en acier.

(2) Il n'y avait d'exception que dans les régiments des Gardes, dont tous les officiers étaient armés de l'esponton. Ils le gardèrent jusqu'en 1774.

Digitized by Google

qu'à l'extrémité du canon et du calibre au moins de vingt balles à la livre. Chaque fusil doit avoir sa baïonnette à douille ajustée, et chaque soldat une cartouche contenant vingt coups à tirer, avec un fourniment (1) porté par un cordon en bandoulière, de la gauche à la droite. Les officiers et sergents de grenadiers sont armés de fusils et de baïonnettes, avec la cartouche et le fourniment comme ci-dessus.

» Il y a dans chaque compagnie, sans excepter celles de grenadiers, un nombre d'outils dont les deux tiers sont propres à remuer la terre et les autres tranchants; ces outils sont portés par un pareil nombre de soldats, qui ont une augmentation de solde.

» L'infanterie se forme sur quatre rangs, ou sur cinq rangs, quand les bataillons sont de sept à huit cents hommes.

» Quand on veut défiler, le régiment étant en bataille se forme en colonne par division par un quart de conversion. Il doit y avoir des officiers à la tête de chaque division, et des sergents sur les ailes des rangs du côté de la personne à qui l'on rend les honneurs. Les tambours doivent être moitié entre le deuxième et le troisième rang de la tête et moitié entre le deuxième et le troisième rang de la queue. La compagnie de grenadiers marche en tête de chaque bataillon, le capitaine

(1) On appelait fourniment une petite boîte qui contenait de la poudre fine pour amorcer.

Digitized by Google

à la tête, le sous-lieutenant à un pas derrière lui, le lieutenant à la queue. Le colonel est à la tête de la première division ; le lieutenant-colonel à côté de lui à la longueur de l'esponton, et derrière eux la moitié des capitaines aussi à la longueur de l'esponton, et l'autre moitié à la queue ; les subalternes dans les autres divisions, et les drapeaux à la tête de la division du centre. »

Parmi les régiments étrangers, il n'y avait réellement que les Suisses qui eussent un régime exceptionnel.

Les régiments allemands et wallons n'avaient guère d'étranger que leurs colonels et leurs titres. Ils se recrutaient dans les pays du nord et de l'est de la France, et notamment dans la province d'Alsace, dont un de ces corps portait même le nom. Ils recevaient aussi les déserteurs de race germanique. En temps de guerre le nombre en était assez considérable, mais pendant la paix cette ressource n'eût point suffi pour tenir les cadres au complet.

Les vingt-cinq mille Irlandais ou catholiques anglais et écossais, qui avaient suivi Jacques II en France, et qui avaient formé alors des corps nombreux et braves, étaient fort réduits en 1715. Il en restait à peine assez pour composer cinq faibles régiments d'un seul bataillon. A partir de ce moment, les nobles familles irlandaises, qui s'établirent en France et dont les descendants naturalisés peuplent encore les rangs de notre armée, continuèrent d'en fournir les officiers, mais les soldats, sauf un petit nombre, cessèrent d'être Irlandais.

Digitized by Google

Ce furent des déserteurs de toutes les armées du Nord.

Dans les corps italiens, on trouvait des soldats de toutes les nations méridionales, des Italiens, des Savoyards, des Piémontais, des Corses, des Espagnols et des Portugais. Comme le recrutement en était fort difficile, il s'y glissait baucoup de Gascons.

Quant au régiment Royal-Roussillon, nommé d'abord Royal-Catalan, depuis longtemps il ne renfermait plus que des sujets français. Il en fut de même peu à peu de tous les autres corps étrangers, qui à l'époque de la révolution se trouvaient, si l'on peut se servir de cette expression, complétement *francisés*.

Dans ces divers régiments, malgré leur composition hétérogène, les commandements se faisaient dans la langue indiquée par le titre. On leur conservait, sur le pied de paix, un effectif plus fort que dans la plupart des régiments français, ce qui s'explique par la difficulté qu'il y avait à les recruter, et par l'obligation où l'on se trouvait de garder des hommes que les réformes eussent laissés sans ressources et rendus peut-être dangereux. Plusieurs de ces corps, d'ailleurs, appartenaient au roi, et les autres avaient pour colonels propriétaires des princes ou des gentilshommes étrangers, qu'il importait d'attacher à la France. La solde y était aussi un peu plus forte que dans les régiments français.

A cela près, les troupes étrangères étaient soumises à la même organisation et à la même discipline que les troupes nationales. Elles servaient, en général, très-bien parce que l'esprit de corps y était fort prononcé, que les

Digitized by Google

vieux soldats y étaient nombreux et que les officiers naissaient et mouraient dans le régiment.

Quant aux Suisses, ils ne faisaient partie de l'armée française qu'à titre d'alliés et d'auxiliaires permanents. Tout en servant fidèlement la France, ils ne cessaient point d'être Suisses et d'être avoués par les Cantons. Leurs capitulations renfermaient des conditions restrictives qui leur laissaient une indépendance absolue pour leur régime intérieur et qui déterminaient même certains cas, où l'on ne pouvait pas exiger d'eux un service de guerre. Ainsi les régiments suisses ne devaient pas être employés contre l'empereur au delà du Rhin et des Alpes, et contre l'Espagne au delà des Pyrénées. Un régiment bernois était même engagé sous la condition de ne pas servir contre les puissances protestantes. Tous jouissaient d'une solde assez élevée, du libre exercice de la religion et de leur justice particulière, appartenant aux seuls officiers du corps, qui prononçaient des jugements sans appel. De pareilles conditions étaient sans doute fort gênantes, mais la France avait un très-grand intérêt à s'attacher la Suisse, et de plus les troupes suisses remplissaient toujours loyalement leurs engagements, et étaient des modèles de bravoure et de discipline.

Les régiments suisses avaient tous douze compagnies de deux cents hommes et autant de drapeaux que de compagnies. En temps de guerre, ils se formaient en quatre bataillons. Les Gardes suisses avaient des com-

Digitized by Google

pagnies de tous les cantons. Les autres corps étaient avoués par un ou deux cantons.

La tenue des différents corps de l'infanterie fut fixée de 1701 à 1703. Les Gardes françaises, Royal Artillerie et Royal Bombardiers, corps hors ligne, eurent l'habit bleu de roi ; les autres régiments français prirent l'habit blanc ; les Suisses et les Irlandais furent distingués par l'habit rouge garance ; enfin les régiments étrangers, autres que les Suisses et les Irlandais, portèrent l'habit bleu turquin. Un seul régiment fit exception pendant quelque temps à cette règle, c'était Royal-Italien qui avait l'habit brun clair.

Les régiments de même espèce se distinguaient entre eux par la forme des poches et par la disposition et le métal des boutons, mais surtout par la couleur des doublures, vestes et culottes. Parmi les corps français, ceux qui appartenaient au roi avaient le bleu pour couleur distinctive principale, les régiments des princes portaient le rouge écarlate ; les autres, régiments de gentilshommes et régiments de provinces, étaient caractérisés par la couleur noire, par le violet, le cramoisi, le jaune ou le vert. Le régiment de Picardie se distinguait entre tous par un costume entièrement blanc.

Les régiments étrangers avaient aussi leurs couleurs tranchantes : c'était le bleu qui dominait chez les Suisses, le jaune parmi les Allemands, et le vert dans les corps irlandais.

Digitized by Google

Les tambours portaient dans tous les régiments la livrée du roi ou celle des colonels propriétaires.

Les années qui s'écoulèrent entre la mort de Louis XIV et la guerre de la succession d'Autriche, n'altérèrent pas sensiblement la physionomie de l'infanterie. Elles ne sont marquées que par quelques modifications de détail que nous allons rapporter de suite.

Le premier acte relatif à l'armée qui ait préoccupé le régent fut la réalisation d'une grande pensée de Louis XIV, dont les dépenses des dernières guerres avaient nécessité l'ajournement. Nous voulons parler du casernement des troupes. On avait commencé, le 14 janvier 1692, dans les faubourgs de Paris des casernes pour les Gardes françaises et suisses. Ces casernes furent achevées en 1716, et un arrêt du Conseil de la guerre prescrivit en même temps que des établissements semblables seraient élevés par les soins de l'Etat, mais aux frais des populations, dans toutes les villes qui en voudraient faire la dépense. Une pareille mesure était trop dans les intérêts des habitants des principales garnisons du royaume, pour qu'ils ne saisissent pas avec empressement ce moyen de se débarrasser du contact trop immédiat des gens de guerre, qu'ils étaient obligés de loger chez eux. En attendant la construction des casernes, on s'appliqua, autant que cela était possible, avec le concours des autorités municipales, à loger les soldats dans des maisons louées à cet effet. Il ne fallut, du reste, rien de moins que la révolution et la suppression des ordres monastiques pour assurer le couvert aux troupes.

Digitized by Google

Toutefois l'amélioration introduite dès lors dans les quartiers et le changement produit dans la condition du soldat, par l'habillement et l'armement uniformes fournis par l'Etat, permirent en 1718 d'abaisser considérablement la solde des troupes, sans diminuer leur bien-être. La paye journalière du simple soldat d'infanterie fut alors réglée à 6 sous 10 deniers, solde qui, en ayant égard à la dépréciation de l'argent, est plus forte que celle du fantassin actuel.

Un des inconvénients dont on avait eu à se plaindre dans l'infanterie, c'était le nombre des officiers, tout à fait disproportionné avec l'effectif des régiments. C'était pour l'Etat une cause de dépenses sans aucune compensation, car on ne pouvait tenir ces cadres d'officiers au complet qu'en y admettant beaucoup de jeunes gens libertins, ignorants et indisciplinables. On réduisit donc le nombre des compagnies dans chaque bataillon de quinze à neuf, en y comprenant toujours une compagnie de grenadiers (1).

Pour éviter à l'avenir les désordres des nouvelles levées et les abus qu'on avait faits des milices pour le recrutement des corps, un règlement de 1719 organisa les milices provinciales d'une manière régulière et permanente. Elles furent réparties en autant de bataillons

(1) Les bataillons furent remis à quinze compagnies en 1734, pour la guerre de la succession de Pologne, et restèrent ainsi jusqu'en 1749.

Digitized by Google

qu'il y avait de régiments d'infanterie française, en laissant de côté le régiment des Gardes et le régiment du Roi, et chacun de ces bataillons était destiné à doubler, au besoin, un régiment (1).

L'année 1719 fut aussi signalée par la création d'un corps spécialement affecté à la garnison des colonies. Après la paix des Pyrénées, en 1661, Louis XIV avait envoyé aux colonies quelques-uns des corps qui devaient être réformés, mais les soldats qui les composaient se jetèrent tous dans les flibustiers, dont c'était alors le beau temps. Depuis, la garde des colonies avait été laissée aux milices locales et à quelques compagnies franches entretenues par les gouverneurs. Le régiment étranger de Karrer fut le premier corps levé pour le service des colonies.

Les troupes de l'artillerie reçurent, en 1720, une organisation plus rationnelle et plus conforme à leur destination.

Le régent rétablit en 1721, en faveur de son fils Louis duc de Chartres, la charge de colonel général de l'infanterie française et étrangère; mais cette charge, exercée par un prince que tous ses goûts éloignaient du monde,

---

(1) Les milices furent organisées en 93 bataillons, qui furent assemblés pour la première fois en 1726. En 1734, on en composa 40 régiments à deux bataillons, et 13 régiments à un bataillon. Trente bataillons supplémentaires levés en 1735 restèrent séparés. A la paix de 1736, on conserva sur pied cent bataillons de milices provinciales, un par généralité.

Digitized by Google

et qui finit par se démettre de son titre en 1730 pour se retirer dans l'abbaye de Sainte-Geneviève, n'apporta aucune modification à l'état de l'infanterie. Seulement, pendant neuf ans, les chefs des régiments avaient cessé de s'appeler colonels, et avaient repris l'ancienne dénomination de mestres de camp.

Depuis l'adoption générale du fusil, qui présentait dans le tir une rapidité et une justesse bien plus grandes que les anciennes armes à feu, l'emploi des grenades à main était devenu trop dangereux et commençait à tomber en désuétude. Les grenadiers avaient changé de rôle, sinon de titre. Ils étaient devenus les éclaireurs et les tirailleurs de l'infanterie, et ne combattaient plus que hors ligne. C'était, sans doute, un service digne de soldats d'élite, mais on avait, dès cette époque, l'habitude de remplir les compagnies de grenadiers des hommes les plus grands et les plus forts des régiments. Il était aisé de comprendre que ce service de tirailleurs conviendrait mieux à des jeunes gens d'une moindre taille, mais lestes et adroits. La première compagnie de chasseurs paraît avoir été levée en 1725 à titre d'essai.

L'infanterie de Louis XIV, améliorée pendant la minorité de Louis XV, fit d'une manière brillante les campagnes de la guerre de la succession de Pologne, et son organisation était déjà assez puissante pour qu'on ne fût pas obligé d'avoir recours à de nouvelles levées, comme cela avait eu lieu dans toutes les guerres précédentes. Elle passa du pied de guerre au pied de paix avec la même facilité, sans diminution de cadres. Louis XIV

Digitized by Google

avait laissé cent vingt et un régiments ; Louis XV en possédait cent vingt-deux au commencement de 1740. Celui qui faisait la différence était Royal Corse, levé en 1739, lors de la première occupation de l'île de Corse par les Français.

Digitized by Google

CHAPITRE XII.

Modifications survenues de 1740 à 1774 dans la constitution de l'infanterie. Influence de l'école allemande. Troupes légères; grenadiers de France et grenadiers royaux. Infanterie des colonies.

A partir de 1740 un singulier phénomène commence à se manifester dans l'armée. La constitution des troupes se perfectionne et leur valeur diminue. Le scepticisme qui succéda à la compression morale des dernières années de Louis XIV portait ses premiers fruits. Les vieilles croyances de nos pères, leur enthousiasme pour le service de Dieu, du roi et des dames, qui avaient entretenu pendant si longtemps leur héroïsme guerrier, disparaissaient de jour en jour sous les attaques de la philosophie moderne, et celle-ci ne laissait encore entrevoir qu'à quelques esprits supérieurs le nouveau mobile qui devait un jour réveiller les passions généreuses de la nation, l'amour de la patrie et de la liberté.

Les officiers de l'armée n'étaient plus ces rudes et fanatiques batailleurs du XVIe siècle ; ces gentilshommes enthousiastes et dévoués du grand roi ; c'était une génération de petits-maîtres, libertins, légers, insouciants, railleurs, plus assidus dans les ruelles et les tripots qu'à leurs compagnies, braves toujours, voulant bien mourir, mais non pas souffrir avec le soldat.

Digitized by Google

La bourgeoisie, devenue riche et lettrée, vivant presque de pair avec les gentilshommes dans la société, alliant ses familles à celles de la noblesse à qui elle fournissait des filles bien dotées (1), avait complétement disparu des troupes, où elle ne pouvait rien espérer de mieux que la hallebarde de sergent.

Les rangs inférieurs de l'armée se recrutaient donc dans les dernières classes de la population, et principalement parmi tous ces vauriens des grandes villes que le raccolage ramassait sur le quai de la Ferraille et dans les cabarets des faubourgs, et qui venaient cacher dans les casernes leurs antécédents et leurs noms sous les sobriquets pittoresques de Va-de-bon-cœur, la Tulipe, Tranche-montagne, Brin-d'amour, la Terreur, Belle-rose, Sans-quartier, etc.

Cependant jamais les grandes vertus morales qui rehaussent le soldat à ses propres yeux, jamais la confiance dans les chefs, jamais l'habileté de ceux-ci, n'eussent été plus nécessaires qu'à l'époque où nous sommes arrivés. Le temps des chicanes de frontières et des opérations théâtrales autour des places fortes était passé. Celui des grandes combinaisons stratégiques et des guerres d'invasion allait commencer.

La guerre de la succession d'Autriche, qui s'alluma en 1741, transporta tout à coup l'armée française au mi-

(1) On sait que les nobles qui épousaient ainsi de riches bourgeoises appelaient cela *fumer leurs terres*.

Digitized by Google

lieu de la Bohême, dans un pays tout nouveau pour elle et plus éloigné de nos frontières qu'aucun de ceux où elle avait eu à agir. Tout alla bien aussi longtemps que l'armée marcha en avant, mais on n'avait rien préparé pour la maintenir dans sa conquête. On avait compté sur la bonne volonté du roi de Prusse et des Saxons. Les Saxons et le roi de Prusse firent leur paix séparée avec l'Autriche (1), et les Français, abandonnés à eux-mêmes sur une terre qu'ils avaient ravagée, furent contraints de se renfermer dans Prague, où ils furent bientôt étroitement bloqués par les troupes de Marie-Thérèse.

Nous nous refusons à peindre la démoralisation qui s'empara de cette armée, dont les cadres épuisés venaient d'être remplis par des miliciens conduits de force jusqu'en Bohême, lorsque, vers la fin de la campagne de 1742, les rigueurs de l'hiver vinrent s'ajouter aux misères d'une guerre déjà désastreuse. Voici ce qu'écrivait le 2 décembre, quelques jours avant le commencement de la fameuse retraite qui fait son principal titre de gloire, le maréchal de Bellisle au marquis de Breteuil, alors ministre de la guerre. « La désertion augmente ainsi que les maladies, et le mauvais esprit de l'officier est au delà de toute expression; je n'oserais vous en mander les particularités qui font honte à la nation. »

---

(1) C'est de cette époque que date le proverbe : *Travailler pour le roi de Prusse.*

Digitized by Google

La France ne fut consolée à cette époque malheureuse que par des actes individuels d'héroïsme, par les belles défenses que firent dans Prague et dans Egra quelques poignées de braves qui se dévouèrent au salut de tous, et surtout par l'admirable conduite de Chevert, ce héros plébéien dont le nom manque à la liste des maréchaux de France.

En 1743, on resta sur la défensive le long du Rhin. Il se présenta dans cette campagne une occasion unique. A Dettingen, la France fut sur le point de prendre sa revanche de la bataille de Poitiers. Le roi d'Angleterre, cerné dans un défilé avec son armée, ne pouvait nous échapper. Il n'avait plus qu'à rendre son épée. L'indiscipline des officiers, la désobéissance d'un lieutenant général, la faiblesse d'un maréchal de France, firent échouer les plus habiles dispositions. Au lieu d'une belle et grande victoire, on dut se résigner à inscrire encore dans nos fastes militaires une honteuse défaite.

Le mal était à son comble. Outre l'influence ordinaire de la misère et de la démoralisation sur les armées, nos soldats s'étaient gâtés en Allemagne au contact de ces brigands enrégimentés qu'on appelait les Pandours et les Croates, et se livraient à leur exemple à tous les excès. Il fallait à tout prix remédier à un tel état de choses.

Il y avait alors à la tête des affaires de la guerre un ministre puissant et hardi qui venait de succéder au marquis de Breteuil. C'était d'Argenson. Pour marcher avec lui dans le système de réformes qu'il méditait,

Digitized by Google

d'Argenson avait besoin d'un chef militaire qui le comprît, qui eût dans la tête et dans le cœur la force nécessaire à l'exécution de ses projets. Cet homme ne se trouvant pas parmi les principaux officiers généraux français, le ministre jeta les yeux sur un illustre étranger, qui, seul, avait su faire combattre ses troupes et obtenir des succès. Ce général était Maurice comte de Saxe.

Maurice de Saxe, élevé dans les principes sévères, mais un peu minutieux de l'école allemande, était entré au service de France en 1720, et avait immédiatement obtenu du régent la propriété du régiment étranger de Sparre. Il s'était appliqué à y introduire cette régularité peut-être excessive, cette précision mathématique qui distinguaient déjà l'armée prussienne. Son exemple fut imité par les colonels des autres régiments allemands(1),

---

(1) Les colonels français, séduits par la beauté des manœuvres du régiment de Saxe, s'empressèrent aussi de suivre l'exemple donné, et alors commença le règne du pas emboîté et cadencé inventé par le comte de Bombelles, et de l'exercice décomposé et à temps marqués. Ces innovations avaient certes du bon, et Dieu nous garde de les blâmer! mais, malheureusement, ce qui n'était qu'un accessoire utile ne devait pas tarder à devenir l'objet principal des soins des officiers d'infanterie. L'aspect des régiments en devint plus satisfaisant et plus propre à faire honneur aux colonels sur les champs de manœuvre, mais il est douteux que la valeur militaire de ces corps en ait été augmentée. Toutes ces règles étroites, toutes ces formalités gênantes qui peuvent être excellentes pour des soldats passifs, comme les soldats du Nord, doivent, suivant nous, quand elles sont poussées à l'excès

Digitized by Google

et c'est à la tête d'une division composée de ces corps que le comte de Saxe s'était fait remarquer pendant les campagnes de 1742 et 1743.

---

comme elles le furent alors, diminuer la force des soldats français, qui réside principalement dans leur vive intelligence, dans leur entrain et dans leur spontanéité. Il ne peut pas être bon de comprimer ces choses-là au delà d'un certain degré. Pour rétablir l'équilibre il eût fallu, en même temps qu'on mécanisait ainsi (qu'on nous pardonne le mot) les soldats, que les officiers fussent devenus très-habiles à faire marcher cette mécanique, et il n'en fut point ainsi vers 1740. L'effet le plus immédiat de ce goût nouveau pour l'exercice régulier fut de faire retrousser les basques du vaste habit-tunique de Louis XIV, qui gênaient l'escamotage des temps du maniement des armes, pour les réunir en arrière par une agrafe. Ainsi commença cette longue conspiration contre le bien-être des hommes, qui se manifesta par le rétrécissement graduel de toutes les parties de l'habillement, par la suppression de tout ce qui pouvait faire saillie au dehors et accrocher au passage un battant de capucine, et qui aboutit enfin à cet idéal de l'uniforme que nous avons tous connu, et dans lequel retroussis, parements, poches, doublure, n'existaient plus qu'à l'état de fictions indiquées par un passe-poil. Ce fut vers la même époque, et pour les mêmes motifs, qu'on prit à l'Allemagne les buffleteries en croix qui comprimaient la poitrine, mais qui avaient l'avantage de rejeter en arrière l'épée et la giberne; les longues guêtres qui sanglaient les jambes et arrêtaient la circulation dans cet utile meuble du fantassin; les cols qui contraignaient à tenir la tête droite, même en face du soleil, et leur corollaire, les schakos à équilibre instable, affectés d'abord aux seules troupes légères, mais imposés peu à peu à tout le monde; le papillotage des cheveux et les queues serrées au détriment du cuir chevelu. Le soldat était mal à l'aise, il est vrai, mais il était *ficelé*.

Il n'a pas fallu moins de cent ans d'expérience et la guerre d'Afrique, sous une température de quarante degrés, pour ramener à peu près la tenue de l'infanterie au point où elle était en 1740.

Digitized by Google

Après la déroute de Dettingen, le ministre fit mettre les débris de l'armée sous les ordres du comte, qui s'appliqua sans relâche à y rétablir l'ordre et la discipline (1). Ses efforts furent couronnés de succès et préservèrent la France de l'invasion dont la menaçait l'archiduc Charles.

---

(1) Voici un fragment d'une lettre écrite à M. d'Argenson par le comte de Saxe et datée du camp de Spire, 18 juillet 1743. On verra qu'il y avait fort à faire.

« Quoique je n'aie le commandement de cette armée que pour quelques jours, le désordre et l'indiscipline y sont si grands que je n'ai pu me dispenser d'y faire des actes de sévérité. Il s'était établi ici un jeu dans un café. Le grand prévôt s'y est porté par mon ordre pour défendre de donner à jouer : un officier dont je n'ai pu découvrir le nom a donné quatre coups d'épée au grand prévôt. Le lendemain, sur ce que j'ai appris qu'on y jouait de nouveau, le procureur du roi de la maréchaussée s'y est transporté pour faire arrêter l'hôte; les officiers ont voulu le jeter par les fenêtres et se sont aussitôt dissipés. Le troisième jour, la femme de l'hôte est venue trouver le procureur du roi, disant que les officiers lui avaient enfoncé ses portes et s'étaient établis à jouer chez elle. J'y envoyai M. de Broglie, aide-major général, pour sçavoir leurs noms : il a pris la garde de la place et s'y est transporté, il y a encore trouvé quatre officiers qui ne jouaient pas, à ce qu'ils disaient : il a pris leurs noms, dont un s'est donné un faux nom. J'ai envoyé les trois premiers en prison à Landau, et fait moucher le quatrième, dont l'uniforme est de Champagne, qui se nomme..... et est capitaine dans ledit régiment. Je l'ai fait arrêter et envoyer pareillement à Landau. Cet officier mérite une plus ample punition pour avoir déguisé son nom.

» Aujourd'hui le garde-magasin s'est venu plaindre que l'on pillait son magasin et qu'on avait forcé la garde; j'ai envoyé à ce désordre pour être informé du fait... J'ai envoyé en prison à Landau les officiers pour n'avoir pas contenu leurs gens : il y en avait, sans doute,

Digitized by Google

En 1744, le comte de Saxe nommé maréchal de France, fut appelé au commandement de la grande armée de Flandre. Il consacra toute cette campagne à l'éducation morale et à l'instruction militaire de ses troupes rassemblées au camp de Courtrai (1). C'est cette armée

---

beaucoup d'autres de coupables, mais en pareille occasion les preuves manquent, et les officiers ne se font pas scrupule de mentir comme des laquais...

» Jusqu'à présent l'impunité a été fort grande. Nous en avons eu une preuve à Wimpfen, qui n'a point d'exemple. Deux grenadiers du régiment de Poictou ont assassiné en plein jour, devant plus de mille témoins, au beau milieu du quartier général, un de leurs camarades, l'ont dépouillé et volé, et l'ont jeté dans la rivière, sans qu'aucune garde, aucun officier se soit mis en devoir de les arrêter. J'en fus sur-le-champ informé ; j'envoyai au régiment : ils s'en étoient tranquillement retournés à leurs compagnies comme s'ils n'avoient rien fait. Je les ai fait arrêter. Le prévôt, ne trouve aucun témoin qui dépose contre eux... Il se fait tous les jours des assassinats dans l'armée ; on y vole des chevaux, et les officiers les gardent tranquillement à leurs piquets. On en a trouvé qui étaient déguisés, ils disent les avoir achetés des passants ; enfin, il faut une grande sévérité pour y mettre l'ordre, la discipline et l'honneur.

» Je ne sçais si ma franchise vous sera agréable, mais je crois de mon devoir de ne vous rien déguiser et de ne vous rien laisser ignorer. »

(1) Pendant que le maréchal de Saxe secondant si bien les efforts de M. d'Argenson, rétablissait l'armée française au camp de Courtrai, un autre maréchal envoyait cette note au ministre, au milieu d'un volumineux mémoire sur l'approvisionnement des places :

« Le tabac est nécessaire pour amuser le soldat, qui s'en est fait une si grande habitude qu'il ne peut plus s'en passer : cela s'est vu dans plusieurs siéges, où ils se sont plaints d'en manquer.

» Cette manie va si loin parmi eux, qu'au défaut du tabac, ils ont fumé des feuilles de chêne et de noyer. Elle ne se borne pas au sim-

Digitized by Google

qui gagna les batailles de Fontenoi, de Rocoux et de Lawfeld, qui prit Berg-op-Zoom et Maëstricht.

Cette guerre de la succession d'Autriche amena l'établissement définitif du service des troupes légères. On avait continué jusqu'alors à remettre sur pied en temps de guerre les milices de Roussillon, connues sous le nom de fusiliers de montagnes, qu'on opposait aux miquelets des Pyrénées ou aux barbets des Alpes. Ce corps fut encore rétabli, mais pour la dernière fois, le 12 février 1744, au moment où le feu des hostilités s'étendant de proche en proche, atteignait la Savoie et nous forçait à envoyer une armée sur cette frontière. Mais, dès l'année précédente, un nouveau corps de troupes légères, conçu sur d'autre bases, avait été formé en Allemagne pour combattre les Pandours, qui avaient si puissamment contribué à jeter la désolation dans l'armée française par leurs entreprises sur ses flancs, sur ses détachements et sur ses lignes de communication.

---

ple soldat : l'officier y participe aussi, en le prisant en poudre ou en fumée. La vérité est que rien ne contribue plus à désennuyer l'oisiveté et à émousser le grand besoin qu'il a de manger. Le soldat se trouvant donc dans ce cas, j'ai cru en devoir faire un article.

» Une livre de tabac contient 112 pipes, d'expérience faite, que nous poserons ici pour 100, à cause du déchet; supposant donc quatre pipes par jour pour chaque soldat, viendra ce qui suit à chaque place pour trois mois, qui, étant bien ménagés, iront bien jusqu'à quatre :

» Pour une place de 4 bastions 8640 livres, pour une place de 6 bastions 10,800 livres, pour une place de 8 bastions, etc., etc. »

Digitized by Google

Ce corps est celui qui s'est rendu si célèbre sous le nom de chasseurs de Fischer.

Jean-Chrétien Fischer, simple domestique, commença à se faire connaître à la fin de 1742 pendant l'investissement de Prague par les Autrichiens. Il se mettait à la tête de ses camarades armés qui allaient faire pâturer les chevaux de leurs maîtres dans les îles de la Moldaw, et repoussait les attaques des hussards autrichiens qui passaient la rivière à gué pour venir les leur enlever. La bravoure et l'intelligence déployées par Fischer dans plusieurs affaires qu'il eut à soutenir fixèrent l'attention sur lui, et comme on avait alors besoin de braves gens sans regarder d'où ils venaient, on l'autorisa à organiser sa petite troupe et on le laissa maître de la diriger à son gré. Les services que Fischer rendit en 1743 et la protection du comte de Saxe firent alors complètement passer par-dessus les préjugés, et le 1er novembre de cette année, cette compagnie de domestiques courageux prit rang dans l'armée sous le nom de chasseurs de Fischer (1). Ce corps, et quelques autres qui furent successivement créés sur le même modèle (2), permettaient aux gens de rien qui s'y enrô-

---

(1) Singulière destinée! l'infanterie légère, comme sa sœur aînée, devait naître dans la classe servile et justifier, elle aussi, son nom d'infanterie.

(2) Les arquebusiers de Grassin formés le 1er janvier 1744; les volontaires royaux, le 15 août 1745; les fusiliers de la Morlière, le 16 octobre 1745; Royal-Cantabres, le 15 décembre 1745; les volontaires de

Digitized by Google

laient de faire fortune : aussi s'accrurent-ils rapidement. Vers la fin de la guerre Fischer avait sous ses ordres quatre cents chasseurs à pied, deux cents chasseurs à cheval et quelques ouvriers. C'était un petit corps d'armée capable de se suffire à lui-même dans son service spécial. Il se fit un nom illustre dans cette guerre et dans celle de 1757, et c'est à lui que remonte l'origine des chasseurs à pied et des chasseurs à cheval, ces deux troupes éminemment françaises.

La création d'une troupe spéciale pour le service des flanqueurs fit rentrer les grenadiers dans les rangs des bataillons. Ils devinrent alors ce qu'ils sont encore aujourd'hui, la réserve des régiments, et ne furent plus employés en détachements que pour des actions de vigueur. Ce nouveau rôle, qui convenait si bien à des soldats d'élite, leur fournit des occasions de rendre de signalés services, et fit comprendre l'utilité pour un général d'avoir sous la main dans le moment décisif d'une action une troupe énergique et solide. Aussi, à la fin de la guerre, en 1749, lorsqu'on réduisit le nombre

---

Gantèz, le 30 janvier 1746, et les volontaires bretons, le 30 octobre 1746. La plupart de ces corps, ainsi que celui de Fischer, étaient composés d'infanterie et de cavalerie. Ils avaient pour armes le fusil ou la carabine et le sabre. Leurs costumes étaient fort bizarres et calqués, en général, sur ceux des Pandours ou des Croates. Ils avaient dans leurs habits des couleurs inusitées jusqu'alors dans l'armée française. Les chasseurs de Fischer avaient leur uniforme entièrement vert.

Digitized by Google

des régiments d'infanterie, les compagnies de grenadiers des régiments supprimés furent-elles réunies en un corps spécial sous le titre de régiment des Grenadiers de France.

L'ordonnance du 10 mars 1749 apporta des améliorations sensibles dans la constitution de l'infanterie. Dix-huit régiments français (1) et plusieurs régiments étrangers furent supprimés et incorporés dans les corps plus anciens qui n'avaient qu'un seul bataillon et qui furent ainsi portés à deux. Les compagnies de grenadiers des corps français supprimés formèrent, comme on l'a dit, le régiment des Grenadiers de France, qui prit rang d'après la date de création des grenadiers en 1667.

Les colonels, lieutenants-colonels et commandants de bataillon cessèrent d'avoir des compagnies. Les bataillons furent réduits de quinze à treize compagnies, dont une de grenadiers, et le nombre des drapeaux ne fut plus que de deux par bataillon. Le drapeau blanc ou colonel fut placé dans la première compagnie de fusiliers du premier bataillon.

Par suite de ces modifications, l'état de l'infanterie comprenait en 1750, outre les deux régiments des Gardes, les Grenadiers de France et Royal Artillerie, 80 ré-

---

(1) Les régiments français supprimés en 1749 étaient : Vexin Aunis, Beauce, Dauphiné, Vivarais, Luxembourg, Bassigny, Beaujolais, Ponthieu, Escars, Fleury, la Tour d'Auvergne, Blaisois, Gâtinais, Auxerrois, Agénois, Santerre, et Landes. Tous ces corps dataient de Louis XIV.

Digitized by Google

giments français, dont douze à quatre bataillons, cinquante-deux à deux bataillons, et seize à un bataillon; trente et un régiments étrangers dont dix suisses, douze allemands, un italien, un corse, sept irlandais et un écossais, enfin six corps de troupes légères. Le tout présentait un effectif de 181,000 hommes.

Les six années de paix qui suivirent furent mises à profit pour faire fructifier dans les corps les éléments d'ordre et d'instruction que le maréchal de Saxe y avait déposés et pour y introduire toutes les améliorations de détails que réclamait l'organisation intérieure des corps (1).

L'infanterie était fort belle, et aussi bonne que pouvait le permettre le mode de recrutement alors en usage, au moment où éclata la guerre de sept ans. Cette infanterie débuta d'une manière brillante en 1756 à la prise de Port-Mahon, et en 1757 à la bataille d'Hastembeek, qui fut suivie de la conquête rapide du Hanovre. Pourquoi donc les suites de cette guerre furent-elles si funestes? Pourquoi la France n'en recueillit-elle que de la honte? Pourquoi l'armée française tomba-t-elle

(1) C'est à cette époque que l'on s'occupa de régler les batteries de tambours. Il y avait eu jusque-là complète anarchie; chaque régiment avait les siennes, ce qui était un inconvénient beaucoup plus grave que cela ne semble au premier abord. En 1754, tous les tambours-majors furent appelés à Paris, et mis sous les ordres du tambour-major des Gardes-Françaises, qui les instruisit pendant trois mois sur l'esplanade des Invalides. Le 1er décembre, il les conduisit à Versailles, et leur fit battre l'ordonnance sous les fenêtres du roi, en présence de toute la cour. Quelle journée pour le tambour-major des Gardes-Françaises! L'histoire n'a pas conservé son nom.

Digitized by Google

tout à coup dans un tel discrédit en Europe, que cinquante ans après, les Prussiens nous tenaient encore pour de si méprisables soldats, qu'il ne fallut rien moins que le coup de massue d'Iéna pour les faire revenir de leur idée? C'est que les affaires les plus sérieuses de l'Etat se traitaient alors chez madame de Pompadour, c'est que les commandements furent surtout donnés aux favoris de cette belle; c'est qu'au lieu de placer la direction suprême des opérations de la guerre dans une seule main, soit qu'on n'eût pas trouvé de général capable d'une aussi grande tâche, soit qu'on ait voulu complaire à plusieurs, on partagea l'armée entre trois ou quatre chefs jaloux les uns des autres, très-prompts à tenter seuls des entreprises qui leur promettaient gloire ou profit, très-lents à porter secours à leurs collègues compromis. C'est encore que nous avions pour alliés les Autrichiens, c'est-à-dire de toutes les troupes de l'Europe celles dont la manière de faire la guerre, carrée, pleine de précautions et de délais, est la plus antipathique avec le génie prompt et audacieux des soldats français. C'est encore que nos faibles maréchaux, obligés avant d'agir de prendre conseil à Versailles et à Vienne, avaient en tête le grand Frédéric, et que cet illustre capitaine, seul juge et maître de ses actions, avait transporté sous sa tente toute la fortune de la Prusse (1).

---

(1) Les causes de nos désastres pendant la guerre de sept ans sont trop bien exprimées dans les facéties suivantes, pour que nous ne

Digitized by Google

Aussi fûmes-nous battus : et après cette longue prise d'armes, la France en fut réduite à chanter l'hé-

---

préférions pas, suivant notre habitude, les substituer à nos propres jugements. Chacun appréciera.

Un jour le comte de Saint-Germain, qui avait un commandement dans l'armée, dînait chez le général en chef. En sortant de table celui-ci quitta la compagnie, sous prétexte qu'il avait à écrire à la cour. — Que peut-il mander à la cour, dit quelqu'un? il ne se passe rien, et il écrit toujours. — Sur cela, M. de Saint-Germain se mit à détailler une correspondance entière qu'il imagina entre le général et la cour. Voici, dit-il, ce qu'il mande.

« Je me suis levé aujourd'hui à neuf heures, après avoir fort bien dormi et même ronflé. J'ai été faire à dix heures une reconnaissance dans laquelle je n'ai rien vu. Je suis rentré au quartier général à onze heures; on m'a fait la barbe, et mon valet de chambre, en frisant ma perruque, au lieu de commencer par le côté droit, selon son usage, a commencé par le côté gauche. »

Le ministre lui répond : « Votre dernière dépêche, qui est fort intéressante, nous a suggéré des réflexions profondes qu'il est bon de vous communiquer. Pourquoi ne vous êtes-vous pas levé à huit heures? Vous eussiez pu faire à neuf, et non à dix, la reconnaissance dont vous parlez, et dans laquelle vous eussiez peut-être vu quelque chose. Il est tout simple qu'on vous ait rasé,... surtout si votre barbe était longue... Dieu veuille qu'on ne vous ait pas écorché!... mais il est extraordinaire que votre valet de chambre ait dérogé à son usage en commençant à papilloter votre perruque du côté gauche... Comme le roi en a été surpris, vous voudrez bien m'en mander les raisons par un courrier exprès, afin que je puisse au plus tôt en rendre compte à sa majesté, dont je vous ferai voir les intentions ultérieures. »

Le général réplique au ministre : « Vous voudrez bien observer que je n'ai pas dit qu'on eût mis des papillottes à ma perruque, mais seulement qu'on l'avait frisée, ce qui est très-différent; et quoiqu'on

Digitized by Google

roïsme d'un simple capitaine d'infanterie qui avait préféré la mort au déshonneur! Le cri de d'Assas, ce cri que des milliers de poitrines françaises ont poussé sur mille champs de carnage, sans que l'ingrate renommée se soit donné la peine de le recueillir, voilà le seul souvenir glorieux qui nous soit resté de cette malheureuse guerre de sept ans. On n'osa plus parler du rocher de

---

ait commencé par le côté gauche, vous pouvez tranquilliser le roi et l'assurer qu'il n'en résultera aucun inconvénient essentiel... »

Les couplets suivants, attribués au marquis de Voyer d'Argenson, sont dirigés contre M. de Vaux, lieutenant général et surtout courtisan, qui fit une apparition à l'armée en 1761, et qui revint à la cour après la défaite de Villingshausen. Ils se chantaient sur l'air :

Reçois dans ton galetas.

Nos seigneurs les maréchaux,
Remplis d'une ardeur guerrière,
Ont dit à monsieur de Vaux :
Vous avez l'air fort militaire.
Il faudra vous régaler
Par un plat de notre métier.
Comme on vous regardera
Quand vous irez à Versailles,
Chacun tout bas se dira :
Mais!... il revient de la bataille :
Vous entendrez dire au Roi :
Il en sait presque autant que moi.
En effet, on s'est battu ;
Combat, sottises et défaite,
En un jour il a tout vu,
Et voilà la campagne faite.
Il disait, en s'en allant,
Mais j'en aurais bien fait autant.

Digitized by Google

Mahon, si intrépidement escaladé par notre infanterie, à partir du jour où l'on dut remettre cette conquête aux Anglais ; la victoire d'Hastembeek fut effacée par la déroute de Rosbach ; l'héroïsme de Montcalm et de sa poignée de braves demeura enseveli avec les os de ces nobles fils de la France sur les rives du Saint-Laurent : on ne prononça plus leurs noms parce qu'il eût fallu en même temps parler du Canada.

Plusieurs modifications de détail furent introduites dans l'infanterie pendant le cours de cette guerre. Nous les donnons ici par ordre de date.

Le 1er janvier 1757, le régiment Royal Artillerie fut augmenté d'un 6e bataillon, et le 20 janvier une pièce de canon à la suédoise fut donnée à chaque bataillon de l'infanterie. Cette pièce fut retirée à la paix.

Le même jour on augmenta chaque bataillon d'une compagnie de chasseurs à pied. Cette compagnie, qui fut considérée comme compagnie d'élite aussi bien que les grenadiers, fut licenciée à la fin de la guerre.

Le 5 mai 1758, le génie fut séparé de l'artillerie, et les bataillons de ce dernier corps prirent le titre de brigades.

Une ordonnance du 12 janvier 1759 prescrivit que les différents grades d'officier seraient distingués par des épaulettes. Cette nouveauté fut très-mal reçue. Cette épaulette, que depuis l'on a été si fier de porter, fut appelée la guenille de Choiseul. On n'aimait pas le premier ministre, c'est tout dire.

En 1762, le corps de l'artillerie fut encore aug-

Digitized by Google

menté et porté à sept brigades. La septième brigade, affectée d'abord au service spécial des colonies, rentra plus tard dans le service ordinaire.

Enfin, la paix amena de nombreuses réformes. On sabra sans pitié une armée dont les généraux s'étaient fait battre. Du reste, ces réformes, qui durent être amères pour ceux qui les supportèrent, étaient bonnes.

Une première ordonnance du 25 novembre 1762, complétant celle de 1749, réforma dix régiments d'infanterie française et un nombre aussi grand de régiments étrangers. Les régiments français licenciés versèrent leurs grenadiers dans le corps des Grenadiers de France, et les hommes des autres compagnies allèrent renforcer les régiments qui étaient dans les colonies. La perte du Canada faisait sentir la nécessité de bien garder ce qui restait de nos possessions lointaines. On affecta dans ce but au service spécial des colonies les vingt-trois derniers régiments français, qui prirent pour se distinguer des autres la couleur vert de Saxe dans les revers, parements et collets. Trois nouvelles brigades d'artillerie furent aussi créées pour la défense des pays d'outre-mer, mais elles furent bientôt fondues dans le corps royal.

L'ordonnance constitutive du 10 décembre 1762 régla ainsi la composition de l'infanterie. Deux régiments des Gardes, françaises et suisses, un régiment des Grenadiers de France, Royal Artillerie, soixante-cinq régiments français, dont dix-neuf à quatre bataillons, trente-neuf à deux et sept à un bataillon; onze régi-

Digitized by Google

ments suisses, huit allemands, un italien, cinq irlandais, et six légions de troupes légères. En totalité cent régiments.

Les régiments de gentilshommes prirent des titres de province. Tous les corps portèrent sur leurs boutons le numéro indiqué par leur rang d'ancienneté. Leur prix fut égalisé et taxé, ce qui coupa court à d'odieux brocantages. Les plus anciens régiments français, sauf ceux des Princes qui ne se vendaient pas, furent taxés à quarante mille livres; les vingt-trois derniers, c'est-à-dire ceux affectés au service des colonies, le furent à vingt mille livres seulement.

L'administration des compagnies fut enlevée aux capitaines et confiée à un quartier-maître trésorier, ce qui fit cesser bien des abus, et entre autres celui des passe-volants.

Le grade d'enseigne fut supprimé, et l'on mit dans chaque régiment le nombre de sous-lieutenants porte-drapeaux nécessaire.

Ces améliorations, qui font honneur au ministère de M. de Choiseul, furent continuées pendant les années suivantes.

Le 13 août 1765, les sept brigades de Royal Artillerie furent transformées en autant de régiments différents, qui prirent les noms des sept écoles où ces corps étaient alors en garnison. Les sept régiments de la Fère, Metz, Besançon, Grenoble, Strasbourg, Auxonne et Toul, réunis sous le commandement d'un inspecteur général permanent, continuèrent de compter dans l'infanterie sous

Digitized by Google

le nom collectif de Royal Artillerie, et Royal Artillerie garda le rang qu'il avait toujours eu entre le régiment allemand d'Anhalt et Royal Italien.

Une décision du 19 avril 1766 institua une musique dans tous les corps d'infanterie.

Le grade de lieutenant-colonel fut créé en 1767. Jusque-là cet officier n'avait que le grade de capitaine. En 1771 les sous-aides-majors furent remplacés par des adjudants sous-officiers.

Le corps des Grenadiers de France, malgré les services qu'il avait rendus, fut supprimé le 4 août 1771. On s'était aperçu que le recrutement de ce corps épuisait les régiments d'infanterie. On institua, comme compensation, le chevron et la haute paye de vétéran pour les vieux soldats.

Des considérations de la même nature, et de plus l'embarras que causait l'entretien des troupes détachées aux colonies, fit rentrer, le 18 février 1772, au service ordinaire les vingt-trois régiments affectés à la garde des pays d'outre-mer. Ils furent remplacés dans ce service par huit régiments spéciaux de deux bataillons chacun. On créa en même temps un corps royal d'infanterie de marine, pour le service des ports et la garnison des vaisseaux. Ce corps comptait aussi huit régiments, qui furent réunis en un seul le 26 décembre 1774 (1).

Les désastres de la guerre de sept ans, que les chefs

(1) Ce corps fut supprimé le 9 pluviôse an II.

Digitized by Google

de l'armée voulurent attribuer à la supériorité de l'instruction des troupes prussiennes et non point à leurs propres fautes, donna l'idée de réunir tous les ans des troupes dans un camp d'instruction. A partir de l'année 1765, le camp de Compiègne vit successivement passer la plupart des régiments d'infanterie. Malheureusement, ainsi que le fait remarquer Jomini, on y oublia le principal pour l'accessoire. On s'imagina que les armées de Frédéric n'avaient dû leurs triomphes qu'à la manière de marcher le pas oblique et à la coupe des habits. Cette instruction dispendieuse n'eut donc en définitive que peu de résultats. Les soldats y acquirent à la vérité de l'aplomb dans les manœuvres et de la régularité dans la tenue, mais l'art de la stratégie y fut plutôt faussé que perfectionné par l'engouement des principes de l'école allemande, dont l'application ne saurait convenir en tous points au génie particulier des troupes françaises.

Pour compléter le récit des modifications survenues dans l'infanterie pendant le règne de Louis XV, il nous reste à dire un mot des milices provinciales qui, en temps de guerre, devaient contribuer à la défense du royaume, et dans les cas extrêmes combler les vides que la mort et la désertion creusaient dans les rangs de l'armée permanente, vides que le mode de recrutement alors en usage, et auquel certaines personnes voudraient voir revenir aujourd'hui, était incapable de remplir.

Après la paix d'Utrecht, les milices qui avaient, pour ainsi dire, supporté tout le poids des dernières campagnes de la guerre de la succession d'Espagne, furent

Digitized by Google

renvoyées dans leurs foyers. Pendant longtemps on ne demanda plus rien aux survivants, sinon de repeupler le pays. En 1726, lorsque le mal fut à peu près réparé, on se souvint d'elles et on les forma en 93 bataillons. En 1733 on en leva 30 nouveaux. En 1734, on organisa ces 123 bataillons en 40 régiments provinciaux à deux bataillons. Le reste demeura en bataillons séparés. A la paix de 1736, on ne conserva que 100 bataillons de milices, un par généralité.

En 1741 on ajouta à ces 100 bataillons, neuf bataillons nouveaux levés en Lorraine et trois bataillons de la ville de Paris. L'année suivante, ce qu'il y avait de meilleur dans les milices fut envoyé en Allemagne pour rétablir nos régiments écrasés. Ce système, dont on se trouva bien pour le moment, fut continué pendant toute la guerre, et comme on avait remarqué qu'il se trouvait parmi ces paysans des hommes qui aspiraient fièrement l'odeur de la poudre, on tira des milices onze régiments d'infanterie à qui l'on donna le titre de grenadiers royaux. « On vit, dit M. d'Espagnac, qui commandait un de ces régiments, dans les grenadiers royaux ce que peut le point d'honneur chez les hommes, des paysans sortis de leurs villages, à qui on avait donné le nom de grenadiers, servir dès leur arrivée à l'armée avec le même courage et la même distinction que les grenadiers des anciens corps. » Pour récompenser leur belle conduite, ces régiments de grenadiers royaux furent maintenus sur pied à la paix de 1749. Le reste des milices forma 105 bataillons.

Digitized by Google

En 1757, on tira de chacun des 105 bataillons deux compagnies de fusiliers choisis, ce qui forma 21 bataillons détachés et actifs.

En 1759, 100 bataillons provinciaux furent attachés aux régiments d'infanterie qui portaient le même titre de province. Les milices se composaient alors, outre ces 100 bataillons et les grenadiers royaux, de deux régiments de milices de Lorraine, d'un bataillon de la ville de Paris, de six régiments d'infanterie boulonnaise (1), d'un régiment de Perpignan, de trente-cinq compagnies de Roussillon (2), d'un bataillon de Béarn et de la compagnie de Montboissier à qui était confiée la garde des îles de Lérins.

Le 1er février 1763, les milices reçurent une nouvelle organisation. Les régiments de grenadiers royaux avaient été licenciés le 10 décembre 1762, ainsi que tous les corps particuliers nommés tout à l'heure. On forma alors trente et un régiments de recrues d'un bataillon, dont un régiment pour les colonies, et en outre un régiment spécial de deux bataillons pour la ville de Paris. On espérait ainsi détruire le raccolage. Cette mesure n'eut point, à ce qu'il paraît, le succès qu'on s'en promettait, puisque le nombre des régiments de recrues, qui avait été porté à 33 en 1765, fut réduit à sept le

(1) Les milices du pays, qu'on appelait autrefois le Pays reconquis, avaient des priviléges particuliers.

(2) C'étaient les anciens fusiliers de montagnes.

Digitized by Google

31 décembre 1766, à six le 30 avril 1767 et à un le 30 mai 1768. Le seul qui fut alors conservé était celui des colonies : il fut lui-même supprimé le 2 mars 1773.

Les milices furent rappelées le 4 août 1771 sous le nom de troupes provinciales, qui prirent rang dans l'infanterie de l'armée après les régiments créés sous Louis XIV (1). Les troupes provinciales formèrent alors douze régiments de grenadiers royaux et 47 régiments provinciaux. Ce dernier nombre fut bientôt porté à 50.

---

(1) Les troupes provinciales occupaient alors dans l'infanterie le 86e rang entre Royal-Bavière et Salis-Marschlins.

Digitized by Google

CHAPITRE XIII.

Améliorations apportées dans l'état de l'infanterie de 1774 à 1789. Etat de cette arme au moment de la révolution. Volontaires nationaux. Esprit de l'armée à cette époque. Causes de la destruction des anciens régiments d'infanterie.

Pendant les quinze années qui nous séparent encore de la révolution, les réformes et les améliorations se succédèrent avec rapidité et amenèrent l'organisation de l'infanterie à un état très peu différent de celui que nous voyons de nos jours.

Sous le court ministère du maréchal du Muy, on fit un pas vers l'uniformité de composition des corps. Huit régiments français à quatre bataillons furent dédoublés par ordonnance du 26 avril 1775 et formèrent 16 régiments à deux bataillons. On supprima en même temps cinq régiments des moins anciens parmi les corps français et trois régiments irlandais. Le nombre des régiments resta ainsi le même qu'auparavant. Les douze vieux corps conservèrent seuls quatre bataillons, tous les autres en eurent deux.

La même ordonnance créa des emplois de colonels en 2e et de chefs de bataillon dans tous les corps. Les chefs de bataillon furent supprimés en 1776. Les colonels en 2e furent maintenus jusqu'en 1788.

Digitized by Google

Le comte de Saint-Germain, qui succéda au maréchal du Muy, licencia le 15 décembre 1775 les troupes provinciales, et termina par l'ordonnance du 25 mars 1776 l'œuvre de son prédécesseur. Les vieux corps furent dédoublés et formèrent chacun deux régiments à deux bataillons. Le régiment du Roi seul conserva quatre bataillons. Les légions de troupes légères furent en même temps dissoutes. Leurs escadrons de cavalerie furent distribués, sous le nom de chasseurs à cheval, dans les régiments de dragons (1), et les compagnies de chasseurs à pied furent réparties entre les bataillons de l'infanterie. Tous les bataillons furent alors composés de six compagnies, une de grenadiers et une de chasseurs, chacune de 101 hommes, et quatre compagnies de fusiliers chacune de 116 hommes. On mit dans chaque compagnie un sergent-major placé au-dessus de l'ancien fourrier et un frater-chirurgien-barbier.

Les régiments formèrent des brigades et des divisions permanentes comme en Prusse (2).

Le 30 janvier 1778, au début de la guerre d'Amérique, les troupes provinciales furent rappelées et reçurent une organisation nouvelle. Sur les 106 bataillons levés, 26 furent détachés pour composer 13 régiments à deux bataillons. Sept de ces régiments furent attachés aux

---

(1) Les escadrons de chasseurs à cheval quittèrent les dragons en 1779, et formèrent six régiments de chasseurs à cheval.

(2) L'ordre divisionnaire avait déjà été essayé en 1744.

Digitized by Google

sept régiments d'artillerie ; cinq autres furent formés sous le titre de régiments d'état-major (1), le 13e était le régiment de Paris, auquel on joignit bientôt le régiment de l'Isle de France. Les 80 bataillons restants formèrent les troisièmes bataillons, dits bataillons de garnison, des 80 régiments français de la ligne. Les compagnies de grenadiers en furent toutefois distraites et composèrent 13 régiments de grenadiers royaux.

La charge de colonel général de l'infanterie fut rétablie le 5 avril 1780 en faveur du prince de Condé. Les chefs des régiments reprirent donc le titre de mestres de camp et le portèrent jusqu'en 1788, époque où la charge fut une dernière fois supprimée. Une ordonnance du 6 avril 1780 relative aux priviléges et fonctions du colonel général réduisit le nombre des drapeaux à un par bataillon (2).

Le 8 août 1784, les compagnies de chasseurs furent séparées des régiments et réunies en bataillons de quatre compagnies. Ces bataillons furent attachés aux six régiments de chasseurs à cheval. C'était un retour vers les légions légères, mais ce mode d'organisation ne dura pas longtemps, et l'ordonnance du 17 mars 1788 consti-

---

(1) Nous n'avons pas pu déterminer quel était le service particulier de ces régiments d'état-major.

(2) Une décision du 12 juillet 1784 créa un troisième porte-drapeau dans le régiment Colonel général pour porter le drapeau du colonel général.

Digitized by Google

tua définitivement l'infanterie légère, qui fut alors formée en douze bataillons de chasseurs à pied (1), composés chacun de quatre compagnies. Dans chaque compagnie il y avait douze carabiniers.

A la même époque les bataillons de l'infanterie de ligne furent mis à neuf compagnies, dont une de grenadiers. Le nombre des bataillons était de deux par régiment, excepté dans les régiments des Gardes et dans celui du Roi qui avaient une organisation à part, et à chaque régiment français était attaché un bataillon de troupes provinciales qui lui formait une réserve.

Le corps de l'artillerie, toujours compris dans l'infanterie, se composait de sept régiments de deux bataillons. Chacun de ces régiments était doublé par un régiment provincial. On avait créé, le 24 octobre 1784, un nouveau régiment destiné au service spécial des colonies. Ce corps prit rang avec le n° 8 dans l'artillerie de terre le 27 août 1792.

En résumé, au 1er janvier 1789, lorsque la révolution allait éclater, l'infanterie régulière se composait de deux régiments des Gardes, de 102 régiments d'infanterie de ligne, de 12 bataillons de chasseurs à pied, de 8 régiments d'artillerie et de sept régiments d'infanterie des

(1) Ces douze bataillons furent formés avec les six bataillons attachés aux chasseurs à cheval et avec les régiments d'infanterie Royal-Italien, Royal-Corse et de Montréal.

Digitized by Google

colonies (1), présentant un total de 258 bataillons, aux-

(1) Etat de l'infanterie au 1er janvier 1789.

Nos et noms des régiments.	Nos et noms des régiments.
Gardes Françaises, 6 bat.	Gardes Suisses, 4 bat.
INFANTERIE DE LIGNE.	
1 Colonel général.	32 Aunis.
2 Picardie.	33 Bassigny.
3 Piémont.	34 Touraine.
4 Provence.	35 Angoulême.
5 Navarre.	36 Aquitaine.
6 Armagnac.	37 Anjou.
7 Champagne.	38 Maréchal de Turenne.
8 Austrasie.	39 Dauphiné.
9 Normandie.	40 Isle de France.
10 Neustrie.	41 Soissonnais.
11 La Marine.	42 La Reine.
12 Auxerrois.	43 Limosin.
13 Bourbonnais.	44 Royal-Vaisseaux.
14 Forez.	45 Orléans.
15 Béarn.	46 La Couronne.
16 Agénois.	47 Bretagne.
17 Auvergne.	48 Lorraine.
18 Royal-Auvergne.	49 Artois.
19 Flandre.	50 Vintimille.
20 Cambrésis.	51 Hainaut.
21 Guyenne.	52 La Sarre.
22 Viennois.	53 La Fère.
23 Le Roi, 4 bat.	54 Alsace *allemand*.
24 Royal.	55 Royal-Roussillon.
25 Brie.	56 Condé.
26 Poitou.	57 Bourbon.
27 Bresse.	58 Beauvoisis.
28 Lyonnais.	59 Rouergue.
29 Maine.	60 Bourgogne.
30 Le Dauphin.	61 Royal-Marine.
31 Perche.	62 Vermandois.

Digitized by Google

quels il faut ajouter 106 bataillons de troupes provinciales.

Nos ET NOMS DES RÉGIMENTS.	Nos ET NOMS DES RÉGIMENTS.
Suite de l'infanterie de ligne.	
63 Salm-Salm *allemand.*	82 Angoumois.
64 Royal-Artillerie { La Fère.	83 Conti.
Metz.	84 Saintonge.
Besançon.	85 Foix.
Grenoble.	86 Rohan.
Strasbourg.	87 Diesbach *suisse.*
Auxonne.	88 Courten *suisse.*
Toul.	89 Dillon *irlandais.*
Colonies.	90 Berwick *irlandais.*
65 Ernst *suisse.*	91 Royal-Suédois *allemand.*
66 Salis-Samade *suisse.*	92 Chartres.
67 Sonnemberg *suisse.*	93 Barrois.
68 Castellas *suisse.*	94 Walsh *irlandais.*
69 Languedoc.	95 Enghien.
70 Beauce.	96 Royal-Hesse-Darmstadt *allemand.*
71 Vigier *suisse.*	97 Troupes provinciales. — 106 bat.
72 Médoc.	98 Salis-Marschlins *suisse.*
73 Vivarais.	99 Nassau *allemand.*
74 Vexin.	100 Steiner *suisse.*
75 Royal-Comtois.	101 Bouillon *allemand.*
76 Beaujolais.	102 Royal-Deux-Ponts *allem.*
77 Monsieur.	103 Rheinach *suisse.*
78 Châteauvieux *suisse.*	104 Royal-Liégeois *allemand.*
79 La Mark *allemand.*	
80 Penthièvre.	
81 Boulonnais.	
INFANTERIE LÉGÈRE.	
1 Chasseurs royaux de Provence.	6 Chasseurs bretons.
2 Chasseurs royaux de Dauphiné.	7 Chasseurs d'Auvergne.
3 Chasseurs royaux corses.	8 Chasseurs des Vosges.
4 Chasseurs corses.	9 Chasseurs des Cévennes.
5 Chasseurs cantabres.	10 Chasseurs du Gévaudan.
	11 Chasseurs des Ardennes.
	12 Chasseurs du Roussillon.

Digitized by Google

Cette organisation générale de l'infanterie laissait peu à désirer, puisqu'elle était sensiblement la même que celle de notre infanterie actuelle. Les bizarreries et les abus, nés des préjugés d'une autre époque, avaient disparu, et l'égalité régnait entre les régiments de la ligne. Des règlements sévèrement exécutés avaient fixé l'armement, l'équipement et l'habillement des divers corps (1).

Nos ET NOMS DES RÉGIMENTS.	Nos ET NOMS DES RÉGIMENTS.
INFANTERIE DES COLONIES.	
1 Cap français.	5 Ile de France.
2 Port au Prince.	6 Ile Bourbon.
3 La Martinique.	7 Pondichéry.
4 La Guadeloupe.	

(1) L'infanterie était armée à cette époque des fusils du modèle de 1777, qui ont fait toutes les guerres de la révolution et de l'empire. Les sacs, buffleteries, gibernes, capotes étaient devenus uniformes, et le règlement de 1779 avait fixé la forme et les couleurs de l'habillement des troupes. Nous donnons ici les principales dispositions de ce règlement, qui n'a reçu que de très-légères modifications jusqu'au moment où prévalut l'uniforme des volontaires nationaux. On verra que ce règlement de 1779 a servi de modèle à ceux de 1806 et de 1816 pour l'habillement des troupes à pied.

Composition de l'habillement de l'infanterie.—Habit à la française, veste, gilet et culotte, revers agrafés jusqu'au tiers de leur longueur, garnis de sept petits boutons, trois gros au-dessous du côté droit, pattes de poches figurées par un passepoil de la couleur tranchante, garnies de trois boutons ; parements coupés à quatre pouces de long, fermés par quatre petits boutons ; parements, revers et pattes de poches détachés par un passepoil de la couleur tranchante. Epaulettes de drap liserées ; les grenadiers les portent rouges doublées de blanc,

Digitized by Google

Tous les documents étaient rassemblés pour la ré-

---

les chasseurs vertes. Les fusiliers ont une fleur de lys de la couleur tranchante aux retroussis, les grenadiers une grenade, les chasseurs un cor de chasse. Chapeau bordé d'un galon noir avec un petit bouton. Les grenadiers (ils reprirent en 1788 le bonnet à poil abandonné en 1779) portent au-dessus une houppe ronde de laine rouge de deux pouces d'épaisseur, les chasseurs une houppe de laine verte. Quant aux compagnies de fusiliers, la 1re compagnie du 1er bataillon a un pompon bleu de roi, la 2e un pompon aurore, la 3e violet, la 4e cramoisi. Les compagnies du 2e bataillon ont des pompons moitié blancs, moitié des couleurs ci-dessus nommées. Dans les bataillons de chasseurs (*ordonnance du 1er octobre* 1786) la 1re compagnie a le pompon écarlate, la 2e bleu ciel, la 3e rose et la 4e souci. Toutes les troupes ont la longue guêtre noire en hiver et blanche en été. Les grenadiers et les chasseurs ont le sabre, avec dragonnes rouges ou vertes. Les tambours sont habillés à la livrée du roi ou des colonels propriétaires.

Gardes Françaises.— Habit bleu de roi, doublé d'écarlate, sans revers, boutonnières garnies d'un large galon blanc, veste et culotte blanches. Les grenadiers portent le bonnet à poil à plaque. Boutons blancs .

Gardes Suisses. — Habit écarlate, doublé de bleu, revers bleu, boutonnières garnies d'un large galon blanc. Veste et culotte blanches. Les grenadiers portent le bonnet à poil à plaque. Boutons blancs.

Régiment du Roi. — Habit blanc, doublé de bleu céleste foncé, boutonnières garnies d'un galon aurore, veste et culotte blanches, boutons blancs.

Régiment de Picardie. — Entièrement blanc. Devenu Colonel-général en 1780, il prit la doublure cramoisie avec les boutonnières en galon aurore.

Les régiments d'artillerie ont habit, veste, culotte, collet et revers bleu de roi, avec la doublure et les parements écarlate.

Les chasseurs à pied (*ordonnance du* 8 *août* 1784) ont habit vert foncé en frac, veste et culotte chamois, boutons blancs, avec les couleurs distinctives suivantes pour la doublure, les revers et les pare-

Digitized by Google

daction d'une théorie définitive sur les exercices, les

---

ments : chasseurs des Alpes écarlate, Pyrénées cramoisi, Vosges citron, Cévennes chamois, Gévaudan aurore, Ardennes blanc. Ils portent sur l'épaule droite une contre épaulette de drap pareil à l'habit et sur l'épaule gauche une épaulette fond blanc losangée de la couleur distinctive. Pour le bataillon des Ardennes l'épaulette est entièrement verte. Casque en cuir bouilli (ce casque avait été mis en essai dès 1774 dans quelques régiments d'infanterie).

Les autres régiments furent partagés en séries. Tous les régiments français eurent l'habit blanc, les suisses et les irlandais l'habit rouge garance, et les autres régiments étrangers l'habit bleu céleste foncé. La doublure, la veste et la culotte blanches étaient communs à tous.

Les régiments français, autres que les régiments royaux et ceux des princes, étaient partagés en séries de six dans leur ordre d'ancienneté. Chaque série avait une couleur particulière. Les six régiments de chaque série formaient 2 divisions de 3 régiments. La 1re division avait les boutons jaunes et les poches en travers ; la 2e les boutons blancs et les poches en long. Le 1er de chaque division avait les revers et les parements de la couleur tranchante, le 2e les revers seulement, le 3e les parements seulement.

1re série, bleu céleste. Picardie, Piémont, Provence, — Navarre, Armagnac, Champagne.

2e série, panne noire. Austrasie, Normandie, Neustrie, — la Marine, Auxerrois, Bourbonnais.

3e série, violet. Forez, Béarn, Agénois, — Auvergne, Royal-Auvergne, Flandre.

4e série, gris de fer. Cambrésis, Guyenne, Viennois, — Brie, Poitou, Bresse.

5e série, rose. Lyonnais, Maine, Perche, — Aunis, Bassigny, Touraine.

6e série, jonquille. Angoulême, Aquitaine, Anjou, — Maréchal de Turenne, Dauphiné, Isle de France.

7e série, cramoisi. Soissonnais, Limosin, Bretagne, — Lorraine, Vintimille, Hainaut.

8e série, gris argentin. La Sarre, la Fère, Beauvoisis, — Rouergue, Bourgogne, Vermandois.

Digitized by Google

évolutions et le service de l'infanterie (ce règlement,

9e série, aurore. Languedoc, Beauce, Médoc, — Vivarais, Vexin, Beaujolais.

10e série, vert foncé. Boulonnais, Angoumois, Saintonge, — Foix, Rohan, Barrois.

Les régiments royaux formaient une série de sept ayant le bleu de roi pour couleur distinctive. Cette série était partagée en deux divisions comme les précédentes. 1re division : Royal, le Dauphin, Royal-Vaisseaux et la Couronne; — 2e division : Royal-Roussillon, Royal-Marine et Royal-Comtois. Le régiment Royal avait les boutons jaunes et les revers, parements et retroussis de la couleurs tranchante. Les six autres suivaient l'ordre indiqué pour les séries précédentes.

Les régiments des Princes formaient une série de dix ayant le rouge écarlate pour couleur distinctive. Cette série était partagée en deux divisions de cinq distinguées par le métal des boutons et la forme des poches. — Le 1er de chaque division avait revers, parements et retroussis de la couleur tranchante, le 2e les revers et parements, le 3e les revers, le 4e les parements, le 5e les retroussis. — 1re division : la Reine, Orléans, Artois, Condé et Bourbon; — 2e division : Monsieur, Penthièvre, Conti, Chartres et Enghien.

RÉGIMENTS ÉTRANGERS.

NOMS des REGIMENTS.	REVERS.	PAREMENT.	COLLET.	PASSE-POIL.	POCHES.	BOUTONS.
Ernst.	Noir.	Noir.	Rouge.	Blanc.	en travers.	Blancs.
Salis-Samade.	Citron.	Citron.	Rouge.	Citron.	id.	id.
Sonnemberg.	Bleu céleste.	Bleu céleste.	Bleu céleste.	Bleu céleste.	en long.	id.
Castellas.	Bleu.	Bleu.	Bleu.	Blanc.	en travers.	id.
Vigier.	Chamois.	Chamois.	Rouge.	Chamois.	id.	id.
Châteauvieux.	Jaune.	Jaune.	Rouge.	Blanc.	id.	id.
Diesbach.	Bleu céleste.	Bleu céleste.	Bleu céleste.	Blanc.	id.	id.
					id.	id.
Courten.	Bleu.	Bleu.	Rouge.	Blanc.	id.	id.
Salis-Marschlins.	Bleu.	Bleu.	Rouge.	Bleu.	id.	id.
Steiner.	Bleu.	Bleu.	Aurore.	Bleu.	id.	id.
Reinach.	Blanc.	Blanc.	Blanc.	Blanc.	id.	id.

Digitized by Google

qui a paru en 1790, est dû en grande partie à Guibert). Le comte de Saint-Germain (1), et après lui

---

Suite des régiments étrangers.

NOMS des REGIMENTS.	REVERS.	PAREMENT.	COLLET.	PASSE-POIL.	POCHES.	BOUTONS.
Dillon.	Jonquille.	Jonquille.	Blanc.	Jonquille.	en travers.	Blancs.
Berwick.	Noir.	Noir.	Jaune.	Noir.	id.	Jaunes.
Walsh.	Bleu.	Bleu.	Jaune.	Bleu.	id.	id.
Alsace.	Rouge.	Rouge.	Rouge.			Blancs.
Salm-Salm.	Citron.	Citron.	Citron.			id.
Royal-Italien.	Jonquille	Jonquille.	Rose.			id.
La Mark.	Jonquille.	Jonquille.	Rouge.			id.
Royal-Suédois.	Chamois.	Chamois.	Chamois.			id.
Royal - Hesse-Darmstadt.	Noir.	Noir.	Noir.			id.
Royal-Corse.	Jonquille	Jonquille.	Bleu céleste.			id.
Nassau.	Orange.	Orange.	Orange.			id.
Bouillon.	Blanc.	Blanc.	Blanc.			id.
Royal - Deux-Ponts.	Citron.	Citron.	Bleu céleste,			id.
Royal-Liégeois.	Noir.	Noir.	Rouge.			id.

Les troupes provinciales avaient l'habit blanc avec le collet bleu de roi, les troupes coloniales l'habit bleu avec les revers, collets et parements de diverses couleurs.

(1) Le comte de Saint-Germain, pendant son ministère, chercha à réformer beaucoup d'abus et avait manifesté l'intention d'admettre pour une certaine proportion les sous-officiers aux places d'officiers. Impuissant à vaincre les résistances qu'il trouvait sur son chemin, il se démit du pouvoir en disant : « Je me retire, je ne veux point assister aux funérailles de l'armée. La mémoire du comte de Saint-Germain est demeurée impopulaire parce qu'il introduisit dans l'armée française les punitions corporelles en usage chez les Allemands. Ce ministre, qui avait longtemps servi en Allemagne, et qui céda, lui

Digitized by Google

le maréchal de Ségur, ministre de la guerre, avait établi les droits de l'ancienneté à l'avancement et coupé court au scandale des grades achetés. Les réformes de 1788 avaient supprimé le grade de brigadier (1), désormais incompatible avec la hiérarchie, puisqu'il pouvait conférer à un simple lieutenant-colonel une position militaire supérieure à celle de son colonel : elles avaient en même temps rendu au lieutenant-colonel de régiment son importance et ses chances naturelles à l'avancement, en faisant disparaître le grade de colonel en 2e, établi comme une survivance au commandement des régiments en faveur de la haute noblesse.

La composition des corps, et par suite leur discipline et leur instruction étaient excellentes. La classe des sous-officiers surtout était remarquable. Cela tenait au choix sévère qui présida au recrutement pendant les années de paix qui suivirent la guerre de sept ans, à l'importance qu'avait acquise le rôle des subalternes dans un temps où les officiers montraient peu de zèle pour les détails du service, mais surtout à l'élan généreux im-

---

aussi, à un engouement général de son temps, se trompa certes sur ce point, et méconnut grandement l'esprit fier et susceptible du soldat français. Cependant on ne doit point oublier ce qu'il a fait de bien.

(1) C'est alors que les maréchaux de camp ont pris les attributions dont ils furent revêtus jusqu'à ces derniers temps.

Digitized by Google

primé à la partie moyenne de la nation par la guerre d'Amérique. Le secours donné par le gouvernement monarchique de la France aux citoyens libres des Etats-Unis faisait pressentir que le temps n'était pas loin où tous les hommes de valeur, quelle que fût leur naissance, jouiraient d'un droit égal à mourir aux premiers rangs des défenseurs de la patrie. C'est ce vague instinct qui conduisit alors sous les drapeaux cette génération héroïque à laquelle la révolution demanda, quelques années plus tard, des chefs pour ses innombrables bataillons.

Cependant la noblesse de cour, qui avait partagé l'enthousiasme excité dans la nation par la lutte glorieuse des Américains contre leurs oppresseurs, sentit tout ce qu'il y avait de menaçant pour elle dans ce mouvement d'idées qu'elle avait contribué à faire naître par l'inconséquence de sa conduite pendant tout le cours du XVIIIe siècle. En jetant un regard rétrospectif vers le passé, elle mesura avec frayeur le terrain qu'elle avait perdu depuis les temps féodaux et l'amoindrissement graduel de son rôle dans l'armée au profit des petits gentilshommes et du tiers état. Au lieu d'accepter franchement une dernière et inévitable défaite, elle crut pouvoir arrêter le torrent en lui opposant la puérile ordonnance du 22 mai 1781, qui exigeait pour être officier la preuve de quatre quartiers de noblesse. Cette ordonnance, rendue par suite d'intrigues de cour et malgré les remontrances du ministre de la guerre, eut pour résultat de faire ger-

Digitized by Google

mer la désaffection et un sourd mécontentement dans les rangs inférieurs des troupes et surtout de l'infanterie. Une dernière maladresse des nobles, l'émigration (1), devait achever la révolution dans l'armée, et perdre en même temps la monarchie qu'ils avaient compromise aux yeux des soldats.

L'attitude conservée par la masse de l'armée, dans les circonstances difficiles qu'elle eut à traverser jusqu'au moment où elle s'élança vers nos frontières envahies, fut pleine de calme, de sagesse et de modération. Fille du peuple, elle accueillit avec joie une révolution qui détruisait tous les priviléges, mais elle sut comprimer l'essor de ses sentiments personnels. Abandonnée par la plupart des chefs à qui elle était habituée à obéir, livrée à elle-même, elle comprit qu'il ne lui appartenait point de disposer de la force terrible qu'elle avait entre les mains, qu'elle devait demeurer étrangère aux luttes des partis et attendre ce que la patrie exigerait d'elle par la voix de ses législateurs. L'armée possédait déjà cet admirable sens moral, dont elle a depuis donné tant de preuves et sur lequel repose le salut de la France.

Sans doute, dans ces terribles moments, la plupart des régiments furent agités par des troubles et des actes d'in-

(1) Le 16 octobre 1791, le ministre de la guerre déclarait à l'Assemblée nationale, que plus de 1,900 officiers avaient abandonné leur drapeau.

Digitized by Google

discipline. Mais trois corps seulement, parmi ceux qui composaient alors l'infanterie, méconnurent leurs devoirs en faisant usage, au profit de leurs propres passions, des armes que le pays leur avait confiées, et, chose remarquable! ces trois corps étaient les Gardes Françaises, le régiment du Roi et le régiment suisse de Châteauvieux. Mémorable exemple pour les princes qui comptent trop sur les troupes privilégiées et pour les peuples qui les regardent comme une menace contre leur liberté, ou comme un obstacle à leurs justes réclamations!

Le régiment des Gardes Françaises, qui avait contribué le 14 juillet 1789 à l'attaque de la Bastille, ne pouvait plus continuer à faire partie de l'armée. Il fut licencié le 31 août, et ses compagnies furent distribuées, sous le nom de compagnies du centre soldées, dans les bataillons de la garde nationale de Paris, qui, levée spontanément en juillet, commençait alors à s'organiser (1) sous la direction de la Fayette.

La formation des gardes nationales (2) par toute la

---

(1) Les compagnies des Gardes Françaises furent retirées de la garde nationale le 20 novembre 1791, et formèrent trois nouveaux régiments d'infanterie de ligne, deux bataillons d'infanterie légère et trois divisions de gendarmerie. Après la suppression des Gardes Françaises, suivie bientôt de celle de tous les anciens corps de la maison du roi, on forma, le 16 octobre 1791, une garde constitutionnelle composée d'infanterie et de cavalerie. Cette garde fut elle-même licenciée le 29 mai 1792.

(2) La garde nationale fut instituée le 15 juillet 1789. Son uniforme

Digitized by Google

France conduisit au licenciement des troupes provinciales qu'elles étaient destinées à remplacer. Ces troupes

---

fut copié sur celui des Gardes françaises. Son premier drapeau fut celui des Gardes françaises modifié suivant les idées du jour. C'était encore un drapeau bleu d'azur semé de fleurs de lys d'or, traversé par une croix blanche. Au centre de la croix, d'un côté, était la Bastille embrasée, et au-dessus cette devise : *Ex servitute libertas*. L'autre côté portait une couronne civique et ces mots : *Pro patriâ et lege*. Les quatre bouts de la croix étaient chargés d'un bonnet de la liberté, au lieu de la couronne royale. Ce fut là le premier drapeau révolutionnaire, et pendant plus d'un an on ne songea à rien autre chose.

Au mois d'octobre 1790, par suite des troubles survenus dans le port de Brest, la question du pavillon fut traitée dans l'Assemblée nationale, et le 22 octobre un décret décida que le pavillon national serait blanc avec un quartier tricolore destiné à remplacer les armes du roi de France. Le même jour, on remplaça l'écharpe blanche des drapeaux de l'armée par une écharpe tricolore. Cette modification eut lieu sur la proposition de M. de Praslin. Un fait avait provoqué cette motion. C'est que le vicomte de Mirabeau, frère du célèbre tribun et colonel du régiment de Touraine, avait jugé à propos, en abandonnant son corps, d'emporter les cravates blanches de ses drapeaux.

Ce ne fut qu'en 1793 que prévalurent le drapeau et le pavillon tricolores. Les vieilles enseignes des régiments furent brûlées en place de Grève le 13 août de cette année.

Il resterait à dire d'où venait l'idée des trois couleurs, bleu, blanc et rouge.

S'il est un fait qui soit éminemment propre à démontrer quelle réserve on doit apporter dans l'établissement d'un point historique sur lequel il n'existe point un nombre suffisant de documents positifs, c'est l'obscurité qui enveloppe le choix du symbole tricolore, bleu, blanc et rouge, comme le signe exclusif de la nationalité française.

Il ne s'agit point là, en effet, d'un détail insignifiant, appartenant

Digitized by Google

furent donc supprimées le 20 septembre. Elles fournirent des cadres tout faits et excellents aux premiers bataillons de volontaires nationaux.

à l'époque pharaonniene ou aux annales des Japonais. Il s'agit de l'emblème de la révolution la plus formidable et la plus féconde des temps modernes; il s'agit d'un fait de notre propre histoire, accompli il y a moins de soixante ans et dont il existe encore des témoins.

Si l'on consulte ces contemporains du drapeau tricolore, chacun d'eux répondra que les vainqueurs de la Bastille, au 14 juillet 1789, portaient un nœud de rubans rouges et bleus, couleurs de la ville de Paris, que le blanc y fut ajouté plus tard; mais nul ne pourra préciser la date et les motifs de l'adoption définitive de ces trois couleurs comme emblème de la régénération de la France.

Diverses explications plus ou moins ingénieuses ont été données. Leur multiplicité est une preuve de plus de l'absence de toute indication positive.

Certains ennemis de la révolution ont affecté de voir dans le drapeau tricolore les couleurs de la livrée d'Orléans; ils ont oublié de remarquer que la livrée royale reproduisait les mêmes couleurs en sens inverse.

Les constitutionnels théoriciens ont voulu y reconnaître l'union des trois ordres, mais il eût fallu d'abord démontrer pourquoi et comment le blanc représentait le clergé, le rouge la noblesse et le bleu le tiers état.

D'autres, donnant une forme au principe de l'alliance du peuple avec le roi, ont affirmé que l'invention de la cocarde tricolore est due à Louis XVI, qui, en arrivant à l'Hôtel-de-Ville quelques jours après la prise de la Bastille, aurait reçu des mains de Bailly une cocarde parisienne, et l'aurait, à l'instigation de Lafayette, placée par-dessus sa cocarde blanche.

D'autres encore ont soutenu que la cause du choix des trois couleurs a été tout a fait fortuite; qu'après la prise de la Bastille, les compagnies des Gardes françaises ayant servi de noyaux aux bataillons de la garde nationale, l'habit de ces braves soldats, qui était bleu,

Digitized by Google

Les régiments des colonies, assez mal composés en général (1), et qui n'avaient pas su résister aux désordres dont les Antilles devinrent le théâtre par suite des événements de la métropole, furent licenciés le 30 octobre. Leurs débris composèrent, le 16 octobre 1791, six régiments qui prirent rang à la queue de l'infanterie de ligne.

Les régiments suisses ne cessèrent de faire partie de l'armée française que le 20 août 1792. Ces corps furent congédiés avec tous les égards que méritaient leurs longs et loyaux services. Les sous-officiers et les soldats eurent la faculté d'entrer dans l'organisation des nombreux bataillons auxiliaires qui se formaient alors de

---

avec distinctions rouges et blanches, a déterminé l'uniforme de la garde nationale, d'où ces mêmes couleurs ont passé dans la cocarde, puis dans le drapeau.

Si nous avions à choisir, nous préférerions cette dernière explication, car elle rend parfaitement compte de l'adoption populaire de ces couleurs, indépendamment de tout décret officiel, sans qu'on ait besoin de recourir à l'hypothèse de quelque symbole mystérieux, auquel personne à coup sûr n'a songé dans le moment même; car elle fait comprendre comment plus tard, quand l'esprit constitutionnel eut disparu sous la compression des passions révolutionnaires, les démagogues si acharnés après tout ce qui rappelait la monarchie affectèrent de ne point voir que ces couleurs portées avec enthousiasme par l'universalité des citoyens étaient les couleurs mêmes de la royauté détrônée.

(1) Ces régiments se recrutaient en grande partie avec les mauvais sujets des grandes villes, que la police ramassait dans les tripots et ailleurs. Aux Antilles, ils étaient fort méprisés par les créoles et vivaient avec les nègres et les mulâtres qui les appelaient *petits blancs*.

Digitized by Google

toutes parts. Beaucoup d'entre eux furent admis dans la légion germanique. Quant aux autres corps étrangers, allemands, italiens, irlandais, depuis longtemps ils n'avaient guère d'étranger que le nom. Un décret du 21 juillet 1791 les assimila aux troupes françaises.

La loi du 1er janvier 1791, qui avait fixé la composition de l'armée (1), prescrivit la suppression des noms portés par les régiments et leur substitua des numéros distribués suivant l'ordre d'ancienneté. Cette mesure, qui était une conséquence rigoureuse de l'abolition générale des titres, ne paraît pas avoir été bien accueillie. Il est certain que l'on continua, même en 1793, à se servir des anciens noms. Il n'est point impossible que cette obstination du public à répéter des noms, toujours bien placés dans les bulletins des armées, ait été une des causes de la sourde haine que les sans-culottes nourrirent contre les troupes de ligne, et qui les conduisit, au grand détriment de la France, à les désorganiser.

Un décret du 28 janvier 1791 appela sous les drapeaux 100,000 volontaires nationaux destinés à remplir les cadres de l'infanterie de ligne qui ne comptait alors que 125,000 hommes. Ces premiers vo-

(1) Au 1er janvier 1791, l'infanterie se composait de 82 régiments français, 24 régiments étrangers, 12 bataillons de chasseurs et sept régiments d'artillerie. Les régiments avaient deux bataillons de neuf compagnies dont une de grenadiers. Les bataillons de chasseurs comptaient huit compagnies. En janvier 1793, il y avait 111 régiments de ligne, 14 bataillons de chasseurs et huit régiments d'artillerie.

Digitized by Google

lontaires furent bientôt suivis par une foule de bataillons de la garde nationale mobilisée. Un décret du 21 juillet 1791 en créa 170. Ce nombre fut porté à 200, le 15 mars 1792. Au mois de mai de la même année, il y en avait 214. Ce nombre s'accrut jusqu'à 454 au mois de janvier 1793. A partir de ce moment, il devient presque impossible de les compter. Le nombre total de ces bataillons a dépassé 900, mais grâce au désordre général des administrations et à l'extrême liberté dont jouissaient les volontaires et dont ils profitaient pour s'amalgamer, pour changer d'organisation et de titre, et même pour rentrer chez eux sans bruit, il serait impossible aujourd'hui d'en faire un compte exact et complet.

Parmi ces bataillons, les premiers, ceux qui marchèrent à la frontière au moment où les Autrichiens attaquaient la Flandre et les Prussiens la Champagne, furent excellents. Composés avec l'élite de la jeunesse enthousiaste de cette époque, renfermant un grand nombre de soldats congédiés depuis la guerre d'Amérique et encadrés par les sous-officiers des troupes provinciales, qui surtout dans les pays de côtes et de frontières avaient un véritable esprit militaire, ces bataillons valurent bientôt les troupes de ligne et rivalisèrent avec elles de patriotisme, de bravoure et de discipline. On doit en dire autant des corps spéciaux levés en 1792 et au commencement de 1793 sous le nom de légions. Ces corps, composés d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie, rendirent d'éminents services et furent l'école où se

Digitized by Google

formèrent beaucoup de nos meilleurs généraux (1).

Quant aux bataillons qui s'organisèrent après la journée du 10 août et ensuite sous le régime de la terreur, beaucoup d'entre eux furent braves, quelques-uns rendirent des services, tous furent indisciplinables et plus nuisibles qu'utiles aux généraux qui furent contraints de les commander. Les uns, recrutés parmi l'ignoble populace des carrefours et commandés par des aboyeurs de clubs et de place publique, après avoir fait leurs premières armes dans les cités comme suppôts de la plus atroce tyrannie, ne parurent aux armées que lorsque leurs excès eurent fait peur au comité de salut public lui-même. Les autres, composés d'hommes de mauvaise volonté et contraints par la réquisition, abusèrent de leur titre de volontaires pour ne faire que ce qui leur convenait. C'est l'indiscipline, l'ignorance, l'outrecuidance et même la lâcheté d'un grand nombre de ces bataillons qui causèrent les désastres que la na-

---

(1) Les principales de ces légions furent : la légion du Nord, la légion du Centre et celle du Rhin, créées le 20 juin 1792, pour être attachées à chacune des trois armées du Nord, du Centre et du Rhin ; la légion du Midi créée le 21 juin ; la légion Allobroge ou des Alpes, créée le 13 août ; la légion franche étrangère ou Américaine créée le 26 août ; la légion Germanique créée le 4 septembre ; la légion des Pyrénées créée le 16 septembre ; la légion des Ardennes créée le 12 décembre ; la légion Batave créée le 25 janvier 1793 ; la légion des montagnes des Pyrénées créée le 29 janvier. Toutes ces légions furent dissoutes au mois de février 1794, et leur infanterie fut incorporée dans les bataillons d'infanterie légère, dont le nombre fut porté à 22.

Digitized by Google

tion éprouva en 1793 sur le Rhin, en Belgique et surtout dans la Vendée, qui usèrent successivement tous les généraux de la république, et qui conduisirent à l'échafaud Biron, Custine, Montesquiou, Beauharnais, le victorieux Houchard lui-même et tant d'autres, dont le crime réel était d'avoir écrit à la Convention : Envoyez-nous des troupes réglées, et délivrez-nous des sans-culottes.

La Convention punit cruellement tous ceux qui osèrent s'exprimer ainsi à l'égard d'une certaine partie des volontaires ; cependant elle savait bien que l'accusation était fondée, elle qui, après la ridicule campagne de l'armée révolutionnaire contre les insurgés de l'Ouest, envoya dans la Vendée les braves garnisons de Mayence et de Valenciennes, avec Aubert-Dubayet, Kléber et Marceau.

A cette époque terrible où les mensonges les plus audacieux trouvaient crédit pourvu qu'ils flattassent les passions populaires ou qu'ils servissent les intérêts des maîtres de la France, l'armée était accusée de royalisme et d'aristocratie. Ce qu'il y avait de vrai, c'est que tous les hommes de cœur se précipitaient alors dans les rangs de l'armée, heureux d'opposer leurs poitrines aux baïonnettes étrangères en tournant le dos aux ignobles saturnales qui se jouaient dans les villes. Les vertus de l'armée faisaient ombre au tableau. Il fallait un prétexte quelconque pour l'anéantir. Il n'était point possible de l'accuser de trahison ou de mollesse. Elle avait fait reculer les Prussiens jusqu'au Rhin et conquis la Belgi-

Digitized by Google

que, et on ne l'avait jamais entendue pousser le détestable cri de *sauve qui peut*. Les Athéniens de 1793 la traitèrent donc comme autrefois fut traité Aristide. Il faut remarquer, pour bien apprécier la valeur de cette accusation de royalisme et d'aristocratie dirigée contre des soldats qui, presque sans vêtements, sans pain et sans solde, défendaient alors la France contre les attaques de toutes les monarchies de l'Europe coalisées, que les mesures qui en furent la conséquence n'atteignirent que l'infanterie. Serait-ce par hasard que la cavalerie et l'artillerie eussent été à cette époque moins royalistes, moins aristocrates que l'infanterie? Ne serait-ce point plutôt parce qu'il eût été absolument insensé de désorganiser des armes qu'on n'improvise pas avec des volontaires, même en France.

Dès l'année 1792 on avait commencé le démembrement des régiments, en envoyant les premiers bataillons à une armée, les deuxièmes à une autre et les grenadiers à une troisième. C'était, disait-on, parce qu'il était moins facile de corrompre en détail qu'en masse. Mais la véritable raison était que l'infanterie régulière était alors peu nombreuse, et que l'on voulait avoir partout, dans toutes les armées, dans toutes les divisions, dans toutes les brigades, dans toutes les places fortes, un bon noyau de troupes solides qui pût servir de point d'appui et d'exemple aux volontaires. La continuation de ce système eût assurément produit d'excellents résultats, et, les volontaires une fois instruits et aguerris, on eût pu en former des régiments provisoires pour la durée de la

Digitized by Google

guerre, sans toucher à l'institution des troupes permanentes, dont la valeur réside en grande partie dans les traditions d'un glorieux passé. Mais ce système avait, aux yeux des hommes qui commençaient à mener la révolution, l'inconvénient de subordonner en quelque sorte les volontaires nationaux aux soldats. C'était précisément le contraire de ce qu'ils désiraient, et comme il n'eût pas été très-rationnel de proclamer alors, en présence de l'ennemi, la supériorité des volontaires sur les troupes réglées, ils tournèrent assez habilement la difficulté en faisant décider qu'à l'avenir tous les défenseurs de la patrie seraient indistinctement appelés dans les bulletins volontaires nationaux, et cette dénomination fut maintenue, même lorsque les vides creusés par la guerre dans les cadres de l'infanterie ne furent plus comblés qu'au moyen de la réquisition permanente.

Cependant les généraux qui commandaient les armées n'avaient pas bien compris la valeur de cet expédient, et ils continuaient à faire une différence entre les bataillons de ligne et les bataillons de volontaires. Cette différence, qui n'était pas ordinairement à l'avantage des derniers, surtout depuis l'arrivée dans les camps des hommes qui se faisaient honneur du titre de sans-culottes, excita la colère des clubistes. C'est alors que les vainqueurs de Jemmapes furent déclarés aristocrates et que la destruction des vieux régiments fut résolue.

Le 13 janvier 1793, le général Valence, chargé de préparer les bases d'une nouvelle organisation de l'infanterie qui fût en rapport avec les besoins et aussi avec

Digitized by Google

les passions du moment, lut au comité de sûreté générale un mémoire où il proposait d'embrigader toute l'infanterie, en attachant deux bataillons nationaux à chaque bataillon de vieilles troupes. Ce projet, converti en loi le 21 février 1793 sur le rapport de Cochon Lapparent, donnait lieu à la formation de 198 demi-brigades de ligne et de 14 demi-brigades légères. A la paix, les demi-brigades conservées sur pied devaient prendre les noms des départements. Cette loi, qui impliquait un remaniement général de près de mille bataillons disséminés sur toutes les frontières et aux colonies, au milieu des embarras de la guerre et d'une situation des plus critiques, ne put point être exécutée immédiatement. Pendant le cours de l'année 1793, l'arrivée de nouveaux bataillons de sans-culottes et de réquisitionnaires mit le comble au désordre qui régnait dans les armées. La protection accordée par les représentants du peuple aux hommes qui se distinguaient par l'exagération de leurs principes révolutionnaires au détriment de ceux qui n'avaient que du mérite et du courage, et la singulière manière dont ces hauts personnages entendaient les droits à l'avancement et aux récompenses (1), commençaient

(1) Beaucoup de représentants avaient pour système de ne nommer aux grades que ce qu'on appelait de *chauds patriotes*. D'autres poussèrent l'absurdité jusqu'à donner toujours la préférence au plus âgé, non pas des candidats, mais du bataillon. Enfin, dans certaines armées, on laissait aux soldats le soin de faire et défaire leurs officiers.

Digitized by Google

déjà à produire les plus funestes effets dans les vieux bataillons. Aussi la Convention revint-elle à l'idée de faire exécuter la loi de l'embrigadement, espérant par là mettre un peu d'ordre dans cette anarchie.

La loi du 21 février 1793 fut donc de nouveau discutée au mois de janvier 1794, et nous citerons ici une partie du discours prononcé à cette occasion par Dubois-Crancé. Il soulève un coin du voile.

A cette époque, il était convenu d'attribuer aux Girondins, morts depuis sept mois, l'inexécution de la loi et tous les désordres qu'on ne pouvait plus cacher.

« Quel était, dit Dubois-Crancé, le but de la loi du 21 février? C'était alors de *déroyaliser les régiments*, de *rompre l'esprit de la ligne*, de *confondre tous les éléments dangereux*. Voilà pourquoi l'aristocratie s'y est opposée.

» J'ajoute qu'il résulterait de grands avantages de l'amalgame pour l'instruction et la discipline. *Cette considération est de la plus haute importance, elle doit être* SENTIE *par la Convention, et j'en ai développé suffisamment les motifs dans le rapport qui a précédé* la loi du 21 février, et *dans celui qui lui a été distribué hier.*

» Reste l'article de la finance. Sur ce point, comme sur tous les autres, l'amalgame présente *d'énormes avantages. Niera-t-on la dilapidation extraordinaire* que l'ignorance ou la mauvaise foi *de quelques individus* ont introduite dans *l'administration des bataillons de volontaires*, et, en effet, *pouvait-on exiger*

Digitized by Google

cette exactitude scrupuleuse et variée à l'infini d'hommes que le zèle, que l'amour de la patrie a portés subitement aux frontières. »

» Niera-t-on que les bataillons de *ci-devant ligne* ont dans leur sein des officiers, des quartiers-maîtres, des sergents-majors, exercés de longue main à la comptabilité, et qu'en général les conseils d'administration de ces corps sont *mieux organisés* que ceux des volontaires.

« On oppose qu'il faudra épurer les comptes de chaque bataillon. *Eh! sans doute, il faudrait bien le faire quand même les bataillons resteraient comme ils sont..... Voulez-vous perpétuer les abus, dépenser encore trois cent millions de trop cette année, pendant que le soldat est tout nud!* »

Ainsi, il reste bien entendu que la mesure qui vint frapper l'infanterie de ligne fut une mesure de pur ostracisme, qu'elle n'eut pas d'autre but que de masquer l'indiscipline, le défaut d'instruction et d'ordre, peut-être pis, d'une grande partie des bataillons de volontaires, et que l'accusation de royalisme portée contre les vrais défenseurs de la France ne fut qu'un prétexte et un mensonge.

A la suite du discours de Dubois-Crancé, l'exécution de l'amalgame fut décrétée. C'était le 28 janvier 1794.

Ainsi finirent ces vieux corps dont nous avons entrepris de conserver le souvenir.

Restes de ces bandes illustres qui, au XVIe siècle, dé-

Digitized by Google

fendirent intrépidement la patrie contre la coalition de presque tous les Etats européens obéissants à la voix redoutable de Charles-Quint, ils avaient aidé Henri IV, ce roi dont le peuple a gardé la mémoire, à conquérir son royaume ; ils avaient écrasé à Casal, à Rocroi, à Fribourg, à Lens, aux Dunes cette puissante Espagne qui depuis ne s'est plus relevée ; à Séneff, à Cassel, à Fleurus, à la Marsaglia, à Almanza, à Denain, ils avaient vaincu l'Europe entière liguée contre Louis XIV, donné un roi à l'Espagne et abaissé la maison d'Autriche ; ils avaient enrichi la couronne de France de ces beaux fleurons qu'on appelle Artois, Flandre, Lorraine, Alsace, Franche-Comté, Bresse, Roussillon, Corse. Seuls au monde ils avaient su porter des coups terribles à l'insaisissable Angleterre, qui se souvient encore de Fontenoy, de Rocoux, de Lawfeld, de Mahon, d'Haastembeck, de Saint-Cast, d'York-Town.

A qui, après Dieu et Washington, l'Union américaine dut-elle sa liberté ? Et lorsqu'une révolution inévitable, parce que son principe était juste, ramena sur nous l'ouragan des coalitions, qui s'élança à la frontière, sans regarder ce qui se passait en arrière, qui ouvrit ses rangs aux premiers et vrais volontaires qui n'avaient à opposer à la savante tactique des élèves de Frédéric que leur courage et leur enthousiasme ? Qui leur apprit à se servir de l'invincible baïonnette ? Qui leur montra le chemin de la victoire ? Qui leur enseigna les véritables vertus militaires, l'abnégation, la patience, l'obéissance, dans un temps où toutes ces choses étaient

Digitized by Google

si difficiles et si rares? Qui fournit des cadres parfaits aux héroïques demi-brigades de la république, aux immortels régiments de l'empire?

A toutes ces questions il n'y a qu'une réponse : — La vieille infanterie française.

La vieille infanterie française! ... Elle est aujourd'hui couchée tout entière dans la tombe, et nos yeux cherchent vainement une inscription qui rappelle sa gloire au passant!

Fidèles jusqu'à leur dernière heure à la noble devise des guerriers de France, *Honneur et Patrie,* les vieilles bandes, toujours braves, toujours dévouées, toujours pures, ont disparu, dispersées par la tourmente des passions révolutionnaires, après avoir encore ajouté les glorieux noms de Valmy, de Jemmapes et de Fleurus à cette longue liste de triomphes qui commence à Marignan; après avoir, les premières, couronné de lauriers impérissables ce noble étendard de la France régénérée, où elles voyaient avec bonheur, réunies sur la même lance, l'antique oriflamme de saint Louis, la bannière d'azur de Charles VII et la cornette blanche d'Henri IV.

Calmes, résignées, elles se sont dispersése sans bruit, les vieilles bandes, disséminant çà et là dans les rangs de la nouvelle armée des soldats qui s'appelaient: Bonaparte, Bernadotte, la Tour d'Auvergne, Hoche, Marceau, Desaix, Pérignon, Moncey, Jourdan, Masséna, Soult, Lefebvre, Serrurier, Victor, Macdonald, Oudinot, Marmont, Gouvion Saint-Cyr, Lauriston, Molitor, Gérard, Clausel,

Digitized by Google

Valée, les plus beaux noms de la république, dix-huit maréchaux de France, et cet homme dont le nom fait encore trembler le monde, Napoléon !

Digitized by Google

CHAPITRE XIV.

Tableaux indiquant ce que sont devenus les anciens corps. Organisation de 1794. Organisation de 1796. Organisation de 1814. Organisation de 1815. Organisation de 1816. Organisation de 1820.

Pour compléter l'histoire de l'ancienne infanterie, il nous reste à dire ce que ses débris sont devenus. Afin qu'on puisse les suivre à travers les diverses organisations qui se sont succédé depuis l'embrigadement jusqu'à nos jours, nous avons dressé des tableaux détaillés qui permettront en même temps de reconnaître par quels liens les régiments de l'infanterie actuelle se rattachent à leurs aînés.

ORGANISATION DE 1794.

L'infanterie régulière se composait en 1794 de 99 régiments de ligne, tous à deux bataillons, et de 14 bataillons de chasseurs.

Voici d'une part les numéros que portaient ces corps, leurs anciens noms et l'année de leur création, et de l'autre les numéros et la composition des demi-brigades auxquelles ils ont servi de noyaux. On remarquera que cette première organisation, dite embrigadement, n'a pas été complète, et qu'un certain nombre de bataillons y a échappé.

Digitized by Google

INFANTERIE DE LIGNE.

NUMÉROS des corps.	ANCIENS NOMS.	DATE de leur création.	NUMÉROS des demi-brigades formées.	COMPOSITION DES DEMI-BRIGADES.
1	Colonel général.	1569	1	1er bataillon du 1er de ligne. Bataillon de la Butte des Moulins (Paris). 3e bataillon du Loiret.
			2	2e bataillon du 1er de ligne. 4e bataillon de la formation de la Somme. 5e bataillon de Paris.
2	Picardie.	1776	3	1er bataillon du 2e de ligne. 5e bataillon de la formation de l'Aisne. 5e bataillon de la Côte-d'Or. 1er, 2e et 3e bataillons du district de Lille.
			4	2e bataillon du 2e de ligne. 3e bataillon de la République (Paris). 4e bat. de la Haute-Saône.
3	Piémont.	1569	5	1er bataillon du 3e de ligne. 1er bataillon du Doubs. 4e bataillon de la Seine-Inférieure.
			6	2e bataillon du 3e de ligne. 2e bataillon de l'Aube. 10e bataillon des Vosges.
4	Provence.	1776	7	Cette demi-brigade n'a pas été formée.
			8	Cette demi-brigade n'a pas été formée.

Digitized by Google

NUMÉROS des corps.	ANCIENS NOMS.	DATE de leur création.	NUMÉROS des demi-brigades formées.	COMPOSITION des DEMI-BRIGADES.
5	Navarre.	1569	9	1er bataillon du 5e de ligne. 3e bataillon du Nord. 2e bataillon du Finistère.
			10	2e bataillon du 5e de ligne. 1er bataillon d'Indre-et-Loire. 2e bataillon d'Indre-et-Loire.
6	Armagnac.	1776	11	Cette demi-brigade n'a pas été formée.
			12	2e bataillon du 6e de ligne. 9e bataillon de la Manche. 12e bataillon de la Manche.
7	Champagne	1569	13	1er bataillon du 7e de ligne. 5e bataillon de la Gironde. 6e bataillon de la Gironde.
			14	2e bataillon du 7e de ligne. 1er bataillon du Gard. 2e bataillon du Gard.
8	Austrasie.	1776	15	Cette demi-brigade n'a pas été formée.
			16	2e bataillon du 8e de ligne. 2e bataillon de la Haute-Marne. 3e bataillon du Cantal.
9	Normandie.	1597	17	1er bataillon du 9e de ligne. 2e bataillon de l'Indre. 3e bataillon de la Seine-Inférieure.
			18	Cette demi-brigade n'a pas été formée.

Digitized by Google

NUMÉROS des corps.	ANCIENS NOMS.	DATE de leur création.	NUMÉROS des demi-brigades formées.	COMPOSITION des DEMI-BRIGADES.
10	Neustrie.	1776	19	1er bataillon du 10e de ligne. 2e bataillon du mont Blanc. 3e bataillon des Basses-Alpes.
			20	2e bataillon du 10e de ligne. 2e bataillon de la formation de la Lozère. 2e bataillon des chasseurs de l'Isère.
11	La Marine.	1655	21	1er bataillon du 11e de ligne. 2e bataillon du Var. 1er bataillon de la Haute-Garonne.
			22	2e bataillon du 11e de ligne. Bataillon de Martigues (Bouches-du-Rhône.) 20e bataillon des Bouches-du-Rhône (Marseille).
12	Auxerrois.	1776	23	1er bataillon du 12e de ligne. 2e bataillon du Pas-de-Calais. 3e bataillon du Calvados.
			24	2e bataillon du 12e de ligne. 3e bataillon de la Somme. 10e bataillon des réserves.
13	Bourbonnais.	1597	25	1er bataillon du 13e de ligne. 4e bataillon du Jura. 4e bataillon du Doubs.
			26	2e bataillon du 13e de ligne. 4e bataillon de la Manche. 9e bat. de Seine-et-Oise.

Digitized by Google

NUMÉROS des corps.	ANCIENS NOMS.	DATE de leur création.	NUMÉROS des demi-brigades formées.	COMPOSITION des DEMI-BRIGADES.
14	Forez.	1776	27	1er bataillon du 14e de ligne. 1er bat. du Pas-de-Calais. 11e bataillon des Fédérés.
			28	2e bataillon du 14e de ligne. 6e bataillon de la Manche. 10e bataillon de la Manche.
15	Béarn.	1597	29	1er bataillon du 15e de ligne. 4e bataillon de la formation de la Sarthe. 14e bataillon des Fédérés.
			30	Cette demi-brigade n'a pas été formée.
16	Agénois.	1776	31	1er bataillon du 16e de ligne. 1er bataillon d'Ille-et-Vilaine. 2e bataillon d'Ille-et-Vilaine.
			32	Cette demi-brigade n'a pas été formée.
17	Auvergne.	1597	33	1er bataillon du 17e de ligne. 10e bat. de Seine-et-Oise. 2e bataillon de la Nièvre.
			34	2e bataillon du 17e de ligne. 4e bataillon de la Moselle. 3e bataillon de la Meuse.
18	Royal-Auvergne.	1776	35	1er bataillon du 18e de ligne. 3e bataillon de la Meurthe. 5e bataillon de la Meurthe.
			36	2e bataillon du 18e de ligne. 1er bataillon du Loiret. 5e bataillon de la Somme.

Digitized by Google

NUMÉROS des corps.	ANCIENS NOMS.	DATE de leur création.	NUMÉROS des demi-brigades formées.	COMPOSITION des DEMI-BRIGADES.
19	Flandre.	1597	37	Cette demi-brigade n'a pas été formée.
			38	2e bataillon du 19e de ligne. 1er bataillon de la Somme. 3e bataillon de l'Aube.
20	Cambrésis.	1776	39	1er bataillon du 20e de ligne. 2e bataillon des Basses-Pyrénées. 3e bataillon des Basses-Pyrénées.
			40	2e bataillon du 20e de ligne. 3e bataillon des Landes. 3e bataillon des Hautes-Pyrénées.
21	Guyenne.	1610	41	1er bataillon du 21e de ligne. 2e bataillon du Doubs. 4e bataillon de l'Eure.
			42	2e bataillon du 21e de ligne. 3e bataillon de la Corrèze. 1er bataillon des Amis du Bas-Rhin.
22	Viennois.	1776	43	1er bataillon du 22e de ligne. 4e bataillon de Seine-et-Oise. 3e bataillon du Lot.
			44	2e bataillon du 22e de ligne. 2e bataillon de la Corrèze. 5e bataillon du Rhône.

Digitized by Google

NUMÉROS des corps.	ANCIENS NOMS.	DATE de leur création.	NUMÉROS des demi-brigades formées.	COMPOSITION des DEMI-BRIGADES.
23	Royal.	1644	45	1er bataillon du 23e de ligne. 1er bataillon des Basses-Alpes. 1er bataillon de la Lozère.
			46	2e bataillon du 23e de ligne. 4e bataillon de l'Isère. 6e bataillon de l'Isère.
24	Brie.	1775	47	1er bataillon du 24e de ligne. 4e Bataillon des Deux-Sèvres. 9e bataillon de la Côte-d'Or.
			48	2e bataillon du 24e de ligne. 1er bataillon du Calvados. 1er bataillon des Bouches-du Rhône.
25	Poitou.	1616	49	1er bataillon du 25e de ligne. 4e bataillon du Nord. 5e bataillon de l'Oise.
			50	2e bataillon du 25e de ligne. 3e bataillon de l'Oise. 6e bataillon de la Seine-Inférieure.
26	Bresse.	1775	51	1er bataillon du 26e de ligne. 3e bataillon des Hautes-Alpes. 5e bataillon des Hautes-Alpes.
			52	2e bataillon du 26e de ligne. 2e bataillon de Vaucluse. 5e bataillon des Bouches-du-Rhône.

Digitized by Google

NUMÉROS des corps.	ANCIENS NOMS.	DATE de leur création.	NUMÉROS des demi-brigades formées.	COMPOSITION des DEMI-BRIGADES.
27	Lyonnais.	1616	53	1er bataillon du 27e de ligne. 1er bataillon de la formation du Bas-Rhin. 3e bataillon de la Moselle.
			54	2e bataillon du 27e de ligne. 1er bat. du Puy-de-Dôme. 1er bataillon de l'Indre.
28	Maine.	1775	55	1er bataillon du 28e de ligne. 2e bataillon de l'Ardèche. 3e bataillon de l'Ardèche.
			56	2e bataillon du 28e de ligne. 2e bataillon de l'Arriége. 2e bataillon de l'Aveyron.
29	Dauphin.	1617	57	Cette demi-brigade n'a pas été formée.
			58	Cette demi-brigade n'a pas été formée.
30	Perche.	1775	59	1er bataillon du 30e de ligne. 4e bataillon de Paris. 7e bat. de Rhône-et-Loire.
			60	2e bataillon du 30e de ligne. 8e bataillon de la formation de la Côte-d'Or. 2e bataillon de la formation d'Angers.
31	Aunis.	1621	61	1er bataillon du 31e de ligne. 1er bataillon du Morbihan. 8e bataillon de la Manche.
			62	Cette demi-brigade n'a pas été formée.

Digitized by Google

NUMÉROS des corps.	ANCIENS NOMS.	DATE de leur création.	NUMÉROS des demi-brigades formées.	COMPOSITION des DEMI-BRIGADES.
32	Bassigny.	1775	63	Cette demi-brigade n'a pas été formée.
			64	Cette demi-brigade n'a pas été formée.
33	Touraine.	1625	65	1er bataillon du 33e de ligne. 3e bataillon de la Gironde. 1er bataillon du Mont-Terrible.
			66	2e bataillon du 33e de ligne. 9e bataillon du Doubs. 4e bataillon du Var. 1er bataillon de l'Eure.
34	Angoulême.	1775	67	1er bataillon du 34e de ligne. 2e bataillon de Paris. 11e bataillon de la Manche.
			68	2e bataillon du 34e de ligne. 2e bataillon de la formation de Loir-et-Cher. 13e bataillon des réserves.
35	Aquitaine.	1629	69	1er bataillon du 35e de ligne. 1er bataillon des Hautes-Alpes. 3e bataillon de la Drôme.
			70	2e bataillon du 35e de ligne. 1er bataillon des Landes. 1er bataillon de l'Ardèche.
36	Anjou.	1775	71	1er bataillon du 36e de ligne. 2e bataillon de la Meuse. 13e bataillon des Fédérés.
			72	2e bataillon du 36e de ligne. 6e bataillon du Jura. 2e bataillon de la Gironde.

Digitized by Google

NUMÉROS des corps.	ANCIENS NOMS.	DATE de leur création.	NUMÉROS des demi-brigades formées.	COMPOSITION des DEMI-BRIGADES.
37	Maréchal-de-Turenne	1629	73	1er bataillon du 37e de ligne. 12e bataillon des Vosges. 6e bataillon de la Meuse.
			74	2e bataillon du 37e de ligne. 2e bataillon de la Charente. 8e bataillon du Jura.
38	Dauphiné.	1629	75	1er bataillon du 38e de ligne. 1er bataillon des Vosges. 17e bataillon de la Côte-d'Or.
			76	2e bataillon du 38e de ligne. 10e bataillon de la Seine-Inférieure. 9e bataillon des Fédérés.
39	Isle-de-France.	1629	77	Cette demi-brigade n'a pas été formée.
			78	Cette demi-brigade n'a pas été formée.
40	Soissonnais	1630	79	1er bataillon du 40e de ligne. 3e bataillon de Saône-et-Loire. 3e bataillon du Gard.
			80	2e bataillon du 40e de ligne. 1er bataillon de la Haute-Saône. 3e bataillon du Haut-Rhin.
41	La Reine.	1635	81	Cette demi-brigade n'a pas été formée.
			82	Cette demi-brigade n'a pas été formée.

Digitized by Google

NUMÉROS des corps.	ANCIENS NOMS.	DATE de leur création.	NUMÉROS des demi-brigades formées.	COMPOSITION des DEMI-BRIGADES.
42	Limosin.	1635	83	1er bataillon du 42e de ligne. 4e bataillon de la Drôme. 2e bataillon de l'Isère.
			84	2e bataillon du 42e de ligne. 4e bataillon de Rhône-et-Loire. 2e bataillon du Cantal.
43	Royal-Vaisseaux.	1638	85	1er bataillon du 43e de ligne. 1er bataillon de la Haute-Marne. 5e bataillon du Haut-Rhin.
			86	2e bataillon du 43e de ligne. 19e bataillon de Paris (Pont-Neuf). 3e bataillon du Puy-de-Dôme.
44	Orléans.	1642	87	1er bataillon du 44e de ligne. 2e bataillon du Loiret. 3e bataillon de la Côte-d'Or.
			88	Cette demi-brigade n'a pas été formée.
45	La Couronne.	1643	89	1er bataillon du 45e de ligne. 1er bataillon de la Vendée. 1er bataillon de la Meurthe.
			90	2e bataillon du 45e de ligne. 8e bataillon des Fédérés. 4e bataillon du Nord (Lille).

Digitized by Google

NUMÉROS des corps	ANCIENS NOMS.	DATE de leur création.	NUMÉROS des demi-brigades formées.	COMPOSITION des DEMI-BRIGADES.
46	Bretagne.	1644	91	1er bataillon du 46e de ligne. 1er bataillon du Jura. 1er bataillon de l'Ain.
			92	2e bataillon du 46e de ligne. 5e bataillon de la Haute-Saône. 2e bataillon d'Eure-et-Loir.
47	Lorraine.	1644	93	1er bataillon du 47e de ligne. 1er bataillon de Seine-et-Marne. 6e bataillon du Haut-Rhin.
			94	2e bataillon du 47e de ligne. 1er bataillon de Saône-et-Loire. 1er bataillon du Cher. 5e bataillon de l'Yonne. Partie d'un bataillon de Maine-et-Loire.
48	Artois.	1610	95	1er bataillon du 48e de ligne. 2e bataillon de la Creuse. 8e bataillon de la Haute-Saône.
			96	Cette demi-brigade n'a pas été formée.
49	Vintimille.	1647	97	1er bataillon du 49e de ligne. 2e bataillon du Calvados. 2e bataillon de Maine-et-Loire.
			98	Cette demi-brigade n'a pas été formée.

Digitized by Google

NUMÉROS des corps.	ANCIENS NOMS.	DATE de leur création.	NUMÉROS des demi-brigades formées.	COMPOSITION des DEMI-BRIGADES.
50	Hainaut.	1651	99	1er bataillon du 50e de ligne. 1er bataillon des Bouches-du-Rhône. 4e bataillon des Bouches-du-Rhône.
			100	2e bataillon du 50e de ligne. 7e bataillon des Bouches-du-Rhône. Bataillon de Tarascon (Bouches-du-Rhône).
51	La Sarre.	1651	101	1er bataillon du 51e de ligne. 3e bataillon des Bouches-du-Rhône. 6e bataillon des Bouches-du-Rhône.
			102	2e bataillon du 51e de ligne. 3e bataillon du Var. 6e bataillon du Var.
52	La Fère.	1654	103	1er bataillon du 52e. 1er bataillon de Marseille (Bouches-du-Rhône). 2e bataillon de Luberon (Bouches-du-Rhône).
			104	2e bataillon du 52e de ligne. 1er bataillon de la Nièvre. 1er bataillon de la Corse.
53	Alsace.	1656	105	1er bataillon du 53e de ligne. 1er bataillon du Gers. 2e bataillon du Gers.
			106	Cette demi-brigade n'a pas été formée.

Digitized by Google

NUMÉROS des corps.	ANCIENS NOMS.	DATE de leur création.	NUMÉROS des demi-brigades formées.	COMPOSITION des DEMI-BRIGADES.
54	Royal-Roussillon.	1657	107	1er bataillon du 54e de ligne. 3e bataillon de l'Yonne. 4e bataillon de l'Yonne.
			108	2e bataillon du 54e de ligne. 1er bataillon du Lot. 2e bataillon du Lot.
55	Condé.	1659	109	1er bataillon du 55e de ligne. 7e bataillon de Seine-et-Oise. 5e bataillon de Rhône-et-Loire.
			110	2e bataillon du 55e de ligne. 6e bataillon de la Meurthe. 7e bataillon de la Meurthe.
56	Bourbon.	1666	111	1er bataillon du 56e de ligne. 1er bataillon de l'Orne. 2e bataillon de la Meurthe.
			112	2e bataillon du 56e de ligne. 7e bataillon du Doubs. 2e bataillon des Deux-Sèvres.
57	Beauvoisis.	1667	113	1er bataillon du 57e de ligne. 6e bataillon des Landes. 6e bataillon de Lot-et-Garonne.
			114	2e bataillon du 57e de ligne. 10e bataillon de la Gironde. 14e bataillon de la Gironde.

Digitized by Google

NUMÉROS des corps.	ANCIENS NOMS.	DATE de leur création.	NUMÉROS des demi-brigades formées.	COMPOSITION des DEMI-BRIGADES.
58	Rouergue.	1667	115	Cette demi-brigade n'a pas été formée.
			116	2e bataillon du 58e de ligne. 2e bataillon de la Moselle. 1er bataillon de Lot-et-Garonne.
59	Bourgogne.	1668	117	1er bataillon du 59e de ligne. 2e bataillon de la Côte-d'Or. 1er bat. de la Haute-Loire.
			118	2e bataillon du 59e de ligne. 2e bataillon de la Drôme. 3e bataillon de l'Isère.
60	Royal-Marine.	1669	119	Cette demi-brigade n'a pas été formée.
			120	Cette demi-brigade n'a pas été formée.
61	Vermandois.	1669	121	1er bataillon du 61e de ligne. 1er bataillon de l'Union (Bouches-du-Rhône). 7e bataillon du Var.
			122	2e bataillon du 61e de ligne. 2e bataillon de la Haute-Marne. 2e bataillon de la Haute-Marne.
62	Salm-Salm.	1670	123	1er bataillon du 62e de ligne. 2e bataillon de la Somme. 1er bataillon de la Vienne.
			124	Cette demi-brigade n'a pas été formée.

Digitized by Google

NUMÉROS des corps.	ANCIENS NOMS.	DATE de leur création.	NUMÉROS des demi-brigades formées.	COMPOSITION des DEMI-BRIGADES.
63	Ernst.	1672		Régiments suisses licenciés en 1792.
64	Salis-Samade.	1672		
65	Sonnemberg.	1672		
66	Castellas.	1672		
67	Languedoc.	1672	125	Cette demi-brigade n'a pas été formée.
			126	Cette demi-brigade n'a pas été formée.
68	Beauce.	1673	127	1er bataillon du 68e de ligne. 2e bataillon du Haut-Rhin. 3e bataillon de la Haute-Marne.
			128	2e bataillon du 68e de ligne. 3e bataillon de la formation de l'Eure. 6e bataillon de la formation de l'Oise.
69	Vigier.	1673		Régiment suisse licencié en 1792.
70	Médoc.	1673	129	1er bataillon du 70e de ligne. 1er bataillon de l'Hérault. 2e bataillon de l'Hérault.
			130	2e bataillon du 70e de ligne. 4e bataillon de la Haute-Garonne. 5e bataillon de la Haute-Garonne.

Digitized by Google

NUMÉROS des corps.	ANCIENS NOMS.	DATE de leur création.	NUMÉROS des demi-brigades formées.	COMPOSITION des DEMI-BRIGADES.
71	Vivarais.	1674	131	1er bataillon du 71e de ligne. 8e bataillon de Paris. 17e bataillon des volontaires nationaux.
			132	2e bataillon du 71e de ligne. 2e bataillon du Cher. 5e bataillon de la Marne.
			133	Cette demi-brigade n'a pas été formée.
72	Vexin.	1674	134	2e bataillon du 72e de ligne. 3e bataillon des Basses-Pyrénées. 4e bataillon des Basses-Pyrénées.
73	Royal-Comtois.	1674	135	Cette demi-brigade n'a pas été formée.
			136	Cette demi-brigade n'a pas été formée.
			137	Cette demi-brigade n'a pas été formée.
74	Beaujolais.	1674	138	2e bataillon du 74e de ligne. 5e bataillon des Vosges. 2e bataillon de la Vienne.
75	Monsieur.	1674	139	1er bataillon du 75e de ligne. 3e bataillon d'Indre-et-Loire. 5e bataillon de Seine-et-Marne.
			140	2e bataillon du 75e de ligne. 3e bataillon du Doubs. 11e bataillon du Jura.

Digitized by Google

NUMÉROS des corps.	ANCIENS NOMS.	DATE de leur création.	NUMÉROS des demi-brigades formées.	COMPOSITION des DEMI-BRIGADES.
76	Châteauvieux.	1677		Régiment suisse licencié en 1792.
77	La Mark.	1680	141	1er bataillon du 77e de ligne. 3e bataillon de l'Aisne. 7e bataillon du Calvados.
			142	2e bataillon du 77e de ligne. 4e bataillon de la Charente-Inférieure. 3e bataillon de l'Orne.
			143	1er bataillon du 78e de ligne. 4e bataillon du Loiret. 5e bataillon de la Marne.
78	Penthièvre.	1684	144	2e bataillon du 78e de ligne. 7e bataillon de la formation d'Orléans. 8e bataillon de la formation d'Orléans.
79	Boulonnais	1684	145	1er bataillon du 79e de ligne. 2e bat. des Hautes-Pyrénées. 3e bataillon de la Haute-Vienne.
			146	2e bataillon du 79e de ligne. 1er bataillon de la Côte-d'Or. 8e bataillon de l'Isère.
80	Angoumois	1684	147	1er bataillon du 80e de ligne. 2e bataillon de l'Aude. 3e bataillon de l'Aude.
			148	2e bataillon du 80e de ligne. 7e bataillon de la Gironde. 11e bataillon de la Gironde.

Digitized by Google

NUMÉROS des corps.	ANCIENS NOMS.	DATE de leur création.	NUMÉROS des demi-brigades formées.	COMPOSITION des DEMI-BRIGADES.
81	Conti.	1684	149	1er bataillon du 81e de ligne. 6e bataillon de la Haute-Saône. 5e bataillon de l'Orne.
			150	2e bataillon du 81e de ligne. 1er bataillon de l'Aisne. 2e bataillon des Basses-Alpes.
			151	Cette demi-brigade n'a pas été formée.
82	Saintonge.	1684	152	2e bataillon du 82e de ligne. 7e bataillon de la Marne. 6e bataillon du Bas-Rhin.
			153	Cette demi-brigade n'a pas été formée.
83	Foix.	1684	154	2e bataillon du 83e de ligne. 1er bataillon de Valenciennes. 1er bataillon républicain de Paris.
			155	Cette demi-brigade n'a pas été formée.
84	Rohan.	1684	156	Cette demi-brigade n'a pas été formée.
85	Diesbach.	1690		Régiment suisse licencié en 1792.
86	Courten.	1690		Régiment suisse licencié en 1792.

Digitized by Google

NUMÉROS des corps.	ANCIENS NOMS.	DATE de leur création.	NUMÉROS des demi-brigades formées.	COMPOSITION des DEMI-BRIGADES.
87	Dillon.	1690	157	1er bataillon du 87e de ligne. 13e bataillon des Vosges. 4e bataillon de Loir-et-Cher.
			158	Cette demi-brigade n'a pas été formée.
88	Berwick.	1690	159	1er bataillon du 88e de ligne. 12e bataillon de la formation du Jura. 4e bataillon de la Côte-d'Or. 4e bataillon de la formation d'Orléans. 1er bataillon des Vengeurs (Vendée). 2e bataillon de l'Ain. 6e bataillon du Calvados.
			160	Cette demi-brigade n'a pas été formée.
89	Royal-Suédois.	1690	161	1er bataillon du 89e de ligne. 9e bataillon de la formation du Nord. Bataillon de Molière (Paris).
			162	2e bataillon du 89e de ligne. Bataillon de la Commune et des Arcis. (Paris.) 6e bataillon *bis* du Calvados.
90	Chartres.	1691	163	1er bataillon du 90e de ligne. 15e bataillon des réserves. 23e bataillon des réserves.
			164	2e bataillon du 90e de ligne. 1er bataillon d'Eure-et-Loir. 8e bataillon de la Meurthe.

Digitized by Google

NUMÉROS des corps.	ANCIENS NOMS.	DATE de leur création.	NUMÉROS des demi-brigades formées.	COMPOSITION des DEMI-BRIGADES.
91	Barrois.	1692	165	1er bataillon du 91e de ligne. 1er bataillon d'Aix (Bouches-du-Rhône). 1er bataillon du Var.
			166	2e bataillon du 91e de ligne. 5e bataillon du Var. 9e bataillon du Var.
92	Walsch.	1697	167	Cette demi-brigade n'a pas été formée.
			168	Cette demi-brigade n'a pas été formée.
93	Enghien.	1706	169	1er bataillon du 93e de ligne. 1er bataillon des Pyrénées-Orientales. 6e bataillon de Saône-et-Loire.
			170	2e bataillon du 93e de ligne. 1er bataillon de Chaumont (Haute-Marne). 10e bataillon du Jura.
94	Royal-Hesse-Darmstadt.	1709	171	1er bataillon du 94e de ligne. 2e bataillon de la Marne. 2e bataillon des Hautes-Alpes.
			172	2e bataillon du 94e de ligne. 4e bataillon de la Marne. 6e bataillon de la Marne.
95	Salis-Marschlins.	1731		Régiment suisse licencié en 1793.

Digitized by Google

NUMÉROS des corps.	ANCIENS NOMS.	DATE de leur création.	NUMÉROS des demi-brigades formées.	COMPOSITION des DEMI-BRIGADES.
96	Nassau.	1745	173	1er bataillon du 96e de ligne. 5e bataillon de la Moselle. 6e bataillon des Vosges.
			174	2e bataillon du 96e de ligne. 1er bataillon de la Haute-Vienne. 6e bataillon de l'Yonne.
97	Steiner.	1752		Régiment suisse licencié en 1792.
98	Bouillon.	1757	175	1er bataillon du 98e de ligne. 5e bataillon du Nord. 11e bataillon des Vosges.
			176	2e bataillon du 98e de ligne. 4e bataillon des Fédérés. Bataillon de Popincourt (Paris).
99	Royal-Deux Ponts.	1757	177	1er bataillon du 99e de ligne. 1er bataillon du Haut-Rhin. 3e bataillon du Bas-Rhin.
			178	2e bataillon du 99e de ligne. 6e bataillon du Nord. 7e bataillon de la Seine-Inférieure.
100	Eptingen.	1758		Régiment suisse licencié en 1792.
101	Royal-Liégeois.	1787		Licencié en 1792.

Digitized by Google

NUMÉROS des corps.	ANCIENS NOMS.	DATE de leur création.	NUMÉROS des demi-brigades formées.	COMPOSITION des DEMI-BRIGADES.
102	Ex-gardes françaises.	1791	179	1er bataillon du 102e de ligne. 6e bataillon de Paris. 7e bataillon de l'Oise.
			180	2e bataillon du 102e de ligne. 7e bataillon de la Haute-Saône. 2e bataillon de Lot-et-Garonne.
103	Ex-gardes françaises.	1791	181	1er bataillon du 103e de ligne. 1er bataillon de Rhône-et-Loire. Bataillon de l'Arsenal (Paris).
			182	2e bataillon du 103e de ligne. 2e bataillon des Côtes-du-Nord. 7e bataillon du Bas-Rhin.
104	Ex-gardes françaises.	1791	183	1er bataillon du 104e de ligne. 1er bataillon de l'Oise. 3e bataillon des réserves.
			184	2e bataillon du 104e de ligne. 27e bataillon des réserves. 9e bataillon du Pas-de-Calais.
105	Ex-régiment du roi.	1663	185	1er bataillon du 105e de ligne. 4e bataillon de la Meurthe. 1er bataillon de la République.
			186	2e bataillon du 105e de ligne. 2e bataillon de Rhône-et-Loire. 2e bataillon du Bas-Rhin.

Digitized by Google

NUMÉROS des corps.	ANCIENS NOMS.	DATE de leur création.	NUMÉROS des demi-brigades formées.	COMPOSITION des DEMI-BRIGADES.
106	Cap-Français.	1772	187	Cette demi-brigade n'a pas été formée.
			188	Cette demi-brigade n'a pas été formée.
107	Pondichéry.	1772	189	Cette demi-brigade n'a pas été formée.
			190	Cette demi-brigade n'a pas été formée.
108	Ile-de-France.	1772	191	Cette demi-brigade n'a pas été formée.
			192	Cette demi-brigade n'a pas été formée.
109	Guadeloupe et Martinique.	1772	193	1er bataillon du 109e de ligne. 1er bataillon de l'Yonne. 5e bataillon de la Loire-Inférieure.
			194	2e bataillon du 109e de ligne. 4e bataillon du Bas-Rhin. 12e bataillon du Doubs.
110	Port-au-Prince.	1772	195	Cette demi-brigade n'a pas été formée.
			196	2e bataillon du 110e de ligne. Bataillon de l'Egalité (Charente-Inférieure. 7e bataillon de la Manche.

Digitized by Google

NUMÉROS des corps.	ANCIENS NOMS.	DATE de leur création.	NUMÉROS des demi-brigades formées.	COMPOSITION des DEMI-BRIGADES.
111	Bataillons coloniaux.	1772	197	1er bataillon du 111e de ligne. 2e bataillon de la Seine-Inférieure. 7e bataillon de la Somme.
			198	Cette demi-brigade n'a pas été formée.

INFANTERIE LÉGÈRE.

1	Chasseurs royaux de Provence.	1788	1	1er bataillon de chasseurs à pied. 9e bataillon de l'Isère. 1er bataillon franc de la République.
2	Chasseurs royaux de Dauphiné.	1788	2	2e bataillon de chasseurs à pied. 8e bataillon de la Gironde. 1er bataillon des Vengeurs.
3	Chasseurs royaux corses.	1788	3	3e bataillon de chasseurs à pied. 2e bataillon de chasseurs révolutionnaires. 1er bataillon des chasseurs des Alpes. Chasseurs des Hautes-Alpes.
4	Chasseurs corses.	1788	4	4e bataillon de chasseurs à pied. 1er bataillon de la Creuse. 5e bataillon de l'Ain.

Digitized by Google

NUMÉROS des corps.	ANCIENS NOMS.	DATE de leur création.	NUMÉROS des demi-brigades formées.	COMPOSITION des DEMI-BRIGADES.
5	Chasseurs cantabres.	1788	5	5e bataillon de chasseurs à pied. 1er bataillon de chasseurs des montagnes. 2e bataillon de chasseurs des montagnes.
6	Chasseurs bretons.	1788	6	6e bataillon de chasseurs à pied. 8e bataillon du Calvados. 4e bataillon de Saône-et-Loire.
7	Chasseurs d'Auvergne	1788	7	7e bataillon de chasseurs à pied. 1er bataillon de la Corrèze. 2e bataillon de la Dordogne.
8	Chasseurs des Vosges.	1788	8	8e bataillon de chasseurs à pied. 1er bataillon du Cantal. 2e bataillon de la légion de la Moselle.
9	Chasseurs des Cévennes.	1788	9	9e bataillon de chasseurs à pied. Bataillon des chasseurs de l'Aisne. Bataillon des chasseurs de Seine-et-Marne.
10	Chasseurs du Gévaudan.	1788	10	10e bataillon de chasseurs à pied. 16e bataillon de chasseurs (légion du Centre). 1er bataillon de la légion de la Moselle.

Digitized by Google

NUMÉROS des corps.	ANCIENS NOMS.	DATE de leur création.	NUMÉROS des demi-brigades formées.	COMPOSITION des DEMI-BRIGADES.
11	Chasseurs des Ardennes.	1788	11	11e bataillon de chasseurs à pied. Bataillon des chasseurs du Cher. Bataillon des chasseurs de Loir-et-Cher. Bataillon des chasseurs de la Meuse.
12	Chasseurs de Roussillon.	1788	12	12e bataillon de chasseurs à pied. 3e bataillon de la Haute-Saône. 2e bataillon de Lot-et-Garonne.
13	Ex-Gardes françaises.	1791	13	13e bataillon de chasseurs à pied. Bataillon de grenadiers et chasseurs de Reims. 17e bataillon de chasseurs volontaires.
14	Ex-Gardes françaises.	1791	14	14e bataillon de chasseurs à pied. 5e bataillon de tirailleurs. Bataillon de chasseurs de Mont-Cassel (Nord).

On voit par ce tableau que l'amalgame des bataillons de la ligne avec les bataillons de volontaires ne put point s'effectuer d'une manière complète, grâce au désordre général des administrations, qui allait jusqu'à

Digitized by Google

ignorer le nombre, la désignation et l'emplacement des corps. C'est surtout dans les armées de l'Ouest que des difficultés inextricables s'opposèrent à la formation des demi-brigades.

En résumé, sur 198 demi-brigades de ligne, 48 ne furent point formées, et les bataillons réguliers qui devaient leur servir de noyaux continuèrent d'exister isolément.

En compensation, il parut des demi-brigades entièrement composées de volontaires, ce qui porta le chiffre des demi-brigades de ligne à 211 et celui des demi-brigades légères à 32.

Un nombre très-considérable de bataillons de volontaires demeura encore en dehors de toute formation régulière.

Il n'est pas besoin de dire que tous ces corps avaient des effectifs très-variables et, en général, fort restreints. Ce fut pour mettre enfin de l'ordre dans cette confusion que fut décrétée la réorganisation du 18 nivôse an IV (1er février 1796), qui prescrivit le remaniement complet de tous les bataillons sur pied et leur fusion dans 110 demi-brigades d'infanterie de ligne et 30 demi-brigades d'infanterie légère.

Cette opération, confiée aux généraux commandants en chef des armées et mise à exécution dans les cinq premiers mois de 1796, fut réglée de la manière suivante, sans avoir égard aux numéros des anciennes demi-brigades.

L'infanterie de l'armée du Nord dut être réorganisée

Digitized by Google

en 12 demi-brigades de ligne et 2 demi-brigades légères ;

Celle de l'armée de Sambre-et-Meuse en 21 demi-brigades de ligne et 5 demi-brigades légères ;

Celle de l'armée de Rhin-et-Moselle en 21 demi-brigades de ligne et 5 demi-brigades légères ;

Celle de l'armée d'Italie en 14 demi-brigades de ligne et 6 demi-brigades légères ;

Celle de l'armée des Alpes en 5 demi-brigades de ligne et 4 demi-brigades légères ;

Celle de l'armée des côtes de l'Océan, en 16 demi-brigades de ligne et 6 demi-brigades légères ;

Enfin l'infanterie de l'armée de l'Intérieur, en 21 demi-brigades de ligne et 2 demi-brigades légères.

Quant au numérotage des demi-brigades nouvelles, le n° 1 pour l'infanterie de ligne et pour l'infanterie légère fut donné à l'armée du Nord, le n° 2 à l'armée de Sambre-et-Meuse, le n° 3 à l'armée du Rhin-et-Moselle, et ainsi de suite, en recommençant par l'armée du Nord.

Le tableau suivant indique ce que sont devenus dans l'organisation de 1796 les demi-brigades de 1794 et les bataillons des régiments anciens dont l'embrigadement n'avait pas eu lieu.

Digitized by Google

INFANTERIE DE LIGNE.

NUMÉROS des anciennes demi-brigades.	BATAILLONS des anciens régiments non embrigadés.	NUMÉROS des nouvelles demi-brigades.	NUMÉROS des anciennes demi-brigades.	BATAILLONS des anciens régiments non embrigadés.	NUMÉROS des nouvelles demi-brigades.
1	»	31	24	»	61
2	»	9	25	»	50
3	»	8	26	»	108
4	»	31	27	»	23
5	»	24	28	»	40
6	»	100	29	»	14
»	1er bataillon du 4e régiment de ligne.	52	»	2e bataillon du 15e régiment de ligne.	Perdu à Saint-Domingue. 42
»	2e bataillon du 4e régiment de ligne.	Perdu aux colonies.	31	»	
			»	2e bataillon du 16e régiment de ligne.	Perdu à Saint-Domingue.
9	»	105	33	»	17
10	»	33	34	»	43
»	1er bataillon du 6e régiment de ligne.	28	35	»	106
			36	»	84
12	»	81	»	1er bataillon du 19e régiment de ligne.	55
13	»	80			
14	»	63			
»	1er bataillon du 8e régiment de ligne.	27	38	»	21
			39	»	4
			40	»	27
16	»	26	41	»	93
17	»	46	42	»	38
»	2e bataillon du 9e régiment de ligne.	Perdu à Saint-Domingue.	43	»	54
			44	»	22
			45	»	18 et 19
19	»	69 et 80	46	»	39
20	»	11	47	»	97
21	»	32	48	»	48
22	»	63	49	»	13
23	»	67	50	»	70

Digitized by Google

NUMÉROS des anciennes demi-brigades	BATAILLONS des anciens régiments non embrigadés	NUMÉROS des nouvelles demi-brigades.	NUMÉROS des anciennes demi-brigades.	BATAILLONS des anciens régiments non embrigadés.	NUMÉROS des nouvelles demi-brigades.
51	»	63	71	»	92
52	»	4, 22 et 27 légères.	72	»	30
			73	»	74
			74	»	109
53	»	10	75	»	56
54	»	89	76	»	76
55	»	4 de ligne et 5 légère.	»	1er bataillon du 39e régiment de ligne.	46
56	»	85			
»	1er bataillon 29e régiment de ligne.	15	»	2e bataillon du 39e régiment de ligne.	Perdu aux colonies.
»	2e bataillon du 29e régiment de ligne.	15	79	»	79
			80	»	83
59	»	102	»	1er bataillon du 41e régiment de ligne.	86
60	»	12			
61	»	76	»	2e bataillon du 41e régiment de ligne.	Perdu aux colonies.
»	2e bataillon du 31e régiment de ligne.	76	83	»	57
			84	»	25
»	1er bataillon du 32e régiment de ligne.	81	85	»	34
			86	»	103
			87	»	78
»	2e bataillon du 32e régiment de ligne.	81	»	2e bataillon du 44 régiment de ligne.	44
			89	»	79
65	»	68	90	»	35
66	»	96	91	»	5
67	»	58	92	»	44
68	»	15	93	»	49
69	»	18	94	»	2
70	»	75	95	»	62

Digitized by Google

NUMÉROS des anciennes demi-brigades.	BATAILLONS des anciens régiments non embrigadés.	NUMÉROS des nouvelles demi-brigades.	NUMÉROS des anciennes demi-brigades.	BATAILLONS des anciens régiments non embrigadés.	NUMÉROS des nouvelles demi-brigades.
»	2e bataillon du 48e régiment de ligne.	Perdu à Saint-Domingue.	»	2e bataillon du 60e régiment de ligne.	25
			121	»	59
97	»	73	122	»	57
»	2e bataillon du 49e régiment de ligne.	7	123	»	99
			»	2e bataillon du 62e régiment de ligne.	94
99	»	51	»	1er bataillon du 67e régiment de ligne.	34
100	»	45			
101	»	25			
102	»	69	»	2e bataillon du 67e régiment de ligne.	34
103	»	11			
104	»	85			
105	»	54	127	»	3
»	2e bataillon du 53e régiment de ligne.	Perdu à la Guyane.	128	»	7
			129	»	32
			130	»	4
107	»	12 et 46	131	»	1
108	»	21 de ligne, 14 légère.	132	»	108
			»	1er bataillon du 72e régiment de ligne.	70
109	»	31			
110	»	16	134	»	70
111	»	37	»	1er bataillon du 73e régiment de ligne.	70
112	»	88			
113	»	85			
114	»	35	»	2e bataillon du 73e régiment de ligne.	Perdu à Saint-Domingue.
»	1er bataillon du 58e régiment de ligne.	55	»	1er bataillon du 74e régiment de ligne.	70
116	»	84			
117	»	75			
118	»	32	138	»	61
»	1er bataillon du 60e régiment de ligne.	20	139	»	21
			140	»	62
			141	»	86

Digitized by Google

NUMÉROS des anciennes demi-brigades.	BATAILLONS des anciens régiments non embrigadés	NUMÉROS des nouvelles demi-brigades.	NUMÉROS des anciennes demi-brigades.	BATAILLONS des anciens régiments non embrigadés.	NUMÉROS des nouvelles demi-brigades.
142	»	86	»	1er bataillon du 92e régiment de ligne.	47
143	»	52			
144	»	52			
145	»	4	»	2e bataillon du 92e régiment de ligne.	Perdu à Saint-Domingue.
146	»	5			
147	»	4			
148	»	54	169	»	21 de ligne et 24 légère
149	»	83 et 105			
150	»	21			
»	1er bataillon du 82e régiment de ligne.	81	170	»	26 et 69
			171	»	94
			172	»	99
152	»	75	173	»	37 et 88
»	1er bataillon du 83e régiment de ligne.	7	174	»	49
			175	»	67
			176	»	20 et 23
154	»	10 légère.	177	»	92 et 102
			178	»	17
»	1er bataillon du 84e régiment de ligne.	13 légère	179	»	20
			180	»	19e de ligne et 18 légère
»	2e bataillon du 84e régiment de ligne.	13 légère			
			181	»	78 et 92
			182	»	68
157	»	70	183	»	28
»	2e bataillon du 87e régiment de ligne.	Perdu à Saint-Domingue.	184	»	40
			185	»	74
			186	»	44
159	»	10	»	1er bataillon du 106e régiment de ligne.	13
»	2e bataillon du 88e régiment de ligne.	Perdu à Saint-Domingue.			
			»	2e bataillon du 106e régiment de ligne.	13
161	»	75			
162	»	103			
163	»	56	»	1er bataillon du 107e régiment de ligne.	Perdu aux colonies.
164	»	29			
165	»	45			
166	»	69			

Digitized by Google

NUMÉROS des anciennes demi-brigades.	BATAILLONS des anciens régiments non embrigadés.	NUMÉROS des nouvelles demi-brigades.	NUMÉROS des anciennes demi-brigades.	BATAILLONS des anciens régiments non embrigadés.	NUMÉROS des nouvelles demi-brigades.
»	2e bataillon du 107e régiment de ligne.	Perdu aux colonies.	194	»	50
»	1er bataillon du 108e régiment de ligne.	Perdu aux colonies.	»	1er bataillon du 110e régiment de ligne.	33
»	2e bataillon du 108e régiment de ligne.	Perdu aux colonies.	196	»	6
193	»	5	197	»	58
			»	2e bataillon du 111e régiment de ligne.	58

INFANTERIE LÉGÈRE.

1	»	17 légère	9	»	9 légère.
2	»	12 légère	10	»	20 légère
3	»	11 légère	11	»	5, 12 et 33 de ligne.
4	»	21 légère			
5	»	24 légère			
6	»	5 et 29 légères.	12	»	16 légère
7	»	3 légère.	13	»	25 légère
8	»	4 légère.	14	»	1er légère

Voici maintenant la composition de ces nouvelles demi-brigades de 1796, qui prirent le nom de régiments, en 1803.

Digitized by Google

1796

INFANTERIE DE LIGNE.

NUMEROS.	ARMEES où elles furent formées.	COMPOSITION des nouvelles demi-brigades.	INCORPORATIONS successives.	*Observations.*
1	Nord.	131e ancienne.	En 1814 les 4e et 5e bataillons du 135e de ligne formé en 1813 avec les cohortes.	Concourt en 1816 à la formation de la légion du Rhône.
2	Sambre-et-Meuse.	94e ancienne. 3e bataillon de l'Yonne. Partie d'un bataillon de Maine-et-Loire.	An XII le 78e de ligne.	Concourt en 1816 à la formation de la légion de Lot-et-Garonne.
3	Rhin-et-Moselle.	91e ancienne. 127e ancienne.	An XII le 83e de ligne; en 1814, 1er, 3e et 4e bataillons du 33e léger, créé en 1808.	Concourt en 1816 à la formation de la légion du Puy-de-Dôme.
4	Italie.	39e ancienne. 2e bataillon de la 53e ancienne. 130e ancienne. 145e ancienne. 147e ancienne. 14e provisoire (volontaires). 9 bataillons de volontaires de l'Aude.	En 1814, le 2e bataillon du 113e de ligne, formé en 1808 de troupes toscanes; en 1814 le 2e bataillon du 127e de ligne, formé en 1811 de troupes hanovriennes.	Concourt en 1816 à la formation de la légion de l'Indre.
5	Alpes.	146e ancienne. 193e ancienne. 1er bataillon de la 11e légère ancienne.	An XII le 87e de ligne; en 1814 le 1er bataillon du 114e de ligne, formé en 1808.	Concourt en 1816 à la formation de la légion de Saône-et-Loire.
6	Côtes de l'Océan.	196e ancienne. 6e provisoire (volontaires). 3e, 7e et 10e bataillons de Paris. 4e bataillon de la Sarthe. Bataillon de Chartres. 1es bataillon de Versailles.	En 1814, le 2e bataillon du 131e de ligne, formé en 1812 du régiment de l'île de Walcheren.	Concourt en 1816 à la formation de la légion du Tarn.
7	Intérieur.	2e bataillon du 49e régiment ancien. 1er bataillon du 83e régiment ancien. 128e ancienne. 3e et 7e bataillons de Paris (partie). 7e bataillon de l'Yonne. 16e bataillon des Fédérés.	Verse en 1804 son 3e bataillon dans le 45e de ligne et reçoit le 1er bataillon du 31e de ligne. Reçoit en 1814 les 1er et 4e bataillons du 112e de ligne formé an X de troupes piémontaises.	Concourt en 1816 à la formation de la légion du Puy-de-Dôme.

Digitized by Google

NUMÉROS.	ARMÉES où elles furent formées.	COMPOSITION des nouvelles demi-brigades.	INCORPORATIONS successives.	*Observations.*
8	Nord.	3e ancienne. 1er, 2e et 3e bataillons du district de Lille.	En 1814, les 1er, 4e, 6e, et 7e bataillons du 122e de ligne formé en 1809.	Concourt en 1816 à la formation de la légion des Pyrénées-Orientales.
9	Sambre-et-Meuse.	2e ancienne. 1er et 3e bataillons de la 161e ancienne.	En 1814, les 2e, 7e et 9e bataillons du 35e léger, formé en 1812 du 1er régiment de la Méditerranée.	Concourt en 1816 à la formation de la légion de l'Ain.
10	Rhin-et-Moselle.	53e ancienne. 159e ancienne. 4e bataillon de la formation d'Orléans. 1er bataillon des Vengeurs (Vendée). 2e bataillon de l'Ain. 6e bataillon du Calvados.	En 1803 le 1er bataillon de la 82e de ligne; en 1814, le 2e bataillon du 114e de ligne formé en 1808 et le 4e bataillon du 118e de ligne, formé en 1808.	Concourt en 1816 à la formation de la légion de l'Aude.
11	Italie.	20e ancienne. 103e ancienne. 4e provisoire (volontaires). 2e bataillon de la 7e provisoire (volontaires). 15e provisoire (volontaires).	An XII, la 104e de ligne, en 1814, le 4e bataillon du 114e de ligne formé en 1808 et le 1er bataillon du 121e formé en 1809.	Concourt en 1816 à la formation de la légion du Gard.
12	Alpes.	60e ancienne. 3e bataillon de la 170e ancienne. 3e bataillon de la 11e légère ancienne.	En 1804 le 3e bataillon de la 86e de ligne. En 1814, les 3e, 4e et 5e bataillons du 136e de ligne, formé en 1813 avec les cohortes, le 146e de ligne formé en 1813 de cohortes, et le 2e bataillon du 156e formé en 1813 de cohortes.	Concourt en 1816 à la formation de la légion de la Seine.
13	Côtes de l'Océan.	29e régiment ancien. 106e régiment ancien. 49e ancienne. 1er bataillon des Fédérés. 6e bataillon de Rhône-et-Loire. 2e bataillon de la formation d'Orléans. 19e bataillon des réserves.	En 1814, le 5e bataillon du 116e de ligne, formé en 1808; les 2e et 7e bataillons du 121e, formé en 1809, et le 6e bataillon du 143e, formé en 1813 avec les cohortes.	Concourt en 1816 à la formation de la légion de la Drôme.

Digitized by Google

NUMEROS.	ARMÉES où elles furent formées.	COMPOSITION des nouvelles demi-brigades.	INCORPORATIONS successives.	*Observations.*
14	Intérieur.	29e ancienne. Demi-brigade de la Seine-Inférieure (volontaire).	En 1814, les 3e, 4e et 5e bataillons du 113e de ligne, formé en 1808 avec les troupes toscanes.	Concourt en 1816 à la formation de la légion de la Côte-d'Or.
15	Nord.	68e ancienne.	An XII, le 107e de ligne, en 1814 les 1er et 2e bataillons du 140e, formé en 1813 avec les cohortes.	Concourt en 1816 à la formation de la légion du Calvados.
16	Sambre-et-Meuse.	110e ancienne. 2e et 3e bataillons de la demi-brigade de l'Yonne (volontaires)	En 1814, les 2e et 5e bataillons du 145e formé en 1813 avec les cohortes.	Concourt en 1816 à la formation de la légion de Vaucluse.
17	Rhin-et-Moselle.	39e ancienne. 178e ancienne. Demi-brigade d'Eure-et-Landes (volontaires).	An XII, la 41e de ligne; en 1814, les 1er, 2e et 3e bataillons du 123e de ligne, formé en 1810 de troupes hollandaises; les 6e et 7e bataillons du 131e, formé en 1812 du régiment de l'île de Walcheren, et le 147e formé en 1813 avec les cohortes.	Concourt en 1816 à la formation de la légion des Côtes-du-Nord.
18	Italie.	2e bataillon de la 45e ancienne. 69e ancienne. 211e ancienne (volontaires). 5e et 6e provisoires (volontaires).	En 1814, les 3e, 4e et 5e bataillons du 152e de ligne, formé en 1813 avec les cohortes.	Concourt en 1816 à la formation de la légion de Maine-et-Loire.
19	Alpes.	1er et 3e bataillons de la 45e ancienne. 1er et 2e bataillons de la 180e ancienne.	En 1814, le 1er bataillon du 127e de ligne, formé en 1811 de troupes hanovriennes, et le 2e bataillon du 33e léger, formé en 1808.	Concourt en 1816 à la formation de la légion des Hautes-Alpes.
20	Côtes de l'Océan.	1er bataillon du 60e régiment ancien. 1er bataillon de la 176e ancienne. 179e ancienne. 11e bataillon formation de la Haute Saône. 2e bataillon de Valenciennes. 8e bataillon du Bas-Rhin. 15e bataillon des Fédérés.	An XII, la 91e de ligne; en 1814, les 3e et 5e bataillons du 156e de ligne, formé en 1813 avec les cohortes.	Concourt en 1816 à la formation de la légion de la Loire.

Digitized by Google

NUMÉROS.	ARMÉES où elles furent formées.	COMPOSITION des nouvelles demi-brigades.	INCORPORATIONS successives.	*Observations.*
21	Intérieur.	38e ancienne. Partie de la 108e ancienne. Partie de la 139e ancienne. Partie de la 150e ancienne. Partie de la 169e ancienne. Partie du 6e bataillon du Pas-de-Calais.	An XII, la 109e de ligne; en 1814, les 3e et 5e bataillons du 151e de ligne formé en 1813 avec les cohortes.	Concourt en 1814 à la formation de la légion de l'Ardèche.
22	Nord.	44e ancienne.	En 1814, le 3e bataillon du 131e de ligne formé en 1812 du régiment de l'île de Walcheren.	Concourt en 1816 à la formation de la légion du Loiret.
23	Sambre-et-Meuse.	2e bataillon du 60e régiment ancien. 27e ancienne. 3e bataillon de la 176e ancienne.	An XII la 73e de ligne, en 1814 les 2e, 3e, 4e bataillons du 144e de ligne, formé en 1813 avec les cohortes.	Concourt en 1816 à la formation de la légion de l'Yonne.
24	Rhin-et-Moselle.	5e ancienne. 200e ancienne (volontaires).	An XII la 49e de ligne. En 1814, les 4e et 5e bataillons du 137e régiment de ligne, formé en 1813 avec les cohartes.	Concourt en 1816 à la formation de la légion du Cher.
25	Italie.	3e compagnie de grenadiers de la 26e ancienne. 84e ancienne. 101e ancienne. 1er provisoire (volontaires).	En 1814 le 124e de ligne, formé en 1810 de troupes hollandaises et le 148e de ligne formé en 1813 avec les cohortes.	Concourt en 1816 à la formation de la légion du Cantal.
26	Alpes.	16e ancienne. 1er bataillon de la 170e ancienne. 4e bataillon des Côtes-du Nord. 2e bataillon de l'Oise. 5e bataillon de l'ex-légion de police.	An XII, moitié du 74e de ligne; en 1814, les 1er, 3e, 4e, 5e, 6e et 7e bataillons du 132e de ligne, formé en 1812 du régiment de l'île de Ré.	Concourt en 1816 à la formation de la légion de la Vendée.

Digitized by Google

NUMÉROS.	ARMÉES où elles furent formées.	COMPOSITION des nouvelles demi-brigades.	INCORPORATIONS successives.	*Observations.*
27	Côtes de l'Océan.	1er bataillon du 8e régiment ancien. 40e ancienne. Demi-brigade de l'Allier. 3e bataillon de la formation de l'Allier. 1er bataillon de la Gironde. 4e bataillon d'Indre-et-Loire.	En 1814, les 3e, 4e, 5e et 6e bataillons du 121e de ligne, formé en 1809, et le 138e de ligne, formé en 1813 avec les cohortes.	Concourt en 1816 à la formation de la légion d'Indre-et-Loire.
28	Intérieur.	1er bataillons du 6e régiment ancien. 183e ancienne. 4e bataillon de la formation de Lot-et-Garonne. 8e et 9e bataillon des réserves. 1er bataillon de la Manche. 4e bataillon de la Meuse.	En 1814, les 4e et 5e bataillons du 123e, et le 126e de ligne formés en 1810 de troupes hollandaises.	Concourt en 1816 à la formation de la légion de la Meuse.
29	Nord.	164e ancienne.	En 1814 le 150e de ligne formé en 1813 avec les cohortes.	Concourt en 1816 à la formation de la légion de la Haute-Garonne.
30	Sambre-et-Meuse.	72e ancienne. 3e bataillon de la 175e ancienne.	En 1814, les 1er et 4e bataillons du 156e de ligne, formé en 1813 avec les cohortes.	Concourt en 1816 à la formation de la légion de la Charente.
31	Rhin-et-Moselle.	1re ancienne. 2e bataillon de la 4e ancienne. 109e ancienne.	Incorporé an XII, le 1er bataillon dans le 7e de ligne et le 2e dans le 105e.	Numéro vacant sous l'empire.
32	Italie.	21e ancienne. 118e ancienne. 129e ancienne. 3e compagnie des grenadiers de la 80e ancienne.	Prend en 1814 le no 31, redevient 32e pendant les cent jours.	Concourt en 1816 à la formation de la légion de l'Aisne.
33	Alpes.	1er bataillon du 110e régiment ancien. 10e ancienne. 90e ancienne. 3e bataillon de la formation de la Sarthe. 2e bataillon de la 11e légère ancienne.	Prend en 1814 le no 32, redevient 33e pendant les cent jours, reçoit en 1814 les 1er et 2e bataillons du 137e de ligne, formé en 1813 avec les cohortes.	Concourt en 1816 à la formation de la légion de Loir-et-Cher.

Digitized by Google

NUMÉROS.	ARMÉES où elles furent formées.	COMPOSITION des nouvelles demi-brigades.	INCORPORATIONS successives.	*Observations.*
34	Côtes de l'Océan.	1er et 2e bataillons du 67e régiment ancien. 85e ancienne. 148e ancienne. 3e bataillon de la formation de Seine-et-Oise. 3e bataillon d'Arras. 2e bataillon de Paris (3e formation).	Reçoit an XII le 80e de ligne et en 1814 le 123e formé en 1810 de troupes hollandaises, le 4e bataillon du 131e, formé en 1812 du régiment de l'île de Walcheren, et le 134e, formé en 1813 du 1er régiment de Paris. Prend en 1814 le n° 33, reprend en 1815 le n° 34.	Concourt en 1816 à la formation de la légion de Seine-et-Oise.
35	Intérieur.	114e ancienne. 1er et 2e bataillons de la demi-brigade de Lot-et-Landes. 2e bataillon de la 2e provisoire (volontaires). 29e légère ancienne (volontaires).	An XII, le 71e de ligne, en 1814 le 1er et 2e bataillon du 18e léger et le 22e léger. Prend en 1814 le n° 34, redevient 35e en 1815.	Concourt en 1816 à la formation de la légion de Vaucluse.
36	Nord.	163e ancienne. 5e bataillon du Pas-de-Calais. 4e bataillon du Morbihan. Grenadiers du 1er bataillon de la Moselle.	En 1814 le 142e de ligne formé en 1813 avec les cohortes. Prend en 1814 le n° 35, redevient 36e en 1815.	Concourt en 1816 à la formation de la légion d'Indre-et-Loire.
37	Sambre-et-Meuse.	111e ancienne. 1er et 2e bataillons de la 173e ancienne.	An XII, le 38e de ligne, en 1814 les 3e, 4e et 5e bataillons du 154e formé en 1813 avec les cohortes. Prend le n° 36 en 1814, redevient 37e en 1815.	Concourt en 1816 à la formation de la légion des Deux-Sèvres.
38	Rhin-et-Moselle.	42e ancienne. 200e ancienne (volontaires).	Incorporé an XII dans le 37e de ligne.	Numéro vacant sous l'empire.

Digitized by Google

NUMÉROS.	ARMÉES où elles furent formées.	COMPOSITION des nouvelles demi-brigades.	INCORPORATIONS successives.	*Observations.*
39	Italie.	16e ancienne. 121e ancienne. 4e bataillon des Basses-Alpes. 10e bataillon de l'Ain.	En 1814 le 6e bataillon du 116e de ligne, formé en 1808, et les 3e, 4e et 5e bataillons du 133e, formé en 1812, du 2e régiment de la Méditerranée. Prend en 1814 le no 37, redevient 39e en 1815.	Concourt en 1816 à la formation de la légion de l'Aveyron.
40	Côtes de l'Océan.	Dépôt du 2e bataillon du 15e régiment ancien. 28e ancienne. 184e ancienne. 2e bataillon de l'Eure. 3e bataillon de Rouen.	En 1814 les 2e et 3e bataillons du 128e régiment, formé en 1811 de troupes hanovriennes. Prend en 1814 le no 38, redevient 40e en 1815.	Concourt en 1816 à la formation de la légion du Doubs.
41	Intérieur.	4e bataillon de l'ex-légion de police. 7e bataillon des Fédérés. 1er bataillon de la Charente-Inférieure. 2e bataillon du Gard. 3e bataillon du Morbihan. 4e bataillon de l'Aisne. 7e bataillon de Paris (Théâtre-Français).	Incorporé an XII dans le 17e de ligne.	Numéro vacant sous l'empire.
42	Nord.	31e ancienne.	En 1814 le 5e bataillon du 112e de ligne, formé an X avec l'infanterie piémontaise, et les 5e et 8e bataillons du 35e léger, formé en 1812 avec le 1er régiment de la Méditerranée. Prend en 1814 le no 39, redevient le 42e en 1815.	Concourt en 1816 à la formation de la légion de la Corrèze.
43	Sambre-et-Meuse.	34e ancienne. 3e bataillon de la 149e ancienne.	En 1814 les 4e et 5e bataillons du 141e de ligne, formé en 1813 avec les cohortes. Prend en 1814 le no 40, redevient le 43e en 1815.	Concourt en 1816 à la formation de la légion de l'Eure.

Digitized by Google

NUMÉROS.	ARMÉES où elles furent formées.	COMPOSITION des nouvelles demi-brigades.	INCORPORATIONS successives.	*Observations.*
44	Rhin-et-Moselle.	2e bataillon du 44e régiment ancien. 92e ancienne. 186e ancienne.	En 1814 le 3e bataillon du 114e de ligne, et le 6e bataillon du 118e, formés en 1808. Prend en 1814 le no 41, redevient le 44e en 1815.	Concourt en 1816 à la formation de la légion de la Dordogne.
45	Italie.	100e ancienne. 165e ancienne. Bataillon de Montferme (Basses-Alpes).	En 1804 le 3e bataillon de la 7e de ligne; en 1814, les 2e et 4e bataillons du 139e de ligne, et les 1er et 2e du 154e de ligne, formés en 1813 avec les cohortes. Prend en 1814 le no 42, redevient le 45e en 1815.	Concourt en 1816 à la formation de la légion de l'Oise.
46	Côtes de l'Océan.	Dépôt du 2e bataillon du 9e régiment ancien. 17e ancienne. 1er et 2e bataillon de la 107e ancienne.	Passé en 1798 au service de la marine. Il a été formé alors une autre 46e avec la 2e légion des Francs, levée le 22 fructidor an VII. Celle-ci a reçu en 1814 les 1er et 4e bataillons du 130e de ligne, formé en 1813, et les 2e, 3e et 4e bataillons du 21e léger. Le 46e a pris en 1814 le no 43 et est redevenu le 46e en 1815.	Le 46e concourt en 1816 à la formation de la légion du Jura.
47	Intérieur.	1er bataillon du 92e régiment ancien. 2e bataillon de la formation de l'Orne. 6e bataillon de Paris (Bon-Conseil).	En 1814 le 36e léger, formé en 1812 du régiment de Belle-Isle. Prend en 1814 le no 44, redevient 47e en 1815.	Concourt en 1816 à la formation de la légion du Finistère.
48	Nord.	48e ancienne. 2e bataillon du Nord. 2e bataillon des Ardennes.	Prend en 1814 le no 45, redevient 48e en 1815.	Concourt en 1816 à la formation de la légion du Lot.
49	Sambre-et-Meuse.	93e ancienne. 174e ancienne.	Incorporée an XII dans le 21e de ligne.	Numéro vacant sous l'empire.

Digitized by Google

NUMÉROS.	ARMÉES où elles furent formées.	COMPOSITION des nouvelles demi-brigades.	INCORPORATIONS successives.	*Observations.*
50	Rhin-et-Moselle.	25e ancienne. 194e ancienne. 2e bataillon de la 204e ancienne (volontaires).	Reçoit en 1814 les 1er et 3e bataillons du 144e de ligne, formé en 1813 avec les cohortes. Prend en 1814 le n° 46, redevient 50e en 1815.	Concourt en 1816 à la formation de la légion de la Sarthe.
51	Italie.	39e ancienne. 105e ancienne. 199e anciennes (volontaires). 13e provisoire (volontaire). 3e compagnie de grenadiers de la 14e ancienne. 2e compagnie de grenadiers de la 26e ancienne.	Reçoit en 1814 le 1er bataillon du 139e de ligne, formé en 1813 avec les cohortes. Prend en 1814 le n° 47, redevient le 51e en 1815.	Concourt en 1816 à la formation de la légion de la Vienne.
52	Côtes de l'Océan.	1er bataillon du 4e régiment ancien. Dépôt du 2e bataillon du 4e régiment ancien. 143e ancienne. 144e ancienne. 3e bataillon de la formation de Loir-et-Cher. 3e bataillon d'Ille-et-Vilaine.	Reçoit en 1814 le 2e bataillon du 132e de ligne, formé en 1812 du régiment de l'île de Rhé, les 1er et 2e bataillons du 133e, formé en 1812 du 2e régiment de la Méditerranée, et les 4e et 6e bataillons du 35e léger, formé en 1812 du 1er régiment de la Méditerranée. Prend en 1814 le n° 48, redevient 52e en 1815.	Concourt en 1816 à la formation de la légion de l'Arriège.
53	Intérieur.	2e bataillon de la 178e ancienne. 202e ancienne (volontaires). 19e bis légère (volontaires).	Reçoit en 1814 le 6e bataillon du 115e de ligne, formé en 1808, et les 1er et 3e bataillons du 35e léger, formé en 1812 du 1er régiment de la Méditerranée. Prend en 1814 le n° 49, redevient le 53e en 1815.	Concourt en 1816 à la formation de la légion de l'Isère.

Digitized by Google

NUMÉROS.	ARMÉES où elles furent formées.	COMPOSITION des nouvelles demi-brigades.	INCORPORATIONS successives.	*Observations.*
54	Nord.	48e ancienne.	Reçoit en 1814 les 1er, 3e et 4e bataillons du 145e de ligne et le 155e de ligne, formé en 1813 avec les cohortes. Prend en 1814 le n° 50, redevient 54e en 1815.	Concourt en 1816 à la formation de la légion de la Creuse.
55	Sambre-et-Meuse.	1er bataillon du 19e régiment ancien. 1er bataillon du 38e régiment ancien. 2e bataillon de la formation de la Haute-Vienne. 6e bataillon de Seine-et-Oise. 2e bataillon des réserves. 1er bataillon de la Moselle.	An XII le 1er bataillon de la 110e, en 1814 le 5e bataillon du 153e régiment de ligne, formé en 1813 avec les cohortes. Prend en 1814 le n° 51, redevient le 55e en 1815.	Concourt en 1816 à la formation de la légion de la Marne.
56	Rhin-et-Moselle.	75e ancienne. 108e ancienne.	Reçoit an XII la 68e de ligne, en 1814 les 1er et 2e bataillons du 153e de ligne formé en 1813 avec les cohortes. Prend en 1814 le n° 52, redevient en 1815 le 56e.	Concourt en 1816 à la formation de la légion du Nord.
57	Italie.	83e ancienne. 122e ancienne. 3e bataillon de la 209e ancienne (volontaires). 3e bataillon de la 2e provisoire (volontaires). 1er bataillon de la formation de Loir-et-Cher. 1er et 3e bataillon de la 3e provisoire (volontaires). 10e bataillon de l'Isère.	Reçoit en 1814 les 1er, 4e et 5e bataillons du 128e de ligne, formé en 1811 avec les troupes hanovriennes, et le 4e bataillon du 17e léger. Prend en 1814 le n° 53, redevient 57e en 1815.	Concourt en 1816 à la formation de la légion du Haut-Rhin.

Digitized by Google

NUMÉROS.	ARMÉES où elles furent formées.	COMPOSITION des nouvelles demi-brigades.	INCORPORATIONS successives.	*Observations.*
58	Côtes de l'Océan.	2e bataillon du 92e régiment ancien. 2e bataillon du 111e régiment ancien. 67e ancienne. 197e ancienne. 1er bataillon provisoire des Côtes de Brest. 4e bataillon de la Gironde.	Reçoit en 1814 les 1er, 2e et 3e bataillons du 135e de ligne, formé en 1813 avec les cohortes. Prend le no 54 en 1814, redevient 58e en 1815.	Concourt en 1816 à la formation de la légion des Vosges.
59	Intérieur.	N'a pas été formée en 1796.	Formée en 1798 d'un bataillon de la 56e et de conscrits. Reçoit en 1814 les 1er et 2e bataillons du 136e de ligne, formé en 1813 avec les cohortes. Prend le no 55 en 1814, redevient 59e en 1815.	Concourt en 1816 à la formation de la légion de l'Orne.
60	Nord.	1er bataillon des Côtes-du-Nord. 6e bataillon des Fédérés 9e bataillon de la Meurthe. 4e bataillon des volontaires nationaux.	Reçoit au XII la 97e de ligne. En 1814 les 5e et 6e bataillons du 114e de ligne formé en 1808. Prend en 1814 le no 56, redevient 60e en 1815.	Concourt en 1816 à la formation de la légion de Tarn-et-Garonne.
61	Sambre-et-Meuse.	24e ancienne. 138e ancienne.	Reçoit en 1814 les 3e et 5e bataillons du 139e de ligne, formé en 1813 avec les cohortes. Prend en 1814 le no 57, redevient 61e en 1815.	Concourt en 1816 à la formation de la légion de la Manche.
62	Rhin-et-Moselle.	3e bataillon de la 4e ancienne. 95e ancienne. 140e ancienne.	Reçoit au XII la 99e de ligne, en 1814 les 2e et 3e bataillons du 112e de ligne, formé au X avec l'infanterie piémontaise. Prend en 1814 le no 58, redevient 62e en 1815.	Concourt en 1816 à la formation de la légion de l'Hérault.

Digitized by Google

NUMEROS.	ARMÉES où elles furent formées.	COMPOSITION des nouvelles demi-brigades.	INCORPORATIONS successives.	*Observations.*
63	Italie.	14e ancienne. 22e ancienne. 51e ancienne. Demi-brigade des Deux-Sèvres (volontaires). 10e provisoire volontaires).	Reçoit en 1803 le 1er bataillon de la 66e de ligne; en 1814, les 3e et 4e bataillons du 143e et le 1er bataillon du 151e de ligne, formés en 1813 avec les cohortes. Prend en 1814 le n° 59, redevient 63e en 1815.	Concourt en 1816 à la formation de la légion de l'Allier.
64	Côtes de l'Océan.	8e bataillon de la formation d'Orléans. 1er, 2e et 4e bataillons de la Loire-Inférieure. 8e bataillon de la Seine-Inférieure. 6e bataillon de la Charente-Inférieure. 14e bataillon de la Charente. 4e bataillon des Ardennes. 4e bataillon de l'Orne. 1er bataillon des réserves. 2e bataillon de la Réunion (Paris). 1er bataillon des Amis de la République (Paris). 15e bataillon d'Orléans (Loiret). 2e bataillon de la République (Paris).	Reçoit en 1814 les 5e et 6e bataillons du 130e de ligne formé en 1811 et le 1er bataillon du 143e, formé en 1813 avec les cohortes. Prend en 1814 le n° 60, redevient 64e en 1815.	Concourt en 1816 à la formation de la légion de la Mayenne.
65	Intérieur.	N'a pas été formée en 1796.	Formée an VII d'un noyau pris dans les 4e et 16e de ligne et de conscrits. Prend en 1814 le n° 61, redevient 65e en 1815.	Concourt en 1816 à la formation de la légion de la Loire-Inférieure.

Digitized by Google

NUMÉROS.	ARMÉES où elles furent formées.	COMPOSITION des nouvelles demi-brigades.	INCORPORATIONS successives.	*Observations.*
66	Nord.	Demi-brigade du Finistère (volontaires).	Verse en 1803 son 1er bataillon dans la 63e. Reçoit en 1814 les 3e, 5e et 6e bataillons du 120e de ligne, formé en 1808. Prend en 1814 le no 62, redevient 66e en 1815.	Concourt en 1816 à la formation de la légion de la Gironde.
67	Sambre-et-Meuse.	23e ancienne. 2e bataillon de la 175e ancienne. 1er bataillon de la demi-brigade de l'Yonne (volontaires).	Reçoit en 1814 le 5e bataillon du 119e de ligne, formé en 1808. Prend en 1814 le no 63, redevient 67e en 1815.	Concourt en 1816 à la formation de la légion de la Haute-Loire
68	Rhin-et-Moselle.	65e ancienne. 182e ancienne. 1er et 2e bataillons de la demi-brigade des Landes (volontaires). 25e bataillon des réserves. 6e bataillon de la Somme. 10e bataillon de la Meurthe. 3e bataillon de Maine-et-Loire.	Incorporé an XII dans le 56e de ligne.	Numéro vacant sous l'empire.
69	Italie.	19e ancienne. 102e ancienne. 166e ancienne. 2e bataillon de la 176e ancienne.	Reçoit en 1814 le 2e bataillon du 122e de ligne, formé en 1809. Prend en 1814 le no 64, redevient 69e en 1815.	Concourt en 1816 à la formation de la légion des Basses-Alpes.

Digitized by Google

NUMÉROS.	ARMÉES où elles furent formées.	COMPOSITION des nouvelles demi-brigades.	INCORPORATIONS successives.	*Observations.*
70	Côtes de l'Océan.	1er bataillon du 72e régiment ancien. 1er bataillon du 73e régiment ancien. 1er bataillon du 74e régiment ancien. 50e ancienne. 134e ancienne. 157e ancienne. 4e bataillon de la formation de l'Hérault. 5e bataillon de la Dordogne. 3e bataillon de Lot-et-Garonne. 4e bataillon du Calvados. 3e bataillon de la Charente. Dépôt du 12e bataillon de la République. Dépôt du 2e bataillon du 73e régiment ancien.	Reçoit en 1814 les 3e, 4e et 5e bataillons du 140e régiment formé en 1813 avec les cohortes. Prend en 1814 le no 65, redevient le 70e en 1815.	Concourt en 1816 à la formation de la légion du Morbihan.
71	Intérieur.	N'a pas été formée en 1796.	Formée an VII avec des détachements. Incorporée an XII dans le 13e de ligne.	Numéro vacant sous l'empire.
72	Nord.	199e bis (demi-brigade des Lombards).	Reçoit en 1814 le 1er bataillon du 118e de ligne, formé en 1808 de troupes toscanes, et les 3e et 5e bataillons du 122e, formé en 1809. Prend en 1814 le no 66, redevient le 72e en 1815.	Concourt en 1816 à la formation de la légion de la Somme.
73	Sambre-et-Meuse.	97e ancienne. 2e bataillon de la 181e ancienne. 1er bataillon de la formation de la Sarthe. 1er bataillon de la Mayenne.	Incorporée an XII dans le 23e de ligne.	Numéro vacant sous l'empire.
74	Rhin-et-Moselle.	73e ancienne. 185e ancienne.	Incorporée an XII dans les 26e et 89e de ligne.	Numéro vacant sous l'empire.

Digitized by Google

NUMEROS.	ARMÉES où elles furent formées.	COMPOSITION des nouvelles demi-brigades.	INCORPORATIONS successives.	*Observations.*
75	Italie.	70e ancienne. 117e ancienne. 152e ancienne. 1re compagnie de grenadiers de la 26e ancienne.	Reçoit en 1814 les 2e et 3e bataillons du 130e de ligne, formé en 1811. Prend en 1814 le no 67, redevient 75e en 1815.	Concourt en 1816 à la formation de la légion du Morbihan.
76	Côtes de l'Océan.	2e bataillon du 31e régiment ancien. 61e ancienne. 76e ancienne. 5e bataillon des Fédérés.	Reçoit en 1814 le 2e bataillon du 143e de ligne, les 2e et 4e bataillons du 151e formés en 1813 avec les cohortes, et les 5e et 6e bataillons du 33e léger formé en 1808. Prend en 1814 le no 67, redevient le 76e en 1815.	Concourt en 1816 à la formation de la légion de la Nièvre.
77	Intérieur.	N'a pas été formée en 1798.	Formée an VII de détachements de divers corps. Incorporée an XII dans le 79e de ligne.	Numéro vacant sous l'empire.
78	Sambre-et-Meuse.	87e ancienne. 1er et 2e bataillons de la 181e ancienne.	Incorporée an XII dans le 2e de ligne.	Numéro vacant sous l'empire.
79	Rhin-et-Moselle.	79e ancienne. 89e ancienne. 198e bis ancienne (demi-brigade du Pas-de-Calais). 7e bataillon de la Charente-Inférieure.	Reçoit an XII la 77e, en 1814 les 5e et 7e bataillons du 117e de ligne, formé en 1808. Prend le no 69 en 1814, redevient le 79e en 1815.	Concourt en 1816 à la formation de la légion de la Haute-Garonne.
80	Italie.	13e ancienne. 2e et 3e bataillons de la demi-brigade du Jura et de l'Hérault. 3e bataillon de la 7e provisoire. 1er bataillon des Gravilliers (Paris). Partie du 3e bataillon de Vaucluse. Détachement de la 19e ancienne.	Incorporée an XII dans le 34e de ligne.	Numéro vacant sous l'empire.

Digitized by Google

NUMEROS.	ARMEES où elles furent formées.	COMPOSITION des nouvelles demi-brigades.	INCORPORATIONS successives.	*Observations.*
81	Côtes de l'Océan.	1er et 2e bataillons du 32e régiment ancien. Dépôt du 37e régiment ancien. 1er bataillon du 82e régiment ancien. 1re ancienne. 1er bataillon de la formation de la Seine-Inférieure.	Reçoit en 1814 le 4e bataillon du 117e de ligne, formé en 1808, et le 5e bataillon du 143e, formé en 1813 avec les cohortes. Prend en 1814 le no 70, redevient 81e en 1815.	Concourt en 1816 à la formation de la légion de l'Aude.
82	Intérieur.	N'a pas été formée en 1786.	Formée au VII avec des détachements de divers corps et des conscrits, verse en 1804 son 1er bataillon dans le 10e de ligne. Reçoit en 1814 les 1er, 2e, 3e et 6e bataillons du 117e de ligne, formé en 1808. Prend en 1814 le no 71, redevient 82e en 1815.	Concourt en 1816 à la formation de la légion de la Charente Inférieure.
83	Sambre-et-Meuse.	80e ancienne. 3e bataillon de la 149e ancienne.	Incorporée an XII dans le 3e de ligne.	Numéro vacant sous l'empire.
84	Rhin-et-Moselle.	36e ancienne. 116e ancienne. 6e bataillon de la formation d'Orléans.	Reçoit en 1814 le 1er bataillon du 116e régiment formé en 1808. Prend en 1814 le no 72, redevient 84e en 1815.	Concourt en 1816 à la formation de la légion du Var.
85	Italie.	56e ancienne. 104e ancienne. 113e ancienne. 1er et 2e bataillons de la 209e ancienne (volontaires). 1er bataillon de Maine-et-Loire. 8e bataillon de Saône-et-Loire.	Reçoit en 1814 les 1er, 2e et 3e bataillons du 151e de ligne, et les 1er et 2e du 152e, formés en 1813 avec les cohortes. Prend en 1814 le no 73, redevient 85e en 1815.	Concourt en 1816 à la formation de la légion de Seine-et-Marne.

Digitized by Google

NUMÉROS.	ARMÉES où elles furent formées.	COMPOSITION des nouvelles demi-brigades.	INCORPORATIONS successives.	*Observations.*
86	Côtes de l'Océan.	1er bataillon du 41e régiment ancien. 1er et 3e bataillons de la 141e ancienne. 142e ancienne. 1er, 8e, 13 et 14e bataillons de Seine-et-Oise. 2e bataillon du Pas-de-Calais. 12e bataillon de la formation d'Orléans.	Reçoit en 1804 les 2e et 3e bataillons de la 110e de ligne, en 1814 les 1er et 5e bataillons du 119e de ligne forme en 1808. Prend en 1814 le no 74, redevient 86e en 1815.	Concourt en 1816 à la formation de la légion du Finistère.
87	Intérieur.	N'a pas été formé en 1796.	Formé an VII, avec des détachements des autres corps, incorporé an XII dans le 5e de ligne.	Numéro vacant sous l'empire.
88	Sambre-et-Meuse.	112e ancienne. 3e bataillon de la 173e ancienne.	Reçoit en 1814 les 1er et 5e bataillon du 131e de ligne, formé en 1812, du régiment de l'île de Walcheren. Prend en 1814 le no 75, redevient 88e en 1815.	Concourt en 1816 à la formation de la légion du Pas-de-Calais.
89	Rhin-et-Moselle.	1er bataillon de la 4e ancienne. 54e ancienne. 3e bataillon de la Mayenne. Bataillon de Barbezieux (Charente).	Incorporé An XII dans le 86e de ligne.	Numéro vacant sous l'empire.
90	Côtes de l'Océan.	N'a pas été formée en 1796.	Formé An VII, d'un noyau tiré des 89e et 96e et de conscrits, incorporé An XII dans le 93 de ligne.	Numéro vacant sous l'empire.
91	Intérieur.	N'a pas été formée en 1796.	Formé An VII d'un noyau des 10e et 43e de ligne et de conscrits, incorporé An XII dans le 20e de ligne.	Numéro vacant sous l'empire.
92	Sambre-et-Meuse.	71e ancienne. 3e bataillon de la 177e ancienne. 3e bataillon de la 181e ancienne.	Reçoit An XII la 98e, en 1814 le 2e bataillon du 116 de ligne, formé en 1808. Prend en 1814 le no 76, redevient 92e en 1815.	Concourt en 1816 à la formation de la légion de la Charente-Inférieure.

Digitized by Google

NUMÉROS.	ARMÉES où elles furent formées.	COMPOSITION des nouvelles demi-brigades.	INCORPORATIONS successives.	*Observations.*
93	Rhin-et-Moselle.	41e ancienne. 207e ancienne (volontaires).	Reçoit an XII la 90e, en 1814 le 3e bataillon du 116e de ligne, formé en 1808. Prend en 1814 le no 77, redevient 93e en 1815.	Concourt en 1816 à la formation de la légion de la Lozère.
94	Côtes de l'Océan.	2e bataillon du 62e régiment ancien. 171e ancienne. 3e bataillon du Bas-Rhin. 7e bataillon du Jura. 2e bataillon des Vosges. 4e bataillon du Haut-Rhin.	Reçoit en 1814 les 2e et 3e bataillon du 119e de ligne formé en 1808. Prend en 1814 le no 78, redevient 94e en 1815.	Concourt en 1816 à la formation de la légion des Basses-Pyrénées.
95	Intérieur.	N'a pas été formée en 1796.	Formé an VII de détachements des autres corps et de conscrits; reçoit en 1814 les 1er et 2e bataillon du 115 de ligne, formé en 1808. Prend en 1814 le no 79, redevient 95e en 1815.	Concourt en 1816 à la formation de la légion de l'Indre.
96	Sambre-et-Meuse.	66e ancienne. 1er bataillon de l'Eure.	Reçoit en 1814 les 3e, 4e et 5e bataillons du 115e de ligne formé en 1808. Prend en 1814 le no 80, redevient 96e en 1815.	Concourt en 1816 à la formation de la légion de la Moselle.
97	Rhin-et-Moselle.	47e ancienne. 1er bataillon de la 204e ancienne (volont.). 209e bis anc. (volontaires).	Incorporé An XII dans la 60e de ligne.	Numéro vacant sous l'empire.
98	Intérieur.	N'a pas été formée en 1796.	Formée an VII d'un noyau des 27e et 70e de ligne et de conscrits, incorporée an XII dans le 92e de ligne.	Numéro vacant sous l'empire.
99	Sambre-et-Meuse.	123e ancienne. 172e ancienne.	Incorporé an XII dans le 62 de ligne.	Numéro vacant sous l'empire.

Digitized by Google

NUMÉROS.	ARMÉES où elles furent formées.	COMPOSITION des nouvelles demi-brigades.	INCORPORATIONS successives.	*Observations.*
100	Rhin-et-Moselle.	6e ancienne. 203e ancienne (volontaires).	Reçoit en 1814 les 1er, 2e et 3e bataillons du 118e formé en 1808 et le 5e bataillon du 17e léger. Prend en 1814 le no 81, redevient 100e en 1815.	Concourt en 1816 à la formation de la légion de la Haute-Marne.
101	Intérieur.	N'a pas été formée en 1796.	Formée an VII, de noyaux fournis par les 38e et 80e de ligne et 20e légère, reçoit en 1814 le 4e bataillon du 116e formé en 1808. Prend en 1814 le no 82, redevient 101e en 1815.	Concourt en 1816 à la formation de la légion des Deux-Sèvres.
102	Sambre-et-Meuse.	1er bataillon du 30e régiment ancien. 1er bataillon du 99e régiment ancien. 4e bataillon de Paris. 7e bataillon de Rhône-et-Loire. 1er bataillon du Haut-Rhin. 3e bataillon du Bas-Rhin.	Reçoit en 1814 le 5e bataillon du 118e de ligne formé en 1808. Prend en 1814 le no 83, redevient 102e en 1815.	Concourt en 1816 à la formation de la légion des Landes.
103	Rhin-et-Moselle.	86e ancienne. 162e ancienne.	Reçoit en 1814 les 1er et 2e bataillons du 120e de ligne formé en 1808. Prend en 1814 le no 84, redevient 103e en 1815.	Concourt en 1816 à la formation de la légion de la Meurthe.
104	Intérieur.	N'a pas été formée en 1796.	Formée an VII, de détachements des 74e et 114e anciennes, incorporée an XII dans le 11e de ligne, rétablie en 1804, reçoit en 1814 le 3e bataillon du 137e de ligne, formé en 1813 avec les cohortes. Prend en 1814 le no 85, redevient 104e en 1815.	Concourt en 1816 à la formation de la légion de la Haute-Saône.

Digitized by Google

NUMEROS.	ARMÉES où elles furent formées.	COMPOSITION des nouvelles demi-brigades.	INCORPORATIONS successives.	*Observations.*
105	Sambre-et-Meuse.	9e ancienne. 1er bataillon de la 149e ancienne.	Reçoit en 1814 le 3e bataillon du 127e de ligne formé en 1811 de troupes hanovriennes. Prend en 1814 le n° 86, redevient 105e en 1815.	Concourt en 1816 à la formation de la légion de la Haute-Vienne.
106	Rhin-et-Moselle.	35e ancienne. 201e ancienne (volontaires).	Reçoit en 1814 le 4e bataillon du 120e de ligne formé en 1808. Prend en 1814 le n° 87, redevient 106e en 1815.	Concourt en 1816 à la formation de la légion des Bouches-du-Rhône.
107	Intérieur.	N'a pas été formée en 1796.	Formée an VII, des détachements du 26e et 105e de ligne, incorporée an XII dans le 15e de ligne, rétablie en 1804. Reçoit en 1814 le 149e et les 3e et 4e bataillons du 153e formés en 1813 avec les cohortes. Prend en 1814 le n° 88, redevient 107e en 1815.	Concourt en 1816 à la formation de la légion de la Seine-Inférieure.
108	Sambre-et-Meuse.	26e ancienne. 132e ancienne.	Reçoit en 1814 les 4e et 5e bataillons du 127e et le 129e de ligne, formés en 1811 des troupes hanovriennes. Prend en 1814 le n° 89, redevient 108e en 1815.	Concourt en 1816 à la formation de la légion de la Seine-Inférieure.
109	Rhin-et-Moselle.	74e ancienne. 205e ancienne (volontaires).	Incorporée an XII dans le 21e de ligne.	Numéro vacant sous l'empire.
110	Intérieur.	N'a pas été formée en 1796.	Formée an VII de détachements des 34e et 50e de ligne et de conscrits. Incorporés an XII, le 1er bataillon dans le 55e et les 2e et 3e bataillons dans le 86e.	Numéro vacant sous l'empire.

Digitized by Google

INFANTERIE LÉGÈRE.

NUMEROS.	ARMÉES où elles furent formées.	COMPOSITION des nouvelles demi-brigades.	INCORPORATIONS successives.	*Observations.*
1	Nord.	14e légère ancienne.		Concourt en 1816 à la formation de la légion des Hautes-Pyrénées.
2	Sambre-et-Meuse.	21e légère ancienne (volontaires). compagnie franche de Seine-et-Marne. Eclaireurs de la 23e légère ancienne (volontaires).		Concourt en 1816 à la formation de la légion d'Eure-et-Loir.
3	Rhin-et-Moselle.	7e légère ancienne. 15e légère ancienne (volontaires).	Reçoit en 1804 les 2e et 3e bataillons de la 19e légère. En 1814 les 1er et 7e bataillons du 21e léger, et le 31e léger, formé an x avec les troupes piémontaises.	Concourt en 1816 à la formation de la légion des Basses-Pyrénées.
4	Italie.	8e légère ancienne. 1er bataillon de la 52e de ligne ancienne. 5e bataillon de l'Isère. 1er de la Charente. Bataillon de Nyons (Drôme).	Reçoit en 1814 les 1er, 2e et 6e bataillons du 23e léger.	Concourt en 1816 à la formation de la légion de la Gironde.
5	Alpes.	1er bataillon de la 6e légère ancienne. 22e légère ancienne 1er et 3e bataillons de la 55e de ligne ancienne. 210e de ligne ancienne (volontaires). 2e bataillon de la 3e provisoire (volontaires).	Reçoit en 1814 le 37e léger, formé en 1813 avec les hommes de la réserve.	Concourt en 1816 à la formation de la légion de la Manche.

Digitized by Google

NUMÉROS.	ARMÉES où elles furent formées.	COMPOSITION des nouvelles demi-brigades.	INCORPORATIONS successives.	*Observations.*
6	Côtes de l'Océan.	19e légère ancienne (volontaires). Chasseurs de Saône-et-Loire. 2e bataillon des chasseurs réunis. Bataillon de chasseurs de Paris. Bataillon de chasseurs de la Charente. 6e bataillon de Paris (pour la Vendée). 9e bataillon de Paris (Saint-Laurent). 11e bataillon de Paris (de la République). 2e bataillon du Morbihan. 5e bataillon de la formation d'Orléans. Compagnie franche de chasseurs d'Evreux. Compagnie franche de grenadiers des Côtes-du-Nord.	Reçoit en 1814 le 24e léger.	Concourt en 1816 à la formation de la légion de l'Aube.
7	Intérieur.	20e légère ancienne (volontaires). Demi-brigade des Aurois. 1er bataillon de la demi-brigade du Jura et de l'Hérault. Demi-brigade de la Sarthe. 2e bataillon du Panthéon (Paris). 1er bataillon de Saint-Amand (Nord). Bataillon de Jemmapes.	Reçoit an XII le 20e léger, en 1814 les 5e et 6e bataillons du 21e léger et le 26e léger.	Concourt en 1816 à la formation de la légion du Cher.
8	Nord.	30e légère ancienne (volontaires). 8e bataillon des réserves. Bataillon de l'Egalité (Seine-Inférieure). 1er bataillon de tirailleurs.	Reçoit en 1814 les 9e et 10e bataillons du 18e léger et le 34e léger formé en 1810.	Concourt en 1816 à la formation de la légion des Pyrénées-Orientales.

Digitized by Google

NUMEROS.	ARMÉES où elles furent formées.	COMPOSITION des nouvelles demi-brigades.	INCORPORATIONS successives.	*Observations.*
9	Sambre-et-Meuse.	9e légère ancienne.		Concourt en 1816 à la formation de la légion des Ardennes.
10	Rhin-et-Moselle.	17e légère ancienne (volontaires). 20e bis légère (volont.). 154e de ligne ancienne. 3e bataillon de la demi-brigade des Landes. 5e bataillon de chasseurs à pied de l'armée du Nord. 1er bataillon de l'Aube.	Reçoit en 1814 les 1er, 2e et 3e bataillons du 17e léger et le 25e léger.	Concourt en 1816 à la formation de la légion du Bas-Rhin.
11	Italie	3e légère ancienne.	Supprimée en 1798, réorganisée en 1799 avec des détachements des 9e et 24e légères, incorporée en 1804 dans le 5e léger, réorganisée en 1811 avec des bataillons italien, corse, et valaisan. Reçoit en 1814 le 29e léger et la légion corse.	Concourt en 1816 à la formation de la légion d'Ile-et-Vilaine.
12	Alpes.	2e légère ancienne. 1er bataillon de la 2e provisoire (volontaires).	Reçoit en 1814 le 16e léger et les 2e, 4e et 6e bataillons du 28e léger.	Concourt en 1816 à la formation de la légion du Gers.
13	Côtes de l'Océan.	Demi-brigade de Paris et des Vosges. 1er et 2e bataillon du 84e régiment ancien. 2e bataillon de tirailleurs. 17e bataillon de chasseurs (Haute-Garonne). 22e bataillon de chasseurs (légion germanique). 23e bataillon de chasseurs (Bardou). 5e bataillon de l'Unité (Paris). 2e et 3e bataillons de Fédérés. 3e et 11e bataillons de la formation d'Orléans. 6e bataillon de la Côte-d'Or.	Reçoit en 1814 le 27e léger et les 1er, 3e et 5e bataillons du 28e léger.	Concourt en 1816 à la formation de la légion de la Vienne.

by Google

NUMÉROS.	ARMÉES où elles furent formées.	COMPOSITION des nouvelles demi-brigades.	INCORPORATIONS successives.	*Observations.*
14	Intérieur.	1re légion des Francs. Partie de la 108e de ligne ancienne. Partie de la 139e de ligne ancienne.	Reçoit en 1814 les 5e et 6e bataillons du 18e léger, formé en 1808 de troupes toscanes.	Concourt en 1816 à la formation de la légion de la Drôme.
15	Nord.	Demi-brigade de tirailleurs (volontaires).	Reçoit en 1814 les 3e, 4e et 5e bataillons du 23e léger.	Concourt en 1816 à la formation de la légion de la Haute-Vienne.
16	Sambre-et-Meuse.	12e légère ancienne. 23e légère ancienne (volontaires). 3e bataillon de la 204e de ligne ancienne (volontaires).	Reçoit an XII la 29e légère. Incorporée en 1814 dans le 12e léger.	
17	Italie.	1re légère ancienne. 32e légère ancienne (volontaires). Corps d'infanterie légère formé à l'armée d'Italie.	Incorporée en 1814 les 1er, 2e et 3e bataillons dans le 10e leger, le 4e bataillon dans le 57e de ligne et le 5e bataillon dans le 100e de ligne.	
18	Alpes.	3e bataillon de la 180e de ligne ancienne. 200e de ligne ancienne (volontaires). 12e provisoire (volontaires).	Incorporée en 1814, les 1er et 2e bataillons dans le 35e de ligne, les 3e et 4e bataillons dans le 8e léger, les 5e et 6e bataillons dans le 14e léger.	
19	Côtes de l'Océan.	N'a pas été formée en 1796.	Formée an VII de partie de la 31e division de gendarmes à pied, de détachements des 3e et 6e légères, de partie du 3e bataillon de l'Aisne, partie de l'ancienne 141e de ligne et d'une demi-brigade étrangère. Incorporée en 1814 dans le 1er léger.	
20	Sambre-et-Meuse.	10e légère ancienne.	Incorporée an XII dans le 7e léger.	Numéro vacant sous l'empire.
21	Rhin-et-Moselle.	4e légère ancienne. 14e légère bis ancienne. 21e légère bis ancienne.	Incorporée en 1814, les 1er et 7e bataillons dans le 8e léger, les 2e 3e et 4e dans le 46e de ligne, les 5e et 6e dans le 7e léger.	

Digitized by Google

NUMÉROS.	ARMÉES où elles furent formées.	COMPOSITION des nouvelles demi-brigades.	INCORPORATIONS successives.	*Observations.*
22	Italie.	16e légère ancienne. 52e de ligne ancienne. 5e bataillon des Basses-Alpes. 11e bataillon de l'Ain.	Incorporée en 1814 dans le 35e de ligne.	
23	Alpes.	18e légère ancienne. 3e bataillon de la demi-brigade de Lot-et-Landes. 1er bataillon de la 7e provisoire. 2e bataillon de Seine-et-Oise. Bataillon de Saint-Denis. 4e bataillon de l'Hérault. Grenadiers de la demi-brigade de la Sarthe.	Incorporée en 1814, les 1er, 2e et 6e bataillons dans le 4e léger, et les 3e, 4e et 5e dans le 13e léger.	
24	Côtes de l'Océan.	5e légère ancienne. Demi-brigade des chasseurs de montagnes. 1er bataillon des chasseurs francs de Mayenne. 1er bataillon des chasseurs de Cassel. 3e bataillon des Ardennes. Légion nantaise. Chasseurs du Mont-des-Chats. 2e bataillon des chasseurs francs du Nord. Partie de la 169e de ligne ancienne.	Incorporée en 1814 dans le 6e léger.	
25	Sambre-et-Meuse.	13e légère ancienne.	Reçoit an XII la 30e légère. Incorporée en 1814 dans le 10e léger.	
26	Rhin-et-Moselle.	1er bataillon des chasseurs de la Meuse. Bataillon des chasseurs du Rhin. 6e bataillon des chasseurs du Nord. 1er bataillon de la légion des Alpes. 2e bataillon de l'Allier. 9e bataillon de l'Ain.	Incorporée en 1814 dans le 7e léger.	

Digitized by Google

NUMÉROS.	ARMÉES où elles furent formées.	COMPOSITION des nouvelles demi-brigades.	INCORPORATIONS successives.	*Observations.*
27	Italie.	Demi-brigade des Allobroges. 15e légère ancienne. 2e bataillon de la 52e de ligne ancienne. 11e provisoire (volont.) 1er bataillon des tirailleurs des Alpes. Grenadiers du 1er bataillon des Gravilliers (Paris).	Incorporée en 1814 dans le 13e léger.	
28	Côtes de l'Océan.	Demi-brigade de l'Ardèche. Demi-brigade de Gers-et-Gironde. Demi-brigade de Gers-et-Bayonne. Demi-brigade de Gironde-et-Lot-et-Garonne. 1er et 2e bataillons d'infanterie légère. 4e bataillon de la Dordogne. 31e bataillon des réserves. 5e bataillon de la Charente-Inférieure. 1er bataillon de Paris pour la Vendée. Bataillon de Chinon (Indre-et-Loire). 12e bataillon de la Haute-Saône. 14e bataillon de la formation d'Orléans. 4e bataillon de Maine-et-Loire. 2e bataillon de Saint-Amand (Nord.	Incorporée en 1814 les 1er, 3e et 5e bataillons dans le 13e léger, les 2e, 4e et 6e dans le 12e léger.	
29	Italie.	2e et 3e bataillons de la 6e légère ancienne. 18e légère bis ancienne (volontaires). Demi-brigade de la Haute-Saône. 1er bataillon d'Apt (Bouches-du-Rhône).	Incorporée an XII dans le 16e léger, rétablie en 1811. Incorporée en 1814 dans le 11e léger.	

Digitized by Google

NUMEROS.	ARMÉES où elles furent formées.	COMPOSITION des nouvelles demi-brigades.	INCORPORATIONS successives.	*Observations.*
30	Côtes de l'Océan.	Demi-brigade de la Dordogne. 3e bataillon de la Nièvre. 8e bataillon de la Somme. 3e bataillon des Vosges. 2e bataillon de la Haute-Saône. 3e bataillon de Lot-et-Garonne. 10e bataillon du Var. 3e bataillon de la Charente-Inférieure. 8e bataillon de la Sarthe. 6e bataillon du Nord. 1er bataillon de Cambrai. 2e bataillon de la légion des Ardennes. 1er bataillon du Nord.	Incorporée an XII dans le 25e léger.	Numéro vacant sous l'empire.

Au 1er avril 1814, au moment de la chute de l'empire, l'infanterie se composait, indépendamment de 35 régiments de la vieille et de la jeune garde, de 135 régiments d'infanterie (il y avait 21 numéros vacants sur 156) et de 35 régiments d'infanterie légère (il y avait 2 numéros vacants sur 37). L'infanterie comptait encore 4 régiments suisses, 4 étrangers, 4 polonais, 3 portugais, 1 espagnol, 1 illyrien et 6 croates.

Après l'abdication de l'empereur (11 avril), Louis XVIII s'occupa de réorganiser une armée. Dès le 12 mai 1814 parut une ordonnance qui réduisait le nombre

Digitized by Google

des régiments d'infanterie de ligne à 90 et celui des régiments d'infanterie légère à 15.

Les 90 régiments d'infanterie de ligne furent formés des 111 premiers régiments de l'empire, qui prirent, suivant leur ancienneté, les numéros de la série naturelle, comblant ainsi les vides qui y existaient. Les régiments portant les numéros de 112 à 156 furent incorporés dans les autres.

Les 15 régiments d'infanterie légère furent les 15 premiers régiments de l'empire dans lesquels ceux portant les numéros de 16 à 37 furent incorporés.

Mais pendant que le nouveau gouvernement organisait ainsi l'armée sur de nouvelles bases, l'empereur débarquait à Cannes et franchissait en quinze jours la distance qui le séparait de Paris. L'armée se rallia autour de son ancien chef et reprit avec la cocarde tricolore ses anciennes dénominations. Les régiments d'infanterie conservés par l'organisation du 12 mai reprirent les numéros sous lesquels ils avaient combattu: On n'eut pas le temps de rétablir les autres.

Après Waterloo, les débris de l'armée rejetés derrière la Loire furent licenciés, et l'on ne conserva des anciens corps que les conseils d'administration et quelques vieux soldats qui n'avaient pas d'autre famille que le régiment.

La restauration voulut alors reconstituer l'armée sur des bases toutes nouvelles et qui détruisissent l'ancien esprit de corps.

L'infanterie fut formée de 86 légions départementales,

Digitized by Google

numérotées suivant l'ordre alphabétique. On laissa d'abord au dehors la légion de la Corse ; mais le département du Mont-Blanc ayant été distrait du territoire français, la légion de la Corse prit plus tard le n° 54 qui appartenait au Mont-Blanc.

Les dépôts des régiments d'infanterie de ligne licenciés, numérotés de 1 à 108, et ceux des 15 régiments d'infanterie légère, furent envoyés dans les chefs-lieux de départements pour concourir à la formation des légions départementales et leur servir de noyau, et l'organisation légionnaire fut exécutée de la manière suivante :

NUMÉROS des légions	NOMS DES LÉGIONS.	FORMÉES du	VERSÉES EN 1820 dans le
1	Ain.	9e de ligne.	1er de ligne.
2	Aisne.	32e de ligne.	2e de ligne.
3	Allier.	63e de ligne.	3e de ligne.
4	Alpes (Basses-).	69e de ligne.	2e léger.
5	Alpes (Hautes-).	19e de ligne.	3e léger.
6	Ardèche.	21e de ligne.	4e léger.
7	Ardennes.	9e léger.	1er léger.
8	Arriége.	52e de ligne.	5e léger.
9	Aube.	6e léger.	4e de ligne.
10	Aude.	10e et 81e de ligne.	41e de ligne.
11	Aveyron.	39e de ligne.	5e de ligne.
12	Bouches-du-Rhône	106e de ligne.	6e de ligne.
13	Calvados.	15e de ligne.	7e de ligne.
14	Cantal.	25e de ligne.	8e de ligne.
15	Charente.	30e de ligne.	42 de ligne.
16	Charente-Infér.	82e et 92e de ligne	43 de ligne.
17	Cher.	24e de ligne et 7e léger.	9e de ligne.
18	Corrèze.	42e de ligne.	10e de ligne.
19	Côte d'Or.	14e de ligne.	11e de ligne.

Digitized by Google

NUMÉROS des légions	NOMS DES LÉGIONS.	FORMÉES de	VERSÉES EN 1820 dans le
20	Côtes-du-Nord.	17e de ligne.	12e de ligne.
21	Creuse.	54e de ligne.	6e léger.
22	Dordogne.	44e de ligne.	13e de ligne.
23	Doubs.	40e de ligne.	44e de ligne.
24	Drôme.	13e de ligne et 14e léger.	5e de ligne.
25	Eure.	43e de ligne.	14e de ligne.
26	Eure-et-Loir.	2e léger.	45e de ligne.
27	Finistère.	47e et 86e de ligne.	15e de ligne.
28	Gard.	11e de ligne.	16e de ligne.
29	Garonne (Haute-).	29e et 79e de ligne.	17e de ligne.
30	Gers.	12e léger.	18e de ligne.
31	Gironde.	66e de ligne et 4e léger.	19e de ligne.
32	Hérault.	62e de ligne.	20e de ligne.
33	Ille-et-Villaine.	11e léger.	21e de ligne.
34	Indre.	4e et 95e de ligne.	9e de ligne.
35	Indre-et-Loire.	27e et 36e de ligne.	46e de ligne.
36	Isère.	53e de ligne.	22e de ligne.
37	Jura.	46e de ligne.	7e léger.
38	Landes.	102e de ligne.	18e de ligne.
39	Loir-et-Cher.	33e de ligne.	47e de ligne.
40	Loire.	20e de ligne.	8e léger.
41	Loire (Haute-).	67e de ligne.	9e léger.
42	Loire-Inférieure.	65e de ligne.	23e de ligne.
43	Loiret.	22e de ligne.	48e de ligne.
44	Lot.	48e de ligne.	49e de ligne.
45	Lot-et-Garonne.	2e de ligne.	50e de ligne.
46	Lozère.	93e de ligne.	10e de ligne.
47	Maine-et-Loire.	18e de ligne.	24e de ligne.
48	Manche.	61e de ligne et 5e léger.	25e de ligne.
49	Marne.	55e de ligne.	51e de ligne.
50	Marne (Haute-).	100e de ligne.	11e léger.
51	Mayenne.	64e de ligne.	12 léger.
52	Meurthe.	103e de ligne.	52e de ligne.
53	Meuse.	28e de ligne.	53e de ligne.
54	Corse.	Chasseurs corses.	10e léger.
55	Morbihan.	70e et 75e de ligne.	26e de ligne.

Digitized by Google

NUMÉROS des légions	NOMS DES LÉGIONS.	FORMÉES du	VERSÉES EN 1820 dans le
56	Moselle.	96e de ligne.	27e de ligne.
57	Nièvre.	76e de ligne.	3e de ligne.
58	Nord.	56e de ligne.	28e de ligne.
59	Oise.	45e de ligne.	30e de ligne.
60	Orne	59e de ligne.	31e de ligne.
61	Pas-de-Calais.	88e de ligne.	32e de ligne.
62	Puy-de-Dôme.	3e et 7e de ligne.	33e de ligne.
63	Pyrénées (Basses-).	94e de ligne et 3e léger.	13e léger.
64	Pyrénées (Hautes-)	1er léger.	14e léger.
65	Pyrénées (Orientales).	8e de ligne et 8e léger.	15e léger.
66	Rhin (Bas-).	10e léger.	34e de ligne.
67	Rhin (Haut-).	57e de ligne.	35e de ligne.
68	Rhône.	1er de ligne.	54e de ligne.
69	Saône (Haute-).	104e de ligne.	16e léger.
70	Saône-et-Loire.	5e de ligne.	36e de ligne.
71	Sarthe.	50e de ligne.	37e de ligne.
72	Seine.	12e de ligne.	55e de ligne.
73	Seine-et-Marne.	85e de ligne.	56e de ligne.
74	Seine-et-Oise.	34e de ligne.	38e de ligne.
75	Seine-Inférieure.	107e et 108e de ligne.	39e de ligne.
76	Sèvres (Deux-).	37e et 101e de ligne.	4e de ligne.
77	Somme.	72e de ligne.	40e de ligne.
78	Tarn.	6e de ligne.	57e de ligne.
79	Tarn-et-Garonne.	60e de ligne.	58e de ligne.
80	Var.	84e de ligne.	17e léger.
81	Vaucluse.	16e et 35e de ligne.	18e léger.
82	Vendée.	26e de ligne.	8e de ligne.
83	Vienne.	51e de ligne et 13e léger.	59e de ligne.
84	Vienne (Haute-).	105e de ligne et 15e léger.	19e léger.
85	Vosges.	58e de ligne.	20e léger.
86	Yonne.	23e de ligne.	60e de ligne.

Digitized by Google

Chacune de ces légions devait avoir 3 bataillons, dont 2 de ligne et 1 de chasseurs à pied, et 3 cadres de compagnies formant dépôt. Il devait y avoir aussi par légion 1 compagnie d'éclaireurs à cheval et 1 compagnie d'artillerie.

Mais l'occupation d'une grande partie du territoire par les armées étrangères, le besoin d'économies et la défiance qu'inspiraient au gouvernement les militaires de l'ancienne armée, firent prendre le parti de ne former d'abord qu'un bataillon de ligne dit bataillon de garnison et un dépôt qui resta au chef-lieu du département de la légion.

Lorsqu'en 1818 le départ des alliés fitsonger à augmenter l'effectif de l'armée et qu'on appela 80,000 hommes des classes de 1816 et 1817, on voulut former toutes les légions sur le même pied, en mêlant les contingents départementaux : mais des habitudes guerrières et la misère ayant porté un grand nombre d'hommes à devancer l'appel et à profiter du bénéfice de l'ordonnance pour prendre du service dans la légion de leur département, l'égalité fut rompue, et le ministre se décida à diviser les déparments en quatre classes suivant leur population. Il en résulta cette nouvelle organisation :

Huit départements eurent deux légions à 3 bataillons, 3 eurent une légion de 4 bataillons, 48 une légion à 3 bataillons, et 27 une légion à 2 bataillons. Dix de ces dernières furent organisées en infanterie légère. C'étaient celles des départements montagneux. Les légions à 3 et à 4 bataillons n'eurent qu'un seul bataillon de chasseurs à pied ; celles à 2 bataillons n'en eurent pas.

Digitized by Google

Les départements qui eurent deux légions étaient : Nord, Manche, Pas-de-Calais, Côtes-du-Nord, Ille-et-Vilaine, Seine, Seine-Inférieure et Gironde.

Les légions légères furent celles des départements des Basses-Alpes, des Hautes-Alpes, de la Creuse, de la Corse, des Hautes-Pyrénées, des Pyrénées-Orientales, de la Haute-Vienne, du Jura, et des Vosges.

L'ensemble de l'infanterie présentait un total de 94 légions et de 258 bataillons.

Cette organisation fut changée dès le 23 octobre 1820. Les considérants du rapport du ministre Latour-Maubourg renferment quelques observations dignes de fixer l'attention.

Après avoir reconnu que la formation par départements a facilité l'exécution de la loi du 10 mars 1818 sur le recrutement, il signale l'inégalité de taille et de force des hommes, l'inégalité d'intelligence et d'instruction pour les candidats : la différence de langage et d'habitudes qui isolent trop les uns des autres les différents corps et peuvent altérer l'harmonie qui doit régner entre eux. Ces causes sans cesse agissantes tendent à former des corps provinciaux et non pas une infanterie homogène et nationale.

A la guerre un événement malheureux peut peser sur un seul département et rendre pour longtemps impossible la réorganisation de la légion, etc.

L'ordonnance du 23 octobre 1820 réorganisa l'infanterie en 80 régiments, dont 60 de ligne et 20 d'infanterie légère.

Digitized by Google

Ces régiments furent formés au moyen des légions de la manière suivante :

INFANTERIE DE LIGNE.

NUMÉROS des régiments.	FORMÉS DE LA LÉGION de	NUMÉROS des régiments.	FORMÉS DE LA LÉGION de
1	Ain.	28	Nord.
2	Aisne.	29	Nord *bis*.
3	Allier.	30	Oise.
	Nièvre.	31	Orne.
4	Aube.	32	Pas-de-Calais.
	Deux-Sèvres.	33	Puy-de-Dôme,
5	Aveyron.	34	Bas-Rhin.
	Drôme.	35	Haut-Rhin.
6	Bouches-du-Rhône.	36	Saône-et-Loire.
7	Calvados.	37	Sarthe.
8	Cantal.	38	Seine-et-Oise.
	Vendée.	39	Seine-Inférieure.
9	Cher.	40	Somme.
	Indre.	41	Aude.
10	Corrèze.		Ille-et-Vilaine *bis*.
	Lozère.	42	Charente.
11	Côte d'Or.	43	Charente-Inférieure.
12	Côtes-du-Nord.		Manche *bis*.
13	Dordogne.	44	Doubs.
14	Eure.		Pas-de-Calais *bis*.
15	Finistère.	45	Eure-et-Loir.
16	Gard.	46	Indre-et-Loire.
17	Haute-Garonne.	47	Loir-et-Cher.
18	Gers.		Seine *bis*.
	Landes.	48	Loiret.
19	Gironde.	49	Lot.
20	Hérault.		Gironde *bis*.
21	Ille-et-Vilaine.	50	Lot-et-Garonne.
22	Isère.		Seine-Inférieure *bis*.
23	Loire-Inférieure.	51	Marne.
24	Maine-et-Loire.	52	Meurthe.
25	Manche.	53	Meuse.
26	Morbihan.	54	Rhône.
27	Moselle.	55	Seine.

NUMÉROS des régiments.	FORMÉS DE LA LÉGION de	NUMÉROS des régiments.	FORMÉS DE LA LÉGION de
56	Seine-et-Marne.	59	Vienne.
57	Tarn.		Côtes-du-Nord *bis*.
58	Tarn-et-Garonne.	60	Yonne.

INFANTERIE LÉGÈRE.

1	Ardennes.	11	Haute-Marne.
2	Basses-Alpes.	12	Mayenne.
3	Hautes-Alpes.	13	Basses-Pyrénées.
4	Ardèche.	14	Hautes-Pyrénées.
5	Arriége.	15	Pyrénées-Orientales.
6	Creuse.	16	Haute-Loire.
7	Jura.	17	Var.
8	Loire.	18	Vaucluse.
9	Haute-Loire.	19	Haute-Vienne.
10	Corse.	20	Vosges.

A ces régiments vinrent s'en ajouter le 2 février 1823 4 nouveaux qui prirent rang à la suite des régiments de ligne avec les numéros 61, 62, 63, et 64. Après la révolution de juillet, le 17 août 1830, on forma les 65e et 66e de ligne avec les débris de la garde royale.

Le régiment étranger de Hohenlohe naturalisé en masse devint le 21e léger le 5 janvier 1831.

Le 4 mai de la même année les volontaires parisiens formèrent le 67e régiment d'infanterie de ligne.

Digitized by Google

Enfin en 1840, une ordonnance du 29 septembre créa 8 nouveaux régiments d'infanterie de ligne qui prirent les numéros de 68 à 75, et 4 régiments d'infanterie légère qui prirent les numéros de 22 à 25.

10 bataillons de chasseurs à pied furent formés le 28 septembre de la même année.

Telle est actuellement en 1848 la composition de l'infanterie régulière, 100 régiments, dont 75 de ligne et 25 d'infanterie légère, et 10 bataillons de chasseurs à pied, auxquels on peut ajouter 2 régiments de la légion étrangère, 1 régiment de zouaves, 3 bataillons de tirailleurs indigènes et 3 bataillons d'infanterie légère, corps spécialement affectés au service de l'Afrique.

FIN.

Digitized

TABLE DES MATIÈRES.

PRÉFACE. v

CHAPITRE PREMIER.

Etat de l'infanterie depuis l'origine de la monarchie jusqu'au règne de Louis le Gros. Gaulois, Francs; service à pied sous les deux premières races. Influence de la féodalité sur le service à pied. Anéantissement du service à pied. Origine du mot infanterie. 1

CHAPITRE II.

Milices des communes. Corporations d'arbalétriers et d'archers. Milices féodales. Roultiers. Service à pied au XIIIe siècle. Influence des croisades sur le service à pied. Grands maîtres des arbalétriers. 16

CHAPITRE III.

Etat du service à pied au XIVe siècle. Mercenaires étrangers. Grandes compagnies. XVe siècle. Première institution des francs archers en 1448. Deuxième institution des francs archers en 1469. 35

CHAPITRE IV.

Infanterie suisse. Première capitulation avec les cantons. Création des bandes françaises permanentes, dites de Picardie. Etat du service à pied au commencement du XVIe siècle. Création des bandes permanentes de Piémont. 62

CHAPITRE V.

Influences de la renaissance et de l'état de guerre permanent sur les

Digitized by Google

progrès de l'infanterie. Troupes étrangères. Rétablissement de la milice des francs archers. Création des légions provinciales. 76

CHAPITRE VI.

Division des bandes. Vieilles bandes de Picardie. Vieilles bandes de Piémont. Bandes nouvelles. Etat des bandes. Capitaine et capitaine général, colonel et colonel général. Mestre de camp et mestre de camp général. Régiment. Rétablissement des légions. 98

CHAPITRE VII.

Etat des vieilles bandes sous François II. Premier essai d'organisation régimentaire en 1561. Première institution des Gardes françaises en 1563. Première institution des Gardes suisses en 1567. Deuxième essai d'organisation régimentaire en 1567. Institution définitive des régiments en 1569. 142

CHAPITRE VIII.

Etat de l'infanterie à la fin du XVIe siècle. Grades et composition des régiments. Vieux corps et régiments nouveaux. Recrutement. Solde. Passe-volants. Discipline. Justice militaire. Habillement, armement et équipement. Tactique. Troupes étrangères. 172

CHAPITRE IX.

Etat de l'infanterie depuis le commencement du dix-septième siècle jusqu'à la paix des Pyrénées. Améliorations introduites sous le règne d'Henri IV. Garnisons. Règne de Louis XIII. Drapeaux blancs. Essais de tenue uniforme. Bataillon. Baïonnette. Fusil. 208

CHAPITRE X.

Etat de l'infanterie sous le règne de Louis XIV. Suppression de la charge de colonel général. Conséquences de cette mesure. Rang des régiments. Grenadiers. Uniforme. Armement. Création du corps royal de l'artillerie. Milices. Troupes légères. Nouveaux régiments de 1702. 227

Digitized by Google

CHAPITRE XI.

Tableau de l'infanterie au commencement du règne de Louis XV. Classement des régiments en diverses catégories. Régiments des Gardes, vieux, petits-vieux, royaux, des princes, de gentilshommes, à prévôté. Régiments étrangers. Suisses. Casernement. Milices. 259

CHAPITRE XII.

Modifications survenues de 1740 à 1774 dans la constitution de l'infanterie. Influence de l'école allemande. Troupes légères; grenadiers de France et grenadiers royaux. Infanterie des colonies. 282

CHAPITRE XIII.

Améliorations apportées dans l'état de l'infanterie de 1774 à 1789. Etat de cette arme au moment de la révolution. Volontaires nationaux. Esprit de l'armée à cette époque. Causes de la destruction des anciens régiments d'infanterie. 306

CHAPITRE XIV.

Tableaux indiquant ce que sont devenus les anciens corps. Organisation de 1794. Organisation de 1796. Organisation de 1814. Organisation de 1815. Organisation de 1816. Organisation de 1820. 336

FIN DE LA TABLE.

Digitized by Google

MV
Contrd

Digitized by Google

Digitized by Google